RAPPORT ANNUEL 2022

Banque Scotia

CHEF DE FILE DU SECTEUR BANCAIRE DANS LES AMÉRIQUES

À PROPOS DE NOUS

Dans l'esprit de notre mission d'entreprise, « *pour l'avenir de tous* », nous contribuons à la réussite de nos clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, des services d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux.

RAISONS D'INVESTIR

- Chef de file du secteur bancaire dans les Amériques, dont plus de 90 % du bénéfice provient de six marchés diversifiés, à savoir le Canada, les États-Unis et les pays de l'Alliance du Pacifique que sont le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie.
- Bénéfice de qualité supérieure en forte croissance et grand potentiel de rendement des capitaux propres.
- Bilan solide, fonds propres considérables et excellents ratios des liquidités reposant sur une culture axée sur la gestion prudente du risque.
- Rendement de l'action intéressant, affichant un TCAC de 9 % sur 20 ans.
- Investissements dans les technologies à l'appui de notre stratégie axée sur les services bancaires numériques en vue d'accroître les ventes et l'adoption de solutions numériques.

Table des matières

1 Message du chef de la direction aux actionnaires

7 Message du président du conseil aux actionnaires

8 Équipe de la haute direction

9 Conseil d'administration

10 Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance

13 Faits saillants du rapport de gestion

14 Rapport de gestion

137 États financiers consolidés

APERÇU DE NOTRE PERFORMANCE

CROISSANCE DU BÉNÉFICE PAR ACTION

dilué, en dollars par action

Ajusté **8,50 $** | Présenté **8,02 $**

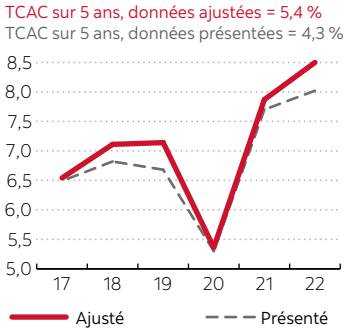

CROISSANCE DES DIVIDENDES

en dollars par action

4,06 $

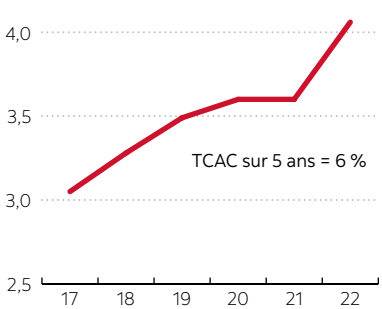

SOLIDE SITUATION DE TRÉSORERIE

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) en pourcentage

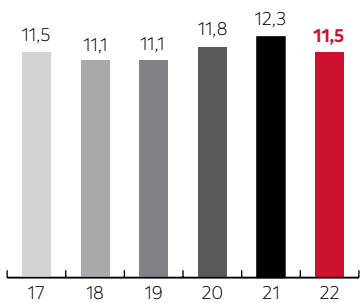

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION AUX ACTIONNAIRES

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Chers actionnaires,

Le message que je vous transmets cette année me touche particulièrement, puisqu'il s'agit de la dernière fois où je m'adresse à vous en tant que président et chef de la direction de la Banque Scotia. Après plus de 40 ans à l'emploi de la Banque Scotia, je prendrai en effet ma retraite à la fin de janvier 2023. Servir cette institution solide de 190 ans en qualité de président et chef de la direction au cours des dix dernières années a été l'honneur de ma vie.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier sincèrement, chers actionnaires, de votre confiance inébranlable envers notre équipe de direction et notre stratégie. En dix ans, la Banque a énormément évolué, et ce, à tous les égards. Entreprendre des changements n'est jamais facile, mais nous nous devions d'emprunter cette voie, non seulement afin d'être en mesure d'offrir une expérience bancaire hors pair à nos clients, de consolider les assises de la Banque et de respecter nos obligations réglementaires en constante évolution, mais également parce qu'il s'agissait de la direction à prendre pour la Banque et parce que ces décisions nous permettent désormais d'envisager un avenir des plus prometteurs pour celle-ci.

Lorsque je réfléchis aux dix dernières années, je ne peux que ressentir une gratitude et une fierté immenses pour ce que notre équipe composée de plus de 90 000 BanquiersScotia a accompli collectivement. La force et le succès que nous connaissons aujourd'hui n'auraient jamais été possibles sans leur engagement et leur dévouement envers nos clients au fil des ans. Grâce à cette équipe extraordinaire, nous sommes maintenant un chef de file du secteur bancaire dans les Amériques.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

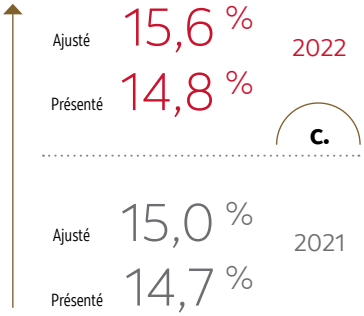

BÉNÉFICE PAR MARCHÉS, DONNÉES PRÉSENTÉES

Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres

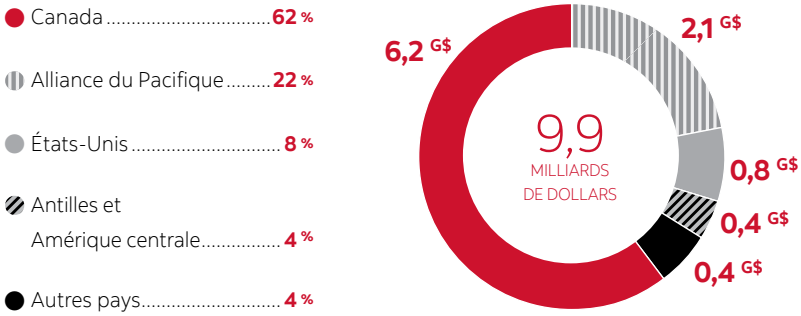

NOS RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2022

Au sortir d'une année marquée par une volatilité économique soutenue, des conflits géopolitiques et les effets d'une pandémie mondiale qui se font toujours sentir, les résultats de la Banque pour l'exercice écoulé attestent de la viabilité de notre stratégie à long terme. De fait, malgré un contexte opérationnel difficile, la Banque s'est montrée résiliente et a dépassé ses objectifs à moyen terme en matière de croissance du bénéfice par action et de rendement des capitaux propres, ces derniers se chiffrant respectivement à 8 % et à 15,6 % après ajustement (4 % et 14,8 %, respectivement, selon les données présentées).

Le secteur Réseau canadien a produit des résultats solides pour l'exercice à l'étude, son bénéfice affichant une hausse de 15 % grâce à la forte croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et à l'excellente performance des Services bancaires aux entreprises et de Tangerine. Nos secteurs sensibles aux marchés, soit ceux de la Gestion de patrimoine mondiale et des Services bancaires et marchés mondiaux, ont bien tiré leur épingle du jeu malgré la conjoncture difficile. De fait, pour l'exercice à l'étude, le secteur Gestion de patrimoine mondiale a suivi la tendance de l'exercice précédent et a inscrit un bénéfice ajusté de 1 583 millions de dollars (1 556 millions de dollars selon les données présentées), ce qui s'explique par le fait que notre gestion diversifiée de l'actif et la composition de nos activités en gestion de patrimoine ont contribué à atténuer les conditions moins favorables du marché, que les pays de l'Alliance du Pacifique ont connu une forte croissance de leurs résultats et que les Services bancaires privés, le Service de gestion privée de portefeuilles et ScotiaMcLeod ont affiché des résultats sans précédent. Le bénéfice du secteur des Services bancaires et marchés mondiaux pour l'exercice à l'étude s'est établi à 1 911 millions de dollars, soit une baisse de 8 %, laquelle s'explique par le ralentissement observé sur les marchés financiers en raison des conditions économiques difficiles, facteur qui a été partiellement contrebalancé par la vigueur des résultats des services bancaires aux entreprises. Notre secteur Opérations internationales s'est bien repris au cours de l'exercice, son bénéfice ajusté s'établissant à 2 446 millions de dollars (2 418 millions de dollars selon les données présentées), ce qui traduit une hausse de 32 % (33 % selon les données présentées), grâce à la forte croissance des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires à l'habitation, à une gestion prudente des dépenses et à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Notre modèle économique diversifié et les investissements considérables que nous avons effectués, tant dans nos secteurs d'activité que dans nos employés, nous ont permis d'inscrire de tels résultats cette année.

L'incertitude économique que nous avons connue au cours des dernières années n'a fait que stimuler notre motivation à créer de la valeur pour nos clients et à leur offrir de judicieux conseils. Mus par cette volonté, nous avons continué de lancer de nouveaux services, produits et outils pour aider ces derniers à mieux faire face à cette période difficile. Parmi ces nouvelles solutions, mentionnons Scène+, qui a transformé le marché des programmes de fidélisation au Canada en offrant à plus de 11 millions de membres la possibilité d'accumuler et d'échanger des points contre des services bancaires, des achats à l'épicerie, des voyages, des sorties au cinéma, des activités de divertissement, des repas au restaurant et bien plus encore. Empire Company Limited étant maintenant copropriétaire du programme, toutes ses marques, dont Sobeys, sont désormais offertes aux adhérents. Scène+ continue de prendre de l'expansion et compte plus d'un million de nouveaux membres depuis son lancement en épicerie en août. Nous avons par ailleurs mis au point de nouveaux outils et plateformes numériques pour aider nos clients à traiter avec nous et pour aider nos employés à répondre à leurs besoins, notamment la plateforme Investisseur futé Scotia et l'application Argent futé Scotia de Conseils+ à l'intention de nos clients des Services aux particuliers au Canada, une nouvelle version de notre application mobile iTRADE à l'intention de nos clients des Services de gestion de patrimoine, la plateforme Scotia TranXact à l'intention de nos clients des Services de paiement pour entreprises, l'enrichissement de ScotiaRED, notre gamme d'outils de négociation électronique à la fine pointe de la technologie qui ouvre la voie à la prochaine génération d'outils de négociation électronique multiactifs, ainsi qu'à d'autres innovations à l'échelle de notre entreprise, dont ScotiaZero au Chili, le premier compte chèque entièrement virtuel gratuit sur le marché.

Nous prenons à cœur notre rôle d'entreprise citoyenne du monde. Cette année, nous avons publié notre tout premier *Rapport sur l'impact social ScotiaINSPIRE*, qui fait le bilan de la première année d'existence du programme et met en lumière l'aide apportée à différentes personnes lors de 358 000 moments critiques, dans les champs d'action visés par le programme, soit l'éducation, l'emploi et le soutien aux nouveaux arrivants. Nous soutenons les membres de notre équipe et défendons ce qui est juste.

Plus récemment, dans la foulée de la crise humanitaire sans précédent causée par la guerre livrée à l'Ukraine par la Russie, nous nous sommes engagés à verser plus d'un million de dollars en soutien à l'Ukraine pour appuyer les initiatives humanitaires et les efforts de relocalisation en Europe de l'Est, et nous avons simplifié nos procédures afin que nos clients aient plus de facilité à envoyer de l'aide financière à leur famille dans leur pays d'origine. Les BanquiersScotia ont également uni leurs efforts pour amener des changements positifs au sein de leurs collectivités. De fait, nous avons amassé plus de 10,8 millions de dollars dans le cadre de notre plus récente Campagne de générosité des employés, ce qui représente un nouveau record pour notre collecte de fonds annuelle au Canada.

Nous avons continué de progresser par rapport aux engagements que nous avons pris à l'égard des changements climatiques. Cette année, nous avons publié notre tout premier *Rapport Virage carboneutre*, qui présente des scénarios de référence de décarbonisation sectorielle et des cibles propres aux différents secteurs économiques. Nous avons fait des progrès considérables quant à l'atteinte de notre objectif de financement lié aux changements climatiques, la somme que nous avons réussi à mobiliser se chiffrant désormais à 96 milliards de dollars, alors qu'elle totalisait 58 milliards de dollars à l'exercice précédent.

L'initiative Femmes de la Banque Scotia continue de prendre de l'ampleur, permettant à plus de femmes dans les Amériques d'avoir un accès impartial à des solutions de capitaux propres et à des solutions personnalisées, à des formations spécialisées, à des services-conseils et à des programmes de mentorat, ce qui les aide à avoir des entreprises prospères, des carrières enrichissantes et un patrimoine bien géré. Cette année, nous avons rehaussé notre objectif visant l'injection de capitaux dans des entreprises détenues et gérées par des femmes pour le porter à 10 milliards de dollars d'ici 2025. À ce jour, les sommes que nous avons engagées dans le cadre de cette initiative s'élèvent à plus de 5,6 milliards de dollars. Cette année, nous avons également étendu la portée de notre programme à l'international, au Chili notamment, et nous prévoyons être en mesure de l'offrir dans la plupart des pays où nous exerçons nos activités d'ici 2025.

Nous avons commencé à accueillir des employés dans notre nouvel immeuble de bureaux du centre-ville de Toronto, la Scotiabank North Tower, qui sera le haut lieu de notre siège social. Nous sommes intimement convaincus que la présence des employés sur place est essentielle à l'instauration d'une culture diversifiée et inclusive, à une collaboration fructueuse et à la prestation d'un service hors pair à nos clients. La Scotiabank North Tower représente notre engagement renouvelé à insuffler du dynamisme dans le quartier des affaires de Toronto et elle est un symbole du rôle déterminant que nous jouons dans le maintien du tissu social et économique des villes où nous exerçons nos activités.

Tous nos efforts portent fruit. En 2022, la Banque Scotia a gagné plusieurs prix prestigieux, dont le titre de banque de l'année au Canada remis par la revue *The Banker* (pour une troisième année d'affilée), le titre de banque d'investissement de l'année pour les Amériques remis par la revue *The Banker*, le titre de meilleure banque au Canada remis par le magazine *Euromoney*, ainsi que de nombreux autres prix soulignant notamment nos efforts en matière de finance durable et notre culture de calibre mondial.

EMPLOYEUR DE CHOIX

- Engagement des employés (*Le pouls*) : À l'échelle de la Banque, l'engagement des employés demeure fort, se chiffrant à 87 %, ce qui est de loin supérieur à la moyenne du secteur des services financiers. À noter que 89 % des employés disent avoir un sentiment d'appartenance envers la Banque et que 94 % d'entre eux ont l'impression que la Banque s'efforce de mettre en place un milieu de travail inclusif.

- La Banque Scotia s'est donné comme nouvel objectif d'accroître à au moins 7 %, d'ici 2025, la proportion de ses employés au Canada qui se décrivent comme étant des personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou d'une autre orientation sexuelle.

- La Banque Scotia a reçu le prix Reconnaissance Or d'Excellence Canada pour son environnement de travail psychologiquement sain. Elle a réalisé des avancées remarquables en matière d'accès aux services de santé mentale dans le cadre du Régime canadien d'avantages sociaux. Les employés et leurs personnes à charge admissibles au Canada disposent désormais d'une somme de 10 000 $ pouvant être consacrée à l'obtention de services pour la santé mentale dans le cadre de leur couverture de base.

- La Banque Scotia a adopté une nouvelle norme mondiale en ce qui concerne les congés parentaux et la couverture des traitements de fertilité.

  - Huit semaines entièrement rémunérées sont accordées à tous les nouveaux parents et huit semaines entièrement rémunérées supplémentaires sont accordées aux parents qui ont donné naissance dans tous les pays où la Banque est présente.
  - La nouvelle couverture offerte dans le cadre du Régime canadien d'avantages sociaux pour 2022 comprend les traitements de fertilité, les procédures d'adoption et les prestations de maternité de substitution, jusqu'à concurrence d'un maximum viager de 10 000 $ dans chaque cas.

- La Banque Scotia a été reconnue comme étant l'un des Meilleurs lieux de travail au chapitre de l'égalité pour les membres de la communauté LGBTQ+ par la Human Rights Campaign Foundation (HRC).
  - Scotiabank U.S. a obtenu la note parfaite de 100 % lors de la publication du plus récent indice d'égalité en entreprise (le Corporate Equality Index) de la HRC, un rapport comparatif portant sur les politiques et les pratiques d'entreprises favorisant l'égalité en milieu de travail pour les membres des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers (LGBTQ+). Scotiabank Mexico et Scotiabank Chile ont également obtenu une note parfaite à ce chapitre de la part de la HRC.

UNE DÉCENNIE MARQUANTE

Après une décennie marquée par d'importants changements, de nombreuses avancées technologiques et une volatilité extrême à tous les niveaux, deux conclusions n'ont jamais semblé aussi évidentes. La première, comme je l'expliquerai ci-après, est que la Banque a énormément évolué en dix ans et la seconde, que les mesures que nous avons prises pour repositionner et consolider les assises de la Banque nous ont procuré une stabilité et une résilience qui nous serviront pour les années à venir.

Des changements radicaux sont le fruit de décisions radicales. Or, prendre de telles décisions n'est jamais facile. Il demeure qu'en cette période où la Banque entame un nouveau chapitre de son histoire, sous la gouverne d'un nouveau dirigeant, nous pouvons être extrêmement fiers de ce que nous avons accompli collectivement et de ce que nous serons en mesure d'accomplir dans l'avenir.

J'aimerais revenir sur les cinq exploits que nous avons réalisés pendant mon passage à titre de président et chef de la direction dont je suis le plus fier et qui, selon moi, ont eu les conséquences les plus importantes pour la Banque.

NOUS AVONS CONSOLIDÉ LES ASSISES DE LA BANQUE grâce à des investissements stratégiques dans les employés, les processus, la technologie et les produits. Au cours des dix dernières années, la Banque a révolutionné la façon dont nos clients interagissent avec nous, en investissant de façon marquée dans nos solutions numériques. Cette offre comprend notamment de nouveaux outils et services à l'intention de nos clients des services aux particuliers, tels que notre application de services bancaires mobiles de premier plan et Conseils+, plateforme grâce à laquelle la prestation de conseils est devenue la pierre angulaire de nos activités. À présent, les ventes de solutions numériques représentent 50 % de nos ventes auprès des particuliers, et les opérations effectuées en mode libre-service comptent pour plus de 90 % de l'ensemble des transactions bancaires.

Outre nos capacités numériques, notre armature technologique et nos fonctions liées à la conformité et à la lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) ont aussi fait l'objet d'investissements majeurs. En 2022, nous avons réinvesti 13 % de nos revenus dans la technologie alors que, dix ans plus tôt, ce chiffre s'établissait à 8 %. Ces investissements effectués dans l'ombre ne semblent pas toujours aller de soi pour nos clients, mais ils se sont révélés nécessaires pour assurer notre avenir et respecter nos obligations grandissantes tant sur le plan réglementaire que commercial. Grâce à eux, nous sommes aujourd'hui une banque plus sécuritaire et plus solide à tous les égards.

NOUS AVONS REPOSITIONNÉ LA BANQUE EN AFFINANT NOTRE EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE en concentrant nos placements dans des actifs de qualité supérieure, ce qui a entraîné une baisse considérable de notre risque d'exploitation et amélioré la qualité de nos bénéfices. Il y a dix ans, la Banque exerçait ses activités dans plus de 50 pays. Aujourd'hui, ce nombre est inférieur à 30. Pendant cette période, nous avons réaffecté et réinvesti environ 13 milliards de dollars dans nos régions et nos secteurs prioritaires en effectuant des acquisitions stratégiques ciblées.

Tout au long de ces dix années, nous avons continué à prendre de l'expansion sur des marchés clés dans les Amériques. À présent, plus de 90 % du bénéfice de la Banque provient de six marchés principaux, à savoir le Canada, les États-Unis et les quatre pays de l'Alliance du Pacifique. Nous avons gagné des parts de marché sur plusieurs de nos marchés principaux, notamment au Chili, où nous sommes passés du septième au troisième rang des banques privées en importance. Nous sommes également la troisième banque en importance au Canada et au Pérou, la cinquième plus grande banque au Mexique et la sixième banque en importance en Colombie au chapitre des prêts. Aux États-Unis, nous figurons parmi les dix principales banques étrangères au chapitre de l'actif géré. Aujourd'hui, nous sommes véritablement un chef de file du secteur bancaire dans les Amériques.

NOUS AVONS INVESTI DANS LA CONSOLIDATION DE NOS ACTIVITÉS DE GESTION DE PATRIMOINE AFIN DE FAVORISER NOTRE CROISSANCE. Nous avons effectué des placements stratégiques à l'échelle de notre entreprise. Aujourd'hui, la Banque Scotia est la troisième plus grande société de gestion de patrimoine mondiale au Canada et elle arrive au premier rang au chapitre des services de gestion privée de portefeuilles et des services de fiducie. Nous sommes également le deuxième plus important gestionnaire d'actif dans le secteur des fonds d'investissement au Canada.

L'intégration réussie de nos acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD nous a permis de consolider davantage notre position concurrentielle et d'accélérer la tendance favorable de nos activités, de stimuler la croissance de nos activités de gestion de placements et de services-conseils, ce qui nous a aidés à offrir encore plus de valeur à nos clients. Cette année seulement, la Banque Scotia et Gestion financière MD ont lancé le Régime de retraite Medicus, une solution des plus uniques, car il s'agit du premier régime de retraite multi-employeurs à l'intention exclusive des médecins incorporés du Canada.

NOUS NOUS SOMMES ASSURÉS QUE LA BANQUE JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES COLLECTIVITÉS OÙ LES BANQUIERSSCOTIA VIVENT ET TRAVAILLENT. Au cours des dix dernières années, la Banque a investi plus de 800 millions de dollars dans les collectivités où elle est présente, en se concentrant particulièrement sur la jeunesse, la promotion de l'inclusion économique et l'éducation financière. En 2021, la Banque a lancé ScotiaINSPIRE, s'engageant dans la foulée à investir 500 millions de dollars pour promouvoir la résilience économique. Depuis, nous avons noué des partenariats avec plus de 200 organismes communautaires, et nos investissements de plus de 60 millions de dollars au cours des deux dernières années ont ouvert de nouvelles avenues pour des centaines de milliers de personnes dans nos collectivités.

Nous avons mis en place un groupe Finance durable de premier plan, qui soutient activement nos entreprises et sociétés clientes dans les Amériques dans leur transition vers un avenir durable. Les années d'efforts que nous avons consacrées à la croissance de ce secteur ont culminé par la remise à la Banque Scotia du prix de la meilleure banque d'Amérique du Nord au chapitre de la finance durable par le magazine *Euromoney* en 2022. La Banque a également été reconnue comme chef de file mondial lors de la remise de prix pour le financement de projets durables du magazine *Global Finance*, au cours de laquelle elle a remporté six prix, dont celui de la meilleure banque au Canada.

NOUS AVONS MIS EN PLACE UNE CULTURE DE CALIBRE MONDIAL ET UNE ÉQUIPE GAGNANTE très performante, engagée et inclusive, qui est axée sur la création de valeur pour nos clients. Depuis que je suis président et chef de la direction de la Banque, nous mettons l'accent sur la satisfaction de la clientèle. Celle-ci figure désormais au sommet de la liste des priorités de nos employés. Le plus récent sondage mené auprès de nos employés indique à présent que 94 % d'entre eux comprennent à quel point ils jouent un rôle déterminant dans la stratégie de la Banque et que 90 % d'entre eux estiment que les décisions prises par la Banque prouvent qu'elle accorde la priorité à ses clients. L'engagement des employés demeure fort, celui-ci se chiffrant à 87 %, ce qui est de loin supérieur à la moyenne du secteur des services financiers. À noter que 89 % des employés disent avoir un sentiment d'appartenance envers la Banque et que 94 % d'entre eux ont l'impression que la Banque s'efforce de mettre en place un milieu de travail inclusif. Cette année, la Banque Scotia est arrivée au 16e rang du classement des 25 meilleurs employeurs au monde par le magazine *Great Place To Work®*. Il s'agit de la seule société dont le siège social est établi au Canada et de la seule banque à figurer sur cette liste. Je suis extrêmement fier de cette marque de reconnaissance.

La proportion de femmes occupant un poste de vice-présidence ou d'un échelon supérieur au Canada est passée de 30 % en 2012 à 42 % en 2022, et de 24 % à 38 % à l'échelle mondiale. Selon le dernier sondage que nous avons mené auprès de nos employés, environ 40 % de notre personnel au Canada s'identifie

- La Banque Scotia a été reconnue pour la mixité des genres au sein de sa direction par le palmarès Women Lead Here du *Globe and Mail* pour une deuxième année d'affilée.

- La Banque Scotia a été reconnue pour une troisième année d'affilée en tant que l'un des Meilleurs lieux de travail[MC] au Canada.

- La Banque Scotia a été l'hôte de la conférence *Alliance inclusive – Un sommet pour le changement*, laquelle s'est révélée être l'événement virtuel à l'intention des employés le plus populaire organisé par la Banque à ce jour. Ce sommet a par ailleurs marqué le lancement de la stratégie globale en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de la Banque, qui mise sur l'établissement d'un réseau d'alliés dans tous les pays où elle est présente dans le but de mieux servir ses clients, de soutenir davantage les collectivités où elle est présente et d'aider ses employés à réussir.

- La Banque Scotia et Elevate Canada ont annoncé le lancement d'un programme de formation entièrement financé sur le service à la clientèle. Ce dernier a été créé dans l'objectif de contribuer à éliminer les barrières à l'emploi et à l'embauche pour les groupes sous-représentés au Canada. La Banque Scotia a l'intention de recruter des participants dans la région du Grand Toronto et d'étendre ce programme à d'autres centres d'appels au Canada d'ici les trois prochaines années. Nous nous attendons à ce que plus de 900 personnes s'inscrivent à ce programme pendant cette période.

FAITS SAILLANTS TECHNOLOGIQUES POUR L'EXERCICE 2022

- **La Banque Scotia lance une plateforme de négociation algorithmique de nouvelle génération : ScotiaRED.**
  Offerte aux clients canadiens dans le cadre d'une entente stratégique avec BestEx Research, notre gamme d'outils de négociation électronique à la fine pointe de la technologie ouvre la voie à la prochaine génération d'outils de négociation électronique multiactifs.

- **La Banque Scotia lance Scotia TranXact[MC].**
  Notre nouvelle plateforme de paiements numériques offre aux clients des services bancaires aux entreprises un accès sur demande aux interfaces de programmation d'application (API) des Services de paiements et de gestion de trésorerie de la Banque Scotia. Grâce à Scotia TranXact, les clients des services bancaires aux entreprises ont désormais la possibilité de transférer des fonds instantanément, de demander le paiement de factures et d'accéder sur demande au solde de leur compte bancaire et aux renseignements sur les transactions qu'ils ont effectuées, et ce, au moyen des API.

- **Scotia iTRADE lance une version améliorée de son application de négociation en ligne.**
  La plateforme de courtage en ligne de la Banque Scotia a dévoilé la dernière génération de son application de négociation mobile. Développée dans le cadre des importants investissements de Scotia iTRADE dans son personnel, ses outils et ses technologies, cette nouvelle application est dotée d'un puissant moteur et d'une interface intuitive adaptée à tous les investisseurs, quelle que soit leur expérience.

  Scotia iTRADE

- **Scotiabank Chile a été nommée banque numérique de l'année en Amérique latine et dans les Antilles par LatinFinance.**

comme étant une personne de couleur, soit une hausse de 26 % par rapport à 2012. Grâce aux efforts que nous avons déployés, la Banque a été reconnue cinq années de suite comme étant l'une des 50 entreprises figurant au sommet de l'indice Global Diversity & Inclusion Index de Refinitiv. La Banque a également été incluse cinq années de suite dans l'indice Gender-Equality Index de Bloomberg.

SE TOURNER VERS L'AVENIR

Aujourd'hui, la façon dont nous offrons nos services bancaires, les personnes à qui nous les offrons et l'emplacement à partir duquel nous le faisons sont le fruit de la stratégie que notre équipe s'efforce de mettre en œuvre diligemment depuis dix ans. Grâce aux investissements importants que nous avons effectués et aux décisions stratégiques que nous avons prises, nous sommes en excellente posture pour enregistrer une croissance stable à long terme et procurer de solides rendements à nos actionnaires pour les années à venir.

C'est avec une fierté non dissimulée que je confie la direction de la Banque à la prochaine génération de leaders et, plus particulièrement, à son prochain président et chef de la direction, M. Scott Thomson. Doté des compétences requises et fort d'une vaste expérience, M. Thomson est la personne tout indiquée pour diriger votre Banque d'aujourd'hui et de demain. Il est un chef de direction chevronné qui a su gérer avec brio une société ouverte exerçant ses activités aux quatre coins du monde et il est reconnu pour sa capacité à obtenir des résultats dans différents secteurs et différentes régions du globe, dont le Canada, les Amériques et divers autres marchés à l'international. M. Thomson est un leader incontesté, d'une intégrité sans faille et animé de valeurs qui cadrent parfaitement avec la culture de la Banque Scotia. Il est reconnu pour sa capacité à nouer des liens de confiance et à mettre en place des équipes solides axées sur les résultats. Sous la gouverne de Scott Thomson, la Banque sera entre de bonnes mains.

Pour conclure, je tiens à réitérer à quel point je suis immensément reconnaissant envers nos clients et envers vous, chers actionnaires, pour le soutien et le dévouement que vous nous avez démontrés au cours de ces nombreuses années. Par-dessus tout, je tiens à remercier sincèrement notre équipe composée de plus de 90 000 BanquiersScotia pour son travail acharné.

Dans toutes les collectivités où la Banque est présente, malgré les ralentissements économiques, les désastres naturels et une pandémie mondiale, les BanquiersScotia ont été fidèles au poste, autant dans les bons moments que dans les moments difficiles. Ils n'ont jamais failli à leur engagement de créer de la valeur pour nos clients et nos actionnaires. Travailler aux côtés d'une équipe aussi brillante a été un privilège incommensurable.

Ensemble, nous avons réellement bâti une institution durable, et le meilleur reste à venir.

Aaron W. Regent

Président du conseil d'administration
de la Banque Scotia

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Cette année, le contexte opérationnel difficile n'a pas empêché la Banque de faire preuve d'une force et d'une résilience à toute épreuve, ainsi qu'en atteste notre excellente performance pour l'exercice 2022. Même si l'incertitude économique continue de planer à l'échelle mondiale, sa présence n'ébranlera en rien notre confiance envers les activités diversifiées de la Banque et notre capacité à procurer des rendements à long terme à nos actionnaires.

FORCE ET RÉSILIENCE

Notre force et notre résilience sont la conséquence directe de la priorité que nous avons accordée aux secteurs d'activité et aux régions géographiques où il était possible de prendre de l'expansion et d'offrir la plus grande valeur possible à nos clients. Pendant près de dix ans, nous avons travaillé sans relâche pour étendre notre offre de services de gestion de patrimoine, en consolidant nos assises sur les marchés clés dans les Amériques et en redéployant nos capitaux dans l'objectif de dégager des bénéfices de qualité supérieure.

Votre conseil d'administration sait à quel point l'ascendant de Brian Porter a été important et déterminant dans l'élaboration de cette stratégie gagnante. M. Porter a joué un rôle essentiel dans la consolidation des assises de notre entreprise et dans la mise en place d'une équipe diversifiée, hautement performante et inclusive. Tout au long de son impressionnante carrière, il a orchestré la métamorphose de la Banque sans jamais perdre de vue l'avenir de cette dernière. Au nom de chacun d'entre nous à la Banque Scotia, je tiens à remercier Brian pour son leadership et pour tout ce qu'il a apporté à la Banque et je lui souhaite une retraite des plus heureuses.

NOUVEAU LEADER

Nous sommes impatients d'accueillir officiellement Scott Thomson au sein de notre équipe de direction, où il occupera le poste de président à compter du 1er décembre 2022 et de chef de la direction à compter du 1er février 2023. M. Thomson est un chef de direction chevronné, reconnu pour sa capacité à générer des rendements exceptionnels et à mettre en place des équipes gagnantes sur les marchés clés des Amériques où la Banque est présente. Membre de votre conseil d'administration depuis 2016, il connaît très bien notre stratégie, nos activités et notre culture. Il est le leader tout indiqué pour consolider encore davantage nos assises, motiver notre équipe de direction et faire croître nos activités et nos bénéfices.

PLEINS FEUX SUR LA GOUVERNANCE

Cette année, mes collègues administrateurs et moi avons continué de nous entretenir avec de nombreux actionnaires et autres parties prenantes afin de discuter d'enjeux importants en matière de gouvernance et de mieux comprendre leurs priorités et leurs préoccupations. Nous avons eu de longues discussions sur le processus de sélection de notre chef de la direction, puisque nous sommes bien conscients que le choix du chef de la direction de notre Banque est l'une des décisions les plus importantes, sinon la plus importante, que le conseil d'administration puisse prendre. En tant qu'administrateurs, notre responsabilité consiste à agir dans l'intérêt supérieur de la Banque à long terme, à évaluer les critères définis par le Bureau du chef de la direction en ce qui a trait à la gestion de la Banque pour les années à venir et à accorder la priorité à ces derniers. Nous sommes fermement convaincus que notre prochain chef de la direction et que notre équipe de haute direction sauront bien guider la Banque alors qu'elle entame un nouveau chapitre de son histoire.

Au cours de l'exercice, nous avons également eu le plaisir d'accueillir M. W. Dave Dowrich en tant que nouvel administrateur de la Banque. M. Dowrich a acquis, au fil de sa carrière dans le domaine des services financiers à l'international, une expérience et une expertise précieuses en finance et en gestion du risque.

Nous continuons de réaliser des avancées significatives en ce qui a trait à nos engagements en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), comme en témoignent nos engagements majorés pour le climat, notre tout premier *Rapport Virage carboneutre* et notre programme de retombées sociales ScotiaINSPIRE. Fait à noter, au sein même du conseil d'administration, nous continuons de progresser vers l'atteinte de nos objectifs d'inclusion et de représentation.

Au nom de votre conseil d'administration, je veux remercier l'équipe de direction ainsi que notre équipe composée de plus de 90 000 employés à l'échelle de la Banque pour leur travail acharné et leur dévouement durant l'exercice qui vient de se clore. Nous pouvons toujours compter sur nos équipes pour fournir les conseils spécialisés et le service hors pair dont nos clients ont besoin pour atteindre leurs objectifs, malgré la période d'incertitude que nous traversons en ce moment.

Je tiens aussi à vous remercier, chers actionnaires, pour votre confiance et votre soutien inébranlables alors que nous nous dévouons à bâtir une meilleure banque, *pour l'avenir de tous*.

NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Ignacio « Nacho » Deschamps
Chef de groupe,
Opérations internationales et
Transformation numérique

Glen Gowland
Chef de groupe,
Gestion de patrimoine mondiale

Jake Lawrence
Chef de la direction et chef de groupe,
Services bancaires et marchés mondiaux

Barbara Mason
Chef de groupe et chef,
Ressources humaines

James Neate
Président et chef de groupe,
Services bancaires aux grandes
entreprises et Services bancaires
d'investissement

Dan Rees
Chef de groupe,
Réseau canadien

Raj Viswanathan
Chef de groupe et chef,
Affaires financières

Michael Zerbs
Chef de groupe,
Technologie et Exploitation

Ian Arellano
Vice-président à la direction et
directeur, Affaires juridiques

Paul Baroni
Vice-président à la direction
et auditeur en chef

Nicole Frew
Vice-présidente à la direction
et chef, Conformité

Phil Thomas
Chef, Gestion du risque

Anique Asher
Vice-présidente à la direction,
Affaires financières et Stratégie

Stephen Bagnarol
Vice-président à la direction,
Services bancaires aux
entreprises – Canada

Alex Besharat
Vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine – Canada

Tracy Bryan
Vice-présidente à la direction,
Exploitation globale

Stuart Davis
Vice-président à la direction,
Gestion du risque de crimes financiers
et chef de groupe, Lutte contre le
blanchiment d'argent

John Doig
Vice-président à la direction,
Ventes aux particuliers

Loretta Marcoccia
Vice-présidente à la direction
et chef de l'exploitation, Services
bancaires et marchés mondiaux

Diego Masola
Vice-président à la direction et
directeur national, Scotiabank Chile

Gillian Riley
Vice-présidente à la direction et
présidente et chef de la direction,
Tangerine

Shawn Rose
Vice-président à la direction et chef,
Technologie

Adrián Otero Rosiles
Vice-président à la direction et
directeur national, Scotiabank México

Francisco Sardón
Vice-président à la direction
et directeur national, Scotiabank Perú

Anya M. Schnoor
Vice-présidente à la direction,
Antilles, Amérique centrale et Uruguay

Kevin Teslyk
Vice-président à la direction et
chef de l'exploitation,
Réseau canadien

Maria Theofilaktidis
Vice-présidente à la direction,
Affaires financières

Martin Weeks
Vice-président à la direction
et trésorier du Groupe

Terri-Lee Weeks
Vice-présidente à la direction,
Clientèle de détail

Aaron W. Regent
- Président du conseil
- Fondateur, président du conseil et chef de la direction de Magris Performance Materials Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

PRÉSIDENTS DES COMITÉS

Nora A. Aufreiter
- Présidente du comité du capital humain et de la rémunération
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014

Guillermo E. Babatz
- Président du comité d'évaluation des risques
- Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014

Una M. Power
- Présidente du comité d'audit et de révision
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Calin Rovinescu
- Président du comité de gouvernance
- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1er novembre 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Scott B. Bonham
- Administrateur de sociétés et cofondateur d'Intentional Capital
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 25 janvier 2016

Daniel (Don) H. Callahan
- Administrateur de sociétés et président non dirigeant du conseil d'administration de TIME USA LLC
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 15 juin 2021

W. Dave Dowrich
- Premier vice-président à la direction et chef des Affaires financières de la Teachers Insurance and Annuity Association of America – College Retirement Equities Fund (TIAA)
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1er juin 2022

Lynn K. Patterson
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1er septembre 2020

Michael D. Penner
- Administrateur de sociétés et associé exploitant de Partners Group AG
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 juin 2017

Brian J. Porter
- Président et chef de la direction de la Banque Scotia
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

Susan L. Segal
- Présidente et chef de la direction de l'Americas Society et du Council of the Americas
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 2 décembre 2011

L. Scott Thomson*

** M. Thomson sera le président désigné de la Banque Scotia à compter du 1er décembre 2022. Il occupera le poste de président et chef de la direction de la Banque Scotia à compter du 1er février 2023.*
- Ancien président et chef de la direction de Finning International Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Benita M. Warmbold
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 29 octobre 2018

ESG

LA STRATÉGIE ESG DE LA BANQUE S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE PILIERS STRATÉGIQUES :

La gouvernance et le leadership, la résilience économique, l'action environnementale et une société inclusive. Nous développons et mettons en œuvre des initiatives qui cadrent avec ces orientations et nous investissons dans ces initiatives afin que nos efforts aient des retombées optimales sur nos activités, nos clients et le monde qui nous entoure, *pour l'avenir de tous*.

Principaux faits saillants ESG

ENVIRONNEMENT

- Établissement, à l'échelle de la Banque, de cibles mesurables et temporellement définies en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités de financement et d'exploitation, et publication de celles-ci dans notre tout premier *Rapport Virage carboneutre*.
- Publication de notre rapport sur les obligations durables, qui porte sur l'utilisation des produits tirés de nos émissions d'obligations durables, dont l'obligation durable de 1 milliard de dollars américains de 3 ans de la Banque Scotia, pour générer des retombées environnementales et sociales.
- Conclusion d'un contrat d'achat d'électricité à long terme visant un approvisionnement en énergie solaire en provenance de l'Alberta, en vue d'atteindre notre objectif de consommer uniquement de l'électricité provenant de sources non polluantes au Canada d'ici 2025.
- Engagement à verser 25 millions de dollars en financement communautaire sur dix ans pour soutenir les partenariats avec des organismes sans but lucratif et de bienfaisance qui permettent le changement de systèmes liés au climat et la décarbonisation sectorielle, dont 10 millions de dollars à notre fonds Net-Zero Research Fund. Cette année, nous avons choisi dix projets qui font progresser la recherche et font la promotion du leadership afin de soutenir les efforts mondiaux pour la transition vers une économie décarbonisée au Canada et en Amérique latine.
- Participation à titre de membre de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) des Nations Unies et de membre du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

GOUVERNANCE

- Classement au cinquième centile des meilleures institutions financières au monde faisant l'objet de l'évaluation des entreprises en matière de durabilité *S&P Global Corporate Sustainability Assessment*, qui sert à déterminer quelles sociétés composeront l'indice Dow Jones Sustainability Index (DJSI). La Banque Scotia est incluse dans l'indice DJSI North America depuis 2018.
- Lancement de l'outil Assistant en éthique afin d'améliorer la qualité des investissements de la Banque dans les données et l'analytique dans le cadre de nouveaux projets faisant appel à l'intelligence artificielle (IA) et à l'apprentissage machine et d'ainsi obtenir des renseignements sur les clients qui sont plus précis et personnalisés et qui sont dépourvus de biais cognitifs.
- Nomination de notre toute première chef, Inclusion et résilience économiques, dont le mandat consiste à exercer un leadership éclairé sur la façon dont une croissance économique inclusive peut se traduire par des économies plus solides, durables et modulables.
- Mise en place d'un comité sur les enjeux ESG de la Banque composé d'une équipe multidisciplinaire de membres de la direction. L'expertise et l'influence de chacun d'entre eux sur les questions ESG leur permettent de faire la promotion de l'intégration des priorités ESG aux activités de la Banque.
- Première banque canadienne à rejoindre le groupe de travail financier d'United For Wildlife. La Banque Scotia devient membre de ce groupe de travail dans le but de freiner le commerce illégal des espèces sauvages et de faire cesser les transactions financières illégales.

SOCIÉTÉ

Parrainages communautaires

- La Banque Scotia a lancé la plateforme de soccer Scotiabank FC au Canada afin d'offrir aux jeunes la possibilité de s'épanouir en faisant du sport.
- La Banque Scotia et Jarislowsky Fraser se sont engagés à verser 1 million de dollars sur 3 ans au Musée des beaux-arts de Montréal aux fins de la création d'un poste de conservateur en art autochtone.

Soutien aux professionnels de la santé

- Gestion financière MD inc. et la Banque Scotia ont uni leurs forces avec celles de l'Association des médecins autochtones du Canada pour appuyer les professionnels de la santé issus des communautés autochtones.

Aide humanitaire

- Soutien à l'aide humanitaire d'urgence dans l'est du Canada sous la forme d'un don à la Société canadienne de la Croix-Rouge après le passage de l'ouragan Fiona.
- Engagement à verser plus d'un million de dollars à la cause ukrainienne pour appuyer les initiatives humanitaires et les efforts de relocalisation.

Programmes à l'intention de la clientèle

- Soutien aux entreprises dirigées par des membres de la communauté noire offert par l'entremise d'un nouveau programme de financement prévoyant l'injection de 100 millions de dollars en capitaux.
- Majoration de notre engagement envers les entreprises détenues et gérées par des femmes au Canada, portant le total de notre contribution annoncée à 10 milliards de dollars, et expansion internationale au Chili, au Costa Rica et en Jamaïque.
- Amélioration de la littératie financière des personnes aînées grâce au programme *Parlons argent : aînés*, offert en partenariat avec la Fondation canadienne d'éducation économique.

Pratiques commerciales

- Nouvellement membre du Inclusive Workplace & Supply Council of Canada (IWSCC) dans le but de renforcer les liens avec des entreprises d'approvisionnement détenues par des vétérans et des personnes souffrant d'un handicap et de promouvoir la diversité des fournisseurs.
- Animation d'ateliers à l'intention de différentes équipes à l'échelle de la Banque afin de les sensibiliser aux *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* de l'ONU et de soutenir leurs efforts en vue d'intégrer ces principes dans leur secteur d'activité.

ScotiaINSPIRE

- Publication de notre tout premier *Rapport sur l'impact social ScotiaINSPIRE*, qui présente les résultats de notre première année d'investissement dans la collectivité. Nous nous sommes engagés à verser 500 millions de dollars sur 10 ans.
- Accueil d'environ 200 organismes communautaires avec lesquels nous faisons affaire au tout premier sommet ScotiaINSPIRE, dont l'objectif était d'évaluer les résultats des investissements dans la collectivité. Depuis le lancement de ScotiaINSPIRE, nous avons investi plus de 60 millions de dollars dans les collectivités où nous sommes présents.
- Annonce par ScotiaINSPIRE et Passeport pour ma réussite d'un partenariat de 900 000 $ pour favoriser le maintien aux études des jeunes nouveaux arrivants vivant dans des communautés défavorisées.
- Annonce d'un partenariat de 2,15 millions de dollars entre la Banque Scotia et le YMCA pour accroître le taux de diplomation des jeunes à risque de décrochage scolaire. La Banque Scotia a également noué un partenariat avec YWCA NWT pour aider les femmes et les familles des Territoires du Nord-Ouest à trouver des emplois stables.
- Annonce par la Banque Scotia d'un don de 900 000 $ au programme *Une initiative pour tous les jeunes* de l'organisme Habitat pour l'humanité Canada, un programme national qui offre une expérience de travail aux jeunes.

Nos engagements pour le climat : atteindre la carboneutralité d'ici 2050

La stratégie de lutte contre les changements climatiques pour l'ensemble de la Banque repose sur ses engagements pour le climat. Cette stratégie est orientée sur les risques et les occasions que comportent les changements climatiques pour nos clients, nos actionnaires, nos employés et nos autres parties prenantes, ainsi que pour nos entreprises et nos activités.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2022

1. Majoration de notre objectif de mobilisation de capitaux pour faire face aux répercussions des changements climatiques, pour le faire passer de 100 milliards de dollars à 350 milliards de dollars d'ici 2030. En date de novembre 2022, nous avions mobilisé 96 milliards de dollars et accru nos activités de prêt et de souscription ayant des retombées environnementales ou sociales positives.

2. Meilleures gouvernance et transparence en ce qui a trait aux changements climatiques grâce à la publication de notre tout premier *Rapport Virage carboneutre* en mars 2022.

3. Détermination de nos cibles, temporellement définies à l'échelle de la Banque, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités de prêts :

   - Réduction de 30 % de l'intensité des émissions de type 1 et 2 au sein de notre portefeuille des secteurs du pétrole et du gaz et réduction d'environ 15 % à 25 % d'ici 2030 de l'intensité des émissions de type 3.

   - Réduction de 55 % à 60 % d'ici 2030 de l'intensité des émissions de type 1 et 2 au sein de notre portefeuille des secteurs de l'électricité et des services publics.

   - En tant que membre de l'alliance bancaire Net Zéro, la Banque Scotia déterminera d'autres cibles de décarbonisation au fil du temps et elle fera rapport de sa progression vers l'atteinte de ses objectifs sur une base annuelle.

4. Meilleure intégration des évaluations de risques climatiques dans nos activités de prêt, de financement et d'investissement grâce à l'établissement de processus standardisés pour évaluer les risques liés aux changements climatiques qui sont enchâssés dans les systèmes de suivi interne au niveau de l'emprunteur. Ces évaluations portent notamment sur l'aspect physique et transitionnel des risques climatiques ainsi que sur la sensibilisation de la direction à ces derniers. Nous avons offert des formations sur le sujet aux agents d'opérations bancaires et aux approbateurs de crédit.

5. Réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre de type 1 et 2 (par rapport aux niveaux de 2016) quatre ans plus tôt que notre cible de 2025. Nous poursuivons nos efforts en vue d'atteindre notre objectif de consommer uniquement de l'électricité provenant de sources non polluantes d'ici 2030.

6. Engagement à verser 25 millions de dollars en financement communautaire d'ici 2030 pour soutenir les partenariats avec des organismes à but non lucratif et de bienfaisance qui permettent le changement de systèmes liés au climat et la décarbonisation sectorielle. Dans le cadre de ce programme, notre fonds Net-Zero Research Fund, d'une valeur de 10 millions de dollars, a octroyé des subventions à 21 projets en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Aperçu des résultats

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

Mesures clés	Performance sur 3 ans	Performance pour 2022 (variation annuelle)
Croissance du bénéfice par action d'au moins 7 %		
Données ajustées	6,0 %[1]	8,0 %
Données présentées	6,3 %[1]	4,2 %
Rendement des capitaux propres d'au moins 14 %		
Données ajustées	13,7 %[2]	15,6 %
Données présentées	13,3 %[2]	14,8 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif		
Données ajustées	-0,1 %[1]	-1,1 %
Données présentées	-0,3 %[1]	-2,4 %
Maintien de ratios de fonds propres solides	Niveaux élevés	Niveaux élevés

[1] Reflète le TCAC sur 3 ans; [2] Reflète la moyenne sur 3 ans.

Total des actifs
1 349
milliards de dollars

Prêts
745
milliards de dollars

Revenus ajustés
31,8
milliards de dollars

Revenus présentés
31,4
milliards de dollars

Bénéfice net ajusté
10,7
milliards de dollars

Bénéfice net présenté
10,2
milliards de dollars

Dépôts
916
milliards de dollars

Montant total de l'impôt*
4,2
milliards de dollars

* Comprend l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1 (%)

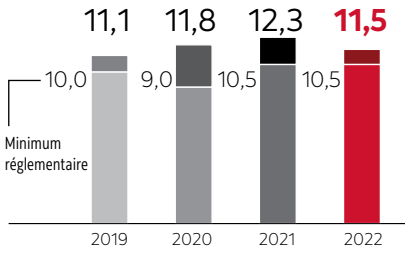

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la page 57.

ACTIFS MOYENS PAR MARCHÉS (%)

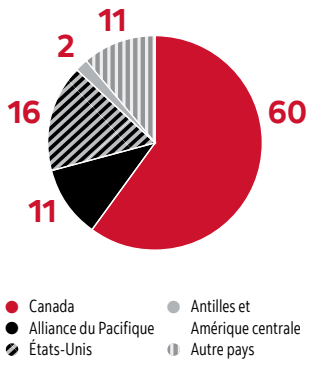

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la page 218.

BÉNÉFICE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (%)*

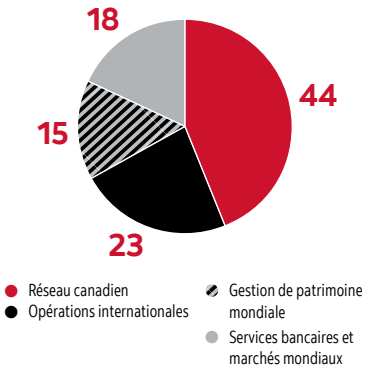

* Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres. Exclut le secteur Siège social

RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

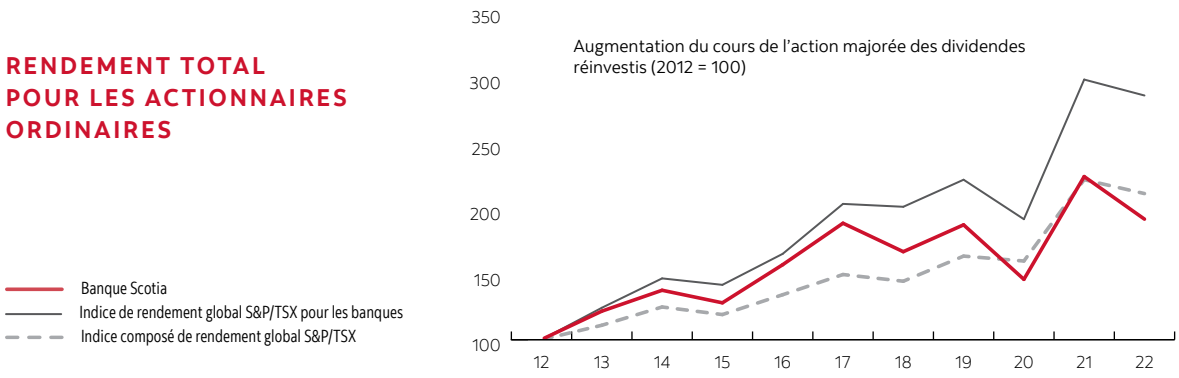

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS (GTDAR)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationsinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

			Pages		
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	14		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	74-78		
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	80-81, 85-91		
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	54-57, 99-102, 114-116		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	72-74		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	74-78		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	79		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	75-76		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	54-57	206	3
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	58		18-21
		b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.			15-16
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.	59-60		74
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	54-57		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	63-67, 79, 123	176, 229	5, 34, 36-47, 59-61, 65, 77, 83
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	63-67	176, 223-229	13-14, 34-48, 58-61, 65, 70-73
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	63-67	224	13-14, 34-48, 70-73
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	63-67		49, 64, 76
	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	64-66		50-53, 81
Liquidité et financement	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	97-102		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	99		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	103-105		
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	102-103		
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	96		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	92-97	228-229	
	24	Examen de l'évolution de la VàR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VàR.	92-97	228-229	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VàR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	92-97	229	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	85-91, 117-123	186-187, 225-227	5, 34, 36-47, 59-61
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		155-157, 187	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	88, 117-118, 120, 121	187	31-32
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	83-84	174-177	82
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	83-84, 89		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	67, 106		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	71		

Rapport de gestion

Table des matières

16 Énoncés prospectifs
17 Mesures non conformes aux PCGR
24 Faits saillants financiers

Survol de la performance
25 Résultats financiers – 2022 par rapport à 2021
25 Objectifs à moyen terme
25 Rendement revenant aux actionnaires
26 Survol et perspectives économiques
26 Incidence de la conversion des devises

Résultats financiers du Groupe
28 Bénéfice net
28 Revenus d'intérêts nets
30 Revenus autres que d'intérêts
31 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
33 Charges autres que d'intérêts
33 Charge d'impôt sur le résultat
34 Revue du quatrième trimestre
36 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité
37 Survol
40 Réseau canadien
43 Opérations internationales
47 Gestion de patrimoine mondiale
50 Services bancaires et marchés mondiaux
53 Autres

Situation financière du Groupe
54 État de la situation financière
54 Gestion du capital
67 Arrangements hors bilan
70 Instruments financiers
71 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Gestion du risque
72 Cadre de gestion du risque
82 Risque de crédit
92 Risque de marché
97 Risque de liquidité
106 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables
110 Contrôles et procédures
110 Principales méthodes et estimations comptables
114 Prises de position futures en comptabilité
114 Faits nouveaux en matière de réglementation
116 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires
117 Renseignements par secteurs géographiques
119 Risque de crédit
124 Revenus et charges
126 Informations trimestrielles choisies
127 Informations annuelles choisies
127 Statistiques des dix derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2022 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités de guerres ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, l'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque ou visant Internet; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les changements climatiques et d'autres risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, y compris les risques éventuels liés à la durabilité, qui pourraient découler des activités de la Banque; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; les pressions inflationnistes; la dette des ménages au Canada; le déclenchement sur une grande échelle de crises sanitaires ou de pandémies, notamment l'ampleur et la durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2022 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2022 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2023 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 29 novembre 2022

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2022 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 29 novembre 2022.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2022, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2022 de la Banque sur le site de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ni définis par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport de gestion et ils sont définis ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Le tableau qui suit présente les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction tient compte autant des résultats et mesures présentés qu'ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer autant les résultats présentés que les résultats ajustés permet aux lecteurs d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes. Le bénéfice net et le bénéfice dilué par action ont été ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

1. Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions :

Des coûts de 71 millions de dollars (97 millions de dollars avant impôt) [octobre 2021 – 75 millions de dollars (103 millions de dollars avant impôt)] ayant trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles inscrit à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, ont été comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

2. Charges de restructuration et autres provisions :

Au quatrième trimestre de 2022, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 66 millions de dollars (85 millions de dollars avant impôt) par suite principalement de la décision stratégique de réaligner ses activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique afin de se concentrer sur certaines activités visant les services bancaires et les marchés financiers dans cette région. La charge comprend également la réduction du nombre d'employés de secteur technologique au Canada et à l'étranger par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique.

Au cours de l'exercice précédent, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 93 millions de dollars (126 millions de dollars avant impôt) se rapportant pour l'essentiel au secteur Opérations internationales au titre des coûts entraînés par la réduction du nombre de succursales et d'employés à temps plein, par suite de l'adoption accélérée des canaux numériques par les clients et de l'automatisation des processus. La Banque a également inscrit des provisions de 46 millions de dollars (62 millions de dollars avant impôt) au titre de règlements et de litiges en lien avec ses anciennes activités liées aux métaux.

Ces charges ont été comptabilisées dans le secteur d'exploitation Autres.

3. Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+

La Banque a comptabilisé des coûts de 98 millions de dollars (133 millions de dollars avant impôt) afin de soutenir l'expansion du programme de fidélisation Scène+ de manière à y inclure Empire Company Limited à titre de partenaire. Ces coûts engagés sont liés au soutien opérationnel, au marketing visant la transition et aux initiatives technologiques connexes, et ils ont été comptabilisés à titre de charge au quatrième trimestre de 2022 dans le secteur d'exploitation Autres.

4. Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités

Au quatrième trimestre de 2022, la Banque a vendu ses participations dans des entreprises associées au Venezuela et en Thaïlande. De plus, la Banque a réduit ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre d'un réalignement des activités dans la région de l'Asie-Pacifique. Collectivement, la vente de ces entités et la réduction de ces activités ont donné lieu à une perte nette de 340 millions de dollars (361 millions de dollars avant impôt), dont une tranche de 294 millions de dollars (315 millions de dollars avant impôt) a trait à une perte de change cumulée, déduction faite des couvertures, qui a été reclassée dans les revenus autres que d'intérêts de l'état du résultat net à partir du cumul des autres éléments du résultat global. Cette perte nette a été comptabilisée dans le secteur d'exploitation Autres. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions, se reporter à la note 36 afférente aux états financiers consolidés.

T1 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	**18 115 $**	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts	**13 301**	14 291
Total des revenus	**31 416**	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 382**	1 808
Charges autres que d'intérêts	**17 102**	16 618
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**12 932**	12 826
Charge d'impôt sur le résultat	**2 758**	2 871
Bénéfice net	**10 174 $**	9 955 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**258**	331
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**9 916**	9 624
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**260**	233
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**9 656**	9 391
Bénéfice dilué par action *(en dollars)*	**8,02 $**	7,70 $
Ajustements		
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)		
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités	**361 $**	– $
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	**97**	103
Charges de restructuration et autres provisions	**85**	188
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	**133**	–
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	**315 $**	291 $
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	**676**	291
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat		
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités	**(21)**	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	**(26)**	(28)
Charges de restructuration et autres provisions	**(19)**	(49)
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	**(35)**	–
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	**(101)**	(77)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	**575**	214
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales liées aux charges de restructuration et autres provisions	**(1)**	(10)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	**574 $**	204 $
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	**18 115 $**	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts	**13 662**	14 291
Total des revenus	**31 777**	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 382**	1 808
Charges autres que d'intérêts	**16 787**	16 327
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**13 608**	13 117
Charge d'impôt sur le résultat	**2 859**	2 948
Bénéfice net	**10 749 $**	10 169 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**259**	341
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**10 490**	9 828
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**260**	233
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**10 230 $**	9 595 $
Bénéfice dilué par action *(en dollars)*	**8,50 $**	7,87 $
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action *(en dollars)*	**0,48 $**	0,17 $

T1A Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022[1]					
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	**4 763 $**	**2 667 $**	**1 565 $**	**1 911 $**	**(732)$**	**10 174 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	**249**	**9**	**–**	**–**	**258**
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**4 763**	**2 418**	**1 556**	**1 911**	**(732)**	**9 916**
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**6**	**6**	**3**	**4**	**241**	**260**
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	**4 757 $**	**2 412 $**	**1 553 $**	**1 907 $**	**(973)$**	**9 656 $**
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)						
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**361 $**	**361 $**
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	**22**	**39**	**36**	**–**	**–**	**97**
Charges de restructuration et autres provisions	**–**	**–**	**–**	**–**	**85**	**85**
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	**–**	**–**	**–**	**–**	**133**	**133**
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	**22**	**39**	**36**	**–**	**218**	**315**
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	**22**	**39**	**36**	**–**	**579**	**676**
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	**(6)**	**(11)**	**(9)**	**–**	**(75)**	**(101)**
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	**16**	**28**	**27**	**–**	**504**	**575**
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales liées aux charges de restructuration et autres provisions	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	**16**	**28**	**27**	**–**	**503**	**574**
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	**4 779 $**	**2 695 $**	**1 592 $**	**1 911 $**	**(228)$**	**10 749 $**
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**4 779 $**	**2 446 $**	**1 583 $**	**1 911 $**	**(229)$**	**10 490 $**
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	**4 773 $**	**2 440 $**	**1 580 $**	**1 907 $**	**(470)$**	**10 230 $**

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 37.

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021[1]					
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	4 155 $	2 155 $	1 574 $	2 075 $	(4)$	9 955 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	332	9	–	(10)	331
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 155	1 823	1 565	2 075	6	9 624
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	20	21	11	15	166	233
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 135 $	1 802 $	1 554 $	2 060 $	(160)$	9 391 $
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	22 $	45 $	36 $	– $	– $	103 $
Charges de restructuration et autres provisions	–	–	–	–	188	188
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	22	45	36	–	188	291
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	22	45	36	–	188	291
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(6)	(13)	(9)	–	(49)	(77)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	16	32	27	–	139	214
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales liées aux charges de restructuration et autres provisions	–	–	–	–	(10)	(10)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	16	32	27	–	129	204
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	4 171 $	2 187 $	1 601 $	2 075 $	135 $	10 169 $
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 171 $	1 855 $	1 592 $	2 075 $	135 $	9 828 $
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 151 $	1 834 $	1 581 $	2 060 $	(31)$	9 595 $

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 37.

Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes sans l'incidence de la conversion des devises et est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 26.

T2 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)	2021		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Résultats en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	6 625 $	147 $	6 478 $
Revenus autres que d'intérêts	2 993	119	2 874
Total des revenus	9 618	266	9 352
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 574	40	1 534
Charges autres que d'intérêts	5 254	105	5 149
Charge d'impôt sur le résultat	635	30	605
Bénéfice net	2 155 $	91 $	2 064 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	332 $	24 $	308 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 823 $	67 $	1 756 $
Autres mesures			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	194 $	4 $	190 $
Passifs moyens (en milliards de dollars)	149 $	5 $	144 $

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)	2021		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats ajustés	Variation de change	Résultats ajustés en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	6 625 $	147 $	6 478 $
Revenus autres que d'intérêts	2 993	119	2 874
Total des revenus	9 618	266	9 352
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 574	40	1 534
Charges autres que d'intérêts	5 209	102	5 107
Charge d'impôt sur le résultat	648	32	616
Bénéfice net	2 187 $	92 $	2 095 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	332 $	23 $	309 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 855 $	69 $	1 786 $

Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs principaux et des revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs.

Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour les lecteurs, puisqu'elle présente les principaux actifs générateurs d'intérêts des activités de prêts personnels et de prêts aux entreprises et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux pour le secteur d'activité divisés par les actifs productifs principaux moyens. La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR.

T3 Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs moyens, des actifs productifs principaux moyens et de la marge nette sur intérêts par secteurs d'activité

Données consolidées pour la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre *(non audité) (en millions de dollars)*	2022	2021
Total des actifs moyens – présenté[1)]	**1 281 708 $**	1 157 213 $
Moins les actifs non productifs	**107 536**	94 908
Total des actifs productifs moyens[1)]	**1 174 172 $**	1 062 305 $
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	**138 390**	142 033
Titres pris en pension et titres empruntés	**140 557**	116 829
Autres déductions	**62 531**	51 750
Actifs productifs principaux moyens[1)]	**832 694 $**	751 693 $
Revenus d'intérêts nets – présenté	**18 115 $**	16 961 $
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	**(185)**	190
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	**18 300 $**	16 771 $
Marge nette sur intérêts	**2,20 %**	2,23 %

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Réseau canadien

Pour les exercices clos les 31 octobre *(non audité) (en millions de dollars)*	2022	2021
Total des actifs moyens – présenté[1)]	**429 528 $**	380 772 $
Moins les actifs non productifs	**4 092**	4 102
Total des actifs productifs moyens[1)]	**425 436 $**	376 670 $
Moins :		
Autres déductions	**23 482**	17 382
Actifs productifs principaux moyens[1)]	**401 954 $**	359 288 $
Revenus d'intérêts nets – présenté	**9 001 $**	8 030 $
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	**–**	–
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	**9 001 $**	8 030 $
Marge nette sur intérêts	**2,24 %**	2,23 %

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Opérations internationales

Pour les exercices clos les 31 octobre *(non audité) (en millions de dollars)*	2022	2021
Total des actifs moyens – présenté[1)]	**206 550 $**	194 124 $
Moins les actifs non productifs	**17 808**	15 218
Total des actifs productifs moyens[1)]	**188 742 $**	178 906 $
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	**4 978**	5 812
Titres pris en pension et titres empruntés	**1 265**	–
Autres déductions	**6 781**	6 581[2)]
Actifs productifs principaux moyens[1)]	**175 718 $**	166 513 $
Revenus d'intérêts nets – présenté	**6 900 $**	6 625 $
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	**(66)**	50
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	**6 966 $**	6 575 $
Marge nette sur intérêts	**3,96 %**	3,95 %[2)]

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre compte de la déduction des dépôts ne portant pas intérêt auprès d'autres institutions financières, aux fins de conformité avec la définition de la Banque.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

La Banque attribue le capital à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 10,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés.

Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

T4 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	**4 757 $**	**2 412 $**	**1 553 $**	**1 907 $**	**(973)$**	**9 656 $**
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires[1]	**18 105**	**18 739**	**9 576**	**13 328**	**5 442**	**65 190**
Rendement des capitaux propres	**26,3 %**	**12,9 %**	**16,2 %**	**14,3 %**	**n. s.[2]**	**14,8 %**
Résultats ajustés[3]						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	**4 773**	**2 440**	**1 580**	**1 907**	**(470)**	**10 230**
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires[1]	**18 105**	**18 739**	**9 576**	**13 328**	**5 619**	**65 367**
Rendement des capitaux propres	**26,4 %**	**13,0 %**	**16,5 %**	**14,3 %**	**n. s.[2]**	**15,6 %**

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
2) Non significatif.
3) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 18 et 19.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 135 $	1 802 $	1 554 $	2 060 $	(160)$	9 391 $
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires[1]	16 388	17 377	9 301	12 450	8 311	63 827
Rendement des capitaux propres	25,2 %	10,4 %	16,7 %	16,5 %	n. s.[2]	14,7 %
Résultats ajustés[3]						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 151	1 834	1 581	2 060	(31)	9 595
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires[1]	16 388	17 377	9 301	12 450	8 385	63 901
Rendement des capitaux propres	25,3 %	10,6 %	17,0 %	16,5 %	n. s.[2]	15,0 %

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
2) Non significatif.
3) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 18 et 19.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

T5 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présenté[1]	**65 190 $**	63 827 $
Goodwill moyen[1, 2]	**(9 197)**	(9 424)
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé)[1]	**(3 803)**	(3 895)
Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires[1]	**52 190 $**	50 508 $
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – présenté	**9 656 $**	9 391 $
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)[3]	**71**	75
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	**9 727 $**	9 466 $
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires[4]	**18,6 %**	18,7 %
Résultats ajustés[3]		
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	**10 230 $**	9 595 $
Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté[1]	**52 367 $**	50 582 $
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté[4]	**19,5 %**	19,0 %

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
2) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.
3) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 18 et 19.
4) Calculé en dollars.

Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustées.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat.

T6 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	**2022**	2021
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)		
Revenus d'intérêts nets	**18 115**	16 961
Revenus autres que d'intérêts	**13 301**	14 291
Total des revenus	**31 416**	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 382**	1 808
Charges autres que d'intérêts	**17 102**	16 618
Charge d'impôt sur le résultat	**2 758**	2 871
Bénéfice net	**10 174**	9 955
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**9 656**	9 391
Performance d'exploitation		
Bénéfice de base par action (en dollars)	**8,05**	7,74
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**8,02**	7,70
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)[1]	**14,8**	14,7
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage)[2]	**18,6**	18,7
Ratio de productivité (en pourcentage)[1]	**54,4**	53,2
Levier d'exploitation (en pourcentage)[1]	**(2,4)**	1,1
Marge nette sur intérêts (en pourcentage)[2]	**2,20**	2,23
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**65 895**	86 323
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 154**	146 312
Prêts	**744 987**	636 986
Total des actifs	**1 349 418**	1 184 844
Dépôts	**916 181**	797 259
Actions ordinaires	**65 150**	64 750
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**8 075**	6 052
Actifs sous administration[1]	**641 636**	652 924
Actifs sous gestion[1]	**311 099**	345 762
Mesures des fonds propres et de la liquidité		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)[3]	**11,5**	12,3
Ratio de T1 (en pourcentage)[3]	**13,2**	13,9
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)[3]	**15,3**	15,9
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage)[4]	**27,4**	27,8
Ratio de levier (en pourcentage)[5]	**4,2**	4,8
Ratio de levier TLAC (en pourcentage)[4]	**8,8**	9,6
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars)[3]	**462 448**	416 105
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)[6]	**119**	124
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)[7]	**111**	110
Qualité du crédit		
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	**3 151**	2 801
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)[8]	**5 499**	5 731
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[1]	**0,62**	0,67
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[1]	**0,41**	0,42
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[1, 9]	**0,19**	0,29
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[1, 9]	**0,24**	0,53
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[1]	**0,24**	0,54
Résultats ajustés[2]		
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	**10 749**	10 169
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	**8,50**	7,87
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	**15,6**	15,0
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage)	**19,5**	19,0
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	**52,8**	52,2
Levier d'exploitation ajusté (en pourcentage)	**(1,1)**	1,5
Données sur les actions ordinaires		
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	**65,85**	81,14
Actions en circulation (en millions)		
Nombre moyen – de base	**1 199**	1 214
Nombre moyen – dilué	**1 208**	1 225
Clôture de la période	**1 191**	1 215
Dividendes versés par action (en dollars)	**4,06**	3,60
Rendement de l'action (en pourcentage)[1]	**5,1**	5,2
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	**78 452**	98 612
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)[1]	**54,68**	53,28
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable[1]	**1,2**	1,5
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)[1]	**8,2**	10,5
Autres données		
Effectif (équivalent temps plein)	**90 979**	89 488
Succursales et bureaux	**2 384**	2 518

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.
2) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.
3) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).
4) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).
5) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).
6) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure du BSIF (avril 2015).
7) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de communication financière du ratio structurel de liquidité à long terme du BSIF (janvier 2021).
8) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, exposition au risque lié à des éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.
9) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et exposition au risque lié à des éléments hors bilan.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats financiers – 2022 par rapport à 2021

Le bénéfice net s'est élevé à 10 174 millions de dollars en 2022, contre 9 955 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 2 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus d'intérêts nets, à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et à la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 8,02 $, contre 7,70 $. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,8 %, comparativement à 14,7 %.

Les éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net pour l'exercice écoulé se sont établis à 575 millions de dollars après impôt (676 millions de dollars avant impôt) [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17]. La Banque a inscrit une perte nette de 340 millions de dollars (361 millions de dollars avant impôt) relativement à la cession de participations dans des sociétés associées au Venezuela et en Thaïlande ainsi qu'à la réduction d'activités en Inde et en Malaisie. Cette perte a trait principalement à une perte de change cumulée, déduction faite des couvertures, qui a été reclassée dans les revenus autres que d'intérêts de l'état du résultat net à partir du cumul des autres éléments du résultat global. La Banque a inscrit des coûts de 98 millions de dollars (133 millions de dollars avant impôt) visant à soutenir l'expansion du programme de fidélisation Scène+ de manière à y inclure Empire Company Limited à titre de partenaire. La Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 66 millions de dollars (85 millions de dollars avant impôt) essentiellement par suite de la décision stratégique de réaligner ses activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique afin de se concentrer sur certaines activités visant les services bancaires et les marchés financiers dans cette région. La charge comprend également la réduction du nombre d'employés de secteurs technologiques au Canada et à l'étranger par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique. Les autres éléments d'ajustement au cours de l'exercice écoulé comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 71 millions de dollars (97 millions de dollars avant impôt). L'incidence nette des ajustements sur le résultat dilué par action s'est chiffrée à 0,48 $ et cette incidence sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET 1) selon Bâle III s'est élevée à deux points de base.

Les ajustements de l'exercice précédent se sont élevés à 214 millions de dollars après impôt (291 millions de dollars avant impôt), ce qui comprenait des charges de restructuration et autres provisions de 139 millions de dollars après impôt (188 millions de dollars avant impôt) et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 75 millions de dollars (103 millions de dollars avant impôt).

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 10 749 millions de dollars, en hausse de 6 % par rapport à 10 169 millions de dollars. La hausse du bénéfice net ajusté est principalement attribuable à l'augmentation des revenus d'intérêts nets et à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de l'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 8,50 $, contre 7,87 $, tandis que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 15,6 %, contre 15,0 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 1 154 millions de dollars, ou de 7 %, pour se fixer à 18 115 millions de dollars. La hausse a découlé de la forte croissance des prêts et des marges plus élevées dans tous les secteurs d'activité, contrebalancées en partie par une diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des coûts de financement et par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La marge nette sur intérêts a diminué de trois points de base pour s'établir à 2,20 %, ce qui s'explique essentiellement par une diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des coûts de financement.

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 13 301 millions de dollars, en baisse de 990 millions de dollars, ou de 7 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 361 millions de dollars [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17]. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 629 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui est attribuable principalement à la diminution des revenus tirés des activités de transaction, des profits sur les placements, des commissions de placement et honoraires de services-conseils et des revenus provenant des sociétés associées, aux pertes latentes sur les dérivés utilisés à des fins autres que de transaction, aux honoraires liés aux fonds communs de placement et à l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des revenus tirés des services bancaires, des commissions de courtage et des commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 382 millions de dollars, comparativement à 1 808 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 426 millions de dollars, ou de 24 %, qui s'explique avant tout par la diminution de la dotation au titre des prêts douteux, contrebalancée en partie par la hausse de la dotation au titre des prêts productifs, et ce, dans tous les secteurs d'activité. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 10 points de base pour s'établir à 19 points de base.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 484 millions de dollars, ou de 3 %, pour se fixer à 17 102 millions de dollars, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 315 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, comparativement à 291 millions de dollars pour l'exercice précédent [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17]. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont également augmenté de 3 %. La hausse des frais liés au personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des honoraires, des frais de publicité, des dépenses liées aux technologies ainsi que de la taxe d'affaires et de la taxe sur le capital a été partiellement contrebalancée par l'incidence favorable de la conversion des devises. Les charges de l'exercice précédent ont subi l'incidence de la rémunération liée à la performance plus importante et de l'investissement accru dans le programme de fidélisation Scène. Le ratio de productivité s'est établi à 54,4 %, comparativement à 53,2 %. Le ratio de productivité ajusté s'est établi à 52,8 %, comparativement à 52,2 %. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 2,4 %. Le levier d'exploitation, après ajustement, s'est établi à un pourcentage négatif de 1,1 %.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 758 millions de dollars, contre 2 871 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,3 %, contre 22,4 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est établi à 21,0 %, contre 22,5 %, ce qui s'explique principalement par les avantages liés à l'inflation plus élevés au Chili et au Mexique ainsi que par l'accroissement des revenus exonérés d'impôt au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 octobre 2022, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) calculé conformément aux règles de Bâle III s'établissait à 11,5 %, contre 12,3 % un an plus tôt.

Objectifs financiers à moyen terme

Le tableau suivant présente un sommaire de notre performance en 2022 par rapport à nos objectifs de performance financière à moyen terme :

	Résultats de 2022	
	Montants présentés	Montants ajustés[1]
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	4,2 %	8,0 %
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	14,8 %	15,6 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier négatif de 2,4 %	Levier négatif de 1,1 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 11,5 %	s. o.

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2022, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires négatif de 14,5 %, comparativement au rendement global négatif de 4,8 % de l'indice composé S&P/TSX. Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 0,3 % au cours des cinq derniers exercices et à 6,7 % au cours des dix derniers exercices. Il a été inférieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX des cinq derniers exercices et des dix derniers exercices, qui s'est établi à 7,2 % et à 7,8 %, respectivement.

Les dividendes par action ont totalisé 4,06 $ pour l'exercice, en hausse de 13 % par rapport à ceux versés en 2021. La fourchette de distribution cible de la Banque est de 40 % à 50 %. Le ratio de distribution pour l'exercice a été de 50,3 %. Lors de sa réunion du 28 novembre 2022, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,03 $ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 27 janvier 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 janvier 2023.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre

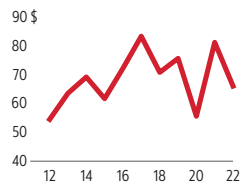

T7 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	**65,85**	81,14
Dividendes versés (en dollars par action)	**4,06**	3,60
Rendement de l'action (en pourcentage)[1)]	**5,1**	5,2
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	**(18,8)**	46,6
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage)[1)]	**(14,5)**	53,7

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de ces mesures.

D2 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2012 = 100)

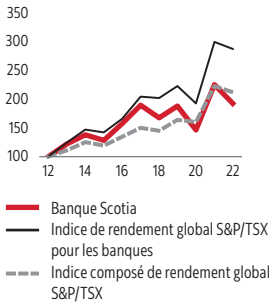

Survol et perspectives économiques

Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées au cours de l'exercice écoulé en raison de l'effet combiné des efforts des banques centrales pour freiner l'inflation, des conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de la gestion de la pandémie en Chine et de l'incidence de la hausse des prix de l'énergie. Les inquiétudes à l'égard d'un ralentissement potentiel et l'inflation élevée ont entraîné une forte volatilité sur les marchés financiers, ce qui est venu obscurcir les perspectives encore davantage.

Au Canada comme aux États-Unis, les facteurs économiques fondamentaux semblent indiquer que le recul de l'activité économique sera mineur et prendra plutôt les allures d'un délai dans la croissance. Le bilan des entreprises et des ménages demeure solide malgré la hausse des taux d'intérêt et la chute de la valeur des actifs. Le marché de l'emploi dans ces deux pays continue de démontrer une vigueur historique, ce qui laisse présager que les entreprises n'effectueront pas de licenciements massifs lorsque la croissance ralentira. Au Canada, les prix des marchandises, qui demeurent relativement élevés, continuent de soutenir l'activité économique, contrairement à ce que l'on peut observer dans les pays importateurs de marchandises. L'inflation devrait reculer graduellement au cours des prochains trimestres, à mesure que l'effet des hausses des taux d'intérêt se fera ressentir dans les économies. Un grand nombre de facteurs en amont influant sur l'inflation suggèrent que les facteurs ayant alimenté l'inflation auront bientôt l'effet inverse sur celle-ci. La vitesse à laquelle l'inflation reculera sous l'effet de ces facteurs sera tempérée par les salaires à la hausse et leur incidence sur les prix dans le secteur des services. En dépit de cette analyse, les perspectives à l'égard de l'inflation demeurent nébuleuses. L'inflation ne s'est pas conformée aux prévisions au cours de la majeure partie des deux dernières années et nous n'avons pas encore vu l'effet concret des reculs observés dans les facteurs ayant suscité la hausse des prix au cours de cette période.

La Banque du Canada et la Réserve fédérale vont bientôt mettre fin au cycle de resserrement de leur politique monétaire. Nous prévoyons que le taux de la Banque du Canada plafonnera à 4,25 % d'ici la fin de l'année et que la Réserve fédérale cessera les hausses de son taux cible lorsqu'il atteindra 5 % au début de l'année prochaine.

Les banques centrales des pays de l'Alliance du Pacifique ont également haussé drastiquement leurs taux afin de contenir les pressions inflationnistes. Ce cycle touche également à sa fin en raison du ralentissement de la croissance économique. L'incertitude politique jumelée à l'extrême volatilité des marchés financiers internationaux a causé des remous dans cette région au cours de la dernière année, mais les économies et les flux de capitaux ont fait preuve d'une grande résilience compte tenu de ces défis. La croissance ralentira davantage en raison de la hausse des coûts de financement, du recul des prix des marchandises découlant de la faiblesse de l'économie à l'échelle mondiale et de la diminution de la demande suscitée par le recul de l'activité économique en Europe et en Chine. Malgré ces événements, la croissance dans les pays de l'Alliance du Pacifique devrait dépasser celle de la plupart des pays les plus développés en 2023.

Perspectives

Après avoir connu une période de croissance économique soutenue alimentée en partie par des mesures de stimulation fiscales et monétaires et par l'incidence de l'augmentation des prix des marchandises, la Banque prévoit un ralentissement de la croissance économique dans ses principaux marchés pour la quasi-totalité de 2023. Les résultats de la Banque en 2023 devraient tirer parti de la hausse des revenus d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts, mais subir l'incidence défavorable de la croissance des coûts de financement, de la progression des charges qui devrait suivre l'inflation, du retour à la normale des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du fait de la fin des reprises sur les comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs, ainsi que de l'accroissement des taux d'impôt au Canada et dans d'autres pays. Une fois les taux stabilisés, la Banque prévoit tirer avantage du rajustement du prix des actifs, ce qui se traduira par un élargissement de la marge nette sur intérêts. La Banque devrait maintenir une solide situation de trésorerie et de bonnes réserves de liquidités en 2023.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T8 Incidence de la conversion des devises

	2022		2021	
Pour les exercices	**Taux de change moyen**	**Variation (en pourcentage)**	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Dollar américain/dollar canadien	**0,777**	**(2,3)%**	0,795	6,9 %
Peso mexicain/dollar canadien	**15,799**	**(1,5)%**	16,035	1,3 %
Sol péruvien/dollar canadien	**3,002**	**(1,0)%**	3,032	18,0 %
Peso colombien/dollar canadien	**3 187**	**8,8 %**	2 929	7,6 %
Peso chilien/dollar canadien	**669,905**	**12,9 %**	593,123	0,2 %

T8 Incidence de la conversion des devises (suite)

Incidence sur le bénéfice net[1] (en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)	**2022 c. 2021**	2021 c. 2020
Revenus d'intérêts nets	**(158)$**	(512)$
Revenus autres que d'intérêts[2]	**(109)**	(276)
Charges autres que d'intérêts	**92**	408
Autres éléments (après impôt)	**72**	203
Bénéfice net	**(103)$**	(177)$
Bénéfice par action (dilué)	**(0,09)$**	(0,14)$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)		
Réseau canadien	**3 $**	(6)$
Opérations internationales[2]	**(97)**	(130)
Gestion de patrimoine mondiale	**–**	(15)
Services bancaires et marchés mondiaux	**27**	(79)
Autres[2]	**(36)**	53
	(103)$	(177)$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.
2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est élevé à 10 174 millions de dollars en 2022, contre 9 955 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 2 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus d'intérêts nets, à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et à la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Les éléments d'ajustement constatés au cours de l'exercice considéré se sont établis à 575 millions de dollars (se reporter au tableau T1). Ces éléments comprennent une perte nette sur les cessions et la réduction d'activités de 340 millions de dollars, des coûts liés au soutien du programme de fidélisation Scène+ de 98 millions de dollars et des charges de restructuration et autres provisions de 66 millions de dollars (31 octobre 2021 – 139 millions de dollars). Les éléments d'ajustements pour l'exercice à l'étude comprennent également l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 71 millions de dollars (31 octobre 2021 – 75 millions de dollars).

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 10 749 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 10 169 millions de dollars. L'augmentation du bénéfice net ajusté découle essentiellement de la hausse des revenus d'intérêts nets, de la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la diminution de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancées en partie par des charges autres que d'intérêts plus élevées.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 18 115 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1 154 millions de dollars, ou de 7 %. Cette hausse est attribuable à la forte croissance des prêts et aux marges plus élevées dans tous les secteurs d'activité, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des frais de financement et par l'incidence négative de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien ont augmenté de 971 millions de dollars, ou de 12 %, en raison de la forte progression des prêts et des dépôts ainsi que de la hausse de la marge nette sur intérêts découlant des hausses de taux par la Banque du Canada. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont augmenté de 275 millions de dollars, ou de 4 %, par suite essentiellement de l'augmentation des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires à l'habitation. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 136 millions de dollars, ou de 22 %, dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale en raison de l'accroissement des marges sur les dépôts et de la forte croissance des prêts. Les revenus d'intérêts nets du secteur Services bancaires et marchés mondiaux ont augmenté de 194 millions de dollars, ou de 14 %, grâce surtout à l'accroissement des marges sur dépôts et de la croissance des prêts. Dans le secteur Autres, les revenus d'intérêts nets ont reculé de 422 millions de dollars, ce qui s'explique avant tout par la hausse des coûts de financement attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt et des activités de gestion de l'actif et du passif.

Les actifs productifs principaux (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17) ont augmenté de 81 milliards de dollars, ou de 11 %, pour atteindre 833 milliards de dollars, stimulés par la forte croissance des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts aux entreprises et des prêts aux sociétés, ainsi que par la hausse des actifs négociables.

La marge nette sur intérêts a diminué de trois points de base pour s'établir à 2,20 %, ce qui s'explique essentiellement par l'apport moindre des activités de gestion de l'actif et du passif dans la foulée de l'accroissement des coûts de financement.

T9 Soldes moyens à l'état de la situation financière[1] et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2022 Solde moyen	2022 Intérêt	2022 Taux moyen	2021 Solde moyen	2021 Intérêt	2021 Taux moyen
Actifs						
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**81,9 $**	**0,8 $**	**1,02 %**	75,6 $	0,2 $	0,24 %
Titres détenus à des fins de transaction	**138,6**	**0,8**	**0,57 %**	142,9	0,3	0,22 %
Titres pris en pension et titres empruntés	**141,7**	**0,5**	**0,32 %**	119,8	0,2	0,15 %
Titres de placement	**97,3**	**2,1**	**2,14 %**	92,2	1,1	1,25 %
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	**337,7**	**11,1**	**3,29 %**	299,7	9,3	3,09 %
Prêts personnels	**95,5**	**5,8**	**6,07 %**	92,0	5,1	5,56 %
Prêts sur cartes de crédit	**13,6**	**2,3**	**16,74 %**	13,3	2,3	17,11 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**253,3**	**10,2**	**4,03 %**	217,2	6,5	3,00 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(5,4)**			(6,8)		
Total des prêts	**694,7 $**	**29,4 $**	**4,23 %**	615,4 $	23,2 $	3,76 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**20,0**			16,4		
Total des actifs productifs moyens	**1 174,2 $**	**33,6 $**	**2,86 %**	1 062,3 $	25,0 $	2,35 %
Autres actifs	**107,5**			94,9		
Total des actifs moyens	**1 281,7 $**	**33,6 $**	**2,62 %**	1 157,2 $	25,0 $	2,16 %
Passifs et capitaux propres						
Dépôts						
Particuliers	**252,9 $**	**3,0 $**	**1,19 %**	245,4 $	2,0 $	0,81 %
Entreprises et administrations publiques	**572,6**	**9,3**	**1,63 %**	489,7	4,2	0,85 %
Autres institutions financières	**51,8**	**0,5**	**0,88 %**	44,4	0,3	0,72 %
Total des dépôts	**877,3 $**	**12,8 $**	**1,46 %**	779,5 $	6,5 $	0,83 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**117,6**	**0,3**	**0,26 %**	116,5	0,1	0,12 %
Débentures subordonnées	**7,8**	**0,3**	**3,47 %**	6,6	0,2	2,74 %
Autres passifs portant intérêt	**81,5**	**2,1**	**2,55 %**	78,3	1,2	1,58 %
Total des passifs portant intérêt	**1 084,2 $**	**15,5 $**	**1,42 %**	980,9 $	8,0 $	0,82 %
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**22,8**			21,1		
Autres passifs, y compris les acceptations	**101,3**			83,3		
Capitaux propres[2]	**73,4**			71,9		
Total des passifs et des capitaux propres	**1 281,7 $**	**15,5 $**	**1,20 %**	1 157,2 $	8,0 $	0,69 %
Revenus d'intérêts nets		**18,1 $**			17,0 $	

1) Soldes quotidiens moyens.
2) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,7 $ (2021 – 2,3 $).

Revenus autres que d'intérêts

T10 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021	2022 c. 2021
Services bancaires			
Revenus sur cartes	**779 $**	749 $	**4 %**
Frais liés aux services bancaires	**1 770**	1 598	**11**
Commissions de crédit	**1 647**	1 485	**11**
Total des revenus tirés des services bancaires	**4 196 $**	3 832 $	**9 %**
Services de gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	**2 269 $**	2 394 $	**(5)%**
Commissions de courtage	**1 125**	1 039	**8**
Frais de gestion de placements et frais de fiducie			
Gestion de placements et garde de placements	**795**	792	**–**
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	**204**	202	**1**
	999	994	**1**
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	**4 393 $**	4 427 $	**(1)%**
Commissions de placement et honoraires de services-conseils	**543**	724	**(25)**
Commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction	**878**	787	**12**
Revenus tirés des activités de transaction	**1 791**	2 033	**(12)**
Profit net sur la vente de titres de placement	**74**	419	**(82)**
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	**268**	339	**(21)**
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	**433**	398	**9**
Autres honoraires et commissions	**650**	677	**(4)**
Autres	**75**	655	**(89)**
Total des revenus autres que d'intérêts	**13 301 $**	14 291 $	**(7)%**
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR[1)]			
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités[2)]	**361**	–	
Revenus autres que d'intérêts ajustés	**13 662 $**	14 291 $	**(4)%**

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.
2) Montants comptabilisés dans les autres revenus autres que d'intérêts.

D3 Sources des revenus autres que d'intérêts

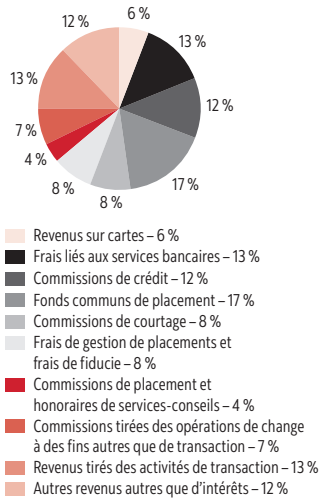

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 13 301 millions de dollars, en baisse de 990 millions de dollars, ou de 7 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 361 millions de dollars (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17). Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 629 millions de dollars, ou de 4 %. L'incidence défavorable de la conversion des devises a été de 2 %. La diminution restante est principalement attribuable au recul des revenus provenant des activités de transaction, des profits sur les placements, des commissions de placement et honoraires de services-conseils et des revenus provenant des sociétés associées, ainsi qu'aux pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des revenus tirés des services bancaires et des commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction.

Les revenus tirés des services bancaires se sont accrus de 364 millions de dollars, ou de 9 %, pour s'établir à 4 196 millions de dollars. L'accroissement est attribuable à la hausse des commissions de crédit, des frais de services de dépôt et de paiement, des revenus sur cartes et des revenus tirés des autres frais et commissions.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont diminué de 34 millions de dollars, ou de 1 %, en raison de la baisse des revenus tirés des fonds communs de placement, qui s'explique par les commissions de performance annuelles élevées au cours de l'exercice précédent, atténuées par la hausse des commissions de courtage.

Les commissions de placement et honoraires de services-conseils ont reculé de 181 millions de dollars, ou de 25 %, en raison surtout de la diminution des nouvelles émissions sur les marchés financiers.

Les revenus tirés des activités de transaction ont cédé 242 millions de dollars, ou 12 %. La baisse est principalement attribuable à la diminution des titres à revenu fixe et des devises, partiellement contrebalancée par la hausse des titres de capitaux propres mondiaux.

Le profit net sur la vente de titres de placement a diminué de 345 millions de dollars, ou de 82 %, en raison des profits élevés sur les ventes d'obligations au cours de l'exercice précédent grâce au contexte de faibles taux d'intérêt.

Le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées a reculé de 71 millions de dollars, ou de 21 %, en raison surtout de la baisse des profits sur les placements dans les activités sous-jacentes.

Les revenus d'assurance ont augmenté de 35 millions de dollars, ou de 9 %. Les dépenses au titre des réclamations ont été moindres qu'au cours de l'exercice précédent, puisque les réclamations liées à la COVID avaient été plus élevées en 2021. Ce facteur a été atténué par la baisse des primes au cours de l'exercice à l'étude.

Les autres revenus ont reculé de 580 millions de dollars, ce qui comprend les éléments d'ajustement de 361 millions de dollars au titre de la perte nette sur les cessions et la réduction d'activités. Sur une base ajustée, les autres revenus ont diminué de 219 millions de dollars en raison surtout des pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction.

T11 Revenus tirés des activités de transaction[1)]

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)[2)]		
Revenus d'intérêts nets	**(112)$**	136 $
Revenus autres que d'intérêts		
Revenus provenant des activités de transaction	**2 124**	2 321
Autres honoraires et commissions	**158**	185
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)	**2 170 $**	2 642 $
Revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)		
Taux d'intérêt et crédit	**606 $**	941 $
Titres de capitaux propres	**829**	932
Change et autres[3)]	**735**	769
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)	**2 170 $**	2 642 $
Ajustement au titre de la mise en équivalence fiscale	**(333)**	(288)
Revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)	**1 837 $**	2 354 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.
2) Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus.
3) Le poste « Change et autres » comprend les revenus provenant des activités de transaction liés au change, aux marchandises et aux autres activités de transaction de la Banque.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 382 millions de dollars, comparativement à 1 808 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 426 millions de dollars, ou de 24 % par rapport à l'exercice précédent, attribuable surtout à la diminution de la dotation au titre des prêts douteux dans tous les secteurs d'activités, partiellement contrée par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a correspondu à une reprise nette de 312 millions de dollars, contre une reprise nette de 1 498 millions de dollars. Les reprises sur dotations au cours de la période à l'étude étaient principalement concentrées dans le portefeuille de prêts aux particuliers, en raison de l'amélioration des attentes en matière de qualité du crédit, et dans le portefeuille de prêts aux entreprises du secteur de l'énergie en raison de la hausse des prix des marchandises. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par les prévisions macroéconomiques moins favorables et la croissance du portefeuille. Les reprises sur dotations comprennent un montant d'environ 515 millions de dollars (700 millions de dollars au 31 octobre 2021) de reprises sur des comptes de correction de valeur inscrits au cours de l'exercice 2020 qui n'étaient plus nécessaires.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 1 694 millions de dollars, soit une baisse de 1 612 millions de dollars, ou de 49 % par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique surtout par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 24 points de base, en baisse de 29 points de base.

Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 10 points de base pour s'établir à 19 points de base.

T12 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

	2022			2021		
Pour les exercices (en millions de dollars)	**Prêts productifs (étapes 1 et 2)**	**Prêts douteux (étape 3)**	**Total**	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	**(297)$**	**504 $**	**207 $**	(166)$	578 $	412 $
Prêts aux entreprises	**(46)**	**48**	**2**	(191)	112	(79)
Total	**(343)**	**552**	**209**	(357)	690	333
Opérations internationales						
Prêts aux particuliers	**51**	**910**	**961**	(952)	2 329	1 377
Prêts aux entreprises	**29**	**236**	**265**	(54)	250	196
Total	**80**	**1 146**	**1 226**	(1 006)	2 579	1 573
Gestion de patrimoine mondiale	**2**	**4**	**6**	–	2	2
Services bancaires et marchés mondiaux	**(59)**	**(8)**	**(67)**	(135)	35	(100)
Autres	**(1)**	**–**	**(1)**	1	–	1
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition hors bilan	**(321)$**	**1 694 $**	**1 373 $**	(1 497)$	3 306 $	1 809 $
Opérations internationales	**4 $**	**– $**	**4 $**	1 $	– $	1 $
Gestion de patrimoine mondiale	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Services bancaires et marchés mondiaux	**1**	**–**	**1**	–	–	–
Autres	**4**	**–**	**4**	(2)	–	(2)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	**9 $**	**– $**	**9 $**	(1)$	– $	(1)$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(312)$**	**1 694 $**	**1 382 $**	(1 498)$	3 306 $	1 808 $

T12A Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	**504 $**	578 $
Prêts aux entreprises	**48**	112
	552 $	690 $
Opérations internationales		
Antilles et Amérique centrale	**170 $**	324 $
Amérique latine		
Mexique	**205**	449
Pérou	**255**	1 059
Chili	**238**	181
Colombie	**226**	522
Autres – Amérique latine	**52**	44
Total – Amérique latine	**976**	2 255
	1 146 $	2 579 $
Gestion de patrimoine mondiale	**4 $**	2 $
Services bancaires et marchés mondiaux		
Canada	**(6)$**	16 $
États-Unis	**12**	2
Asie et Europe	**(14)**	17
	(8)$	35 $
Total	**1 694 $**	3 306 $

T13 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[1), 2)]

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	**0,06 %**	0,13 %
Prêts aux entreprises	**–**	(0,13)
	0,05	0,09
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	**1,48**	2,25
Prêts aux entreprises	**0,31**	0,26
	0,82	1,15
Gestion de patrimoine mondiale	**0,03**	0,01
Services bancaires et marchés mondiaux	**(0,06)**	(0,10)
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux	**0,24**	0,53
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs	**(0,05)**	(0,24)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	**0,19 %**	0,29 %

1) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition hors bilan.
2) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.

T14 Radiations nettes[1)] en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations[2)]

Pour les exercices (en pourcentage)	2022	2021
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	**0,16 %**	0,19 %
Prêts aux entreprises	**0,04**	0,19
	0,13	0,19
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	**1,50**	3,89
Prêts aux entreprises	**0,23**	0,28
	0,79	1,89
Gestion de patrimoine mondiale	**0,03**	0,01
Services bancaires et marchés mondiaux	**(0,02)**	0,05
Total	**0,24 %**	0,54 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.
2) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.

Charges autres que d'intérêts

T15 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021	2022 c. 2021
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	**4 989 $**	4 694 $	**6 %**
Rémunération liée à la performance	**2 004**	2 086	**(4)**
Paiements fondés sur des actions	**335**	223	**50**
Autres avantages du personnel	**1 508**	1 538	**(2)**
	8 836 $	8 541 $	**3 %**
Locaux et technologie			
Locaux	**516**	513	**1**
Technologies	**1 908**	1 838	**4**
	2 424 $	2 351 $	**3 %**
Amortissements			
Amortissement des immobilisations corporelles	**749**	769	**(3)**
Amortissement des immobilisations incorporelles	**782**	742	**5**
	1 531 $	1 511 $	**1 %**
Communications	**361 $**	369 $	**(2)%**
Publicité et prospection	**480 $**	404 $	**19 %**
Honoraires	**826 $**	789 $	**5 %**
Taxes d'affaires et taxes sur le capital			
Taxes d'affaires	**483**	461	**5**
Taxes sur le capital	**58**	50	**16**
	541 $	511 $	**6 %**
Autres	**2 103 $**	2 142 $	**(2)%**
Total des charges autres que d'intérêts	**17 102 $**	16 618 $	**3 %**
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR[1]			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions[2]	**(97)**	(103)	
Charges de restructuration et autres provisions[3]	**(85)**	(188)	
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+[3]	**(133)**	–	
Charges autres que d'intérêts ajustées	**16 787 $**	16 327 $	**3 %**
Ratio de productivité[4]	**54,4 %**	53,2 %	
Ratio de productivité ajusté[1]	**52,8 %**	52,2 %	

1) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.
2) Comptabilisé dans les amortissements.
3) Comptabilisé dans les autres charges d'exploitation.
4) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.

D4 Charges autres que d'intérêts
En millions de dollars

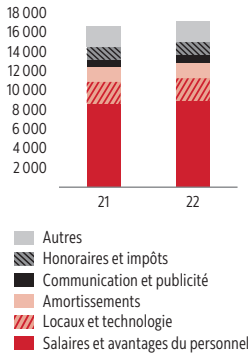

D5 Impôts directs et indirects
En millions de dollars

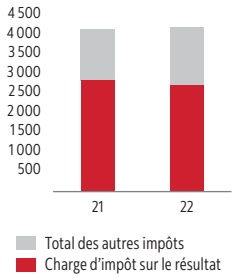

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 484 millions de dollars, ou de 3 %, pour se fixer à 17 102 millions de dollars, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 315 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, comparativement à 291 millions de dollars pour l'exercice précédent [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17]. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont également augmenté de 3 %. Cette augmentation découle de la hausse des frais liés au personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des honoraires, des frais de publicité, des dépenses liées aux technologies ainsi que de la taxe d'affaires et de la taxe sur le capital. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence favorable de la conversion des devises. Les charges ajustées de l'exercice précédent ont subi l'incidence de la rémunération liée à la performance plus importante en raison des honoraires de gestion de patrimoine plus élevés et de l'investissement accru dans le programme de fidélisation Scène.

Le total des dépenses liées aux technologies de la Banque, qui comprennent les charges liées aux technologies présentées dans le tableau T15 et celles prises en compte dans les salaires, les honoraires, l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'amortissement des immobilisations corporelles, s'est établi à environ 4,1 milliards de dollars, en hausse de 8 % par rapport à 2021, et il correspond à 13 % des revenus, contre 12 % en 2021. Cela reflète l'investissement soutenu de la Banque dans ses initiatives visant la modernisation, la croissance et les technologies ainsi que dans la cybersécurité afin d'accélérer la conversion numérique et l'élaboration de nouvelles façons de communiquer avec les clients.

Le ratio de productivité a été de 54,4 %, comparativement à 53,2 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 52,8 %, contre 52,2 %. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 2,4 % et, après ajustement, à un pourcentage négatif de 1,1 %.

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 758 millions de dollars, contre 2 871 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,3 %, comparativement à 22,4 %. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est établi à 21,0 %, contre 22,5 %, ce qui s'explique principalement par les avantages liés à l'inflation plus élevés au Chili et au Mexique de même que par l'accroissement des revenus exonérés d'impôt au cours de l'exercice à l'étude.

Revue du quatrième trimestre

T16 Résultats financiers du quatrième trimestre

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les 31 octobre 2022	31 juillet 2022	31 octobre 2021
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	**4 622 $**	4 676 $	4 217 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 004**	3 123	3 470
Total des revenus	**7 626**	7 799	7 687
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**529**	412	168
Charges autres que d'intérêts	**4 529**	4 191	4 271
Charge d'impôt sur le résultat	**475**	602	689
Bénéfice net	**2 093 $**	2 594 $	2 559 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**38**	54	70
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 055 $**	2 540 $	2 489 $
Actionnaires privilégiées et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**106**	36	78
Actionnaires ordinaires	**1 949**	2 504	2 411
Ajustements[1]			
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)			
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités	**361 $**	– $	– $
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	**24**	24	25
Charges de restructuration et autres provisions	**85**	–	188
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	**133**	–	–
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	**242**	24	213
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	**603**	24	213
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat			
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités	**(21)**	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	**(6)**	(7)	(7)
Charges de restructuration et autres provisions	**(19)**	–	(49)
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	**(35)**	–	–
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	**(81)**	(7)	(56)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	**522**	17	157
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales liées aux charges de restructuration et autres provisions	**(1)**	–	(10)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	**521 $**	17 $	147 $
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**4 622 $**	4 676 $	4 217 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 365**	3 123	3 470
Total des revenus	**7 987**	7 799	7 687
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**529**	412	168
Charges autres que d'intérêts	**4 287**	4 167	4 058
Charge d'impôt sur le résultat	**556**	609	745
Bénéfice net	**2 615 $**	2 611 $	2 716 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**39**	54	80
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 576 $**	2 557 $	2 636 $
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**106**	36	78
Actionnaires ordinaires	**2 470 $**	2 521 $	2 558 $

1) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Le bénéfice net s'est établi à 2 093 millions de dollars, contre 2 559 millions de dollars, soit une baisse de 18 %. Le trimestre à l'étude comprend des éléments d'ajustement de 522 millions de dollars, contre 157 millions de dollars pour l'exercice précédent [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17]. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 2 615 millions de dollars, contre 2 716 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 4 % principalement attribuable à la diminution des revenus autres que d'intérêts, à la hausse des charges autres que d'intérêts et à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des revenus d'intérêts nets et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

Le bénéfice net s'est établi à 2 093 millions de dollars, contre 2 594 millions de dollars, soit une baisse de 19 %. Le trimestre à l'étude comprend des éléments d'ajustement de 522 millions de dollars, contre 17 millions de dollars pour le trimestre précédent [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17]. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 615 millions de dollars, contre 2 611 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4 millions de dollars, laquelle est attribuable surtout à l'augmentation des revenus autres que d'intérêts et à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat, annulées en partie par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

Total des revenus

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Les revenus se sont élevés à 7 626 millions de dollars, comparativement à 7 687 millions de dollars, soit une baisse de 1 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 361 millions de dollars pour le trimestre à l'étude. Les revenus ajustés se sont établis à 7 987 millions de dollars, comparativement à 7 687 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4 % attribuable surtout à l'augmentation des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par la baisse des revenus autres que d'intérêts.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

Les revenus se sont élevés à 7 626 millions de dollars, comparativement à 7 799 millions de dollars, soit une baisse de 2 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 361 millions de dollars pour le trimestre à l'étude. Les revenus ajustés se sont chiffrés à 7 987 millions de dollars, comparativement à 7 799 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2 % attribuable surtout à l'accroissement des revenus autres que d'intérêts, atténuée par le recul des revenus d'intérêts nets.

Revenus d'intérêts nets

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 622 millions de dollars, soit une hausse de 405 millions de dollars, ou de 10 %, ce qui s'explique avant tout par la forte croissance des actifs dans tous les secteurs d'activité.

La marge nette sur intérêts a augmenté de un point de base pour s'établir à 2,18 %, ce qui s'explique avant tout par les marges plus élevées dans tous les secteurs d'activité, qui ont profité des hausses de taux des banques centrales, contrebalancées par l'apport moindre des activités de gestion de l'actif et du passif dans la foulée de l'accroissement des coûts de financement.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

Les revenus d'intérêts nets ont fléchi de 54 millions de dollars, ou de 1 %. La croissance des prêts dans l'ensemble des secteurs d'activité a été plus que neutralisée par la diminution de la marge nette sur intérêts.

La marge nette sur intérêts a diminué de quatre points de base pour s'établir à de 2,18 %, ce qui s'explique par la diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des coûts de financement et la marge moins élevée du Réseau canadien, contrebalancées en partie par la marge plus élevée des Opérations internationales et la moins grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible marge.

Revenus autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 004 millions de dollars, en baisse de 466 millions de dollars, ou de 13 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 361 millions de dollars pour le trimestre à l'étude (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17). Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 105 millions de dollars, ou de 3 %. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine, aux pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et au recul des revenus provenant des sociétés associées. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des revenus tirés des services bancaires, des revenus tirés d'autres frais et commissions ainsi que des commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

Les revenus autres que d'intérêts ont reculé de 119 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 361 millions de dollars pour le trimestre à l'étude (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17). Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont augmenté de 242 millions de dollars, ou de 8 %, en raison surtout de la hausse des revenus provenant des activités de transaction, des revenus tirés des services bancaires, des revenus tirés d'autres frais et commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils, neutralisée en partie par la baisse des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 529 millions de dollars, contre 168 millions de dollars, soit une hausse de 361 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 18 points de base pour s'établir à 28 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 35 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 343 millions de dollars. La dotation pour la période s'explique par la croissance des portefeuilles et les prévisions macroéconomiques moins favorables, facteurs atténués par les prévisions plus favorables en matière de qualité du crédit, surtout dans le portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien, et la meilleure qualité du crédit dans les Services bancaires et marchés mondiaux. Les reprises sur dotations plus élevées à l'exercice précédent s'expliquent surtout par les perspectives en matière de crédit et les perspectives macroéconomiques plus favorables ainsi que par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans la plupart des marchés.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 494 millions de dollars, comparativement à 511 millions de dollars, soit une diminution de 17 millions de dollars, ou de 3 %, essentiellement attribuable à la baisse des dotations au titre du portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales, qui a découlé de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, contrebalancée en partie par la hausse des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 26 points de base, en baisse de cinq points de base.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 117 millions de dollars, ou de 28 %, pour se fixer à 529 millions de dollars, comparativement à 412 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de six points de base pour s'établir à 28 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est élevée à 35 millions de dollars, comparativement à 23 millions de dollars au trimestre précédent, en raison des prévisions macroéconomiques moins favorables et de la croissance du portefeuille, facteurs en partie contrebalancés par les prévisions plus favorables en matière de qualité du crédit, principalement dans le portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 494 millions de dollars, comparativement à 389 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 105 millions de dollars, ou de 27 %, essentiellement attribuable à l'augmentation des dotations au titre des prêts aux sociétés et des prêts aux entreprises ainsi que des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux dans l'ensemble des marchés.

Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 26 points de base, soit une hausse de cinq points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Les charges autres que d'intérêts ont totalisé 4 529 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 258 millions de dollars, ou de 6 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 242 millions de dollars contre 213 millions de dollars pour l'exercice précédent (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17). Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 287 millions de dollars, en hausse de 229 millions de dollars ou de 6 %, par suite de la hausse des frais liés au personnel, de la rémunération liée à la performance, des frais de publicité et dépenses liées aux technologies, de la taxe d'affaires et de la taxe sur le capital et de l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 59,4 %, comparativement à 55,6 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 53,7 %, contre 52,8 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 338 millions de dollars, ou de 8 %, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 242 millions de dollars, contre 24 millions de dollars pour le trimestre précédent (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17). Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 120 millions de dollars, ou de 3 %. L'augmentation s'explique par la hausse des honoraires, de la rémunération liée à la performance et des frais de publicité et dépenses liées aux technologies, ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les autres avantages du personnel et les charges au titre de la rémunération fondée sur des actions.

Le ratio de productivité s'est établi à 59,4 %, comparativement à 53,7 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 53,7 %, comparativement à 53,4 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,5 %, contre 21,2 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 17,6 %, comparativement à 21,5 %, en raison surtout de la hausse du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de l'accroissement des revenus exonérés d'impôt au cours du trimestre.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,5 %, contre 18,8 % au trimestre précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 17,6 %, comparativement à 18,8 % au cours du trimestre précédent, en raison surtout de l'accroissement des revenus exonérés d'impôt.

Analyse des tendances

T17 Faits saillants financiers trimestriels

		Pour les trimestres clos les						
(en millions de dollars)	**31 oct. 2022**	31 juill. 2022	30 avril 2022	31 janv. 2022	31 oct. 2021	31 juill. 2021	30 avril 2021	31 janv. 2021
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	**4 622 $**	4 676 $	4 473 $	4 344 $	4 217 $	4 217 $	4 176 $	4 351 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 004**	3 123	3 469	3 705	3 470	3 540	3 560	3 721
Total des revenus	**7 626 $**	7 799 $	7 942 $	8 049 $	7 687 $	7 757 $	7 736 $	8 072 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**529**	412	219	222	168	380	496	764
Charges autres que d'intérêts	**4 529**	4 191	4 159	4 223	4 271	4 097	4 042	4 208
Charge d'impôt sur le résultat	**475**	602	817	864	689	738	742	702
Bénéfice net	**2 093 $**	2 594 $	2 747 $	2 740 $	2 559 $	2 542 $	2 456 $	2 398 $
Bénéfice de base par action (en dollars)	**1,64**	2,10	2,16	2,15	1,98	2,00	1,89	1,87
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**1,63**	2,09	2,16	2,14	1,97	1,99	1,88	1,86
Marge nette sur intérêts (en pourcentage)[1]	**2,18**	2,22	2,23	2,16	2,17	2,23	2,26	2,27
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)[2]	**18,5**	18,8	22,9	24,0	21,2	22,5	23,2	22,7
Résultats ajustés[1]								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)								
Perte nette sur les cessions et la réduction d'activités	**361 $**	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	**24**	24	24	25	25	24	26	28
Charges de restructuration et autres provisions	**85**	–	–	–	188	–	–	–
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	**133**	–	–	–	–	–	–	–
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	**242**	24	24	25	213	24	26	28
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	**603**	24	24	25	213	24	26	28
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	**(81)**	(7)	(6)	(7)	(56)	(6)	(7)	(8)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	**522**	17	18	18	157	18	19	20
Bénéfice net ajusté	**2 615 $**	2 611 $	2 765 $	2 758 $	2 716 $	2 560 $	2 475 $	2 418 $
Bénéfice dilué ajusté par action	**2,06 $**	2,10 $	2,18 $	2,15 $	2,10 $	2,01 $	1,90 $	1,88 $

1) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

2) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.

Le bénéfice présenté et le bénéfice ajusté ont généralement progressé, du fait surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts nets attribuable à la croissance constante des prêts et des dépôts et de la gestion prudente des dépenses. Ces facteurs ont été atténués par la tendance à la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, qui s'explique par la diminution des reprises sur les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs.

Les résultats du Réseau canadien au cours de la période ont été stimulés par la forte croissance des revenus et la diminution générale de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attribuable à l'amélioration attendue de la qualité du crédit.

Les résultats des Opérations internationales ont affiché une tendance à la hausse au cours de la période. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a généralement diminué du fait de la baisse des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de l'amélioration de la qualité du crédit, et les charges sont demeurées bien contrôlées grâce aux initiatives en matière de gestion des coûts.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a enregistré des résultats constants au cours de la période grâce à une solide croissance des revenus et à un levier d'exploitation positif. Les conditions de marché défavorables ont eu des répercussions au cours des derniers trimestres et ont donné lieu à une baisse des actifs et des revenus tirés des honoraires.

Les résultats des Services bancaires et marchés mondiaux sont dictés par les conditions du marché touchant les revenus générés par les activités des clients sur les marchés financiers ainsi que par les services bancaires aux sociétés et les services bancaires d'investissement. Dans l'ensemble, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué au cours de la période.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a en général affiché une tendance à la baisse au cours de la période sous l'impulsion des reprises sur les dotations au titre des prêts productifs et de la diminution des dotations au titre des prêts douteux. Les derniers trimestres à l'étude ont été touchés par les prévisions macroéconomiques moins favorables.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts sont demeurées relativement stables au cours de la période, même si certains trimestres ont subi l'incidence des variations saisonnières ou d'éléments d'ajustement. La tendance découle de l'incidence favorable de la conversion des devises, de la gestion serrée des dépenses et des mesures d'efficience.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,5 % pour le trimestre considéré et il s'est situé en moyenne à 21,7 % pour la période. Les taux d'impôt effectifs ont varié en fonction des cessions, des fluctuations des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des revenus nets gagnés à l'étranger, ainsi que des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats des secteurs d'activité.
- Les résultats du secteur d'activité Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine de ce fait l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.

Les résultats des quatre secteurs d'exploitation de la Banque pour 2022 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 763 millions de dollars en 2022, par rapport à 4 155 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 4 779 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 608 millions de dollars, ou de 15 %. La hausse tient surtout à l'augmentation des revenus du fait de la forte progression des volumes et à la réduction de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, ce qui a été atténué par l'accroissement des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 26,3 %, contre 25,2 % il y a un an. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 26,4 %, comparativement à 25,3 % pour l'exercice précédent.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 418 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 595 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 591 millions de dollars pour se chiffrer à 2 466 millions de dollars. L'augmentation est attribuable en grande partie à la hausse des revenus d'intérêts nets et à la diminution des dotations aux comptes de correction de valeur pour pertes sur créances, de même qu'à la baisse du taux d'impôt effectif attribuable aux avantages au titre de l'inflation, facteurs atténués par l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 12,9 % contre 10,4 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 13,0 %, comparativement à 10,6 % il y a un an.

GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 556 millions de dollars, contre 1 565 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 583 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 9 millions de dollars, ou de 1 %. L'augmentation des revenus d'intérêts nets et des commissions de courtage a été compensée par la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement, par l'accroissement des charges liées aux volumes et par l'incidence, à l'exercice précédent, de la hausse des commissions de performance. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 16,2 %, contre 16,7 % il y a un an. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 16,5 %, comparativement à 17,0 % à l'exercice précédent.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 911 millions de dollars, en baisse de 164 millions de dollars, ou de 8 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La diminution découle essentiellement du recul des revenus tirés des activités de transaction sur les marchés financiers, de l'accroissement des charges autres que d'intérêts et de la diminution de la reprise sur la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, ce qui a été contré en partie par une hausse des revenus tirés des services bancaires aux entreprises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,3 %, alors qu'il s'était chiffré à 16,5 % à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

T18 Performance financière – Résultats présentés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	Total
Revenus d'intérêts nets[2]	**9 001 $**	**6 900 $**	**764 $**	**1 630 $**	**(180)$**	**18 115 $**
Revenus autres que d'intérêts[2]	**3 029**	**2 827**	**4 617**	**3 542**	**(714)**	**13 301**
Total des revenus[2]	**12 030**	**9 727**	**5 381**	**5 172**	**(894)**	**31 416**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**209**	**1 230**	**6**	**(66)**	**3**	**1 382**
Charges autres que d'intérêts	**5 388**	**5 212**	**3 259**	**2 674**	**569**	**17 102**
Charge d'impôt sur le résultat[3]	**1 670**	**618**	**551**	**653**	**(734)**	**2 758**
Bénéfice net	**4 763 $**	**2 667 $**	**1 565 $**	**1 911 $**	**(732)$**	**10 174 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	**249**	**9**	**–**	**–**	**258**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 763 $**	**2 418 $**	**1 556 $**	**1 911 $**	**(732)$**	**9 916 $**
Rendement des capitaux propres[3] (%)	**26,3 %**	**12,9 %**	**16,2 %**	**14,3 %**	**– %**	**14,8 %**
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	**430 $**	**207 $**	**33 $**	**445 $**	**167 $**	**1 282 $**
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	**332 $**	**152 $**	**47 $**	**414 $**	**263 $**	**1 208 $**

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description de la mesure.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	Total
Revenus d'intérêts nets[2]	8 030 $	6 625 $	628 $	1 436 $	242 $	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts[2]	2 868	2 993	4 752	3 587	91	14 291
Total des revenus[2]	10 898	9 618	5 380	5 023	333	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	333	1 574	2	(100)	(1)	1 808
Charges autres que d'intérêts	4 951	5 254	3 255	2 458	700	16 618
Charge d'impôt sur le résultat[2]	1 459	635	549	590	(362)	2 871
Bénéfice net	4 155 $	2 155 $	1 574 $	2 075 $	(4)$	9 955 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	332	9	–	(10)	331
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 155 $	1 823 $	1 565 $	2 075 $	6 $	9 624 $
Rendement des capitaux propres[3] (%)	25,2 %	10,4 %	16,7 %	16,5 %	– %	14,7 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	381 $	194 $	29 $	401 $	152 $	1 157 $
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	313 $	149 $	45 $	385 $	193 $	1 085 $

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description de la mesure.

T18A Performance financière – Résultats ajustés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)[1]	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	**Total**
Revenus d'intérêts nets	**9 001 $**	**6 900 $**	**764 $**	**1 630 $**	**(180)$**	**18 115 $**
Revenus autres que d'intérêts	**3 029**	**2 827**	**4 617**	**3 542**	**(353)**	**13 662**
Total des revenus	**12 030**	**9 727**	**5 381**	**5 172**	**(533)**	**31 777**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**209**	**1 230**	**6**	**(66)**	**3**	**1 382**
Charges autres que d'intérêts	**5 366**	**5 173**	**3 223**	**2 674**	**351**	**16 787**
Charge d'impôt sur le résultat	**1 676**	**629**	**560**	**653**	**(659)**	**2 859**
Bénéfice net	**4 779 $**	**2 695 $**	**1 592 $**	**1 911 $**	**(228)$**	**10 749 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	**249**	**9**	**–**	**1**	**259**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 779 $**	**2 446 $**	**1 583 $**	**1 911 $**	**(229)$**	**10 490 $**

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description des ajustements.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)[1]	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets	8 030 $	6 625 $	628 $	1 436 $	242 $	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts	2 868	2 993	4 752	3 587	91	14 291
Total des revenus	10 898	9 618	5 380	5 023	333	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	333	1 574	2	(100)	(1)	1 808
Charges autres que d'intérêts	4 929	5 209	3 219	2 458	512	16 327
Charge d'impôt sur le résultat	1 465	648	558	590	(313)	2 948
Bénéfice net	4 171 $	2 187 $	1 601 $	2 075 $	135 $	10 169 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	332	9	–	–	341
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 171 $	1 855 $	1 592 $	2 075 $	135 $	9 828 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description des ajustements.

Réseau canadien

Réalisations en 2022

Rendement accéléré de l'entreprise

- Consolidation de notre position parmi le trio de tête au Canada en matière de prêts grâce à une croissance dans toutes les mesures de parts de marché.
- Atteinte d'un taux de croissance net de la clientèle record au cours des douze derniers mois, sous l'effet d'une augmentation des acquisitions et d'une diminution de l'attrition ainsi que de l'attention particulière accordée aux segments prioritaires, notamment les médecins et les nouveaux arrivants au Canada.
- Expansion du secteur des services bancaires aux entreprises grâce à des investissements dans la technologie, notamment un outil d'intégration numérique du processus d'octroi de crédit de bout en bout, un moteur de tarification amélioré et Salesforce.
- Dépassement des cibles de vente de solutions numériques sur un exercice complet grâce à une forte croissance dans l'ensemble des principaux produits, la demande des clients ayant renoué avec les niveaux observés avant la pandémie.

Culture d'équipe gagnante

- Renforcement de notre engagement à promouvoir l'inclusion des femmes et à créer un milieu de travail plus équitable et diversifié, et atteinte d'une proportion de femmes occupant un poste de vice-présidence de 50 %.
- Classement, pour une troisième fois d'affilée, parmi les Meilleurs lieux de travail[MC] au Canada par l'institut Great Place to Work[MD]. La Banque Scotia a été la seule société dont le siège social est situé au Canada et la seule institution financière à obtenir cette reconnaissance.

Expérience client hors pair

- Lancement, en partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale, d'Investisseur futé Scotia, un nouvel outil d'investissement numérique hybride qui offre aux particuliers des conseils en placement en fonction de leurs objectifs, dont le volume de placements à ce jour excède 4 milliards de dollars.
- Lancement du Conseiller en sommeil de ScotiaConseils+, un ensemble d'outils dans le domaine du placement comprenant une ligne d'assistance et un centre d'information, afin de répondre aux préoccupations des clients en matière de planification financière.
- Annonce d'un engagement à remettre 10 milliards de dollars à des entreprises dirigées par des femmes d'ici 2025.
- Lancement du Programme de financement des entreprises dirigées par des Noirs de la Banque Scotia, qui s'engage à accorder 100 millions de dollars, sous forme de financement à terme, à des entreprises en démarrage ou bien établies qui sont dirigées par des Noirs.

Transformation numérique

- Lancement d'Argent futé Scotia de Conseils+, un nouvel ensemble d'outils numériques intelligents qui fournissent aux clients des suivis ainsi que des observations et des recommandations personnalisées afin de les aider à mettre en place un plan financier avisé avec leurs conseillers.
- Progression continue dans la mise en œuvre de capacités numériques, et augmentation constante de l'adoption des services numériques et du nombre d'utilisateurs d'applications numériques et mobiles.

Adaptation de nos partenariats et actifs uniques

- Lancement du programme de fidélisation intégré Scène+, avec plus d'un million de nouveaux membres de Scène+ depuis la mise en place du partenariat avec Empire; mise en place d'un partenariat avec Home Hardware.
- Publication de notre tout premier *Rapport sur l'impact social ScotiaINSPIRE*, ce programme ayant apporté son soutien à plus de 200 partenaires communautaires et versé un total de 26 millions de dollars en investissements communautaires.

Principales reconnaissances

- Obtention du prix de la meilleure utilisation de la technologie aux fins de l'expérience client en général dans le cadre des prix Global Digital CX Banking Awards 2022 décernés par The Digital Banker.
- Classement au premier rang du palmarès Women Lead Here du Globe and Mail pour 2022, et obtention d'un prix pour la meilleure stratégie d'entreprise en matière de durabilité.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenu par un service à la clientèle hors pair, à plus de 10 millions de clients des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises. Il sert ces clients par l'intermédiaire d'un réseau composé de 941 succursales et de 3 725 guichets automatiques bancaires (GAB), de même que par l'intermédiaire de services bancaires en ligne, par appareil mobile et par téléphone et d'équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux plus de 2 millions de clients de la Banque Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services aux particuliers offrent des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts personnels ainsi que des produits d'assurance pour créanciers connexes aux particuliers, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, au moyen de solutions de financement automobile. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts et des placements à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux petites, aux moyennes et aux grandes entreprises; et la filiale Roynat offre aux clients des options de financement innovantes et différentes tant sur des marchés publics que sur des marchés privés.

Stratégie

Le Réseau canadien a continué de mettre l'accent sur diverses mesures de soutien aux clients et aux employés pendant l'exercice 2022. Ainsi, ses efforts ont été orientés vers la santé et la sécurité des clients et des employés et le soutien financier offert aux clients des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, tout en voyant à la croissance accélérée des revenus et des bénéfices afin de consolider la place de la Banque parmi les trois banques ayant la plus grande part des marchés clés au Canada.

Le Réseau canadien continuera de suivre sa stratégie à long terme orientée vers la réalisation de bénéfices qui soit régulière et soutenue au moyen notamment d'activités et de produits qui offrent un rendement sur investissement supérieur. Des efforts continus sont déployés afin de se concentrer sur le développement de relations plus étroites avec les clients pour renforcer davantage leur engagement et leur loyauté, sur l'investissement dans le numérique et les outils d'analyse de données pour comprendre et prévoir les besoins des clients, ainsi que sur la constitution d'une équipe hautement qualifiée composée d'employés aux antécédents diversifiés.

Priorités pour 2023

- **Réaliser les initiatives stratégiques –** Poursuivre l'atteinte d'une croissance à long terme des bénéfices qui soit régulière et soutenue en améliorant le rendement sur investissement de l'ensemble des services aux particuliers, des services aux entreprises et des services bancaires de Tangerine.
- **Offrir une expérience client qui se distingue –** Poursuivre notre objectif de devenir la meilleure banque pour les clients grâce à une approche, à un service et à des conseils qui se démarquent, favorisant ainsi un approfondissement des relations avec notre clientèle ainsi qu'un renforcement de sa loyauté et de son engagement.
- **Renforcer une culture d'équipe gagnante –** Continuer à insuffler une culture gagnante et inclusive en accordant la priorité aux clients et en améliorant de manière durable la performance des activités, renforçant ainsi notre engagement envers l'équipe.
- **Promouvoir la diversité et l'inclusion –** Continuer à créer un milieu de travail inclusif qui encourage l'apport de tous les employés et favorise leur l'épanouissement.
- **Accélérer le renforcement des moyens dont nous disposons en ce qui a trait aux données, à l'analyse de données, aux technologies et au numérique –** Renforcer les moyens dont nous disposons en ce qui a trait aux données, aux technologies et au numérique afin d'habiliter notre personnel de vente et les services offerts à nos clients en mode libre-service ou en mode assisté, ainsi que de soutenir la prise de décisions et la présentation de données éclairées.
- **Profiter de nos partenariats et actifs uniques –** Stimuler la sensibilisation, l'engagement et la croissance de la clientèle dans l'ensemble du Réseau canadien en misant davantage sur nos partenariats et nos actifs dynamiques et de longue date, comme MLSE, le programme de fidélisation Scène+ et la relation avec le secteur Gestion de patrimoine mondiale, et en les renforçant encore plus.

T19 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets[1]	**9 001 $**	8 030 $
Revenus autres que d'intérêts[1, 2]	**3 029**	2 868
Total des revenus[1]	**12 030**	10 898
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**209**	333
Charges autres que d'intérêts	**5 388**	4 951
Charge d'impôt sur le résultat	**1 670**	1 459
Bénéfice net	**4 763 $**	4 155 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 763 $**	4 155 $
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres[3]	**26,3 %**	25,2 %
Productivité[1, 4]	**44,8 %**	45,4 %
Marge nette sur intérêts[3]	**2,24 %**	2,23 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	**(343)$**	(357)$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	**552 $**	690 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[4]	**0,05 %**	0,09 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[4]	**0,13 %**	0,18 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[4]	**0,13 %**	0,19 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs[3]	**425 436 $**	376 670 $
Total des actifs	**429 528**	380 772
Dépôts	**307 985**	294 499
Total des passifs	**332 453**	313 028

1) Base de mise en équivalence fiscale (BMEF).
2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 64 $ (2021 – 87 $).
3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description de la mesure.
4) Se reporter au glossaire à la page 133 pour une description de la mesure.

T19A Performance financière ajustée du Réseau canadien[1]

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	**9 001 $**	8 030 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 029**	2 868
Total des revenus	**12 030**	10 898
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**209**	333
Charges autres que d'intérêts[2]	**5 366**	4 929
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**6 455**	5 636
Charge d'impôt sur le résultat	**1 676**	1 465
Bénéfice net	**4 779 $**	4 171 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**4 779 $**	4 171 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description des ajustements.
2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 22 $ (2021 – 22 $).

Performance financière

Bénéfice net

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 763 millions de dollars, par rapport à 4 155 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 4 779 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 608 millions de dollars, ou de 15 %. La hausse tient surtout à l'augmentation des revenus attribuable à la forte progression des volumes et à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, ce qui a été atténué par l'accroissement des charges autres que d'intérêts.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont augmenté de 49 milliards de dollars, ou de 13 %, pour se fixer à 430 milliards de dollars. L'augmentation tient compte des hausses de 33 milliards de dollars, ou de 14 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, de 13 milliards de dollars, ou de 21 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 1 milliard de dollars, ou de 2 %, des prêts personnels et de 1 milliard de dollars, ou de 7 %, des prêts sur cartes de crédit.

Les passifs moyens ont augmenté de 19 milliards de dollars ou de 6 % pour s'établir à 332 milliards de dollars. La croissance comprend une augmentation de 8 milliards de dollars, ou de 8 %, des dépôts autres que de particuliers et de 5 milliards de dollars, ou de 3 %, des dépôts de particuliers.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 12 030 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1 132 millions de dollars, ou de 10 %. Cette augmentation découle de l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 9 001 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 971 millions de dollars, ou de 12 %, du fait surtout de la forte croissance des prêts et des dépôts, ainsi que de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts s'est accrue de un point de base pour se chiffrer à 2,24 %, en raison principalement de l'élargissement des écarts sur les dépôts et de l'incidence des hausses de taux par la Banque du Canada, facteurs atténués par le resserrement des écarts sur les prêts.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 161 millions de dollars, ou de 6 %, pour se situer à 3 029 millions de dollars. La hausse découle essentiellement de l'augmentation des revenus tirés des services bancaires, des commissions tirées des opérations de change, des honoraires de courtage de fonds communs de placement et des revenus d'assurance, en partie contrebalancée par la diminution des revenus provenant des sociétés associées et par le fait que les profits sur les titres d'entités non cotées étaient plus élevés au cours de l'exercice précédent.

Services aux particuliers

Le total des revenus des services aux particuliers a atteint 8 969 millions de dollars, en hausse de 577 millions de dollars, ou de 7 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 472 millions de dollars, ou de 7 %, du fait surtout de la forte augmentation des prêts et des dépôts, contrebalancée dans une certaine mesure par la compression des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 105 millions de dollars, ou de 5 %, par suite principalement de la hausse des revenus tirés des services bancaires, des commissions tirées des opérations de change et des revenus d'assurance, compensée en partie par la baisse des revenus provenant des sociétés associées.

Services aux entreprises

Le total des revenus tirés des services aux entreprises s'est élevé à 3 061 millions de dollars, en hausse de 555 millions de dollars, ou de 22 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 499 millions de dollars, ou de 31 %, du fait surtout de la forte croissance des prêts et des dépôts, ainsi que de l'accroissement des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 56 millions de dollars, ou de 6 %, par suite principalement de la hausse des commissions de crédit et des revenus tirés des cartes de crédit, atténuée par le fait que les profits sur les titres d'entités non cotées étaient plus élevés au cours de l'exercice précédent.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 209 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 124 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 4 points de base, pour se fixer à 5 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a correspondu à une reprise nette de 343 millions de dollars, contre une reprise nette de 357 millions de dollars pour l'exercice précédent. La reprise sur la dotation pour la période à l'étude s'explique surtout par l'amélioration des attentes en matière de qualité du crédit au sein du portefeuille de prêts aux particuliers, atténuée par des prévisions macroéconomiques moins favorables et la croissance du portefeuille.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 552 millions de dollars, comparativement à 690 millions de dollars, ce qui correspond à un recul de 138 millions de dollars attribuable surtout à la diminution des dotations au titre des prêts aux particuliers en raison de la stabilité de la qualité du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 13 points de base, en baisse de 5 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 388 millions de dollars, affichant une hausse de 437 millions de dollars, ou de 9 %, principalement par suite de l'augmentation des dépenses liées aux technologies, au personnel et à la publicité nécessaires à la croissance des activités.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 %, ce qui est conforme au taux pour l'exercice précédent.

Perspectives

La croissance des revenus au sein du Réseau canadien devrait être stimulée par l'accroissement des dépôts et des prêts dans les activités liées aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises, tandis que la marge nette sur intérêts devrait rester stable. La croissance des prêts hypothécaires à l'habitation devrait ralentir en raison de l'essoufflement du marché de l'habitation et de la hausse des taux d'emprunt. Demeurer extrêmement disciplinés en ce qui a trait à la gestion des dépenses tout en continuant d'investir dans des initiatives stratégiques ciblées fera partie des objectifs principaux du Réseau canadien afin de continuer à dégager un levier d'exploitation positif. Les résultats devraient être touchés par le retour à la normale de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ainsi que par la hausse du taux d'impôt. L'acquisition de clients à l'aide de notre programme de fidélisation élargi demeure une priorité.

D6 Total des revenus par sous-secteurs[1)]

En millions de dollars

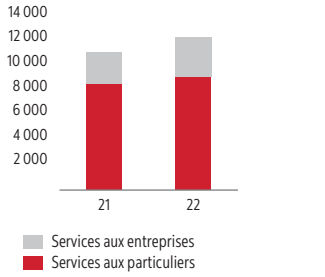

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

D7 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars

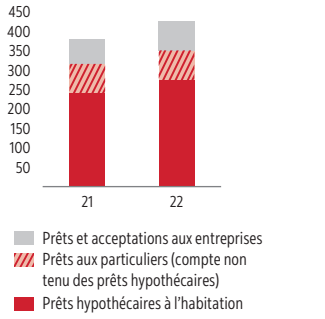

D8 Moyenne des dépôts

En milliards de dollars

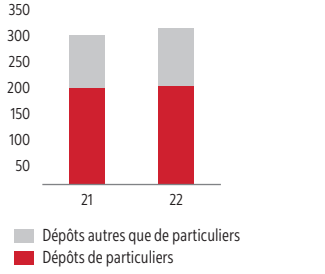

Opérations internationales

Réalisations en 2022

Amélioration de la performance d'affaires

- Croissance constante des prêts, tous les pays de l'Alliance du Pacifique ayant progressé parallèlement au marché ou plus rapidement en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts aux entreprises, ce qui a été équilibré par la croissance des dépôts.
- Gestion prudente des dépenses, ce qui a été facilité par les initiatives de réduction des coûts et les progrès réalisés au chapitre de la transformation numérique, malgré l'inflation élevée dans toutes les régions.
- Poursuite de l'optimisation de l'empreinte des Opérations internationales grâce à l'acquisition de la participation restante de 16,8 % de Grupo Said dans Scotiabank Chile, ce qui a porté la participation de la Banque Scotia dans celle-ci à 99,8 %.

Accélération des facteurs de croissance

- Progression de nos priorités stratégiques visant les secteurs des clients fortunés, des produits d'assurance et des petites et moyennes entreprises pour les activités auprès des particuliers.
  - En ce qui a trait aux clients fortunés, forte croissance de la clientèle et lancement de notre modèle de relations clients principalement numérique au Chili.
  - Dans les produits d'assurance, poursuite de la dynamique positive grâce au lancement de nouveaux produits au Mexique, au Chili et en Colombie.
  - Dans le secteur des petites et moyennes entreprises, lancement d'une nouvelle plateforme de services bancaires mobiles au Pérou et obtention du prix de la meilleure banque pour les petites et moyennes entreprises au Chili décerné par World Economic Magazine.
- Obtention de la position de tête du classement au chapitre des prêts dans les pays de l'Alliance du Pacifique et de la position de tête du classement au chapitre des obligations ESG dans les pays d'Amérique latine en ce qui a trait aux prêts aux entreprises et aux grandes sociétés.

Consolidation de notre culture d'équipe gagnante

- Lancement de l'initiative Femmes de la Banque Scotia au Chili et en Jamaïque.
- Reconnaissance de notre position au chapitre de l'égalité au travail entre les hommes et les femmes, soit le 1er rang au Chili, le 3e rang au Pérou et le 4e rang au Mexique.
- Obtention de la certification de l'un des meilleurs lieux de travail pour les employés LGBTQ+ décernée par Equidad CL pour une quatrième année d'affilée et reconnaissance par Equidad MX avec une note parfaite de 100 % au chapitre de l'inclusion de la communauté LGBTQ+ sur les lieux de travail au Mexique.
- Reconnaissance par LinkedIn en tant que l'un des meilleurs lieux de travail pour l'avancement professionnel au Mexique, en Colombie et au Chili.

Stratégie axée sur le client

- Leadership soutenu en matière d'expérience client grâce à un élan favorable des indices de recommandation client pour la plupart de nos canaux et régions, rejoignant ou dépassant ceux du marché, ce qui nous a permis de devenir la plus importante banque en Colombie.

Accélération de la transformation numérique

- Importants progrès sur le plan de la transformation numérique dans les pays de l'Alliance du Pacifique. Dans les Services bancaires aux particuliers, ventes numériques de 68 %, adoption des services numériques de 58 % et opérations effectuées en mode libre-service de 91 %. Au total, 4,4 millions de clients utilisent les applications numériques, dont 3,8 millions de clients utilisant les applications mobiles.
- Lancement dans les Antilles et en Amérique centrale de Paiement Sélect Scotia, une fonction permettant aux clients de convertir leurs achats par carte de crédit admissibles en mensualités directement sur l'application mobile.
- Lancement de nouvelles applications mobiles pour les utilisateurs de Huawei au Mexique et au Chili ainsi que d'un nouveau modèle d'approbation numérique pour les prêts hypothécaires en Colombie, ce qui a considérablement amélioré les délais de réponse en ligne.
- Offre par la Banque Scotia des applications bancaires mobiles les mieux cotées au Chili pour les plateformes iOS, Android et Huawei.

Principales reconnaissances

- Reconnaissance à titre de meilleur lieu de travail dans le secteur des services financiers en Amérique latine par Great Place to Work pour une deuxième année d'affilée.
- Obtention du prix de la banque de l'année pour la finance durable en Amérique latine et dans les Antilles décerné par LatinFinance et reconnaissance pour notre leadership remarquable en transparence pour la durabilité dans le cadre des prix décernés par Global Finance.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque d'investissement au Chili dans le palmarès Euromoney et à titre de banque d'investissement de l'année au Chili et en Colombie par LatinFinance.
- Désignation de Scotiabank Chile à titre de meilleure banque numérique en Amérique latine et dans les Antilles par LatinFinance, ce qui souligne l'excellence et les progrès de la Banque sur le plan numérique.
- Reconnaissance en tant que première banque pour la meilleure utilisation de la technologie aux fins de l'expérience client par The Digital Banker.
- Nomination à titre de banque de l'année par Global Finance à Trinité-et-Tobago, dans les Îles Turques et Caïques et dans les îles Cayman, ce qui souligne les progrès réalisés en matière de transformation numérique, y compris le lancement de Paiement Sélect Scotia.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales représentent une franchise diversifiée et bien établie dont la clientèle est composée de plus de 11 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Les Opérations internationales sont présentes dans les pays de l'Alliance du Pacifique, à savoir le Mexique, le Chili, le Pérou et la Colombie, ainsi qu'en Amérique centrale, dans les Antilles et en Uruguay. La position de la Banque au sein de l'Alliance du Pacifique est avantageuse, du fait qu'elle constitue une sorte de carrefour d'où elle peut mener ses activités en Amérique par l'entremise des services bancaires aux entreprises et en faisant preuve de leadership numérique. Les principaux marchés de la Banque compris dans l'Alliance du Pacifique présentent une démographie intéressante et des occasions pour accroître la pénétration du marché des services bancaires et offrent une connexion solide avec le Canada et les États-Unis.

Stratégie

À mesure que la conjoncture économique évoluait tout au long de l'exercice, les Opérations internationales ont pris diverses mesures pour stimuler la croissance des résultats et saisir des occasions d'affaires choisies avec soin visant des produits et des secteurs stratégiques. Ainsi, nous avons géré prudemment le risque de crédit et nous avons continué d'accorder de l'attention à la gestion de nos dépenses, et ce, tout en poursuivant l'exécution d'une stratégie à long terme en vue de devenir un chef de file du secteur bancaire dans les Amériques.

Notre stratégie à long terme est soutenue par les efforts que nous déployons afin d'être la banque de prédilection de nos clients et, pour ce faire, nous mettons à profit notre engagement envers le numérique afin d'offrir une expérience client hors pair tout en optimisant notre efficience opérationnelle et en surpassant la concurrence au niveau de nos activités prioritaires. Tout cela n'est possible qu'avec une équipe diversifiée et talentueuse.

Priorités pour 2023

- **Maintenir la progression du rendement de l'entreprise –** Continuer d'améliorer le rendement des capitaux propres, compte tenu de l'environnement macroéconomique, en misant sur une croissance équilibrée des actifs et des passifs, tout en gérant de près les dépenses.
- **Activer les facteurs de croissance –** Surpasser la concurrence en poursuivant le développement d'une proposition de valeur axée sur les clients des services aux particuliers, en élargissant nos services aux entreprises et aux sociétés ainsi que nos services liés aux marchés des capitaux dans les pays de l'Alliance du Pacifique et en développant les activités de gestion de patrimoine des Opérations internationales en étroite collaboration avec le secteur Gestion de patrimoine mondiale.
- **Être le leader dans les services numériques et de gestion de données ainsi que le service à la clientèle –** Mettre l'accent sur les plateformes numériques et les données afin d'optimiser les coûts de distribution, favoriser l'incidence de ces services dans tous les secteurs d'activité et fonctions générales, et cultiver la loyauté et l'engagement exceptionnels de notre clientèle.
- **Continuer d'encourager une équipe et une culture gagnantes –** Être un leader en matière de diversité et d'inclusion en offrant aux employés un milieu de travail sécuritaire et stimulant afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents et cultiver un état d'esprit axé sur la performance de haut niveau et orienté sur les résultats.

T20 Performance financière des Opérations internationales – Données présentées

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets[1]	**6 900 $**	6 625 $
Revenus autres que d'intérêts[1, 2]	**2 827**	2 993
Total des revenus[1]	**9 727**	9 618
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 230**	1 574
Charges autres que d'intérêts	**5 212**	5 254
Charge d'impôt sur le résultat[1]	**618**	635
Bénéfice net	**2 667 $**	2 155 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**249**	332
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 418 $**	1 823 $
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres[3]	**12,9 %**	10,4 %
Productivité[1, 4]	**53,6 %**	54,6 %
Marge nette sur intérêts[3, 5]	**3,96 %**	3,95 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	**84 $**	(1 005)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	**1 146 $**	2 579
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[4]	**0,82 %**	1,15 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[4]	**0,77 %**	1,88 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[4]	**0,79 %**	1,89 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs[3]	**188 742 $**	178 906 $
Total des actifs	**206 550**	194 124
Dépôts	**107 206**	103 485
Total des passifs	**152 140**	148 531

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF).
2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 250 $ (2021 – 206 $).
3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description de la mesure.
4) Se reporter au glossaire à la page 133 pour une description de la mesure.
5) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre compte de la déduction des dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières, en conformité avec la définition de la Banque.

T20A Performance financière ajustée des Opérations internationales[1]

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	**6 900 $**	6 625 $
Revenus autres que d'intérêts	**2 827**	2 993
Total des revenus	**9 727**	9 618
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 230**	1 574
Charges autres que d'intérêts[2]	**5 173**	5 209
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**3 324**	2 835
Charge d'impôt sur le résultat	**629**	648
Bénéfice net	**2 695 $**	2 187 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**249**	332
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**2 446 $**	1 855 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour une description des ajustements.
2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 39 $ (2021 – 45 $).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 418 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 595 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 591 millions de dollars pour se fixer à 2 446 millions de dollars. L'augmentation est attribuable en grande partie à la hausse des revenus d'intérêts nets, à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et au recul de la charge d'impôt sur le résultat, ce qui a été atténué par des charges autres que d'intérêts moindres.

Performance financière en dollars ajustés et en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est établie en dollars ajustés et en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR à la page 20 »). La Banque est d'avis que la présentation en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes compte non tenu de la conversion des devises et elle est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T21 Performance financière en dollars ajustés et en dollars constants des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2022	2021
Revenus d'intérêts nets[1]	**6 900 $**	6 478 $
Revenus autres que d'intérêts[1, 2]	**2 827**	2 874
Total des revenus[1]	**9 727**	9 352
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 230**	1 534
Charges autres que d'intérêts	**5 173**	5 107
Charge d'impôt sur le résultat[1]	**629**	616
Bénéfice net en dollars constants	**2 695 $**	2 095 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	**249**	309
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	**2 446 $**	1 786 $
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Total des actifs	**206 550**	189 590
Total des passifs	**152 140**	144 154

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF).
2) Comprend le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 250 $ (2021 – 212 $)

D9 Total des revenus par régions
En millions de dollars

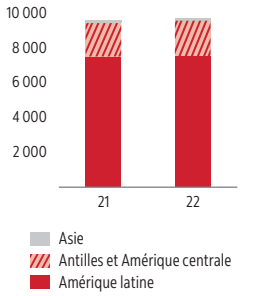

D10 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars

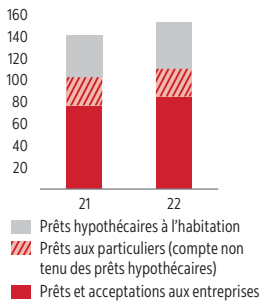

D11 Actifs productifs moyens par régions
En milliards de dollars

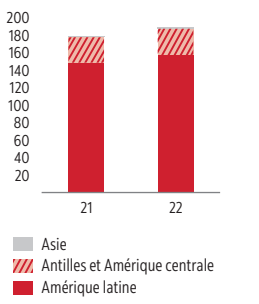

D12 Moyenne des dépôts
En milliards de dollars

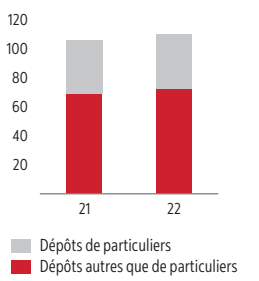

Bénéfice net
Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 418 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 662 millions de dollars, ou de 38 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 660 millions de dollars, ou de 37 %, pour se chiffrer à 2 446 millions de dollars. L'augmentation est attribuable en grande partie à la hausse des revenus d'intérêts nets et à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par le recul des revenus autres que d'intérêts.

Actifs et passifs
Les actifs moyens ont atteint 207 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 17 milliards de dollars, ou de 9 %. Le total des prêts s'est accru de 11 % en raison surtout des hausses de 14 % des prêts hypothécaires à l'habitation, de 11 % des prêts aux entreprises et de 3 % des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit.

Les passifs moyens se sont fixés à 152 milliards de dollars, soit un accroissement de 8 milliards de dollars, ou de 6 %. Le total des dépôts a augmenté de 5 % du fait surtout des hausses de 7 % des dépôts autres que de particuliers et de 2 % des dépôts de particuliers.

Revenus
Le total des revenus s'est établi à 9 727 millions de dollars, en hausse de 375 millions de dollars, ou de 4 %, en raison de l'augmentation des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par la diminution des revenus autres que d'intérêts, ce qui s'explique par les revenus tirés des marchés des capitaux et les profits sur les titres de placement.

Revenus d'intérêts nets
Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 6 900 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 7 %, laquelle a été soutenue par un accroissement des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises. La marge nette sur intérêts a augmenté de un point de base pour s'établir à 3,96 % en raison de la hausse des taux par la banque centrale et de l'inflation, facteurs partiellement contrebalancés par la composition des activités.

Revenus autres que d'intérêts
Les revenus autres que d'intérêts se sont élevés à 2 827 millions de dollars, en baisse de 2 %. Cette baisse est attribuable au repli des revenus tirés des marchés des capitaux et à la diminution des profits sur les titres de placement, facteurs atténués par l'augmentation des revenus nets tirés des frais et des commissions.

Amérique latine
Le total des revenus s'est établi à 7 516 millions de dollars, en hausse de 297 millions de dollars, ou de 4 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 7 %. Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 72 millions de dollars, ou de 3 %, en raison de la réduction des revenus tirés des marchés financiers et des profits sur les placements, laquelle a été contrée dans une certaine mesure par des frais bancaires plus élevés.

Antilles et Amérique centrale
Le total des revenus s'est établi à 2 067 millions de dollars, en hausse de 103 millions de dollars, ou de 5 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 53 millions de dollars, ou de 4 %. Les revenus autres que d'intérêts se sont accrus de 50 millions de dollars, ou de 8 %, sous l'effet surtout de la hausse des frais bancaires et des revenus provenant des sociétés associées.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 230 millions de dollars, contre 1 534 millions de dollars, en baisse de 304 millions de dollars, ou de 20 %. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 82 points de base, en baisse de 33 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 84 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 998 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude a principalement trait à la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et aux prévisions macroéconomiques moins favorables, en partie contrebalancées par l'amélioration de la qualité du crédit au sein du portefeuille. Les reprises sur la dotation au cours de la période précédente s'expliquaient avant tout par les reprises sur des comptes de correction de valeur constitués au cours de l'exercice 2020 et par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux, principalement dans le portefeuille de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 1 146 millions de dollars, comparativement à 2 532 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 386 millions de dollars, qui s'explique avant tout par la diminution des dotations au titre des prêts aux particuliers découlant de la baisse des prêts nouvellement classés comme étant douteux, principalement au Pérou et en Colombie. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 77 points de base, en baisse de 111 points de base.

Charges autres que d'intérêts
Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 212 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 63 millions de dollars, ou de 1 %. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 % en raison surtout de l'intensification des activités commerciales et des pressions inflationnistes, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence favorable des initiatives de réduction des coûts.

Charge d'impôt sur le résultat
Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,8 %, contre 22,7 % pour l'exercice précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,9 %, contre 22,8 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'incidence favorable de l'inflation au Mexique et au Chili.

Perspectives
Les revenus du secteur Opérations internationales devraient bénéficier de la croissance des prêts et du léger élargissement de la marge nette sur intérêts par suite de la stabilisation attendue des taux d'intérêt et des baisses de taux au cours du deuxième semestre de 2023. Les charges devraient augmenter proportionnellement aux produits, lesquels seront soutenus par les importants progrès au chapitre de la numérisation afin de dégager un levier d'exploitation positif. Les résultats devraient être touchés par le retour à la normale de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ainsi que par la hausse du taux d'impôt. Le secteur continuera d'investir dans la gestion de la trésorerie, l'adoption des services numériques et l'expérience client afin de soutenir la croissance des activités liées aux sociétés, aux entreprises et aux particuliers dans toutes les régions.

Gestion de patrimoine mondiale

Réalisations en 2022

Maximisation de la croissance des activités de gestion d'actifs et de services-conseils

- Résultats de placement exceptionnels de Gestion d'actifs 1832, 87 % des actifs de Fonds Dynamique se retrouvant dans les deux premiers quartiles sur une période de cinq ans, en date d'octobre 2022, ce qui permet à Fonds Dynamique de se classer parmi les trois premiers rangs des sociétés indépendantes de gestion de fonds communs de placement.
- Atteinte par Scotia Gestion mondiale d'actifs du deuxième rang sur le plan des parts de marché en ce qui a trait aux actifs de fonds de placement de détail au Canada et lancement de six produits axés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par la Banque Scotia, les Fonds Dynamique et Tangerine.
- Lancement de la plus récente génération de l'application mobile iTRADE, qui propose un moteur puissant et une interface intuitive adaptée aux investisseurs, quelle que soit leur expérience, et qui se connecte aisément à l'application bancaire mobile.
- Présentation officielle aux clients d'une équipe améliorée de gestion de portefeuilles multi-actifs, bâtie afin qu'elle constitue un pôle d'expertise en placement aux fins de la gestion de solutions d'investissement multi-actifs à plusieurs gestionnaires.
- Lancement de nouveaux produits par Tangerine (portefeuilles FNB mondiaux et portefeuilles mondiaux d'investissement socialement responsable) dépassant 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion au cours de la première année après leur lancement.

Accent sur les partenariats

- Accent continu sur la prestation de l'ensemble des services de la Banque à la clientèle et la promotion de partenariats dans tous nos secteurs d'activité. Notre partenariat avec les services bancaires aux entreprises continue de soutenir les volumes élevés de recommandations, qui ont plus que doublé en 2022 en regard de 2021.
- Annonce de la création du régime de retraite Medicus, un régime multi-employeurs qui offrira aux médecins exerçant en société la possibilité unique de se procurer un revenu de retraite prévisible et garanti à vie. Ce régime fournira une rente viagère calculée selon le revenu personnel du médecin ainsi que ses années de service, et il regroupera les investissements de tous les participants. Ce régime devrait être lancé d'ici un an, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation applicables.
- Lancement, en partenariat avec le Réseau canadien, d'Investisseur futé Scotia, un nouvel outil numérique hybride de placement qui offre des conseils en placement aux particuliers en fonction de leurs objectifs. Cet outil affiche un volume de placements de plus de 4 milliards de dollars à l'heure actuelle.
- Actifs de la Fondation Aqueduct dépassant 1 milliard de dollars, ce qui la classe parmi les 15 plus importantes fondations au Canada sur le plan des actifs.

Élargissement des capacités et des services offerts à l'échelle internationale

- Lancement du modèle de planification de patrimoine globale à l'échelle internationale dans les pays de l'Alliance du Pacifique.
- Progression des ventes institutionnelles à l'étranger en mettant l'accent sur les mandats de placement à valeur ajoutée dans les marchés prioritaires de l'Amérique latine, les fonds d'actions américaines au Mexique dépassant 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion.
- Atteinte par Scotia Fondos au Pérou d'une part de 20,9 % du marché des fonds communs de placement destinés aux particuliers, ce qui représente la part la plus élevée de son histoire et solidifie sa deuxième place au classement.

Principales reconnaissances reçues

- L'excellente performance de Scotia Gestion mondiale d'actifs à l'échelle des marques Fonds dynamiques et Fonds Scotia lui a permis de récolter 13 prix Lipper Fund et 37 prix Fundgrade A+ en 2021, une annonce faite en 2022.
- Scotia iTRADE occupe le premier rang parmi les cinq grandes banques du classement des sociétés canadiennes de courtage en ligne publié par Surviscor et portant sur l'expérience en ligne globale.
- Gestion de patrimoine Scotia a été honorée par Global Finance pour une deuxième année d'affilée en remportant le prix récompensant la meilleure banque privée dans deux catégories : 1) meilleure banque privée au Canada et 2) meilleure banque privée pour les clients dont l'actif net se situe entre 1 million de dollars et 24,9 millions de dollars.
- Obtention par Gestion de patrimoine Scotia au Mexique de la première position du classement de Great Place to Work dans ce pays.

Profil sectoriel

La Gestion de patrimoine mondiale concentre ses activités sur la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine à des clients partout où la Banque Scotia offre des services. La Gestion de patrimoine mondiale sert plus de 2 millions de clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 13 pays et administre des actifs totalisant plus de 500 milliards de dollars.

Grâce à la croissance interne et aux acquisitions, la Gestion de patrimoine mondiale a monté une entreprise solide axée sur les clients et dotée d'une gamme complète de services-conseils, de produits et de plateformes dans le but de répondre au large éventail des besoins de la clientèle.

La Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités suivantes :

- **Gestion de patrimoine :** services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), spécialistes en placements mobiles (Banque Scotia), services de courtage de plein exercice (ScotiaMcLeod), services de fiducie, services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles (Gestion de patrimoine Scotia, Jarislowsky Fraser et Gestion financière MD).
- **Gestion d'actifs :** Fonds communs de placement destinés aux particuliers (Fonds Scotia et Dynamique), fonds négociés en bourse (Fonds Scotia et Dynamique), produits alternatifs liquides (Fonds Dynamique), fonds institutionnels (Fonds Scotia et Jarislowsky Fraser).

Trust Scotia, ScotiaMcLeod, Scotia iTRADE, Services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Fonds Dynamique sont parmi les plus performants en ce qui a trait aux mesures clés du secteur.

Stratégie

La Gestion de patrimoine mondiale poursuit l'exécution de sa stratégie qui vise à offrir aux clients d'excellents résultats de placement ajustés en fonction des risques et à proposer des services de planification financière qui répondent à leurs besoins complexes au moyen de solutions de placement. Le but poursuivi demeure l'atteinte des objectifs des partenariats et la prestation d'une gamme complète de services-conseils afin de mieux répondre aux besoins des clients dans le contexte économique actuel, peu importe les conditions du marché. Pour y parvenir, Gestion de patrimoine mondiale investit avant tout dans les capacités des services numériques et de placement et accroît son offre de produits pour répondre aux besoins des particuliers et des clients institutionnels.

Par ailleurs, la Gestion de patrimoine mondiale s'emploie à accroître sa présence à l'échelle mondiale, notamment en mettant à profit les capacités de gestion institutionnelle de la Banque au sein des marchés prioritaires de l'Amérique latine.

Priorités pour 2023

- **Continuer d'innover en matière de produits –** Stimuler la recherche de produits toujours plus innovants pour offrir des capacités de placement et des rendements parmi les meilleurs du secteur grâce à des solutions sur mesure qui répondent aux besoins de la clientèle de l'ensemble des bannières et des canaux de la Gestion de patrimoine mondiale.
- **Offrir des services-conseils selon une approche globale et planifiée –** Offrir aux nouveaux clients et aux clients existants ayant des besoins complexes des services bancaires complets par l'entremise de la stratégie de planification de patrimoine globale.
- **Investir dans le numérique –** Favoriser les ventes et les services-conseils numériques pour soutenir les canaux de distribution, y compris les ventes de produits exclusifs et de tiers.
- **Prioriser les activités à l'étranger –** Maximiser notre présence mondiale en bonifiant notre offre de produits et en augmentant nos capacités internes de vente et de distribution. Investir dans les activités de la Gestion de patrimoine internationale pour les faire croître dans l'ensemble des marchés où la Banque offre déjà des services aux particuliers.
- **Améliorer la culture d'équipe gagnante –** Maintenir un effectif talentueux et diversifié et favoriser un milieu sécuritaire pour nos clients et nos employés, tout en affichant des résultats remarquables et en offrant une expérience client hors pair.

T22 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets[1]	**764 $**	628 $
Revenus autres que d'intérêts[1]	**4 617**	4 752
Total des revenus[1]	**5 381**	5 380
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**6**	2
Charges autres que d'intérêts	**3 259**	3 255
Charge d'impôt sur le résultat	**551**	549
Bénéfice net	**1 565 $**	1 574 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**9**	9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**1 556 $**	1 565 $
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres[2]	**16,2 %**	16,7 %
Productivité[1, 3]	**60,6 %**	60,5 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs[2]	**22 452 $**	18 478 $
Total des actifs	**32 721**	28 965
Dépôts	**38 663**	37 013
Total des passifs	**46 906**	44 950
Autres (en milliards de dollars)		
Actifs sous administration[3]	**580 $**	597 $
Actifs sous gestion[3]	**311 $**	346 $

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF).
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour obtenir une description de la mesure.
3) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de la mesure.

T22A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale[1]

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	**764 $**	628 $
Revenus autres que d'intérêts	**4 617**	4 752
Total des revenus	**5 381**	5 380
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**6**	2
Charges autres que d'intérêts[2]	**3 223**	3 219
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**2 152**	2 159
Charge d'impôt sur le résultat	**560**	558
Bénéfice net	**1 592 $**	1 601 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**9**	9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**1 583 $**	1 592 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour obtenir une description de la mesure.
2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 36 $ (2021 – 36 $).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 556 millions de dollars, comparativement à 1 565 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 583 millions de dollars, en baisse de 9 millions de dollars, ou de 1 %. La hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus tirés des commissions de courtage a été contrebalancée par la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement en raison de la conjoncture du marché, la hausse des charges liées aux volumes et l'incidence de 4 % de la hausse saisonnière des commissions de performance au cours de l'exercice précédent.

Actifs sous gestion (ASG) et actifs sous administration (ASA)

Les actifs sous gestion ont diminué de 35 milliards de dollars, ou de 10 %, pour se chiffrer à 311 milliards de dollars, par suite essentiellement du recul des marchés. Les actifs sous administration ont diminué de 17 milliards de dollars, ou de 3 %, pour se chiffrer à 580 milliards de dollars, par suite essentiellement du recul des marchés, contré en partie par la hausse des ventes nettes.

Revenus

Les revenus de 5 381 millions de dollars sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent. La hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus tirés des commissions de courtage a été contrebalancée par la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement en raison de la conjoncture du marché et par l'incidence de 2 % de la hausse saisonnière des commissions de performance au cours de l'exercice précédent.

Revenu d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 764 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 136 millions de dollars, ou de 22 %, du fait surtout de la solide progression des prêts et des dépôts et de l'accroissement des marges.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 135 millions de dollars, ou de 3 %, pour s'établir à 4 617 millions de dollars, du fait principalement des commissions de performance élevées au cours de l'exercice précédent et de la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement, atténuées par la hausse des revenus tirés des commissions de courtage.

Canada

Les revenus ont diminué de 40 millions de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 4 743 millions de dollars. Les commissions de performance élevées au cours de l'exercice précédent et la diminution des honoraires liés aux fonds communs de placement ont été atténuées par l'augmentation des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets du fait de la progression des prêts et des dépôts et de l'accroissement des marges.

International

Les revenus ont augmenté de 41 millions de dollars, ou de 7 %, pour se fixer à 638 millions de dollars. La croissance est surtout attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets découlant de la progression des prêts et des dépôts, atténuée par la baisse des revenus autres que d'intérêts.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 6 millions de dollars, comparativement à 2 millions de dollars, en raison surtout des perspectives macroéconomiques moins favorables. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est fixé à trois points de base, soit une hausse de deux points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 259 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars. L'accroissement des dépenses liées au personnel et aux technologies nécessaires pour soutenir les projets commerciaux et la hausse des charges liées à l'accroissement des volumes ont été partiellement contrés par l'incidence des commissions de performance saisonnières plus élevées au cours de l'exercice précédent.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 %, contre 25,8 % pour l'exercice précédent.

Perspectives

La croissance des revenus du secteur Gestion de patrimoine mondiale devrait être modeste et elle sera soutenue par la progression des volumes au chapitre des fonds communs de placement portée par une gestion active et une distribution multimarque au Canada, par la forte croissance dans nos marchés internationaux clés et par le dynamisme soutenu dans l'ensemble des activités de services-conseils à mesure que nous offrirons l'ensemble des services de la Banque à nos clients fortunés. Les résultats devraient demeurer stables en 2023, compte tenu du ralentissement économique et de la hausse du taux d'impôt. Le secteur Gestion de patrimoine mondiale poursuivra les investissements dans ses activités tout en gardant le cap sur la gestion des dépenses en proportion de la croissance des revenus. Les résultats du secteur Gestion de patrimoine mondiale devraient s'améliorer parallèlement aux conditions du marché supérieures aux attentes.

D13 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars

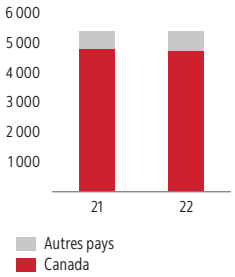

D14 Actifs de gestion de patrimoine sous administration (« ASA »)
En milliards de dollars, aux 31 octobre

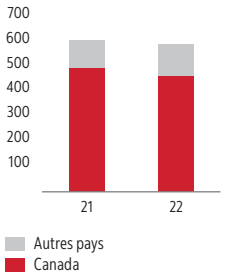

D15 Actifs de gestion de patrimoine sous gestion (« ASG »)
En milliards de dollars, aux 31 octobre

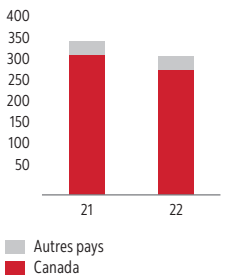

Services bancaires et marchés mondiaux

Réalisations en 2022

Accroissement de la pertinence pour les sociétés clientes et obtention d'une plus grande part de services autres que de prêts

- Poursuite de la croissance de notre plateforme de montage de prêts en mettant à profit l'expertise sectorielle et en matière de produits, ainsi qu'en élaborant des solutions uniques et diversifiées, comme le démontre notre position parmi les trois premières institutions sur les marchés des prêts et des titres d'emprunt.
- Poursuite du renforcement de notre position de chef de file en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance grâce à notre équipe primée de solutions financières durables.
- Poursuite des investissements dans des initiatives axées sur les clients en modernisant l'infrastructure et les plateformes technologiques en ce qui a trait aux titres à revenu fixe, aux devises et aux titres de capitaux propres afin d'offrir une prestation exceptionnelle et d'élargir l'offre de produits et services.

Renforcement de notre offre sur les marchés financiers

- Hausse des opérations de négociation exécutées par voie électronique pour tous les produits et dans toutes les régions par l'intermédiaire de ScotiaRed, notre solution de négociation électronique pour les marchés financiers, y compris une nouvelle plateforme de négociation algorithmique, qui s'est classée au premier rang sur le plan de la performance en matière de négociation parmi certains des plus importants fonds quantitatifs aux États-Unis.
- Lancement de Scotia TranXact[MC], une plateforme de paiement en ligne qui offre l'accès sur demande à des interfaces de programmation d'applications de gestion des paiements et de la trésorerie s'adressant aux clients des services bancaires aux entreprises.
- Lancement d'une fonction libre-service dans Accès Scotia[MC] permettant aux clients de personnaliser leurs rapports de facturation consolidés et expansion de la nouvelle capacité de paiement en ligne pour les virements internationaux à toutes les entreprises, ce qui offre de nouvelles possibilités d'envoyer des fonds de façon sécuritaire et fiable partout dans le monde.

Consolidation de notre présence dans les Amériques

- Poursuite de la progression à l'égard de notre stratégie pluriannuelle selon laquelle nous visons à nous établir comme banque de gros de premier plan au pays et ailleurs dans les Amériques.
- Développement en progression aux États-Unis grâce à la mise en œuvre de plans d'embauche stratégique, à l'accélération de la croissance dans des secteurs cibles (soins de santé, technologie et produits de consommation et industriels) et à l'amélioration des capacités des produits, y compris en élargissant les dérivés sur actions de sociétés ainsi que la gestion et le financement de garanties.
- Mise à profit de la transformation de notre infrastructure au Mexique, grâce à laquelle nous sommes désormais considérés comme un courtier principal dans ce pays, ce qui complète l'offre unique de la Banque dans tous les marchés clés des pays de l'Alliance du Pacifique.

Principales reconnaissances et opérations

Prix

- Prix Investment Banking Awards 2022 de la revue The Banker : banque d'investissement de l'année pour les Amériques.
- Prix Sustainable Finance Awards de Global Finance : Leadership remarquable en matière d'obligations sociales, Leadership remarquable en matière d'obligations durables et Leadership remarquable en prêts liés à la transition/durabilité en Amérique du Nord.
- Prix d'excellence du magazine Euromoney : Meilleure banque en Amérique du Nord au chapitre de la finance durable.
- Palmarès Euromoney : Meilleure banque d'investissement au Chili (Scotiabank Chile)

Principales opérations

Rôle de coresponsable des registres dans le cadre de plusieurs mandats importants au cours de l'exercice, notamment :

- Coresponsable des registres et co-agent de sollicitation principal pour plusieurs placements phares liés à l'acquisition de Shaw Communications par Rogers Communications, y compris le financement de l'opération transfrontière d'acquisition d'envergure de 4,25 milliards de dollars CA de Rogers, soit la plus importante transaction en dollars canadiens de tous les temps.
- Transaction inaugurale de 10 ans de 350 millions de dollars d'Anglian Water, soit la plus importante transaction feuille d'érable de 2022 et la première transaction feuille d'érable verte de tous les temps.
- Facilité de crédit de 6,6 milliards de dollars US de l'aéroport John F. Kennedy afin de financer la construction de la section Terminal One, ce qui représente un investissement privé record pour un terminal d'aéroport aux États-Unis.
- Placement d'actions ordinaires de TC Énergie d'environ 1,8 milliard de dollars, ce qui représente le plus important placement sur le capital autorisé d'une société énergétique canadienne en plus de 5 ans et la première fois que la Banque Scotia joue le rôle de responsable des registres pour des actions ordinaires de cet émetteur.
- Mobilisation par Northwest Healthcare du plus important montant au moyen de transactions sur capitaux propres ou liées à des capitaux propres dans le secteur immobilier canadien au cours de l'exercice 2022, la Banque Scotia ayant agi à titre de coresponsable des registres dans chacune des transactions, pour un total amassé d'environ 328 millions de dollars.
- Obligations d'état durables de 981 millions de dollars US émises par les États-Unis mexicains, soit les premières émissions d'obligations ESG par une entité mexicaine.

Rôle de conseiller financier dans le cadre de plusieurs transactions notables au cours de l'exercice, notamment :

- Regroupement stratégique, de 18 milliards de dollars US, de Healthcare Realty et de Healthcare Trust of America.
- Acquisition par Phoenix Tower d'au plus 3 800 tours de transmission sans fil au Chili évaluées à 930 millions de dollars US auprès de WOM.
- Vente par Brookfield Infrastructure de la troisième et dernière participation dans la concession de route à péage Autopista Vespucio Norte et le tunnel San Cristobal au Chili.
- Regroupement de 3,3 milliards de dollars US de Mantos Copper et de Capstone Mining.
- Acquisition par Fairfax de Recipe Unlimited, évaluée à 1,5 milliard de dollars.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers. Les Services bancaires et marchés mondiaux agissent à titre de banque de gros dans les Amériques, exercent leurs activités dans 21 pays auprès d'une clientèle qui est répartie entre le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Stratégie

La vision des Services bancaires et marchés mondiaux est de faire reconnaître la Banque en tant que principale banque de gros dans les Amériques. La stratégie à cette fin repose sur trois piliers essentiels : les clients, les produits et la répartition géographique des activités. Les Services bancaires et marchés mondiaux concentrent leurs efforts afin de représenter plus que jamais un choix pertinent pour les clients en offrant des conseils financiers et des solutions financières de pointe et en élargissant l'offre multiservice de la Banque aux entreprises, particulièrement dans les Amériques. Les Services bancaires et marchés mondiaux comptent mettre à profit les capacités régionales et institutionnelles et assurer une croissance rentable pour les actionnaires de la Banque.

Priorités pour 2023

- **Accroître la pertinence pour les clients stratégiques –** Mettre à contribution l'expertise actuelle afin d'accéder à de nouveaux secteurs en croissance offrant des possibilités et continuer de hausser notre pertinence auprès de nos clients stratégiques au moyen d'analyses poussées.
- **Renforcer l'offre sur les marchés financiers et les services-conseils –** Continuer d'investir dans les services de montage de prêts et les produits liés aux marchés financiers et favoriser encore davantage l'adoption des produits numériques et des outils de négociation électronique.
- **Mettre à profit notre présence dans les Amériques afin générer des résultats provenant de sources diversifiées et durables –** Demeurer un chef de file au Canada, mettre en œuvre la stratégie de croissance aux États-Unis, prendre de l'expansion en Amérique latine dans les régions offrant de fortes occasions et continuer de tirer parti de l'Europe et de l'Asie-Pacifique afin de servir des clients internationaux entretenant des liens avec les Amériques.
- **Favoriser une culture gagnante –** Attirer, former et fidéliser une diversité de talents dans un environnement inclusif et de haute performance, tout en continuant d'assurer la sécurité de la Banque.

T23 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets[1]	**1 630 $**	1 436 $
Revenus autres que d'intérêts[1]	**3 542**	3 587
Total des revenus[1]	**5 172**	5 023
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(66)**	(100)
Charges autres que d'intérêts	**2 674**	2 458
Charge d'impôt sur le résultat[1]	**653**	590
Bénéfice net	**1 911 $**	2 075 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**1 911 $**	2 075 $
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres[2]	**14,3 %**	16,5 %
Productivité[1, 3]	**51,7 %**	48,9 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	**(58)$**	(135)$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	**(8)$**	35 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[3]	**(0,06)%**	(0,10)%
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[3]	**(0,01)%**	0,03 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[3]	**(0,02)%**	0,05 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs détenus à des fins de transaction	**129 939 $**	134 602 $
Prêts et acceptations	**108 722**	91 809
Actifs productifs[2]	**401 109**	363 889
Total des actifs	**444 957**	400 909
Dépôts	**169 591**	156 321
Total des passifs	**414 134**	385 096

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF).
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour obtenir une description de la mesure.
3) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de la mesure.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 911 millions de dollars, en baisse de 164 millions de dollars, ou de 8 %. Cette diminution s'explique par la hausse des charges autres que d'intérêts, la baisse des revenus autres que d'intérêts et la diminution des reprises sur la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, facteurs contrés en partie par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont augmenté de 44 milliards de dollars, ou de 11 %, pour s'établir à 445 milliards de dollars pour l'exercice considéré, ce qui est essentiellement imputable à l'augmentation des prêts aux entreprises et des titres pris en pension.
Les passifs moyens ont augmenté de 29 milliards de dollars, ou de 8 %, pour s'établir à 414 milliards de dollars pour l'exercice considéré, ce qui tient surtout à la croissance des dépôts et des passifs liés aux dérivés.

Revenus

Les revenus se sont établis à 5 172 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 149 millions de dollars, ou de 3 %, laquelle s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets et l'incidence favorable de la conversion des devises, facteurs en partie contrés par la diminution des revenus autres que d'intérêts.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 1 630 millions de dollars, en hausse de 194 millions de dollars, ou de 14 %. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des volumes de dépôts et de prêts, à l'accroissement des marges sur dépôts, à la hausse des commissions de montage de prêts et à l'incidence favorable de la conversion des devises, facteurs atténués par la hausse des frais de financement liés aux activités de transaction.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 3 542 millions de dollars, en baisse de 45 millions de dollars, ou de 1 %. Cette baisse est attribuable essentiellement au recul des commissions de placement et des honoraires de services-conseils, atténué par la hausse des revenus tirés des activités de transaction et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a correspondu à une reprise nette de 66 millions de dollars, en regard d'une reprise nette de 100 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de quatre points de base, pour s'établir à un ratio négatif de six points de base.
La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a correspondu à une reprise nette de 58 millions de dollars, en regard d'une reprise nette de 135 millions de dollars. Les reprises sur les dotations pour la période considérée sont principalement le fait des reprises sur les comptes de correction de valeur dans le portefeuille d'entreprises du secteur de l'énergie du fait de la hausse des prix des marchandises, en partie contrebalancées par la croissance du portefeuille et les prévisions macroéconomiques moins favorables.
La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a correspondu à un recouvrement net de 8 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 43 millions de dollars du fait surtout de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux et des recouvrements dans le secteur de l'énergie. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a diminué de quatre points de base pour s'établir à un ratio négatif de un point de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 216 millions de dollars, ou de 9 %, pour se fixer à 2 674 millions de dollars, du fait de l'augmentation des dépenses liées aux technologies nécessaires aux activités de prospection et des dépenses liées au personnel.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,5 %, comparativement à 22,1 % pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par les recouvrements au cours de l'exercice précédent et la modification de la composition du bénéfice entre tous les territoires.

Perspectives

Dans les Services bancaires et marchés mondiaux, les produits tirés des activités liées aux marchés financiers devraient croître à mesure que les conditions du marché s'améliorent. Les services bancaires aux entreprises devraient également bénéficier de l'élan récent de la croissance des prêts aux entreprises et de l'attention soutenue accordée à l'acquisition de dépôts. Une croissance est attendue du côté des sociétés clientes dans l'ensemble des principaux secteurs, notamment les soins de santé, la technologie ainsi que les produits de consommation industrielle et de détail. L'augmentation des revenus et une gestion rigoureuse des charges devraient se traduire par un levier d'exploitation positif et plus que compenser toute hausse potentielle de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le secteur des Services bancaires et marchés mondiaux prévoit accroître son bénéfice en 2023 en continuant de tirer parti de sa plateforme unique centrée sur les Amériques et en renforçant les relations avec les clients, ce qui stimulera les revenus.

D16 Total des revenus

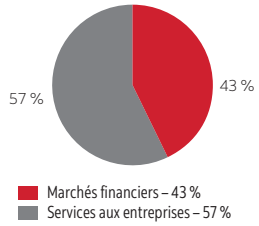

D17 Revenus tirés des Services bancaires aux entreprises
En millions de dollars

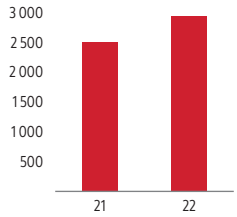

D18 Revenus tirés des marchés financiers par secteurs d'activité
En millions de dollars

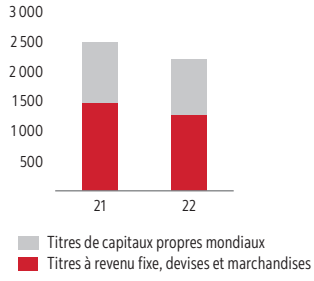

D19 Composition des actifs moyens
En milliards de dollars

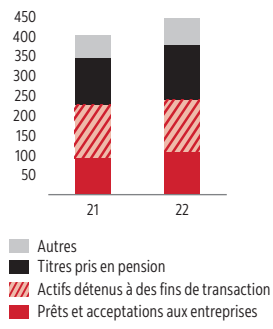

D20 Jours de bourse marqués par une perte

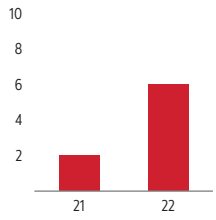

Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et les éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité en particulier.

Performance financière

T24 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets[1]	**(180)$**	242 $
Revenus autres que d'intérêts[1, 2]	**(714)**	91
Total des revenus[1]	**(894)**	333
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3**	(1)
Charges autres que d'intérêts	**569**	700
Charge d'impôt sur le résultat[1]	**(734)**	(362)
Bénéfice net (perte nette)	**(732)$**	(4)$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	(10)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**(732)$**	6 $

1) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.
2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de (60)$ en 2022 (2021 – 29 $).

T24A Performance financière ajustée du secteur Autres[1]

(en millions de dollars)	2022	2021
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	**(180)$**	242 $
Revenus autres que d'intérêts[2]	**(353)**	91
Total des revenus	**(533)**	333
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3**	(1)
Charges autres que d'intérêts[3]	**351**	512
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**(887)**	(178)
Charge d'impôt sur le résultat	**(659)**	(313)
Bénéfice net (perte nette)	**(228)$**	135 $
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1**	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**(229)$**	135 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17 pour obtenir une description de la mesure.
2) Compte tenu d'ajustements au titre de la perte nette sur les cessions et la réduction d'activités de 361 $ (31 octobre 2021 – néant).
3) Compte tenu d'ajustements au titre des coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+ de 133 $ et des charges de restructuration et autres provisions de 85 $ (31 octobre 2021 – 188 $).

Bénéfice net

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 732 millions de dollars en 2022, ce qui tient compte d'éléments d'ajustement de 503 millions de dollars (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17). Sur une base ajustée, le secteur Autres a présenté une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 229 millions de dollars, en regard d'un bénéfice net de 135 millions de dollars en 2021. Le repli de 364 millions de dollars s'explique par la diminution des revenus, atténuée par la réduction des impôts et des charges autres que d'intérêts.

Revenus

Les revenus se sont établis à un montant négatif de 894 millions de dollars, ce qui tient compte d'éléments d'ajustement de 361 millions de dollars. Après ajustement, les revenus correspondaient à un montant négatif de 533 millions de dollars, ce qui représente un recul de 866 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent essentiellement imputable à la hausse des coûts de financement résultant de l'augmentation des taux d'intérêt et des activités de gestion de l'actif et du passif, et au recul des profits sur les placements.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont fixées à 569 millions de dollars, ce qui tient compte d'éléments d'ajustement de 218 millions de dollars en comparaison d'éléments d'ajustement de 188 millions de dollars en 2021. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 351 millions de dollars, par rapport à 512 millions de dollars en 2021. La diminution de 161 millions de dollars est attribuable surtout aux coûts liés à la pandémie de COVID-19 et à l'investissement dans le programme de fidélisation Scène au cours de l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T25 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2022	2021	Variation	Variation des volumes	Variation du change
Actifs					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	**66,4 $**	87,1 $	(24)%	(29)%	5 %
Actifs détenus à des fins de transaction	**113,2**	146,3	(23)	(26)	3
Titres pris en pension et titres empruntés	**175,3**	127,7	37	32	5
Titres de placement	**110,0**	75,2	46	40	6
Prêts	**745,0**	637,0	17	15	2
Autres	**139,5**	111,5	25	25	–
Total des actifs	**1 349,4 $**	1 184,8 $	14 %	11 %	3 %
Passifs					
Dépôts	**916,2 $**	797,3 $	15 %	12 %	3 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**139,0**	123,5	13	9	4
Autres	**211,0**	184,8	14	14	–
Débentures subordonnées	**8,5**	6,3	34	29	5
Total des passifs	**1 274,7 $**	1 111,9 $	15 %	12 %	3 %
Capitaux propres					
Actions ordinaires[1]	**65,1 $**	64,8 $	– %	(3)%	3 %
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**8,1**	6,0	33	33	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1,5**	2,1	(27)	(24)	(3)
Total des capitaux propres	**74,7 $**	72,9 $	3 %	3 %	– %
Total des passifs et des capitaux propres	**1 349,4 $**	1 184,8 $	14 %	11 %	3 %

1) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

D21 Portefeuille de prêts
Prêts et acceptations
En milliards de dollars, aux 31 octobre

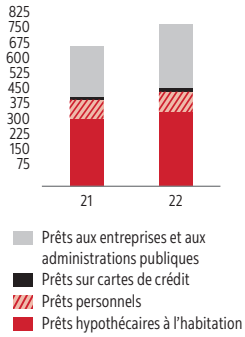

D22 Dépôts
En milliards de dollars, aux 31 octobre

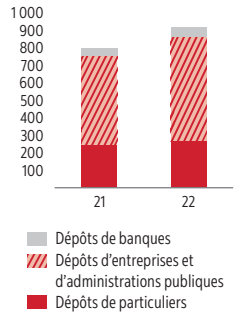

État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2022, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 349 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 165 milliards de dollars, ou de 14 %, par rapport au 31 octobre 2021, compte tenu de l'incidence de la conversion des devises de 3 %. Les titres de placement ont augmenté de 35 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'augmentation des avoirs en titres de créance du gouvernement américain. Les prêts ont augmenté de 108 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 30 milliards de dollars, essentiellement au Canada. Les prêts personnels et les prêts sur cartes de crédit ont augmenté de 10 milliards de dollars, ce qui reflète la hausse des dépenses des consommateurs. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 68 milliards de dollars, principalement au Canada et aux États-Unis. Les titres pris en pension et titres empruntés ont progressé de 48 milliards de dollars en raison de l'accroissement de la demande de la part des clients. Les actifs liés aux instruments dérivés se sont accrus de 13 milliards de dollars en raison des variations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que de la croissance de l'activité. Les autres actifs ont augmenté de 15 milliards de dollars du fait surtout de la hausse des sûretés exigées. Les titres détenus à des fins de transaction ont diminué de 34 milliards de dollars en raison de la conjoncture du marché et des activités des clients moindres. La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont reculé de 20 milliards de dollars en raison essentiellement de la baisse des soldes des dépôts auprès de banques centrales.

Passifs

Les passifs totalisaient 1 275 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit une hausse de 163 milliards de dollars, ou de 15 %, par rapport au 31 octobre 2021 compte tenu de l'incidence de la conversion des devises de 3 %. Le total des dépôts a augmenté de 119 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 266 milliards de dollars, en hausse de 22 milliards de dollars du fait principalement de la croissance au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 86 milliards de dollars, principalement au Canada et aux États-Unis. Les dépôts d'autres institutions financières ont augmenté de 10 milliards de dollars, sous l'effet de la croissance des dépôts en Asie et au Canada. Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont augmenté de 16 milliards de dollars en raison de l'accroissement de l'activité et des exigences en matière de financement. Les passifs au titre des instruments dérivés se sont accrus de 24 milliards de dollars du fait des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les autres passifs ont augmenté de 4 milliards de dollars par suite essentiellement de la hausse des intérêts courus.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'est établi à 75 milliards de dollars, soit une hausse de 2 milliards de dollars depuis le 31 octobre 2021. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de l'exercice écoulé de 10 milliards de dollars et de l'émission nette d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 2 milliards de dollars. Ces facteurs ont été contrés en partie par les versements de dividendes de 5 milliards de dollars, les rachats d'actions de 3 milliards de dollars, la perte au titre des autres éléments du résultat global de 2 milliards de dollars découlant principalement de la variation des instruments dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie et la diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de 684 millions de dollars attribuable à la hausse de la participation de la Banque dans Scotiabank Chile.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre d'appétence au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque, qui définit l'appétence au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les limites en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Appétence au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces limites, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé.

D23 Exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux

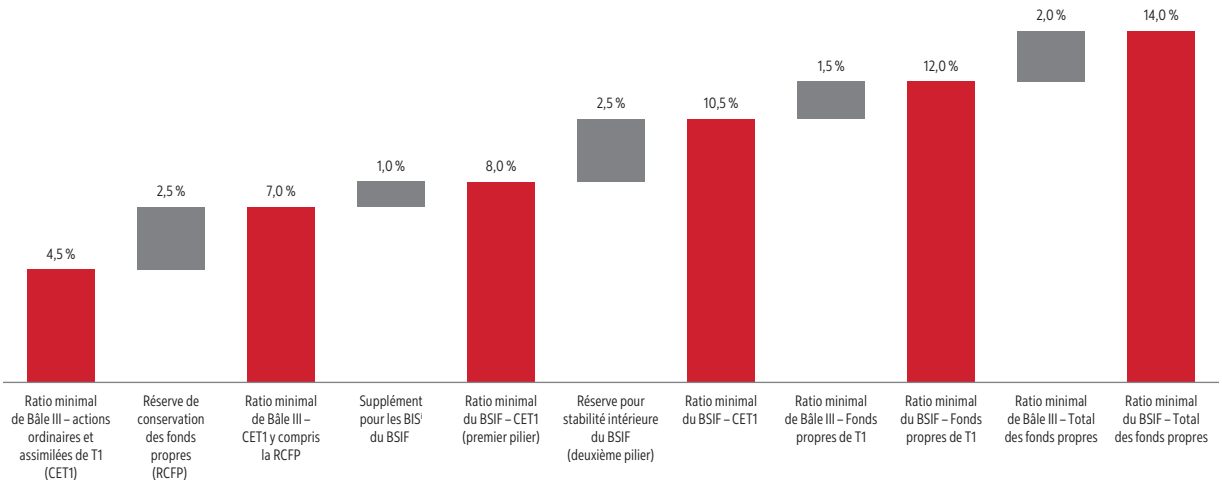

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes à la mise en application des règles de Bâle III à l'échelle internationale. Le BSIF exige des institutions de dépôt canadiennes qu'elles atteignent les exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement, ce qui comprend la réserve de fonds propres de 2,5 %. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (BISi), accroissant de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, pour les rendre conformes à ceux applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. Les exigences du BSIF en matière de ratios minimaux de fonds propres du premier pilier sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres.

En juin 2018, le BSIF a mis en œuvre la réserve pour stabilité intérieure que les banques d'importance systémique intérieure (BISi) doivent constituer comme réserve supplémentaire au titre du deuxième pilier. Une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. Le BSIF exigera plutôt un plan de mesures correctrices si une banque se trouve en position de déficit par rapport à son seuil minimal établi. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises.

La réserve pour stabilité intérieure d'une banque donnée est de l'ordre de 0 % à 2,5 % de la valeur totale de ses actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF réexamine la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communique les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve à d'autres moments durant l'année. La réserve pour stabilité intérieure a été fixée à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'exercice 2022.

Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, compte tenu de toutes les réserves indiquées plus haut, s'établissent à 10,5 %, à 12,0 % et à 14,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement. De plus, le BSIF pourra par la suite modifier les exigences minimales pour certaines BISi ou pour certains groupes de BISi, à titre de mesure de contrôle.

Ratio de levier

Outre les exigences de ratio de fonds propres fondées sur le risque, Bâle III a introduit un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs au bilan et hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. Les lignes directrices du BSIF sur les exigences de levier de Bâle III et en matière de communication de l'information exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada. Les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %.

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)

Le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC), qui s'appliquent aux BISi canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes visent à tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Depuis le 1er novembre 2021, les BISi doivent maintenir un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 24,0 % à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques et en un ratio de 6,75 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Comme il est mentionné plus haut, le BSIF pourra par la suite modifier les exigences minimales de TLAC pour les BISi. Si une BISi ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques*. Au 31 octobre 2022, le ratio TLAC fondé sur les risques et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient le seuil minimal établi par le BSIF.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

La Banque continue de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Exclusions du ratio de levier

En 2020, en réaction à la pandémie de COVID-19, le BSIF a apporté des modifications à la réglementation afin de soutenir la résilience du système financier et d'en assurer la capitalisation adéquate. En ce qui a trait au ratio de levier, le BSIF a exclu temporairement i) les réserves de banques centrales et ii) les titres d'États souverains admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité aux termes de la ligne directrice *Normes de liquidité* de la mesure de l'exposition au ratio de levier. Au premier trimestre de 2022, le BSIF a mis fin à l'exclusion temporaire des titres d'États souverains de la mesure du ratio de levier et du ratio de levier TLAC, mais il a continué de permettre l'exclusion des réserves de banques centrales de la mesure de l'exposition. En septembre 2022, le BSIF a annoncé que l'exclusion temporaire restante des réserves des banques centrales prendrait fin le 1er avril 2023. Au 31 octobre 2022, le ratio de levier de la Banque tenait compte d'un avantage d'environ 15 points de base découlant de l'exclusion des réserves des banques centrales de sa mesure de l'exposition.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire – parachèvement des réformes de Bâle III sur les exigences de fonds propres réglementaires

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs et des responsables du contrôle bancaire, instance de gouvernance du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), a annoncé qu'il était parvenu à un consensus sur les dernières réformes de Bâle III. La mise en œuvre qui était prévue pour 2022 est reportée à 2023.

Les dernières réformes de Bâle III comportent les éléments suivants :

- une approche standard révisée du risque de crédit;
- des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes;
- des révisions du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit, incluant la suppression de l'approche fondée sur les modèles internes et l'introduction d'une approche standard révisée;
- un cadre de gestion du risque de marché révisé à partir de la révision complète du portefeuille de négociation;
- une approche standard révisée du risque d'exploitation, qui remplacera à la fois les approches standards existantes et l'approche de mesure avancée;
- des révisions de la mesure du ratio de levier et un volant de fonds propres lié au ratio de levier correspondant à 50 % du volant de fonds propres pondéré en fonction du risque d'une banque d'importance systémique mondiale (BISm) pour ces banques d'importance systémique mondiale;
- un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Les banques devront aussi déclarer leurs actifs pondérés en fonction des risques sur la base de ces approches standards révisées. La période d'instauration progressive du plancher de fonds propres de 72,5 % commencera en 2023 et prendra fin en 2028.

En janvier 2022, le BSIF a arrêté les révisions définitives de ses lignes directrices *Normes de fonds propres*, *Exigences de levier* et Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISi) au titre du troisième pilier. Les exigences du BSIF s'alignent pour la plupart sur celles révisées de Bâle III, les quelques différences portant surtout sur les prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles ainsi que sur l'accélération de l'instauration progressive du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de sorte qu'elle soit terminée en 2026 au plus tard. La mise en œuvre devrait se faire au cours du deuxième trimestre de 2023, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives au risque de marché lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit et à la révision complète du portefeuille de négociation, dont la mise en œuvre est prévue pour le premier trimestre de 2024.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau d'appétence au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré d'appétence au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré d'appétence au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour connaître une croissance future et profiter des occasions qui se présentent. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'établissait à 11,5 % au 31 octobre 2022, ce qui correspond à une baisse d'environ 80 points de base par rapport à celui de l'exercice précédent, la solide autogénération de capital au cours de l'exercice ayant été plus que contrebalancée par la forte croissance interne des actifs pondérés en fonction des risques dans l'ensemble des secteurs d'activité, les rachats d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque, les variations dans l'évaluation des titres de placement et la hausse de la participation de la Banque dans Scotiabank Chile.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 13,2 % au 31 octobre 2022, en baisse d'environ 70 points de base par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, de l'incidence du retrait progressif d'instruments de fonds propres de T1 supplémentaires non admissibles d'environ 650 millions de dollars et du rachat par la Banque d'actions privilégiées FPUNV de 500 millions de dollars, contrebalancés en partie les émissions de billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets ARL ») de 1,5 milliard de dollars et de 750 millions de dollars américains.

Le ratio total des fonds propres de la Banque s'établissait à 15,3 % au 31 octobre 2022, en baisse d'environ 60 points de base par rapport à 2021, en raison principalement des incidences susmentionnées sur le ratio de T1, du remboursement de débentures subordonnées FPUNV d'un montant de 1,25 milliard de dollars, de l'amortissement d'instruments de fonds propres de T2 FPUNV d'environ 325 millions de dollars et de l'incidence du retrait progressif de débentures subordonnées non admissibles d'environ 250 millions de dollars, contrebalancés en partie par les émissions de débentures subordonnées FPUNV de 1,75 milliard de dollars et de 1,25 milliard de dollars américains.

Le ratio TLAC s'établissait à 27,4 % au 31 octobre 2022, ce qui correspond à une baisse de 40 points de base par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout de la forte croissance des actifs pondérés en fonction des risques au cours de l'exercice.

Le ratio de levier s'est établi à 4,2 %, en baisse d'environ 60 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la résiliation par le BSIF de la mesure visant l'exclusion temporaire des titres d'États souverains de la mesure de l'exposition au risque de levier, ainsi que de l'accroissement important des actifs au bilan et hors bilan de la Banque.

Le ratio de levier TLAC s'est établi à 8,8 %, en baisse d'environ 80 points de base par rapport à 2021, en raison principalement de l'accroissement important des actifs au bilan et hors bilan de la Banque.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser les ratios minimaux de fonds propres du BSIF pour 2022 en ce qui a trait aux actions ordinaires et assimilées de T1, aux fonds propres de T1 et au total des fonds propres. La Banque dépassait largement le ratio de levier minimal prescrit par le BSIF au 31 octobre 2022.

D24 Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1[1)]

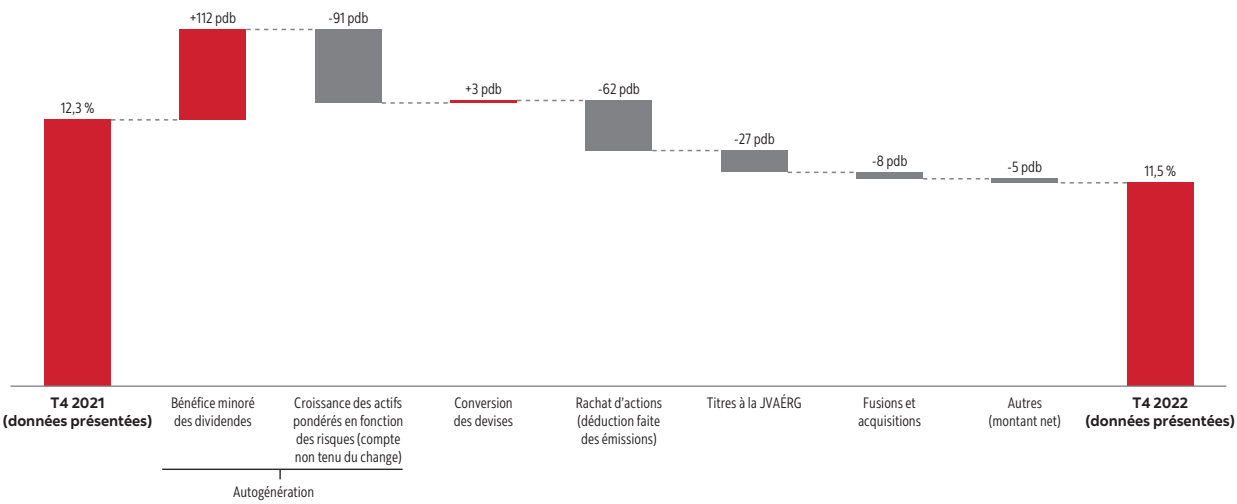

1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).

T26 Ratios de fonds propres réglementaires[1] et de capacité totale d'absorption des pertes[2]

	Bâle III	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2022**	2021
Actions ordinaires et assimilées de T1		
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[3]	**65 150 $**	64 606 $
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	**694**	1 322
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues	**75**	235
Goodwill et immobilisations incorporelles, déduction faite des passifs d'impôt différé[4]	**(15 546)**	(15 156)
Déductions liées à un seuil	**–**	–
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	**(88)**	(174)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1[5]	**2 796**	177
Actions ordinaires et assimilées de T1	**53 081**	51 010
Autres fonds propres de T1		
Actions privilégiées[6]	**300**	800
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	**3 249**	3 249
Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV)	**4 526**	2 003
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires[6]	**–**	653
Autres ajustements aux fonds propres de T1[7]	**106**	200
Fonds propres de T1, montant net	**61 262**	57 915
Fonds propres de T2		
Débentures subordonnées, après amortissement[6]	**7 461**	5 923
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée)[8]	**1 869**	2 106
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	**118**	157
Autres ajustements aux fonds propres de T2	**–**	–
Fonds propres de T2	**9 448**	8 186
Total des fonds propres réglementaires	**70 710**	66 101
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires		
Instruments de TLAC externe émis directement par la Banque	**55 337**	49 327
Déductions et autres ajustements au titre de la TLAC	**518**	253
TLAC après déductions	**126 565**	115 681
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)[1]		
Risque de crédit	**401,4**	358,8
Risque de marché	**10,8**	8,1
Risque d'exploitation	**50,2**	49,2
Actifs pondérés en fonction des risques	**462,4 $**	416,1 $
Ratios de fonds propres[1] et ratios TLAC[2]		
Actions ordinaires et assimilées de T1	**11,5 %**	12,3 %
T1	**13,2 %**	13,9 %
Total	**15,3 %**	15,9 %
Capacité totale d'absorption des pertes	**27,4 %**	27,8 %
Levier[9]		
Risque de levier	**1 445 619 $**	1 201 766 $
Ratio de levier	**4,2 %**	4,8 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes	**8,8 %**	9,6 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).
2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018). Les montants présentés pour la période précédente le sont aux fins de comparaison, et il n'était pas nécessaire de les présenter selon les exigences réglementaires.
3) Comprend les réserves du secteur Autres ajustées aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.
4) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de présentation de l'information financière réglementaire.
5) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des exigences de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.
6) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles faisaient l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.
7) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes des règles de l'accord de Bâle III comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.
8) Comptes de correction de valeur admissibles en 2022 et en 2021.
9) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

T27 Variation des fonds propres réglementaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	Bâle III 2022	Bâle III 2021
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	**66 101 $**	64 512 $
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	**9 656**	9 391
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**(4 858)**	(4 371)
Actions émises	**706**	268
Actions rachetées	**(2 873)**	–
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	**(1 593)**	222
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues[1]	**(160)**	(1 069)
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	**2 739**	(2 356)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	**(628)**	(447)
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe)[2]	**(390)**	349
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	**(528)**	(142)
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	**86**	52
– Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	**–**	–
– Autres déductions de fonds propres	**(360)**	(220)
– Autres	**(254)**	26
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	**2 071 $**	1 845 $
Modifications aux autres fonds propres de T1		
Émission	**2 523**	2 003
Rachat	**(500)**	(1 259)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	**(747)**	(36)
Modifications aux autres fonds propres de T1	**1 276 $**	708 $
Modifications aux fonds propres de T2		
Émission	**3 356**	–
Rachat	**(1 250)**	(750)
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI[3]	**(237)**	459
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	**(607)**	(673)
Modifications aux fonds propres de T2	**1 262 $**	(964)$
Total des fonds propres générés (utilisés)	**4 609 $**	1 589 $
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	**70 710 $**	66 101 $

1) Les ajustements transitoires relatifs aux pertes sur créances attendues ont été instaurés par le BSIF au cours du deuxième trimestre de 2020.
2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.
3) Comptes de correction de valeur admissibles en 2022 et en 2021.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les autres fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle selon les exigences réglementaires et des ajustements ou déductions réglementaires prescrits. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (compte tenu des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, l'insuffisance (s'il y a lieu) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les pertes attendues selon les paramètres réglementaires et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les autres fonds propres de T1 se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 24). Les fonds propres de T2 se composent surtout des débentures subordonnées admissibles et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 53,1 milliards de dollars au 31 octobre 2022, en hausse de 2,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- de la croissance de 4,8 milliards de dollars découlant de l'autogénération de capital, déduction faite des dividendes payés;
- de l'augmentation de 1,3 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie et du risque de crédit propre à la Banque, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises compte tenu des variations de la juste valeur des titres de placement;
- d'émissions d'actions totalisant 706 millions de dollars, essentiellement du fait de l'accroissement de la participation de la Banque dans Scotiabank Chile.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- un montant de 2,9 milliards de dollars attribuable aux rachats d'actions ordinaires, aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque;
- un montant de 1,1 milliard de dollars attribuable aux déductions de fonds propres réglementaires, y compris le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres éléments;
- une baisse de 628 millions de dollars des fonds propres réglementaires des participations ne donnant pas le contrôle, principalement attribuable à la hausse de la participation de la Banque dans Scotiabank Chile;
- un montant de 160 millions de dollars attribuable aux ajustements transitoires du BSIF visant l'intégration partielle des augmentations des pertes sur créances attendues des phases 1 et 2.

Les fonds propres de T1 de la Banque ont augmenté de 3,3 milliards de dollars, en raison surtout des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et des émissions de billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets ARL ») de 1,5 milliard de dollars et de 750 millions de dollars américains, contrebalancées en partie par le retrait progressif d'instruments de fonds propres de T1 supplémentaires non admissibles d'environ 650 millions de dollars, le rachat par la Banque d'actions privilégiées FPUNV de 500 millions de dollars et les autres ajustements aux fonds propres de T1 de la Banque.

Le total des fonds propres a augmenté de 4,6 milliards de dollars, en raison principalement des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 ainsi que des émissions de débentures subordonnées FPUNV de 1,75 milliard de dollars et de 1,25 milliard de dollars de dollars américains, contrebalancées en partie par le remboursement de débentures subordonnées FPUNV d'un montant de 1,25 milliard de dollars, l'amortissement d'instruments de fonds propres de T2 FPUNV d'environ 325 millions de dollars, l'incidence du retrait progressif de débentures subordonnées non admissibles d'environ 250 millions de dollars, la baisse des comptes de correction de valeur admissibles inclus dans les fonds propres de T2 et les autres ajustements réglementaires.

D25 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1
En pourcentage, aux 31 octobre

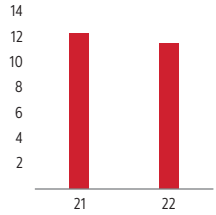

D26 Croissance des dividendes
En dollars par action

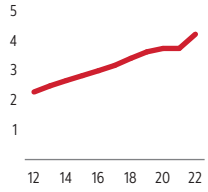

D27 Fonds propres générés en interne
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

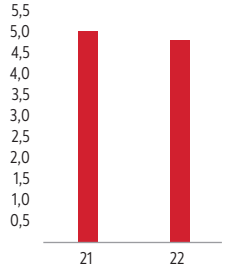

Dividendes

Le dividende annuel en 2022 s'est établi à 4,06 $, en hausse de 0,46 $ par rapport à 2021. Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,03 $ par action ordinaire lors de son assemblée du 28 novembre 2022. Ce dividende trimestriel sera versé le 27 janvier 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 janvier 2023.

T28 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Dividendes		
Actions ordinaires	**4 858 $**	4 371 $
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**260**	233
Actions ordinaires émises[1]	**706**	268
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités[2]	**2 873**	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis[3]	**2 523**	2 003
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés[4]	**500**	1 259
Échéance, remboursement et rachat de débentures subordonnées	**1 276**	750

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises relativement à l'accroissement de la participation de la Banque dans Scotiabank Chile et les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.
2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués (se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres).
3) Représente l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets ARL ») de série 3 assortis d'un taux fixe révisable de 7,023 % d'une valeur de 1,50 milliard de dollars le 16 juin 2022 et des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets ARL ») de série 4 assortis d'un taux fixe révisable de 8,625 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains le 25 octobre 2022.
4) Représente le rachat des actions privilégiées de série 38 le 27 janvier 2022.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 novembre 2021, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2022 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires.

Le 28 mars 2022, la Banque a annoncé que le BSIF et la TSX avaient approuvé une modification à l'offre de 2022 (la « modification à l'offre de 2022 ») qui accroît le nombre d'actions ordinaires que la Banque pourra racheter aux fins d'annulation pour le faire passer de 24 millions à 36 millions. Les rachats aux termes de l'offre de 2022 ont débuté le 2 décembre 2021 et prendront fin à la plus rapprochée des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de la modification à l'offre de 2022; ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation; ou iii) le 1er décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a racheté puis annulé environ 32,9 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré en fonction du volume de 87,28 $ l'action, pour un montant total de 2 873 millions de dollars. Aucun rachat d'actions ordinaires n'a été effectué au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et à certains autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T29. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

T29 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2022	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action[1]	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires[2]	18 707 $	4,06 $	1 191 375	s. o.
Actions privilégiées FPUNV[3]				
Actions privilégiées de série 38[4]	–	0,303125	–	–
Actions privilégiées de série 40[5], [6]	300	1,212500	12 000	Série 41

Autres titres de T1 FPUNV[3], [8]	Montant (en millions de dollars)	Distributions[7]	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés[9]	1 250 US$	16,7827 US$	6,56714	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés[10]	1 250 US$	12,25 US$	4,900	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1[11]	1 250 $	9,25 $	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2[12]	600 US$	9,0625 US$	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3[13]	1 500 $	17,5575 $	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4[14]	750 US$	22,0417 US$	8,625	750

Débentures subordonnées FPUNV[3]	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débentures subordonnées échéant en mars 2027[15]	– $	2,58
Débentures subordonnées échéant en décembre 2025	1 250 US$	4,50
Débentures subordonnées échéant en janvier 2029	1 750	3,89
Débentures subordonnées échéant en juillet 2029	1 500	2,84
Débentures subordonnées échéant en mai 2032	1 750	3,934
Débentures subordonnées échéant en mai 2037	1 250 US$	4,588

Autres	Montant (en millions de dollars)	Distributions[7]	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia[16a], [b]	750 $	28,25	5,650	750

Options	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires[2]	9 907

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.
2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 18 novembre 2022, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 191 396 milliers et à 9 885 milliers.
3) Ces titres sont assortis des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2022 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.
4) Le 27 janvier 2022, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 38 en circulation à un prix correspondant à 25,00 $ l'action majoré des dividendes déclarés le 30 novembre 2021 de 0,303125 $ par action de série 38.
5) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif. Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2022 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.
6) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2024, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,43 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
7) Distributions payables semestriellement ou trimestriellement selon une valeur nominale de 1 000 $ ou de 1 000 $ US, selon le cas.
8) Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.
9) Depuis le 12 octobre 2022, le taux des distributions trimestrielles est révisé de sorte qu'il corresponde à un taux annuel équivalant au TIOL majoré de 2,648 %, et les distributions sont comptabilisées sur une base trimestrielle lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.
10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 4 juin 2025, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,551 %.
11) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada majoré de 2,761 %.
12) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 2,613 %.
13) Le 16 juin 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (FPUNV) (les « billets ARL de série 3 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,023 % d'une valeur de 1 500 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 3, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires de série 3 ») d'une valeur de 1 500 millions de dollars à Scotiabank LRCN Trust. Ces derniers billets seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,95 %. Se reporter à la note 24 pour obtenir de plus amples renseignements.
14) Le 25 octobre 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 (FPUNV) (les « billets ARL de série 4 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,625 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 4, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuel révisable (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de T1 de série 4 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à Scotiabank LRCN Trust. Ces derniers billets seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL. Le 27 janvier 2023, une distribution de 22,0417 $ US par tranche de 1 000, 00 $ US de valeur nominale de billets ARL de série 4 sera payable pour la première longue période, allant du 25 octobre 2022 inclusivement au 27 janvier 2023 exclusivement. Par la suite, des distributions de 21,5625 $ US par tranche de 1 000,00 $ US de valeur nominale seront payables sur une base trimestrielle, et ce, jusqu'au 27 octobre 2027. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,389 %. Se reporter à la note 24 pour obtenir de plus amples renseignements.
15) Le 30 mars 2022, la Banque a remboursé la totalité des débentures subordonnées (FPUNV) à 2,58 % en circulation d'un montant de 1 250 millions de dollars échéant le 30 mars 2027 à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus.
16a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 $ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 $ par tranche d'action de 25,00 $. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions. Les TFB Scotia II de série 2006-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 $ par tranche d'action de 25,00 $. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
16b) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions.

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels étaient les suivantes au 31 octobre 2022 : AA par DBRS Morningstar, Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (S&P) et AA par Fitch. Toutes les agences de notation ont attribué une perspective « stable » à la Banque. Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS Morningstar, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P.

Les notes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments au bilan ou hors bilan.

À la clôture de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque de 462,4 milliards de dollars représentaient une hausse d'environ 46,3 milliards de dollars, ou de 11 %, en comparaison de 2021, en raison surtout de la forte croissance interne des actifs pondérés en fonction des risques dans l'ensemble des secteurs d'activité de la Banque et de l'incidence de la conversion des devises par suite de la baisse du dollar canadien, contrebalancées en partie par l'amélioration de la qualité des portefeuilles et les mises à jour des modèles.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit ont augmenté de 42,7 milliards de dollars pour se chiffrer à 401,4 milliards de dollars. Le tableau T30 ci-dessous présente les principaux éléments à l'origine de cette baisse.

T30 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit de Bâle III (en millions de dollars)

	2022		2021	
Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)	**Risque de crédit**	**Risque de crédit de contrepartie sous-jacent**	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à l'ouverture de l'exercice	**358 782 $**	**18 046 $**	362 004 $	18 981 $
Taille du portefeuille[1]	**49 412**	**321**	22 859	(1 850)
Qualité du portefeuille[2]	**(13 393)**	**(779)**	(10 586)	(743)
Mises à jour des modèles[3]	**(4 336)**	**967**	569	(983)
Méthodologie et politique[4]	**(1 601)**	**–**	2 315	3 770
Acquisitions et cessions	**(1 498)**	**(23)**	(418)	–
Fluctuations des taux de change	**14 242**	**1 685**	(17 372)	(1 129)
Autres	**(174)**	**–**	(589)	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice	**401 434 $**	**20 217 $**	358 782 $	18 046 $

1) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).
2) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réalignement des modèles.
3) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application des modèles ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer les modèles.
4) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

T31 Échelle de notation interne[1] et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes					
Notation externe – S&P	**Notation externe – Moody's**	**Notation externe – DBRS**	**Catégorie**	**Code NI**	**Fourchette de PD[2]**
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)		99-98	0,0000 % – 0,0551 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0551 % – 0,0651 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0651 % – 0,0748 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)	Première qualité	87	0,0748 % – 0,1028 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1028 % – 0,1552 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1552 % – 0,2151 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2151 % – 0,2983 %
BB	Ba2	BB		77	0,2983 % – 0,5617 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,5617 % – 1,1570 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,1570 % – 1,9519 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,9519 % – 4,7225 %
CCC+	Caa1	–		65	4,7225 % – 12,1859 %
CCC	Caa2	–		60	12,1859 % – 23,8197 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–	Sous surveillance	40	23,8197 % – 42,1638 %
–	–	–		30	42,1638 % – 100,0000 %
Défaut			Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2022. La fourchette ne tient pas compte de la limite supérieure pour la rangée.

T32 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2022					2021				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut ($)[3]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[4]	PD (%)[5], [8]	PCD (%)[6], [8]	PR (%)[7], [8]	Exposition en cas de défaut ($)[3]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[4]	PD (%)[5], [8]	PCD (%)[6], [8]	PR (%)[7], [8]
Première qualité[2]	99-98	124 743	518	–	12	–	106 517	501	–	9	–
	95	65 476	7 375	0,06	30	11	58 652	5 703	0,05	30	10
	90	74 135	12 333	0,07	37	17	72 172	9 898	0,07	36	14
	87	85 132	17 978	0,08	40	21	64 562	14 851	0,09	40	23
	85	73 039	22 940	0,13	44	31	52 838	17 462	0,15	45	33
	83	78 869	30 225	0,18	45	38	56 540	25 822	0,24	46	46
Qualité inférieure	80	52 666	22 474	0,25	42	43	47 700	22 337	0,31	42	47
	77	36 288	17 976	0,35	43	50	33 774	18 315	0,45	42	54
	75	25 712	17 927	0,90	41	70	22 822	13 659	0,69	40	60
	73	7 848	5 555	1,49	34	71	8 449	5 968	1,33	35	71
	70	2 592	2 547	2,56	41	98	2 814	2 348	2,56	36	83
Sous surveillance	65	395	525	8,73	39	133	1 302	1 819	9,38	37	140
	60	788	412	17,02	12	52	1 625	2 343	17,87	29	144
	40	881	2 510	33,32	55	285	696	1 922	27,74	51	276
	30	54	105	53,06	44	194	92	152	56,61	44	165
Défaut[9]	21	1 220	3 208	100,00	42	263	1 228	2 535	100,00	42	206
Total		629 838	164 608	0,44	34	26	531 783	145 635	0,54	33	27
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		71 867	–	–	22	–	73 044	–	–	21	–
Total		701 705	164 608	0,39	33	23	604 827	145 635	0,47	32	24

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.
2) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 71,9 milliards de dollars (2021 – 73,0 milliards de dollars).
3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
4) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.
5) PD – probabilité de défaut.
6) PCD – perte en cas de défaut.
7) PR – pondération en fonction des risques.
8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.
9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (p. ex. : S&P, Moody's, DBRS, etc.) des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (NI) se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les segments de PCD sont déterminés selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. Une PCD estimée est attribuée à chaque segment de PCD. La PCD est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T32. La baisse d'un exercice à l'autre de la PD globale moyenne applicable au portefeuille s'explique surtout par la baisse de la proportion d'expositions en situation de défaut ayant une PD de 100 %, les changements dans les cotes de crédit des clients et les rajustements de paramètres. La PCD et la PR moyennes du portefeuille n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revue, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T33 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2022. Au cours de cette période, la situation réelle en ce qui a trait à la PD et au FCEC a été inférieure à celle envisagée avec les paramètres de risque. En ce qui a trait à la PCD, les résultats réels reflètent les comptes en défaut pendant la période d'observation, tandis que la PCD estimée est un paramètre de la PCD moyenne du portefeuille global pour l'ensemble des comptes et des profils de risque.

T33 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés[1]	Réels
PD moyenne	0,57	0,16
PCD moyenne	39,47	43,86
FCEC moyens[2]	48,98	24,40

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes non pondérées du portefeuille au troisième trimestre de 2021, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes non pondérées des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.
2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et de l'exposition non prélevée multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers au Canada. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (PD) est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (PCD) mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin que tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2022.

Les paramètres du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée et les pondérations des risques moyennes n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

T34 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2022					2021				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut ($)[1]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[2]	PD (%)[3], [6]	PCD (%)[4], [6]	PR (%)[5], [6]	Exposition en cas de défaut ($)[1]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[2]	PD (%)[3], [6]	PCD (%)[4], [6]	PR (%)[5], [6]
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	**102 039**	**2 188**	**0,04**	**25**	**2**	91 426	1 973	0,04	25	2
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	**118 374**	**9 134**	**0,17**	**27**	**8**	106 994	7 824	0,17	27	7
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	**84 843**	**23 009**	**0,63**	**40**	**27**	77 215	20 487	0,67	39	27
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	**22 248**	**12 502**	**1,75**	**54**	**56**	20 744	10 861	1,75	50	52
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	**8 654**	**8 657**	**5,11**	**71**	**100**	7 316	7 382	5,26	71	101
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	**1 123**	**1 461**	**15,66**	**53**	**130**	917	1 186	15,49	53	129
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	**1 163**	**1 945**	**37,53**	**56**	**167**	863	1 446	37,02	56	168
Défaut[7]	100 %	**469**	**2 124**	**100,00**	**72**	**453**	430	1 882	100,00	71	438
Total		**338 913**	**61 020**	**0,79**	**33**	**18**	305 905	53 041	0,78	32	17

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
2) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.
3) PD – probabilité de défaut.
4) PCD – perte en cas de défaut.
5) PR – pondération en fonction des risques.
6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T35 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2022. Au cours de cette période, la situation réelle a été soit considérablement plus favorable, soit conforme à ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque. En ce qui a trait à la PCD, les PCD réelles pour la plupart des produits de détail ont été plus favorables que leur estimation envisagée avec les paramètres de risque. Toutefois, en ce qui a trait aux prêts hypothécaires non assurés, les PCD réelles reflètent les deux dernières années d'activités de recouvrement à l'égard de ces comptes en défaut avant la période d'observation, tandis que les PCD estimées reflètent les moyennes du portefeuille global à long terme pour l'ensemble des comptes et des profils de risque.

T35 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle[1]

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%)[2], [7]	Taux réel de défaut (%)[2], [5]	PCD estimée moyenne (%)[3], [7]	PCD réelle (%)[3], [6]	ECD estimée ($)[4], [7]	ECD réelle ($)[4], [5]
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés[8]	0,44	0,30	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,34	0,17	16,86	21,31	–	–
Marges de crédit garanties	0,20	0,10	27,32	19,86	47	42
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	1,53	0,88	83,98	74,97	391	342
Autres prêts aux particuliers	1,49	0,80	62,75	58,00	8	8

1) Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.
2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.
3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.
4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.
5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.
6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.
7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.
8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme, les cartes de crédit et les marges de crédit.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VàR, de VàR ayant subi une simulation de crise et d'exigence de fonds propres incrémentale de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ». De plus, en ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2022 et 2021.

T36 Total du capital lié au risque de marché[1)]

(en millions de dollars)	2022	2021
VàR à l'échelle de la Banque	**131 $**	93 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**324**	353
Exigence de fonds propres incrémentale	**345**	150
Approche standard	**66**	53
Total du capital lié au risque de marché	**866 $**	649 $

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 10 820 millions de dollars (2021 – 8 112 millions de dollars).

T37 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

	Risque de marché	
(en millions de dollars)	2022	2021
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	**8 112 $**	7 327 $
Fluctuations des niveaux de risque[1)]	**2 452**	(1 803)
Mises à jour des modèles[2)]	**195**	(538)
Méthodologie et politique[3)]	**61**	3 134
Acquisitions et cessions	**–**	(8)
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	**10 820 $**	8 112 $

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.
2) Les mises à jour des modèles s'entendent des mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application des modèles.
3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 2,7 milliards de dollars pour se chiffrer à 10,8 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, en raison principalement des fluctuations des niveaux de risque dans l'exigence de fonds propres incrémentale de la Banque.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles.

Conformément aux exigences du BSIF, la Banque applique l'approche standard pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions des normes de Bâle.

Aux termes de l'approche standard, le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 1,0 milliard de dollars au cours de l'exercice pour se situer à 50,2 milliards de dollars, en raison surtout de la croissance du bénéfice brut de la Banque.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital est calculé selon une approche conforme aux exigences de fonds propres réglementaires de la Banque fondée notamment sur des projections prudentes à l'égard du bénéfice brut.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement;
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché, de liquidité ou d'exploitation. Les porteurs d'instruments de titrisation peuvent également être exposés à ces risques. La Banque peut tirer des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2022, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 75 milliards de dollars, comparativement à 87 milliards de dollars à la clôture de 2021. La baisse du total des actifs s'explique essentiellement par les encaissements de principal sur les prêts hypothécaires détenus par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, contrebalancés par l'achat d'actifs de recours par Scotiabank LRCN Trust dans le cadre de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de la Banque. De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 15 a) afférente aux états financiers consolidés.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 39 millions de dollars en 2022 (31 octobre 2021 – 38 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 15 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 36 millions de dollars en 2022, comparativement à 36 millions de dollars en 2021. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (CAAL). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas habituellement tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 6,4 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 4,9 milliards de dollars). Cette hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2022, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 3,8 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 3,5 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,9 % (31 octobre 2021 – 0,2 %) du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T38 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque, et au 31 octobre 2022, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité.

T38 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

	2022			2021		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Actifs financés[1)]**	**Engagements non financés**	**Exposition totale[2)]**	Actifs financés[1)]	Engagements non financés	Exposition totale[2)]
Prêts-auto/locations	**2 019 $**	**369 $**	**2 388 $**	2 541 $	474 $	3 015 $
Créances clients	**–**	**528**	**528**	130	647	777
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	**929**	**1 621**	**2 550**	250	260	510
Contrats de location de matériel	**722**	**34**	**756**	560	11	571
Autres	**103**	**35**	**138**	38	31	69
Total[3)]	**3 773 $**	**2 587 $**	**6 360 $**	3 519 $	1 423 $	4 942 $

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.
2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.
3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré
La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 1 591 millions de dollars au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 1 765 millions de dollars). La baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités.

Autres entités structurées non consolidées
La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a tiré des revenus de 2 486 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, lesquelles constituent toutes des fonds communs de placement parrainés par la Banque (exercice clos le 31 octobre 2021 – 2 604 millions de dollars).

Opérations de titrisation

La Banque titrise ses prêts aux particuliers, tel qu'il est décrit plus loin, ce qui constitue une source efficace de financement de ses activités.

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou à des tiers investisseurs. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires titrisés. Les prêts hypothécaires transférés continuent d'être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, tout comme le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Les prêts hypothécaires montés par des tiers repris par la Banque et les groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux montés par la Banque pour lesquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à des tiers peuvent être décomptabilisés. Au 31 octobre 2022, le montant en cours des prêts hypothécaires montés par des tiers titrisés hors bilan s'élevait à 14 137 millions de dollars (31 octobre 2021 – 10 289 millions de dollars) et le montant en cours des groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés hors bilan s'établissait à 646 millions de dollars (31 octobre 2021 – 804 millions de dollars).

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises au Canada (créances) par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée qu'elle parraine. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, aucune créance n'a été titrisée par l'entremise de Trillium (2021 – 1 075 millions de dollars).

La Banque titrise une partie de ses créances automobiles au Canada (créances) par l'intermédiaire de la fiducie Securitized Term Auto Receivables Trust (l' « entité START ») 2019-CRT, qui est une entité structurée parrainée par la Banque. L'entité START émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur de la Banque ou d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition de groupes choisis de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. La vente de ces groupes de créances ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances. Aucune créance n'a été titrisée au moyen de l'entité START au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent. Au 31 octobre 2022, les billets de premier rang et subordonnés en circulation émis par l'entité START de 199 millions de dollars (2021 – 499 millions de dollars) et détenus par la Banque ont été éliminés lors de la consolidation.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2022, le montant de ces lettres s'établissait à 42 milliards de dollars, contre 37 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2022, ces engagements s'élevaient à 268 milliards de dollars, en regard de 240 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation des activités et l'incidence de la conversion des devises.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 664 millions de dollars en 2022, contre 643 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 34 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Plan d'intervention économique du gouvernement canadien

La Banque a participé aux programmes suivants qui ont été lancés dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 du gouvernement canadien.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Par l'intermédiaire du programme de CUEC, la Banque a accordé des prêts à ses clients qui y étaient admissibles à titre de petite entreprise en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les petites entreprises admissibles ont pu obtenir un prêt allant jusqu'à 60 000 $. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie de l'IFRS 9 pour la décomptabilisation d'actifs financiers. Au 31 octobre 2022, les prêts accordés aux termes de ce programme représentaient environ 3,9 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 4,3 milliards de dollars).

Programme de crédit aux entreprises (PCE)

Le PCE offre aux entreprises et petites entreprises clientes une aide supplémentaire en ce qui a trait aux liquidités par l'entremise d'EDC et de la Banque de développement du Canada (BDC). Au 31 octobre 2022, les prêts émis aux termes du PCE se sont élevés à 163 millions de dollars (31 octobre 2021 – 160 millions de dollars).

Dans le cadre de ce programme, EDC garantit 80 % des nouveaux prêts d'exploitation accordés aux exportateurs ainsi qu'aux sociétés nationales. Les prêts garantis par EDC continuent d'être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Aux termes de ce programme, la BDC a conclu avec la Banque une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert une participation de 80 % dans des prêts à terme accordés aux clients admissibles de la Banque qui constituent des entreprises et des petites entreprises. La partie des prêts vendus à la BDC est décomptabilisée de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de décomptabilisation de l'IFRS 9 pour réaliser un transfert.

Dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) de la BDC, la BDC garantit 100 % des nouveaux emprunts à terme octroyés à des entreprises et petites entreprises admissibles. Les prêts garantis par la BDC continuent d'être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Au 31 octobre 2022, les prêts consentis aux terme du PCSTT se chiffraient à 277 millions de dollars (31 octobre 2021 – 200 millions de dollars).

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- instruments financiers désignés comme couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) sont sortis des autres éléments du résultat global et reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 72 à 109. Par ailleurs, la note 35 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 94. Pour les activités de transaction, le tableau T50 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon le profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 18 % (2021 – 18 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était défavorable de 3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – favorable de 3,9 milliards de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des titres de créance évalués au coût amorti, des passifs dépôts, des débentures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2022 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le tableau T39 présente le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction.

T39 Titres hypothécaires

	2022		2021	
Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	**Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction[1)]**	**Portefeuille de transaction**	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction[1)]	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens[2)]	**5 410 $**	**2 149 $**	7 006 $	2 022 $
Titres hypothécaires à l'habitation canadiens	**–**	**7**	–	–
Titres hypothécaires d'administrations publiques américaines[3)]	**11 435**	**–**	6 134	–
Total	**16 845 $**	**2 156 $**	13 140 $	2 022 $

1) Les soldes se composent de titres qui sont classés dans les catégories de classement « au coût amorti » et « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».
2) La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État du gouvernement du Canada qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.
3) Le Government National Mortgage Association (Ginnie Mae) est une société du gouvernement américain qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs de titres hypothécaires d'administrations publiques américaines.

Autres

Au 31 octobre 2022, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

Gestion du risque

La gestion efficace du risque est essentielle au succès et à la résilience de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche générale en matière de gestion de stratégies. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture du risque rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement afin qu'il réponde aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Ils sont conçus afin de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les menaces et les failles auxquelles la Banque est exposée et servent à renforcer la résilience générale de la Banque.

CADRE DE GESTION DU RISQUE À L'ÉCHELLE DE LA BANQUE

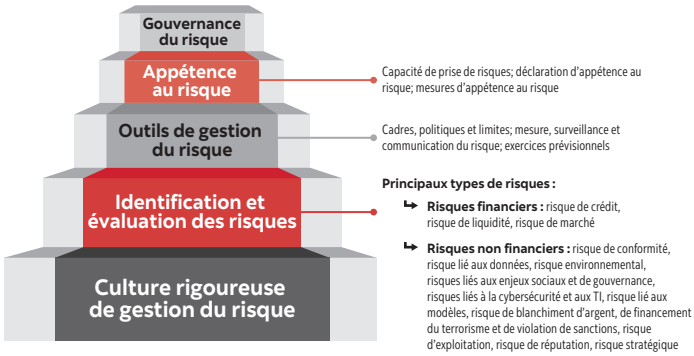

Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- l'appétence au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation des risques;
- la culture du risque.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Équilibre entre les risques et les avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et l'appétence au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques importants auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés et gérés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur le client – La compréhension de nos clients et de leurs besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque, le Code d'éthique de la Banque Scotia, ses valeurs et les pratiques établies.

Contrôles – La protection des intérêts de nos parties prenantes passe par le maintien d'un cadre de contrôle robuste et résilient.

Résilience – Être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.

Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques tout en tenant compte des exigences réglementaires en matière de rémunération.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à plusieurs comités de gestion du risque composés de cadres supérieurs et de membres de la haute direction.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

- la première ligne de défense (composée habituellement des secteurs d'activité et de la plupart des fonctions générales) :
  - assume les risques et en est responsable;
  - conçoit et met en œuvre des contrôles internes;
  - veille à ce que les risques générés soient identifiés, évalués, gérés, surveillés et signalés, à ce qu'ils respectent l'appétence au risque et à ce qu'ils soient conformes aux politiques, aux lignes directrices et aux limites pertinentes;
- la deuxième ligne de défense (composée habituellement des fonctions de contrôle comme les groupes Gestion du risque global, Conformité globale et Affaires financières mondiales) :
  - assure une surveillance indépendante et une remise en question efficace de la première ligne de défense;
  - détermine l'appétence au risque et élabore les limites, les politiques et les cadres liés au risque, en conformité avec les meilleures pratiques et les exigences réglementaires;
  - évalue, surveille, contrôle et signale les risques pris par rapport aux limites et à l'appétence au risque ainsi que les risques émergents;
- la troisième ligne de défense (le service Audit) fournit une assurance objective et indépendante quant à la conception et à l'efficacité du fonctionnement des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque.

Tous les membres du personnel sont, pour certaines de leurs activités, des responsables de la gestion du risque, puisque tous les membres du personnel sont en mesure de générer des risques de réputation ou d'exploitation dans le cadre de leurs activités courantes, et ils sont tenus responsables de la prise et de la gestion de ces risques.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration de la Banque et ses comités assurent la surveillance et la gouvernance du programme de gestion du risque de la Banque, lequel relève du président et chef de la direction et du chef, Gestion du risque.

Structure de gouvernance de la gestion du risque

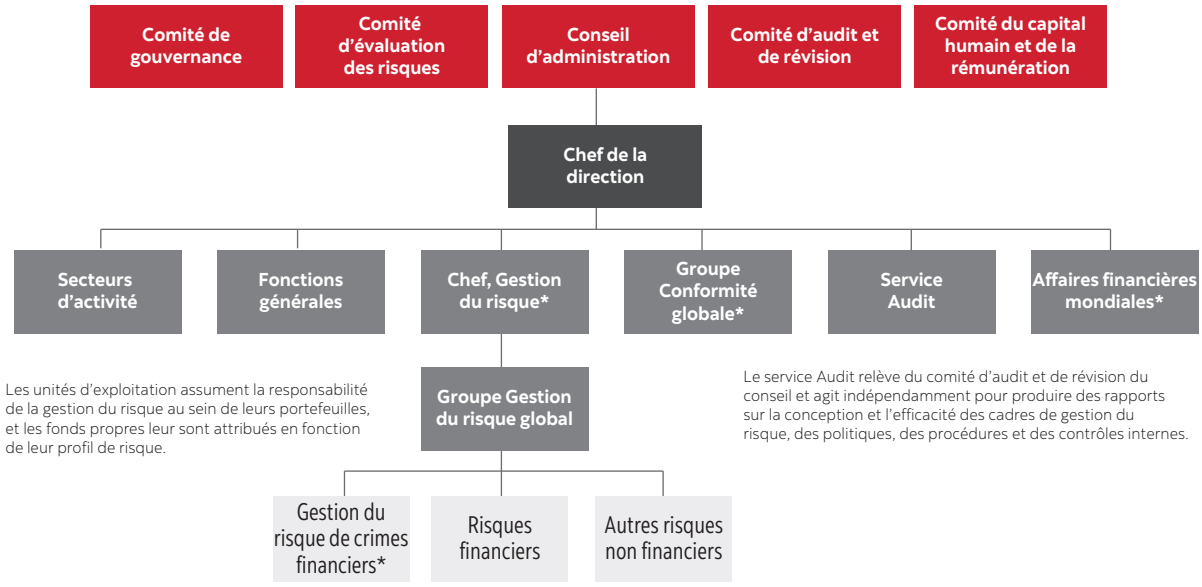

Les unités d'exploitation assument la responsabilité de la gestion du risque au sein de leurs portefeuilles, et les fonds propres leur sont attribués en fonction de leur profil de risque.

Le service Audit relève du comité d'audit et de révision du conseil et agit indépendamment pour produire des rapports sur la conception et l'efficacité des cadres de gestion du risque, des politiques, des procédures et des contrôles internes.

*Le chef de la gestion du risque et le chef mondial, Gestion du risque de crimes financiers et chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent ont libre accès au comité d'évaluation des risques du conseil. La vice-présidente à la direction et chef, Conformité et le chef de groupe et chef, Affaires financières ont libre accès au comité d'audit et de révision.

Le conseil d'administration, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les politiques, cadres et limites clés liés au risque.

Le comité d'évaluation des risques du conseil fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'examen de l'appétence au risque de la Banque, d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers ainsi que de surveillance de la promotion et du maintien d'une culture du risque rigoureuse au sein de la Banque. Le comité assure la surveillance des fonctions de la Banque liées à la gestion du risque ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et à la lutte contre le financement du terrorisme (LCFT). Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque. Le comité surveille les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris les risques liés aux changements climatiques. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité d'audit et de révision du conseil supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes, notamment en vérifiant l'information relative aux changements climatiques que la Banque est tenue de fournir dans ses rapports financiers sur les enjeux ESG et en assurant une surveillance des compétences, du caractère indépendant et de la performance des auditeurs externes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de surveiller l'évaluation des comportements, de gérer la culture du risque et le risque d'inconduite et de surveiller la conformité aux dispositions relatives aux consommateurs. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires, en plus de superviser les fonctions des groupes Affaires financières mondiales et Conformité globale ainsi que du service Audit de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité du capital humain et de la rémunération du conseil, de concert avec le comité d'évaluation des risques du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques (y compris le risque d'inconduite) liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard des équipes de direction, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le comité de gouvernance du conseil guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque qui viennent à l'appui de la mission, de la culture et de la stratégie de la Banque, y compris sa stratégie ESG.

Le président et chef de la direction relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximaliser la valeur et le rendement à long terme pour les actionnaires, ainsi que de répondre aux besoins des autres parties prenantes clés de la Banque. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion du risque et du chef des affaires financières, s'assure de l'établissement de l'appétence au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le chef de la gestion du risque relève à la fois du chef de la direction et du comité d'évaluation des risques du conseil et il veille à la gestion d'ensemble du groupe Gestion du risque global, y compris les unités Gouvernance du risque d'entreprise et Gestion du risque de crimes financiers. Le chef de la gestion du risque et le vice-président à la direction, Gestion du risque de crimes financiers, et chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent, ont également un libre accès au comité d'évaluation du risque du conseil pour assurer leur indépendance. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de la haute direction de la Banque, le chef de la gestion du risque prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité.

Le groupe Gestion du risque global soutient les objectifs de la Banque et est responsable du maintien, à l'échelle de la Banque, d'un cadre de gestion du risque continu et efficace qui rejoint tous les niveaux de la Banque. Ce groupe doit effectuer un examen critique et fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques concourt à optimiser et à protéger la valeur à long terme en s'appuyant sur des connaissances tirées des données et des partenariats pour susciter des changements au sein de l'entreprise et préserver la confiance.

Le groupe Conformité globale, à titre de deuxième ligne de défense indépendante, est responsable de la gestion, à l'échelle de la Banque, du risque de conformité, qui inclut le risque de conformité réglementaire, d'inconduite et d'atteinte à la vie privée, selon le cadre de gestion de la conformité. Le groupe Conformité globale assure aux secteurs d'activité et aux fonctions générales une remise en question et une supervision efficaces permettant d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des contrôles réglementaires de la Banque au quotidien, ainsi que le respect de ceux-ci par la Banque, et d'exprimer au conseil une opinion sur la question de savoir si, à la lumière de la surveillance effectuée et des essais menés de manière indépendante, les contrôles sont suffisamment rigoureux pour assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables. Le cadre de gestion de la conformité est mis en œuvre par le truchement d'une gouvernance, de politiques et de procédures efficaces, d'une appétence au risque clairement définie et de l'intégration de la culture du risque voulue.

Le groupe Gestion du risque de crimes financiers élabore les politiques sur les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions et les normes de contrôle à suivre à l'échelle de la Banque pour gérer efficacement ces risques. Il incombe au groupe des Risques LCBA, lequel relève du Groupe Gestion du risque de crimes financiers, d'adapter le programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions en fonction des besoins de la Banque Scotia, des pratiques du secteur et des exigences juridiques et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la violation de sanctions, en plus d'assurer une supervision indépendante en fonction du risque en ce qui a trait à la conformité de la Banque Scotia à ces normes et exigences. De plus, le Groupe Gestion du risque de crimes financiers assure une surveillance et une remise en question efficace de la gestion des risques de fraude auxquels la Banque est exposée.

Les Affaires financières mondiales dirigent, à l'échelle de la Banque, les stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration et aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information à fournir comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que toutes les informations financières fournies dans le cadre de dépôts réglementaires. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances, de la liquidité et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficients et efficaces.

Les secteurs d'activité et les fonctions générales constituent la première ligne de défense du modèle à trois lignes de défense. Ils sont responsables des risques générés par leurs activités, de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales participent activement à la conception et à l'instauration de contrôles internes efficaces ainsi que d'activités de gouvernance pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre d'appétence au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, d'évaluation, de surveillance et de reddition de comptes en matière de conformité aux limites d'appétence au risque, et ils observent les politiques, les normes et les lignes directrices.

Le service Audit relève du comité d'audit et de révision du conseil et agit indépendamment pour produire des rapports sur la conception et l'efficacité du fonctionnement des processus de gestion du risque de la Banque. Le service Audit a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante relativement aux processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services-conseils visant à améliorer les activités de la Banque.

Appétence au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de l'appétence au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en conséquence.

Le cadre d'appétence au risque de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers. Le cadre d'appétence au risque couvre la détermination de la capacité de prise de risques, la déclaration d'appétence au risque, les mesures d'appétence au risque ainsi que les rôles et responsabilités des responsables de la mise en œuvre et de l'observance du cadre. Collectivement, l'application de ces composantes aide la Banque à respecter des limites appropriées en matière de risque, à trouver l'équilibre optimal entre les risques et les avantages et à favoriser une culture du risque rigoureuse.

L'appétence au risque de la Banque Scotia est intégrée aux processus de planification stratégique et des fonds propres ainsi qu'aux programmes de rémunération. Le cadre est passé en revue au moins chaque année et est soumis à l'approbation du conseil de la Banque. Les secteurs d'activité, les principales filiales, les fonctions de contrôle et les principales unités d'exploitation mettent au point leurs propres cadres d'appétence au risque ou déclarations d'appétence au risque, qui sont harmonisées avec le cadre d'appétence au risque de la Banque.

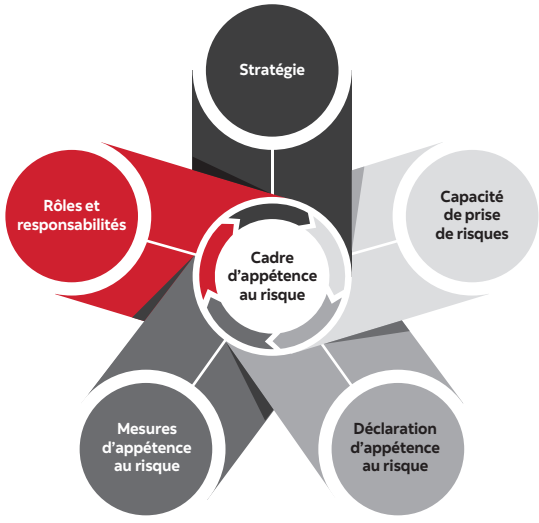

Déclaration d'appétence au risque

La déclaration d'appétence au risque de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre ou qu'elle veut éviter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. La déclaration comporte des énoncés qualitatifs et des mesures quantitatives et tient compte des principaux risques de la Banque.

La déclaration d'appétence au risque de la Banque est résumée ci-après :

- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au Code d'éthique de la Banque Scotia, et les conséquences imposées sont proportionnelles à la gravité des manquements. Les activités commerciales menées par les dirigeants et les employés de la Banque et les interactions de ceux-ci avec autrui doivent se faire dans le respect de la loi et des impératifs moraux ainsi que des valeurs d'entreprise de la Banque.
- La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles.
- La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont comprises et à celles qui cadrent avec son appétence au risque, sa culture du risque, ses valeurs et ses objectifs stratégiques.
- La Banque s'efforce de maintenir un cadre de contrôle robuste et résilient afin de pouvoir protéger les intérêts de ses parties prenantes et d'être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.
- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers le risque de réputation, le risque juridique et le risque réglementaire, lesquels pourraient miner la confiance de ses parties prenantes.
- La Banque cherche à maintenir une solide situation de trésorerie et de bonnes réserves de liquidités et à veiller à ce que ses fonds soient répartis de façon optimale pour soutenir ses objectifs stratégiques et financiers.

Mesures d'appétence au risque

Les mesures d'appétence au risque établissent des limites de risque bien définies, lesquelles sont essentielles à un cadre de gestion du risque efficace. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent les mesures d'appétence au risque.

Autres composantes des mesures d'appétence au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de l'appétence au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives, selon le cas;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Limitation de l'exposition aux événements liés à l'exploitation qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon individuelle ou concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque.

Cadres, politiques et limites

Cadres et politiques

La Banque élabore et met en œuvre ses principaux cadres et principales politiques pour la gestion du risque en collaboration avec le conseil d'administration. Ces cadres et politiques sont également assujettis aux exigences et aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), à la *Loi sur les banques*, ainsi qu'aux exigences et aux attentes des autres organismes de réglementation ayant juridiction sur les activités de la Banque et les territoires où elle exerce ses activités, tout en prenant en considération les pratiques exemplaires propres à chaque secteur. Les cadres et les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler l'exposition au risque. Ils sont élaborés après consultation de diverses parties prenantes de la fonction de la gestion du risque et d'autres fonctions de contrôle et fonctions générales, des secteurs d'activité et du service Audit. L'élaboration et la mise en œuvre des cadres et des politiques sont fonction de l'appétence au risque de la Banque et des normes de gouvernance, et ceux-ci dictent les limites et établissent les contrôles dans le cadre desquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. La Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs cadres et politiques de gestion du risque afin qu'ils soient harmonisés à ceux de la Banque, dans le respect des exigences réglementaires du territoire où se situe chaque filiale.

Les principaux cadres et principales politiques de gestion du risque sont appuyés notamment par des normes, des procédures, des lignes directrices et des manuels.

Limites

Les limites régissent et circonscrivent les activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil d'appétence établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

La mesure des risques, par la Banque, est un élément clé de son cadre de gestion du risque. Les méthodologies de mesure peuvent être appliquées à un ensemble de risques ou à un seul type de risque et elles tiennent compte de l'évaluation de facteurs de risque qualitatifs pour veiller à ce que les niveaux de risque respectent l'appétence au risque de la Banque. La Banque emploie diverses techniques de gestion du risque, comme les modèles, les essais dans des conditions critiques, les analyses de scénarios et de sensibilité, ainsi que les évaluations rétroactives effectuées au moyen de données prospectives portant sur des incidents plausibles qui mettraient les choses au pire sur les marchés économiques et financiers, pour appuyer ses activités de mesure du risque.

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est soumise à une surveillance efficace et régie par un cadre de gouvernance rigoureux qui comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, la conception, la vérification et la mise à l'essai indépendantes, de même que l'approbation des modèles, sont assujettis à la politique de gestion du risque lié aux modèles. La Banque utilise par ailleurs des modèles dans bon nombre de ses processus de mesure et de gestion des risques importants, notamment en ce qui concerne :

- les fonds propres réglementaires et le capital généré en interne;
- la gestion des risques internes;
- les évaluations, l'établissement des prix et la présentation de l'information financière;
- le respect des exigences de marge initiale;
- la gestion du risque lors de la prise de décisions d'affaires;
- les essais dans des conditions critiques.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur sa performance par suite de changements importants dans les conditions de marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises financières. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité responsable des scénarios et des simulations de crises (le « comité SSC ») ou d'autres comités de direction, selon le cas. Le comité SSC est aussi responsable d'évaluer et d'approuver les simulations de crises et les scénarios et modèles liés à l'IFRS 9 aux fins de leur mise en œuvre et de leur utilisation. Chaque programme d'essais dans des conditions critiques est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant la suffisance ou la répartition des fonds propres, les obligations et la stratégie en matière de financement et l'établissement de l'appétence au risque et sa délimitation. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents.

D'autres essais sont réalisés, au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels des cadres supérieurs et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober plusieurs éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les cadres supérieurs sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille en continu son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites d'appétence au risque, des seuils et des lignes directrices approuvés. Les responsables de la gestion du risque doivent relever les cas où les seuils d'alerte précoce et les limites de l'appétence au risque ont été franchis ainsi que toute autre indication d'une détérioration du profil de risque et les signaler à la haute direction et au conseil d'administration, en plus de porter à leur attention tout facteur de risque externe qui aurait évolué.

Des rapports sur le risque sont fournis régulièrement à la haute direction et au conseil d'administration et sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité dans les pays où la Banque exerce ses activités aux fins du respect de l'appétence au risque, des politiques de gestion du risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des types, montants et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté au conseil d'administration chaque trimestre.

Identification et évaluation des risques

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance. Nous définissons le risque comme étant l'incidence possible de toute variation des résultats prévus sur le bénéfice, les fonds propres, les liquidités, la réputation et la résilience de la Banque qui serait occasionnée par des vulnérabilités internes ou externes.

L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :

- Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité en leur qualité de responsables de la gestion du risque, et ils sont analysés et soumis à un examen critique par le groupe Gestion du risque global, au besoin.
- Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et des analyses, des risques importants et des risques émergents, ainsi que des événements défavorables importants de sources internes ou externes qui ont un effet sur la Banque.
- Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler des nouveaux produits, services ou technologies connexes, ou de changements importants apportés à ces éléments sont évalués conformément au programme d'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.
- Investissements stratégiques – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité d'exploitation selon les conseils du comité de l'investissement et des transactions stratégiques, qui donne une direction et fournit des conseils quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.
- Autoévaluations – Les risques d'exploitation liés aux ressources humaines, aux processus et aux systèmes font l'objet d'autoévaluations périodiques par les responsables de la gestion du risque, et la deuxième ligne de défense pertinente assure un examen critique.

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les risques importants auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d'activité, leur importance pour un secteur d'activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténuées par les fonds propres. Le processus examine également d'autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et ESG. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques, les principaux risques auxquels la Banque sera exposée pendant l'année sont recensés après consultation des différents responsables de la gestion du risque ou des parties prenantes et confirmés par le chef de la gestion du risque.

Principaux types de risques

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée dans le cadre du processus d'évaluation des risques afin de déterminer s'ils cadrent bien avec son profil de risque. Les principaux risques se définissent comme suit :

Les risques que la direction estime d'importance primordiale i) qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus (les risques financiers) ou ii) qui sont inhérents aux activités de la Banque et peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation (les risques non financiers).

Les principaux risques sont évalués annuellement en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- les répercussions possibles (directes ou indirectes) sur les résultats financiers, les activités et la stratégie de la Banque;
- les conséquences sur les perspectives à long terme de la Banque et sur la continuité de sa viabilité;
- la réglementation ou les préoccupations sociales;

- les facteurs macroéconomiques et le contexte des marchés à court et à moyen termes;
- les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et à la surveillance des risques;
- l'établissement des principaux indicateurs de risque et de performance ou des limites de gestion pour la surveillance et le contrôle des risques;
- les comparaisons avec d'autres banques en ce qui a trait aux expositions aux risques et les pratiques exemplaires mondiales;
- le suivi systématique des risques et la communication d'informations au conseil concernant les risques.

L'instauration de structures et de mécanismes de gouvernance s'avère nécessaire lorsqu'un risque principal a été cerné, ce qui comprend :

- l'établissement des structures de gouvernance des comités pour gérer le risque;
- l'affectation de ressources dédiées à la deuxième ligne de défense pour fournir un examen critique;
- l'élaboration de cadres et des politiques, procédures et lignes directrices afférentes, et leur mise en œuvre, pour gérer le risque, au besoin;
- la délimitation de l'appétence au risque en fonction des plafonds pour la gestion du risque, des seuils d'alerte précoce et des principaux indicateurs de risque se rapportant à un risque donné;
- l'institution d'un contrôle adéquat et efficace exercé par le conseil, la haute direction et les cadres supérieurs, y compris ceux des filiales, et d'une reddition de comptes appropriée et efficiente auprès de ces derniers;
- la définition claire des rôles et responsabilités du conseil et des membres de la haute direction à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, du suivi et de la communication des risques afin que la gouvernance et la surveillance soient efficaces.

Les principaux risques sont classés dans l'un ou l'autre des deux grands groupes suivants :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une appétence plus élevée aux risques financiers, lesquels sont irrévocablement liés aux activités commerciales, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont au profil de risque et d'avantages souhaité.

Risques non financiers

Risque de conformité, risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI), risque lié aux données, risque lié aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), risque lié aux modèles, risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, risque d'exploitation, risque de réputation, risque stratégique

Ces risques sont inhérents à nos activités et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques non financiers sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La Banque a une faible appétence aux risques non financiers, et elle les atténue en conséquence.

Événements défavorables importants

La Banque définit un événement défavorable important comme étant un événement de source interne ou externe qui a entraîné, ou qui pourrait entraîner, une incidence significative sur la performance financière, la réputation, l'appétence au risque, la conformité réglementaire ou les activités de la Banque. Le terme « significatif » est défini comme étant l'importance relative d'une question prise dans son contexte, compte tenu de facteurs quantitatifs et qualitatifs comme l'ampleur, la nature, l'incidence, la pertinence et les conséquences.

Culture du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture du risque solide, rigoureuse et systématique. Pour y arriver, tous les employés de la Banque doivent comprendre et reconnaître leur rôle de gestionnaires du risque et être responsables de l'identification et de la gestion du risque.

La culture du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la structure de gouvernance du risque, l'appétence au risque, la stratégie, la culture organisationnelle et les outils de gestion du risque de la Banque.

Une culture du risque rigoureuse est un élément déterminant de la conduite. Elle favorise des comportements qui reflètent les valeurs de la Banque et permet aux membres du personnel d'être outillés pour cerner les activités impliquant une prise de risques qui dépassent l'appétence au risque établie de la Banque.

Le programme de culture du risque de la Banque repose sur quatre indicateurs d'une culture du risque rigoureuse :

Instaurer une culture rigoureuse de gestion du risque

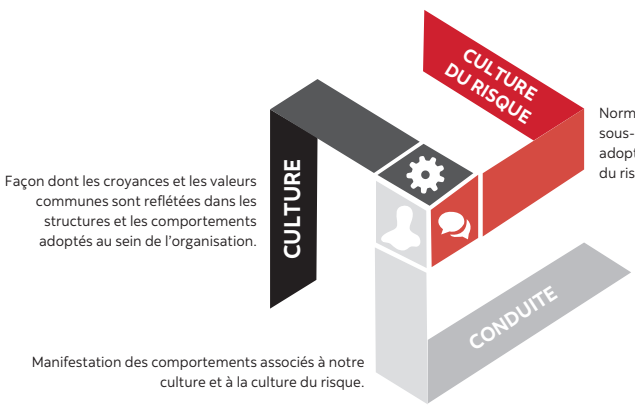

1. Ton donné par la direction – Donner l'exemple, notamment en assurant des communications claires et cohérentes sur les attentes en matière de comportement face au risque, l'importance accordée aux valeurs de la Banque et la création d'un milieu où tout un chacun non seulement adhère à l'idée qu'il faut agir correctement, mais se charge de la respecter.
2. Responsabilité – Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du risque. Le milieu de travail favorise la communication libre, de sorte que les employés se sentent à l'aise de prendre la parole et de soulever des questions sans crainte de représailles ou de conséquences pour ne pas avoir adopté le comportement souhaité.
3. Gestion du risque – Les activités impliquant une prise de risques concordent avec les stratégies et l'appétence au risque de la Banque. Les considérations en matière d'appétence au risque sont imbriquées dans les principaux processus décisionnels.
4. Gestion du personnel – Les structures de rendement et de rémunération encouragent les comportements souhaités et renforcent les valeurs et la culture du risque de la Banque. Les employés sont récompensés non seulement pour leurs réalisations, mais aussi pour la manière dont ils sont parvenus à ces réalisations.

D'autres éléments qui guident et appuient la culture du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- Code d'éthique de la Banque Scotia – Décrit les normes de conduite auxquelles les employés, les travailleurs occasionnels, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque doivent se conformer. Tous les BanquiersScotia sont tenus de recevoir le Code, de même que toute autre politique applicable, de les lire et de s'y conformer, ainsi que d'en confirmer leur respect une fois par année dans les délais prévus. Ainsi, chaque année, ils doivent attester du fait qu'ils ont lu le Code d'éthique et qu'ils s'y sont conformés, ainsi qu'à toutes politiques et procédures applicables de la Banque Scotia, et qu'ils ont signalé tout manquement avéré ou présumé conformément aux dispositions du Code d'éthique ou de la politique applicable, selon le cas.
- Valeurs – Respect – valoriser chaque voix; intégrité – agir avec honneur; responsabilité – faire avancer les choses; passion – donner le meilleur de nous-mêmes.
- Communication – La Banque partage activement son seuil d'appétence au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture du risque.
- Rémunération – Les programmes sont élaborés en respectant les principes et la réglementation en matière de rémunération et dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs de la Banque et du Code d'éthique de la Banque Scotia, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- Formation – La Banque Scotia conforte en permanence la culture du risque en mettant à la disposition de tous ses employés des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à l'appétence au risque de la Banque.
- Objectifs des employés – Chaque année, tous les employés de la Banque se voient attribuer un objectif portant sur les risques.
- Mandat des hauts dirigeants – Le mandat de tous les hauts dirigeants de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.

T40 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque

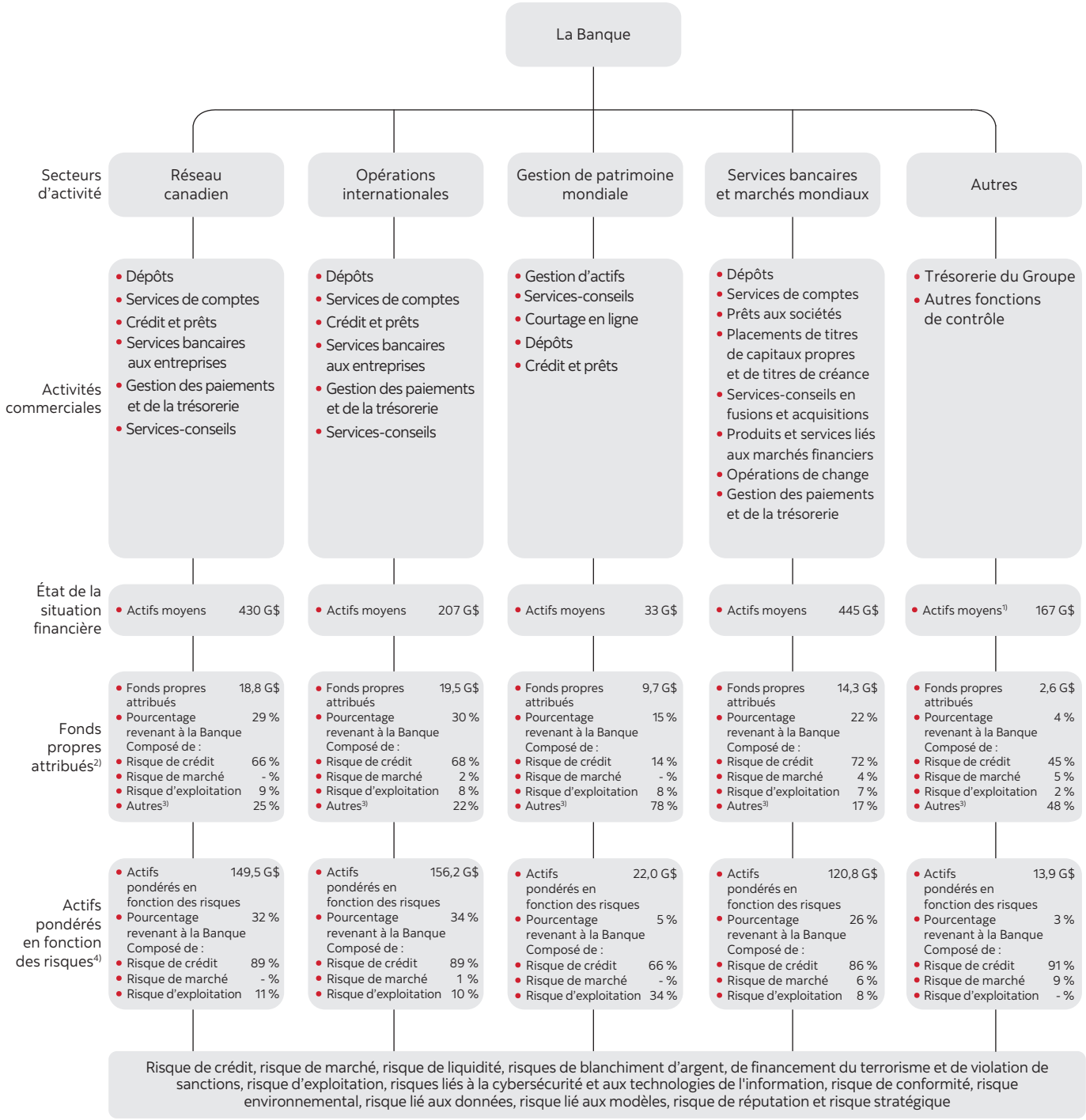

1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres réglementaires en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.
3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.
4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2022 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche de Bâle III.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Ces risques sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous assurons une surveillance régulière de notre contexte d'exploitation afin de cerner, d'évaluer, de passer en revue et de gérer de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents, et de mettre en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées.

Les risques sont cernés en faisant appel à un système intégré de recensement des risques dans le cadre duquel des informations sont recueillies auprès de différentes sources internes et externes, comme des recherches sectorielles et des analyses faites par d'autres banques, l'expertise des membres de la haute direction et des rapports sur les risques du secteur des Opérations internationales. Les résultats de ces recherches, de concert avec les évaluations internes des incidences de l'ensemble des principaux risques de la Banque, contribuent au recensement des risques importants et des risques émergents auxquels la Banque est exposée, et ces conclusions, de même que diverses stratégies d'atténuation des risques en question, sont résumées et présentées aux dirigeants et au conseil d'administration chaque trimestre.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les différentes parties prenantes s'attendent de plus en plus à ce que la Banque s'attaque aux enjeux sociaux et environnementaux (dont les changements climatiques, les droits de la personne, le racisme et les inégalités) et fasse preuve d'une gouvernance exemplaire en ce qui a trait à la gestion des risques ESG. L'incapacité de gérer ces risques pourrait se traduire par une hausse du coût en capital et des coûts liés au financement, à la conformité réglementaire et aux informations à fournir. En vertu des lois actuelles, les allégations exagérées ou trompeuses en matière de durabilité, ce que l'on appelle l'« écoblanchiment », peuvent donner lieu à des risques légaux et d'atteinte à la réputation. De graves intempéries pourraient endommager des immeubles de la Banque et perturber ses activités et celles de ses clients, nuisant ainsi à la rentabilité. Toutefois, la lutte contre les changements climatiques donne également lieu à de nouvelles occasions d'investissement dans des projets de financement durable. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance » à la page 107.

Afin de gérer les risques ESG et de répondre aux attentes de plus en plus élevées de ses parties prenantes, la Banque exerce ses activités de manière responsable et éthique, tout en se continuant de se conformer aux lois et règlements, dont tiennent compte plusieurs de ses politiques et engagements clés.

En ce qui concerne l'environnement, les politiques et les engagements de la Banque demeurent axés sur trois objectifs : être un chef de file en matière de finance durable, de conseils et de solutions pour les clients, et se doter de systèmes et de rapports pour faire le suivi des objectifs de la Banque en matière de finance durable; déployer des efforts afin de réduire ses émissions nettes à zéro; et progresser vers l'atteinte des cibles de carboneutralité de la Banque. Les risques liés aux facteurs sociaux et de gouvernance sont gérés au moyen de la mise en œuvre de plusieurs politiques et engagements clés, notamment le Code d'éthique de la Banque, des politiques en matière de gouvernance, des déclarations relatives aux droits de la personne (conformément aux principes directeurs relatifs aux droits de la personne de l'ONU), des déclarations sur la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes (conformément aux lois sur l'esclavage moderne) ainsi que des objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (p. ex., ScotiaINSPIRE, L'initiative Femmes de la Banque Scotia, le Programme de financement des entreprises dirigées par des Noirs et des possibilités de stages dans le domaine des STIM).

Évolution des menaces à la cybersécurité

La cybersécurité demeure l'une des sources de risque qui préoccupent le plus la Banque, les pirates financés par des États-nations et les gangs ayant recours à des rançongiciels perfectionnés étant les principaux auteurs de menaces. Les tensions géopolitiques actuelles augmentent le risque d'escalade découlant de ripostes par voie de cyberattaques. Les auteurs de menaces continuent de s'adapter, et leurs attaques ne cessent de gagner en complexité et en gravité et de devenir de plus en plus fréquentes. Elles ont pour but l'extorsion, la fraude, l'accès non autorisé à des données sensibles et la perturbation des activités financières. L'environnement technologique de la Banque, de même que celui de ses clients, et les services fournis par des tiers pourraient être la cible d'attaques, d'intrusions et d'autres compromissions.

La Banque effectue une surveillance et une gestion proactives de ces risques en investissant dans la technologie et l'expertise pour s'assurer que les mesures correctives fondées sur les risques sont appropriées, ainsi que dans des outils améliorés pour appuyer la capacité de la Banque à accroître sa résilience informatique et renforcer sa protection contre les événements et les facteurs hors de son contrôle. En outre, la Banque souscrit des assurances de manière à atténuer certaines pertes pouvant potentiellement découler des atteintes à la cybersécurité.

Tensions géopolitiques

Les risques géopolitiques pourraient exposer la Banque à des risques commerciaux et stratégiques accrus, dont des inquiétudes concernant les répercussions financières et opérationnelles d'une conjoncture mondiale volatile, comme les différends commerciaux en Asie, les sanctions découlant du conflit causé par la Russie et les changements politiques en Amérique latine. L'intensification des différends commerciaux ces dernières années remet en question la vision d'une économie mondialisée, certains représentants gouvernementaux insistant pour mettre en œuvre des politiques qui encouragent les entreprises à étendre la fabrication au sein d'un groupe « d'États alliés » pour assurer un accès ininterrompu et diversifié à des matières premières, des technologies ou des produits. De telles politiques visent à atténuer le coût économique associé au risque géopolitique, mais ces mesures pourraient, paradoxalement, donner lieu à une augmentation du coût en capital ou à une répartition moins efficace du capital.

La portée et l'intensité des événements qui créent un risque géopolitique sont difficiles à prévoir. La Banque vise à faire affaire avec des pays qui ont un historique de croissance économique et de stabilité des institutions. Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque l'aident à évaluer les répercussions possibles de situations graves, et la Banque peut compter sur sa longue expérience en matière d'exploitation dans des marchés émergents à l'échelle mondiale pour gérer la volatilité et adapter judicieusement son exposition lorsque cela s'impose.

Accroissement du risque réglementaire et de l'incertitude

La Banque est assujettie à une batterie d'exigences réglementaires dans les territoires où elle exerce des activités. Bien que la Banque surveille et évalue en continu l'incidence potentielle des faits nouveaux en matière de réglementation afin de déterminer leur répercussion sur ses activités et de mettre en place toutes les modifications nécessaires, tout défaut involontaire de se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se traduire par des amendes, des poursuites, des pénalités, des sanctions réglementaires, des mesures d'application et des restrictions ou des interdictions d'exercer des activités commerciales; lesquelles pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque, la mise en œuvre de sa stratégie d'affaires et sa réputation.

Les organismes de réglementation ont également démontré qu'ils portaient une plus grande attention aux risques liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les autorités responsables des sanctions continuent d'être très actives alors que le nombre de personnes « visées » augmente. La portée des exigences de conformité et le coût connexe pour la Banque augmentent, et les attentes réglementaires concernant notamment la cybersécurité, le risque lié aux données, la protection des consommateurs et de la vie privée, le risque lié aux modèles, le risque lié aux tiers et la résilience opérationnelle continuent d'évoluer. De ce fait, il pourrait y avoir davantage de mesures réglementaires ou d'autres mesures d'application de la loi.

La Banque continue de surveiller les changements qu'apportent les autorités de réglementation aux directives réglementaires et d'évaluer l'incidence des nouvelles réglementations partout où elle exerce ses activités et sur le cycle de vie complet du crédit. Pour obtenir de plus amples renseignements sur certains des principaux faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient influer sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation », à la page 114.

Inflation et incertitude macroéconomique

L'inflation à l'échelle mondiale, exacerbée par les problèmes de chaîne d'approvisionnement et les incertitudes géopolitiques, devrait faire en sorte que les banques centrales demeurent agressives dans leurs tentatives d'atténuer les pressions sur les prix. Comme les taux d'intérêt ont maintenant un effet restrictif et que l'humeur du marché s'assombrit, le risque d'une récession mondiale s'accroît.

La hausse rapide des taux d'intérêt et des prix à la consommation, associée à des salaires qui n'augmentent pas au même rythme que le coût de la vie, pourrait placer bon nombre de ménages en situation de vulnérabilité et nuire à la capacité de certains clients de rembourser leur dette.

La Banque, de façon proactive, ajuste ses stratégies de prêt sur tous les marchés et dans tous ses portefeuilles afin de tenir compte de l'évolution du profil de risque de ses clients, tout en soumettant continuellement ses portefeuilles à des essais dans des conditions critiques et en continuant de rehausser ses capacités de gestion des risques au moyen d'investissements dans la technologie et l'analytique. Les portefeuilles font l'objet d'un suivi actif visant à repérer les tendances en matière de défaut résultant des pressions inflationnistes, et des mesures de recouvrement proactives sont mises en œuvre afin d'atténuer les conséquences éventuelles pour les emprunteurs les plus vulnérables de la Banque.

Attraction et rétention des talents

Les défis liés au recrutement et à la rétention persistent, puisque la pénurie se poursuit sur les marchés de l'emploi et que la pression concurrentielle se traduit par des demandes salariales plus élevées. De même, les entreprises doivent veiller à ce que la culture du risque et les comportements éthiques demeurent solides et constants malgré le taux de roulement plus élevé des employés et les nouveaux arrangements de travail plus souples. L'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel compétent pourrait avoir une incidence néfaste sur les objectifs et les gains d'efficacité opérationnelle de la Banque.

La Banque continue de mettre en œuvre des programmes de rétention des talents et des programmes incitatifs afin de favoriser l'embauche de personnel et de positionner la Banque Scotia en tant qu'employeur de choix. Pour être concurrentielle sur le marché, la Banque met l'accent sur la promotion d'un environnement de travail hybride offrant de la souplesse quant au lieu de travail. La Banque continue de développer une culture d'apprentissage continu et de perfectionnement afin de stimuler l'engagement des employés, en plus de les aider à cultiver leurs compétences de leadership.

Innovations technologiques et commerciales

Les risques et les répercussions découlant de la numérisation de l'argent (p. ex., la cryptomonnaie et la finance décentralisée) et de la finance dirigée par le consommateur, comme le système bancaire ouvert, ainsi que les innovations numériques (p. ex., l'adoption de l'infonuagique, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage machine) augmentent le risque stratégique et les vulnérabilités potentielles, ce qui signifie que des investissements soutenus sont nécessaires pour que l'adaptation aux nouvelles technologies se fasse en toute sécurité. De nouveaux acteurs non réglementés pourraient bouleverser le modèle d'exploitation des banques du fait qu'ils ont recours à des technologies avancées, à des méthodologies de prestation agiles et à des outils d'analyse qui leur permettent d'offrir des produits semblables aux produits bancaires à des frais fixes moindres. Le rôle de plus en plus important des données, des modèles et de l'intelligence artificielle dans les processus décisionnels et les activités, l'évolution des attentes des autorités de réglementation à leur égard, les préoccupations et les sensibilités accrues quant à leur utilisation appropriée ainsi que le risque de parti pris dans le processus décisionnel peuvent donner lieu à un risque d'atteinte à la réputation.

En réponse à l'augmentation des exigences, des besoins et des attentes des clients, la Banque a entrepris une transformation numérique sur plusieurs années visant à faire d'elle un leader numérique du secteur des services financiers. Pour appuyer cette stratégie, la Banque continue d'investir dans ses capacités numériques pour contribuer à l'innovation financière tout en demeurant vigilante quant aux risques que pourraient comporter les nouveaux outils technologiques.

Risque lié aux tiers

La Banque continue de se fier à des tiers pour la prestation de certains services critiques. La concentration d'un certain nombre de fournisseurs de services dominants, conjuguée à l'incertitude du contexte géopolitique et macroéconomique, accroît les risques liés à la conformité, à l'exploitation, aux données et à la cybersécurité pour les fournisseurs de services. L'accent mis par les organismes de réglementation sur la gestion du risque lié aux tiers est en constante évolution et tient compte de l'approche du secteur financier en ce qui concerne la technologie infonuagique, la protection des données et la résilience opérationnelle.

La Banque continue de renforcer son processus d'appréciation et de surveillance des risques liés aux activités de tiers afin de s'assurer que le cadre de gestion du risque qui sous-tend les engagements avec les tiers prestataires de services est solide. La Banque continue d'investir pour resserrer sa gouvernance des tiers, renforcer son processus de recours à des fournisseurs et améliorer sa technologie afin de s'assurer de gérer de manière prudente le risque lié aux tiers.

Principaux risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Sommaire du risque de crédit

- Au 31 octobre 2022, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 770 milliards de dollars, par rapport à 663 milliards de dollars au 31 octobre 2021, la croissance étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 349 milliards de dollars au 31 octobre 2022, 87 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 40 % du portefeuille de prêts total, comparativement à 36 % au 31 octobre 2021, était composé à hauteur de 63 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2022.
- Les prêts et acceptations (prêts personnels et prêts aux entreprises et aux administrations publiques) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (67 % au Canada, 9 % aux États-Unis, 7 % au Chili, 5 % au Mexique et 12 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 5 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 39 milliards de dollars, en hausse de 6 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2021. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture du risque adéquate. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations d'appétence au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité d'évaluation des risques, les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et sa politique et les seuils en matière de gestion du risque de crédit bisannuellement.

- Les objectifs de l'appétence au risque de crédit sont de s'assurer que :
  - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
  - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
  - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à l'appétence au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
  - les politiques de gestion du risque de crédit;
  - la délégation de pouvoir;
  - le programme de gestion du risque de crédit;
  - la gestion du risque de crédit pour les activités de négociation et de placement;
  - les limites individuelles et globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par secteurs d'activité ou par secteurs principaux. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées bisannuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit de la Banque permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), qui s'appliquent aux portefeuilles des Services bancaires aux particuliers et des Services bancaires aux entreprises. Ces paramètres sont conçus de manière à évaluer le risque de crédit lié aux particuliers et le risque inhérent aux transactions et font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujetti à un cadre exhaustif en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement, et les résultats de chaque procédure sont consignés en dossier adéquatement;
- le processus de validation représente une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration, ce qui comprend une évaluation des mesures du risque.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit de la Banque sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception et de l'élaboration des méthodes et des paramètres de notation du risque de crédit. Des unités distinctes du groupe Gestion du risque global sont responsables de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres. Les activités de ces unités distinctes sont fonctionnellement indépendantes de celles des unités d'exploitation responsables des expositions au risque lié aux opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations de risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt et l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt. Les systèmes de notation du risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et des Services bancaires aux particuliers influent sur le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des fonds propres réglementaires.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des secteurs d'activité de la Banque.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (NI), soit une échelle de 17 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T31 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible cote a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une demande de crédit nécessite l'intervention d'un responsable d'un niveau hiérarchique supérieur à celui attribué à l'unité responsable de l'approbation de crédit, celle-ci transmet la demande, accompagnée de sa recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité d'évaluation des risques du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les risques environnementaux (notamment les incidences en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation);
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable de la gestion des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex., le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

i. la méthode de comparaison;
ii. la méthode du coût de remplacement;
iii. la méthode du revenu.

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des dérivés de gré à gré (comme des opérations de change et des opérations sur marchandises), des cessions temporaires de titres (comme des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres), ainsi que des contrats à terme standardisés négociés en bourse. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (ASC) de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC ou la réglementation en vigueur dans certains territoires peuvent exiger que les deux parties fournissent une marge initiale (réglementaire ou non réglementaire). Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 90 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 24 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2022. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 443 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 665 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs d'activité Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque et la segmentation des clients, qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté en regard de notre appétence au risque. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit, offre une expérience client plus homogène et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation sont revus au moins mensuellement afin de mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et de déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties
Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

L'IFRS 9, *Instruments financiers,* exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée des expositions lors de l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer toute hausse importante du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données d'entrée prévues par le cadre, comme il est décrit plus bas. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris des événements économiques ou politiques ayant une incidence sur le marché jusqu'à la date des états financiers. La Banque a encore recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque.

La Banque n'a aucune exposition directe au risque de crédit en Russie ou en Ukraine, mais elle a une exposition au risque de crédit au titre d'activités qui sont touchées, directement ou indirectement, par la hausse des coûts de l'énergie ou des prix des marchandises, ou par les perturbations potentielles à leur chaîne d'approvisionnement. La Banque surveille les indicateurs internes et externes pour déceler des indices de risque par contagion et de tout risque de deuxième ou de troisième ordre qui pourrait survenir en raison de la guerre en Ukraine au-delà de ceux pris en compte dans les perspectives macroéconomiques. Ces incidences ne sont pas importantes et elles sont adéquatement atténuées.

La Banque crée un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) qu'elle a intégrés aux données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées au cours de la dernière année en raison de l'effet combiné des efforts des banques centrales pour freiner l'inflation, des conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine, de la gestion de la pandémie en Chine et de la hausse des prix de l'énergie. Les inquiétudes liées à un éventuel ralentissement et à l'inflation élevée ont rendu les marchés des capitaux très volatils, ce qui a assombri encore davantage les perspectives. Par conséquent, le scénario de base est moins favorable cette année. En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique légèrement plus vigoureuse. Les deux scénarios pessimistes tiennent compte des risques de stagflation et de récession.

En raison de l'incertitude économique actuelle, les scénarios pessimistes mis à jour prévoient une période prolongée de prix élevés des marchandises, une incertitude accrue sur les marchés financiers et d'autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Tous ces éléments contribuent à une forte hausse de l'inflation en comparaison du scénario de base. Les banques centrales répliquent avec des hausses de taux plus agressives dans les scénarios pessimistes, ce qui pousse les taux encore plus haut sur toute la courbe de rendement comparativement au scénario de base et entraîne un ralentissement marqué de la croissance. Dans le scénario pessimiste, la stagflation est de courte durée, tandis que dans le scénario très pessimiste, la récession dure plus longtemps. La Banque a accru la pondération des scénarios pessimistes lors de son calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs en regard de l'exercice précédent, afin de rendre compte du risque considérable de ralentissement qui sous-tend les perspectives.

Le tableau qui suit présente une comparaison des projections pour les douze prochains mois en ce qui a trait aux principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 189 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

T41 Projections relatives aux principales variables macroéconomiques

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**1,2**	3,4	**2,4**	5,3	**-4,8**	-1,3	**-5,9**	-7,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	**4,9**	3,0	**5,2**	3,4	**9,3**	2,0	**12,5**	1,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	**3,8**	0,3	**4,2**	0,9	**5,1**	0,3	**5,1**	0,3
Taux de chômage moyen (%)	**5,7**	6,3	**5,1**	5,6	**9,7**	8,8	**10,2**	11,7
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**0,6**	5,7	**1,3**	7,3	**-5,1**	2,4	**-6,5**	-1,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	**5,4**	4,0	**5,8**	4,5	**10,0**	3,3	**13,2**	2,6
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	**3,5**	0,3	**4,7**	0,8	**4,8**	0,3	**4,8**	0,3
Taux de chômage moyen (%)	**4,3**	3,8	**4,2**	3,4	**7,9**	5,6	**8,3**	6,8
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen ($ US/b)	**89**	69	**95**	75	**116**	61	**125**	57

Le tableau qui suit présente une ventilation par trimestres des projections relatives aux variables macroéconomiques ci-dessus selon le scénario de base.

T42 Ventilation par trimestres des projections relatives aux variables macroéconomiques

	Scénario de base									
	Trimestres civils				Moyenne	Trimestres civils				Moyenne
Douze prochains mois	**T4 2022**	**T1 2023**	**T2 2023**	**T3 2023**	**31 octobre 2022**	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022	31 octobre 2021
Canada										
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**1,9**	**1,2**	**0,6**	**1,0**	**1,2**	3,1	2,6	3,9	4,1	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	**6,9**	**5,1**	**4,0**	**3,6**	**4,9**	3,7	3,0	2,8	2,6	3,0
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	**3,8**	**3,8**	**3,8**	**3,8**	**3,8**	0,3	0,3	0,3	0,5	0,3
Taux de chômage moyen (%)	**5,4**	**5,6**	**5,8**	**5,9**	**5,7**	7,0	6,5	6,0	5,7	6,3
États-Unis										
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**0,1**	**0,6**	**1,0**	**0,8**	**0,6**	6,7	6,3	5,5	4,2	5,7
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	**7,2**	**5,8**	**4,6**	**4,0**	**5,4**	4,8	4,4	3,8	3,0	4,0
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	**3,5**	**3,5**	**3,5**	**3,5**	**3,5**	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Taux de chômage moyen (%)	**3,8**	**4,1**	**4,4**	**4,8**	**4,3**	4,6	4,0	3,5	3,1	3,8
Monde										
Prix du pétrole WTI moyen ($ US/b)	**90**	**89**	**89**	**88**	**89**	70	69	69	69	69

T43 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	**1 528 $**	1 863 $
Prêts aux entreprises	**328**	380
	1 856 $	2 243 $
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers		
Antilles et Amérique centrale	**547 $**	524 $
Mexique	**576**	474
Pérou	**631**	538
Chili	**490**	541
Colombie	**247**	319
Autres	**84**	81
Prêts aux entreprises	**780**	730
	3 355 $	3 207 $
Gestion de patrimoine mondiale	**20 $**	21 $
Services bancaires et marchés mondiaux	**115 $**	155 $
Autres	**2 $**	– $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	**5 348 $**	5 626 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des éléments suivants :		
Acceptations	**31 $**	37 $
Exposition au risque lié à des éléments hors bilan	**108**	65
Titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières	**12**	3
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	**5 499 $**	5 731 $

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances totalisait 5 499 millions de dollars au 31 octobre 2022, comparativement à 5 731 millions de dollars à l'exercice précédent. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 5 348 millions de dollars, en baisse de 278 millions de dollars par rapport au 31 octobre 2021. La diminution a découlé essentiellement de la réduction de la dotation au titre des prêts productifs, en partie compensée par l'incidence de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établi à 3 713 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 3 971 millions de dollars au 31 octobre 2021. La baisse est essentiellement attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit attendue au sein du portefeuille, contrebalancée dans une certaine mesure par les perspectives macroéconomiques moins favorables, la croissance du portefeuille et l'incidence de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a diminué de 20 millions de dollars, passant de 1 655 millions de dollars à 1 635 millions de dollars (se reporter au tableau T45). La baisse est surtout attribuable au portefeuille de prêts aux particuliers du secteur Opérations internationales, en raison de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, facteur en partie contrebalancé par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du Réseau canadien a diminué de 21 millions de dollars pour s'établir à 415 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par la diminution des dotations au titre des prêts consentis aux particuliers et aux entreprises (se reporter au tableau T44). Dans le secteur des Opérations internationales, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 1 185 millions de dollars, soit une augmentation de 14 millions de dollars. Celle-ci est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des devises, contrebalancée par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein du portefeuille de prêts aux particuliers. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux, en repli de 11 millions de dollars, a atteint 28 millions de dollars, en raison surtout d'une diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine mondiale a diminué de 2 millions de dollars pour s'établir à 7 millions de dollars.

T44 Prêts douteux par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Montant brut des prêts douteux	2022 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2022 Montant net des prêts douteux	2021 Montant brut des prêts douteux	2021 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2021 Montant net des prêts douteux
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	**603 $**	**266 $**	**337 $**	614 $	300 $	314 $
Prêts aux entreprises	**314**	**149**	**165**	327	136	191
	917 $	**415 $**	**502 $**	941 $	436 $	505 $
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	**718 $**	**185 $**	**533 $**	744 $	200 $	544 $
Amérique latine						
Mexique	**1 020**	**294**	**726**	758	269	489
Pérou	**761**	**352**	**409**	694	347	347
Chili	**740**	**202**	**538**	512	180	332
Colombie	**301**	**67**	**234**	418	88	330
Autres – Amérique latine	**155**	**85**	**70**	144	87	57
Total – Amérique latine	**2 977**	**1 000**	**1 977**	2 526	971	1 555
	3 695 $	**1 185 $**	**2 510 $**	3 270 $	1 171 $	2 099 $
Gestion de patrimoine mondiale	**18 $**	**7 $**	**11 $**	26 $	9 $	17 $
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	**128 $**	**21 $**	**107 $**	134 $	7 $	127 $
États-Unis	**–**	**–**	**–**	24	4	20
Asie et Europe	**28**	**7**	**21**	61	28	33
	156 $	**28 $**	**128 $**	219 $	39 $	180 $
Total	**4 786 $**	**1 635 $**	**3 151 $**	4 456 $	1 655 $	2 801 $

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux 2022	Montant net des prêts douteux 2021
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[1]	**0,41 %**	0,42 %
Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux[1]	**34 %**	37 %

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir la définition de la mesure.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 4 786 millions de dollars au 31 octobre 2022, par rapport à 4 456 millions de dollars à l'exercice précédent (se reporter au tableau T69). Cette augmentation s'explique surtout par l'incidence de la conversion des devises et par l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le secteur des Opérations internationales, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers du secteur des Opérations internationales.

Les prêts douteux du Réseau canadien affichent une baisse de 24 millions de dollars du fait principalement de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts aux entreprises. En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont augmenté de 425 millions de dollars, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises et de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux entreprises, en partie contrebalancées par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein du portefeuille de prêts aux particuliers. Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont diminué de 63 millions de dollars, en raison surtout de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des devises. Les prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale ont diminué de 8 millions de dollars. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 62 points de base au 31 octobre 2022, ce qui représente une baisse de cinq points de base.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 3 151 millions de dollars au 31 octobre 2022, en hausse de 350 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,41 % au 31 octobre 2022, ce qui représente une baisse de un point de base par rapport à 0,42 % à l'exercice précédent.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a diminué de 11 millions de dollars ou de 2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 266 millions de dollars, en baisse de 34 millions de dollars ou de 11 % par rapport à l'exercice précédent en raison des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises s'est replié de 13 millions de dollars pour s'établir à 314 millions de dollars en raison surtout des remboursements. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 149 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars ou de 10 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

Opérations internationales

Dans le portefeuille de prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a augmenté de 86 millions de dollars pour s'établir à 1 623 millions de dollars, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises, partiellement compensée par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 686 millions de dollars, en baisse de 11 millions de dollars ou de 2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, qui a été contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des devises.

Dans le portefeuille de prêts aux entreprises, le montant brut des prêts douteux s'est établi à 2 072 millions de dollars, en hausse de 339 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 499 millions de dollars, en hausse de 25 millions de dollars ou de 5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'incidence de la conversion des devises.

Gestion de patrimoine mondiale

Le montant brut des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'est établi à 18 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de prêts douteux s'est chiffré à 7 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux, en baisse de 63 millions de dollars, a atteint 156 millions de dollars, en raison surtout de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux et des remboursements, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de prêts douteux s'est établi à 28 millions de dollars, en baisse de 11 millions de dollars ou de 28 % par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, partiellement contrebalancée par l'incidence de la conversion des devises.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T63 et T67). Le diagramme D28 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 36 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 18 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 9 %.

Le diagramme D29 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur (se reporter au tableau T67). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur des services financiers (5 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques), le secteur de l'immobilier et de la construction (8 %), le secteur de la vente en gros et au détail (5 %) et le secteur des services publics (4 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2022, les cessions de prêts ont totalisé 309 millions de dollars, contre 124 millions de dollars en 2021. Le plus important volume de cessions de prêts en 2022 avait trait à des prêts dans le secteur de l'énergie. Au 31 octobre 2022, aucun dérivé de crédit n'a été utilisé pour atténuer l'exposition aux prêts à risque au sein des portefeuilles (31 octobre 2021 – aucun). La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

D28 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger… Prêts et acceptations Octobre 2022

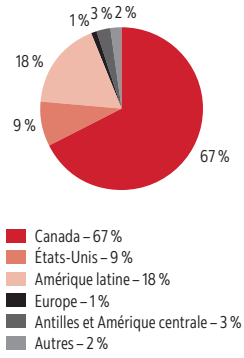

D29 …ainsi que dans les prêts et les acceptations accordés aux ménages et aux entreprises Octobre 2022

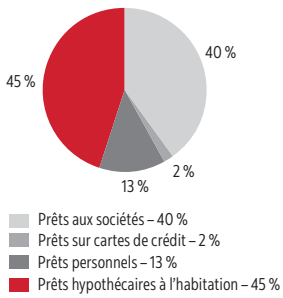

Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2022, ces prêts s'élevaient à 463 milliards de dollars ou à 60 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 octobre 2021 – 424 milliards de dollars ou 64 %). De ces prêts, une tranche de 371 milliards de dollars ou de 80 % est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 octobre 2021 – 340 milliards de dollars ou 80 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T45 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques[1]

	2022											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
Aux 31 octobre	Assurés[2]		Non assurés		Total		Assurées[2]		Non assurées		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada[3]												
Provinces de l'Atlantique	**5 263 $**	**1,7**	**6 492 $**	**2,1**	**11 755 $**	**3,8**	**– $**	**–**	**1 054 $**	**4,8**	**1 054 $**	**4,8**
Québec	**8 372**	**2,8**	**12 015**	**4,0**	**20 387**	**6,8**	**–**	**–**	**1 093**	**4,9**	**1 093**	**4,9**
Ontario	**34 661**	**11,4**	**132 053**	**43,7**	**166 714**	**55,1**	**–**	**–**	**12 847**	**58,0**	**12 847**	**58,0**
Manitoba et Saskatchewan	**5 723**	**1,9**	**4 714**	**1,6**	**10 437**	**3,5**	**–**	**–**	**649**	**2,9**	**649**	**2,9**
Alberta	**17 495**	**5,8**	**15 456**	**5,1**	**32 951**	**10,9**	**–**	**–**	**2 399**	**10,8**	**2 399**	**10,8**
Colombie-Britannique et territoires	**12 000**	**4,0**	**48 242**	**15,9**	**60 242**	**19,9**	**–**	**–**	**4 136**	**18,6**	**4 136**	**18,6**
Canada[4, 5]	**83 514 $**	**27,6 %**	**218 972 $**	**72,4 %**	**302 486 $**	**100 %**	**– $**	**– %**	**22 178 $**	**100 %**	**22 178 $**	**100 %**
Étranger	**–**	**–**	**46 793**	**100**	**46 793**	**100**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**83 514 $**	**23,9 %**	**265 765 $**	**76,1 %**	**349 279 $**	**100 %**	**– $**	**– %**	**22 178 $**	**100 %**	**22 178 $**	**100 %**
	2021											
Canada[4, 5]	86 386 $	30,8 %	193 783 $	69,2 %	280 169 $	100 %	– $	– %	20 464 $	100 %	20 464 $	100 %
Étranger	–	–	39 509	100	39 509	100	–	–	–	–	–	–
Total	86 386 $	27,0 %	233 292 $	73,0 %	319 678 $	100 %	– $	– %	20 464 $	100 %	20 464 $	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (janvier 2018).
2) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.
3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
4) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 782 $ (31 octobre 2021 – 3 783 $), dont une tranche de 2 524 $ est assurée (31 octobre 2021 – 2 793 $).
5) Les prêts hypothécaires à taux variable représentent 37 % (31 octobre 2021 – 28 %) du total du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T46 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques[1]

	2022					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes					
Aux 31 octobre	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans et plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	**29,2 %**	**40,5 %**	**28,5 %**	**1,6 %**	**0,2 %**	**100 %**
Étranger	**62,8 %**	**16,9 %**	**17,5 %**	**2,8 %**	**– %**	**100 %**
	2021					
Canada	29,9 %	38,5 %	30,1 %	1,3 %	0,2 %	100 %
Étranger	62,7 %	17,4 %	15,6 %	4,3 %	– %	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (janvier 2018).

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 72 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 octobre 2021 – 69 %) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 49 % (31 octobre 2021 – 49 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

T47 Ratios prêt/valeur[1]

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés[2]	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation[3] Ratios prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	**64,1 %**	**63,8 %**
Québec	**64,4**	**69,4**
Ontario	**62,9**	**62,3**
Manitoba et Saskatchewan	**68,1**	**62,3**
Alberta	**67,7**	**71,0**
Colombie-Britannique et territoires	**63,1**	**61,5**
Canada	**63,4 %**	**63,0 %**
Étranger	**72,7 %**	**s. o.**
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021	
Canada	65,0 %	64,4 %
Étranger	73,3 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (janvier 2018).
2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
3) Comprennent la totalité des marges de crédit hypothécaires à l'habitation. Pour ce qui est des marges de crédit hypothécaires à l'habitation consenties aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation
Dans le cadre de son programme d'essais dans des conditions critiques, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur les entreprises de différents scénarios et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

Au 31 octobre 2022, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 2 134 millions de dollars (31 octobre 2021 – 1 775 millions de dollars). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (65 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Au cours de l'exercice, il ne s'est produit aucun événement significatif qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

La Banque n'est pas exposée directement à la Russie ou à l'Ukraine. Bien que certains clients puissent être touchés négativement par le conflit dans la région et par les restrictions commerciales attribuables aux sanctions, l'incidence sur la Banque, à ce jour, n'est pas significative et est adéquatement atténuée. L'exposition de la Banque s'établissait à 60,5 milliards de dollars au 31 octobre 2022 à l'égard d'emprunteurs souverains (31 octobre 2021 – 59,9 milliards de dollars), à 16,3 milliards de dollars à l'égard de banques (31 octobre 2021 – 13,4 milliards de dollars) et à 128,2 milliards de dollars à l'égard de sociétés (31 octobre 2021 – 111,3 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 0,2 milliard de dollars).

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

T48 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions

Aux 31 octobre	2022							2021
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts[1]	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres[2]	Transactions de financement sur titres et dérivés[3]	Montant financé total	Engagements non prélevés[4]	Total	Total
Amérique latine[5]	**90 013 $**	**8 982 $**	**20 467 $**	**2 854 $**	**122 316 $**	**8 542 $**	**130 858 $**	114 711 $
Antilles et Amérique centrale	**12 667**	**3 469**	**4 387**	**14**	**20 537**	**3 649**	**24 186**	21 746
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	**7 912**	**1 704**	**3 199**	**2 583**	**15 398**	**8 900**	**24 298**	22 361
Royaume-Uni	**8 019**	**5 097**	**808**	**2 871**	**16 795**	**7 575**	**24 370**	24 046
Asie	**12 875**	**1 186**	**13 225**	**1 353**	**28 639**	**8 571**	**37 210**	37 290
Autres[6]	**618**	**–**	**344**	**249**	**1 211**	**288**	**1 499**	1 766
Total	**132 104 $**	**20 438 $**	**42 430 $**	**9 924 $**	**204 896 $**	**37 525 $**	**242 421 $**	221 920 $

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 508 $. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 15 462 $ au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 12 755 $).
2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.
3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 4 477 $ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 124 900 $.
4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.
5) Comprend les pays de l'Alliance du Pacifique ainsi que le Brésil, l'Uruguay, le Venezuela, l'Équateur et l'Argentine.
6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché englobe le risque lié aux activités de transaction, le risque lié aux investissements, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de taux de change structurel. Les informations sur le risque de marché sont énumérées ci-après.

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité (valeur économique des capitaux propres et revenus d'intérêts nets, notamment), d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	**Activités d'investissement**	**Activités de transaction**
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (CGRMAP) veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou les Affaires financières. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (VàR), l'exigence de fonds propres incrémentale, les essais dans des conditions critiques et l'analyse de sensibilité. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VàR)

La VàR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La VàR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VàR au titre du risque de marché

général et est calculé au moyen de la VàR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique. En outre, la Banque calcule une VàR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VàR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VàR ayant subi une simulation de crise vient compléter la VàR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VàR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VàR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VàR et de la VàR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VàR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VàR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VàR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VàR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VàR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VàR tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale
Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale, qui tient compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte-Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. L'exigence de fonds propres incrémentale est calculée au 99,9e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques
L'une des limites inhérentes à la VàR et à la VàR ayant subi une simulation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VàR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VàR, la VàR ayant subi une simulation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VàR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque.

Analyse de sensibilité
Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la sensibilité à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Pour ces deux mesures, les limites sont fixées d'après le cadre d'appétence au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et les charges d'intérêt versées sur ses passifs. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets et à la valeur économique des capitaux propres mesure le risque que posent, pour le bénéfice et les fonds propres de la Banque, des variations défavorables des taux d'intérêt ayant une incidence sur portefeuille bancaire de la Banque. Le portefeuille bancaire de la Banque reflète la disparité des caractéristiques

relatives à l'échéance et à la révision des taux entre les actifs et les passifs et les éléments facultatifs incorporés dans le bilan structurel de la Banque (p. ex., remboursement anticipé de prêts hypothécaires). La disparité et les éléments facultatifs incorporés sont inhérents aux opérations autres que de négociation de la Banque et exposent cette dernière aux variations des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre d'appétence au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre d'appétence au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité, à des simulations de crise et à la VàR pour l'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire et pour la surveillance du respect des limites connexes. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt est estimée en simulant le portefeuille bancaire dans une fourchette de chocs de taux. Les simulations tiennent compte des caractéristiques relatives aux échéances, aux renouvellements et à la révision des taux du portefeuille bancaire, de même que des habitudes de remboursement anticipé et de rachat de prêts et de produits d'investissement encaissables. Les calculs se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T49 fait état de l'incidence avant impôt pro forma sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2022, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les échéances et devises principales, aurait pour effet de réduire les revenus d'intérêts nets avant impôt d'environ 340 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2022, ce chiffre a oscillé entre une hausse de 245 millions de dollars et une baisse de 340 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée avant impôt des actifs nets de la Banque d'environ 2 021 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2022, ce chiffre a oscillé entre 1 041 millions de dollars et 2 021 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (les revenus d'intérêts nets n'illustrent l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Au cours de la période considérée, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

T49 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

	2022			2021[1]	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Valeur économique des capitaux propres**	**Revenus d'intérêts nets**		Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets
Incidence avant impôt					
Hausse de 100 points de base des taux			Hausse de 100 points de base des taux		
Risque lié aux activités autres que de transaction	**(2 021)$**	**(340)$**	Risque lié aux activités autres que de transaction	(1 173)$	212 $
Baisse de 100 points de base des taux			Baisse de 25 points de base des taux		
Risque lié aux activités autres que de transaction	**1 659 $**	**326 $**	Risque lié aux activités autres que de transaction	209 $	(64)$

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujetti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque mois, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Toutefois, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

En l'absence de couvertures, au 31 octobre 2022, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 55 millions de dollars son résultat annuel avant impôt (31 octobre 2021 – 43 millions de dollars), en raison surtout de son exposition au dollar américain.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VàR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VàR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VàR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels ne sont pas rares.

Au cours de l'exercice 2022, la VàR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 13,5 millions de dollars, contre 14,1 millions de dollars en 2021. Cette variation s'explique par le fait que la Banque ait pris des positions défensives face à la volatilité du marché causée par les tensions géopolitiques, les taux élevés d'inflation et les hausses des taux d'intérêt.

T50 Mesure du risque de marché

	2022				2021			
(en millions de dollars)	**Clôture de l'exercice**	**Moyenne**	**Plafond**	**Plancher**	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	**9,3 $**	**12,0 $**	**19,0 $**	**7,2 $**	10,3 $	11,9 $	23,2 $	4,5 $
Écart de crédit	**7,7**	**5,3**	**9,6**	**2,0**	2,0	5,4	12,7	0,5
Taux d'intérêt	**8,4**	**11,4**	**19,6**	**5,7**	11,5	12,2	22,0	4,6
Actions	**3,4**	**4,0**	**6,8**	**1,7**	6,7	5,9	20,8	2,2
Change	**1,5**	**2,1**	**5,3**	**0,8**	2,0	2,7	5,7	1,4
Marchandises	**5,2**	**3,1**	**5,8**	**1,0**	1,3	3,9	8,7	1,0
Risque propre à la dette	**4,6**	**2,3**	**4,6**	**1,6**	1,5	2,8	5,1	1,5
Effet de la diversification	**(10,6)**	**(10,0)**	**s. o.**	**s. o.**	(8,6)	(13,1)	s. o.	s. o.
VàR à l'échelle de la Banque	**13,4 $**	**13,5 $**	**20,4 $**	**7,8 $**	13,2 $	14,1 $	32,8 $	7,9 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**27,4 $**	**30,9 $**	**58,4 $**	**16,8 $**	36,1 $	36,2 $	50,5 $	22,0 $
Exigence de fonds propres incrémentale	**285,4 $**	**233,8 $**	**373,5 $**	**148,6 $**	159,5 $	152,8 $	295,0 $	112,8 $

La Banque calcule également une VàR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de base que la VàR. La VàR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. Pendant l'exercice 2022, le calcul de la VàR ayant subi une simulation de crise reposait sur la période ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers et correspondant à la crise du crédit de 2008-2009. Au cours de l'exercice 2022, la VàR quotidienne moyenne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie à 30,9 millions de dollars, en baisse par rapport à 36,2 millions de dollars en 2021, là encore parce que la Banque a pris des positions défensives face aux incertitudes économiques.

L'exigence de fonds propres incrémentale moyenne a été rehaussée pendant l'exercice 2022, passant de 152,8 millions de dollars en 2021 à 233,8 millions de dollars. L'exigence de fonds propres incrémentale, qui mesure le risque de défaut à l'égard des titres à revenu fixe et le risque de migration des notations de crédit, a augmenté en raison de l'élargissement des écarts de taux.

Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la VàR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D30 présente la répartition des revenus tirés des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2022, et le diagramme D31 compare cette répartition aux résultats de la VàR quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction, qui ont atteint une moyenne quotidienne de 12,3 millions de dollars, sont demeurés stables par rapport aux revenus de 2021. Les revenus ont été positifs pour 97,6 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est inférieur au taux de 2021 en raison de la volatilité accrue du marché. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 11 juillet 2022, s'est établie à 5,3 millions de dollars et était inférieure à la VàR totale de 13,5 millions de dollars la même journée.

D30 Répartition des revenus tirés des activités de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2022

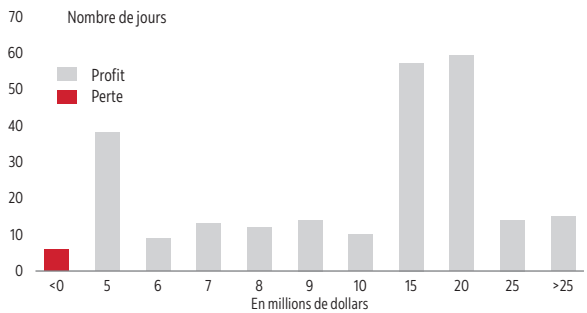

D31 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VàR
En millions de dollars, du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022

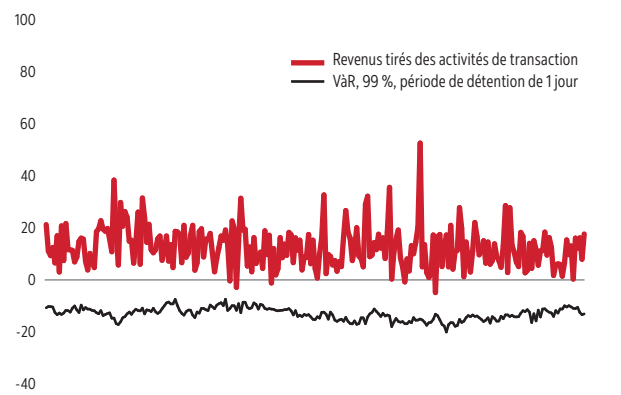

Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VàR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités autres que de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion d'actifs et de passifs et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T51 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités de transaction	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités autres que de transaction	Mesure du risque de marché: Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	**543 $**	**543 $**	**– $**	**– $**	**s. o.**
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 154**	**113 117**	**37**	**–**	**Taux d'intérêt, change**
Instruments financiers dérivés	**55 699**	**43 436**	**12 263**	**–**	**Taux d'intérêt, change, actions**
Titres de placement	**110 008**	**–**	**110 008**	**–**	**Taux d'intérêt, change, actions**
Prêts	**744 987**	**–**	**744 987**	**–**	**Taux d'intérêt, change**
Actifs non assujettis au risque de marché[1]	**325 027**	**–**	**–**	**325 027**	**s. o.**
Total des actifs	**1 349 418 $**	**157 096 $**	**867 295 $**	**325 027 $**	
Dépôts	**916 181 $**	**– $**	**869 219 $**	**46 962 $**	**Taux d'intérêt, change, actions**
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**22 421**	**–**	**22 421**	**–**	**Taux d'intérêt, actions**
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**40 449**	**40 449**	**–**	**–**	**s. o.**
Instruments financiers dérivés	**65 900**	**40 685**	**25 215**	**–**	**Taux d'intérêt, change, actions**
Passifs détenus à des fins de transaction[2]	**372**	**372**	**–**	**–**	**s. o.**
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	**1 557**	**–**	**1 557**	**–**	**Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions**
Passifs non assujettis au risque de marché[3]	**227 789**	**–**	**–**	**227 789**	**s. o.**
Total des passifs	**1 274 669 $**	**81 506 $**	**918 412 $**	**274 751 $**	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités de transaction	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités autres que de transaction	Mesure du risque de marché: Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	755 $	755 $	– $	– $	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	146 312	146 238	74	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	42 302	35 379	6 923	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	75 199	–	75 199	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	636 986	–	636 986	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché[1]	283 290	–	–	283 290	s. o.
Total des actifs	1 184 844 $	182 372 $	719 182 $	283 290 $	
Dépôts	797 259 $	– $	751 862 $	45 397 $	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	22 493	–	22 493	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	40 954	40 954	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	42 203	35 702	6 501	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction[2]	417	417	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 820	–	1 820	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché[3]	206 806	–	–	206 806	s. o.
Total des passifs	1 111 952 $	77 073 $	782 676 $	252 203 $	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements peut être géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujetti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées
Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
  - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions au bilan et hors bilan;
  - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

  Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur dont les résultats sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être laissés arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2022, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 260 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 246 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, représentaient 77 % des actifs liquides (31 octobre 2021 – 67 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières, de métaux précieux ainsi que de prêts à vue et à court terme, s'établissaient à 23 % (31 octobre 2021 – 33 %). La hausse du total des actifs liquides non grevés s'explique en majeure partie par une augmentation des avoirs en obligations d'administrations publiques étrangères et du gouvernement canadien, augmentation qui a été atténuée par une diminution de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des avoirs en autres titres liquides et en titres hypothécaires émis aux termes de la LNH.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2022. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T52 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	**56 720 $**	**– $**	**56 720 $**	**– $**	**5 254 $**	**51 466 $**	**– $**
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**9 175**	**–**	**9 175**	**–**	**400**	**8 775**	**–**
Métaux précieux	**543**	**–**	**543**	**–**	**–**	**543**	**–**
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	**51 114**	**29 484**	**80 598**	**40 290**	**–**	**40 308**	**–**
Obligations de gouvernements à l'étranger	**98 673**	**108 134**	**206 807**	**104 052**	**–**	**102 755**	**–**
Autres titres	**60 783**	**90 675**	**151 458**	**115 995**	**–**	**35 463**	**–**
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	**29 409**	**–**	**29 409**	**8 571**	**–**	**20 838**	**–**
Prêts à vue et à court terme	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**306 417 $**	**228 293 $**	**534 710 $**	**268 908 $**	**5 654 $**	**260 148 $**	**– $**

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	77 695 $	– $	77 695 $	– $	5 858 $	71 837 $	– $
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 628	–	8 628	–	197	8 431	–
Métaux précieux	755	–	755	–	–	755	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	47 772	20 311	68 083	30 490	–	37 593	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	62 288	81 296	143 584	77 571	–	66 013	–
Autres titres	98 476	69 368	167 844	128 979	–	38 865	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	30 153	–	30 153	8 114	–	22 039	–
Prêts à vue et à court terme	20	–	20	–	–	20	–
Total	325 787 $	170 975 $	496 762 $	245 154 $	6 055 $	245 553 $	– $

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T53 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	**184 848 $**	185 903 $
Filiales de la Banque au Canada	**26 912**	18 267
Filiales de la Banque à l'étranger	**48 388**	41 383
Total	**260 148 $**	245 553 $

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (81 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On considère que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités courantes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T54 Grèvement d'actifs

				Actifs grevés		Actifs non grevés	
Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie[2]	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	**56 720 $**	**– $**	**56 720 $**	**– $**	**5 254 $**	**51 466 $**	**– $**
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**9 175**	**–**	**9 175**	**–**	**400**	**8 775**	**–**
Métaux précieux	**543**	**–**	**543**	**–**	**–**	**543**	**–**
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	**51 114**	**29 484**	**80 598**	**40 290**	**–**	**40 308**	**–**
Obligations de gouvernements à l'étranger	**98 673**	**108 134**	**206 807**	**104 052**	**–**	**102 755**	**–**
Autres titres liquides	**60 783**	**90 675**	**151 458**	**115 995**	**–**	**35 463**	**–**
Autres titres	**2 985**	**11 376**	**14 361**	**3 611**	**–**	**–**	**10 750**
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	**29 409**	**–**	**29 409**	**8 571**	**–**	**20 838**	**–**
Prêts à vue et à court terme	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres prêts	**723 389**	**–**	**723 389**	**3 658**	**77 122**	**11 657**	**630 952**
Autres actifs financiers[4]	**254 935**	**(160 410)**	**94 525**	**18 450**	**–**	**–**	**76 075**
Actifs non financiers	**61 692**	**–**	**61 692**	**–**	**–**	**–**	**61 692**
Total	**1 349 418 $**	**79 259 $**	**1 428 677 $**	**294 627 $**	**82 776 $**	**271 805 $**	**779 469 $**

				Actifs grevés		Actifs non grevés	
Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie[2]	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	77 695 $	– $	77 695 $	– $	5 858 $	71 837 $	– $
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 628	–	8 628	–	197	8 431	–
Métaux précieux	755	–	755	–	–	755	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	47 772	20 311	68 083	30 490	–	37 593	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	62 288	81 296	143 584	77 571	–	66 013	–
Autres titres liquides	98 476	69 368	167 844	128 979	–	38 865	–
Autres titres	3 811	13 254	17 065	6 028	–	–	11 037
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	30 153	–	30 153	8 114	–	22 039	–
Prêts à vue et à court terme	20	–	20	–	–	20	–
Autres prêts	614 926	–	614 926	5 964	65 647	10 527	532 788
Autres actifs financiers[4]	194 100	(111 892)	82 208	6 651	–	–	75 557
Actifs non financiers	46 220	–	46 220	–	–	–	46 220
Total	1 184 844 $	72 337 $	1 257 181 $	263 797 $	71 702 $	256 080 $	665 602 $

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.
2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.
3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2022, les actifs grevés de la Banque totalisaient 377 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 335 milliards de dollars). Des actifs non grevés restants de 1 051 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 922 milliards de dollars), une tranche de 272 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 256 milliards de dollars) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2022, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eue une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 55 millions de dollars ou de 116 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

La ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF stipule que les banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le ratio de liquidité à court terme comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon la ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2022, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T55 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque[1]

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)[2]	Valeur non pondérée totale (moyenne)[3]	Valeur pondérée totale (moyenne)[4]
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	**213 156 $**
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	234 910 $	20 569 $
Dépôts stables	90 834	2 920
Dépôts moins stables	144 076	17 649
Financements de gros non garantis	301 906	134 715
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	112 185	27 022
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	160 764	78 736
Dette non garantie	28 957	28 957
Financements de gros non garantis	*	43 228
Exigences supplémentaires	269 605	52 928
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	44 401	23 028
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	5 286	5 286
Engagements de crédit et de liquidité	219 918	24 614
Autres obligations de financement contractuelles	3 123	3 036
Autres obligations de financement conditionnelles[5]	537 088	6 736
Total des sorties de trésorerie	*****	**261 212 $**
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (p. ex., prises en pension)	212 698 $	43 966 $
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	30 835	18 990
Autres entrées de trésorerie	18 982	18 982
Total des entrées de trésorerie	**262 515 $**	**81 938 $**

		Valeur ajustée totale[6]
Total des actifs liquides de haute qualité	*****	**213 156 $**
Total des sorties nettes de trésorerie	*****	**179 274 $**
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*****	**119 %**

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)		Valeur ajustée totale[6]
Total des actifs liquides de haute qualité	*	197 528 $
Total des sorties nettes de trésorerie	*	158 799 $
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	124 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice Divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure du BSIF (avril 2015).
2) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 62 jours ouvrables du trimestre.
3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.
4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.
5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.
6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La baisse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 par rapport à celui du trimestre clos le 31 octobre 2021 est imputable à la croissance des prêts et des prêts hypothécaires, partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépôts. La Banque suit ses expositions importantes, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable disponible désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les éléments hors bilan tels que les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2022.

T56 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque[1]

	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				
Au 31 octobre 2022 *(en millions de dollars)*	**Pas d'échéance[2]**	**Moins de 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Plus de un an**	**Valeur pondérée[3]**
Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible					
Fonds propres	84 216 $	– $	– $	– $	84 216 $
Fonds propres réglementaires	84 216	–	–	–	84 216
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	203 858	57 407	25 646	39 019	299 177
Dépôts stables	83 478	15 792	8 562	9 029	111 469
Dépôts moins stables	120 380	41 615	17 084	29 990	187 708
Financement de gros	183 229	342 085	61 999	119 567	315 660
Dépôts opérationnels	99 835	5 547	–	–	52 691
Autres financements de gros	83 394	336 538	61 999	119 567	262 969
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	2 511	3 605	18 008	–
Autres passifs	62 535		93 562		21 029
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme			12 288		
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	62 535	59 265	1 961	20 048	21 029
Total du financement stable disponible					**720 082 $**
Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme					14 614 $
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	2 491 $	– $	– $	– $	1 245 $
Prêts et titres productifs	97 618	199 931	58 778	523 286	562 464
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	313	58 438	1 026	–	3 862
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	2 965	69 055	11 379	14 299	31 190
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	55 603	62 195	29 719	225 694	281 129
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	608	1 054	2 091	2 190
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	21 731	8 906	15 984	277 034	225 504
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	21 731	8 715	15 757	263 120	213 468
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	17 006	1 337	670	6 259	20 779
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants[4]	–	2 511	3 605	18 008	–
Autres actifs	2 338		151 712		53 372
Produits de base physiques, y compris l'or	2 338				1 987
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale			8 829		7 505
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme			7 143		–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée			32 992		1 650
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	60 530	–	42 218	42 230
Éléments hors bilan			468 180		18 232
Total du financement stable requis					**649 927 $**
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					**111 %**

1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice Exigences de communication financière du ratio structurel de liquidité à long terme du BSIF (janvier 2021).
2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.
3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux du financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.
4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

Au 31 octobre 2021 *(en millions de dollars)*	Valeur pondérée
Total du financement stable disponible	641 287 $
Total du financement stable requis	580 721
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)	110 %

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

Le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2022 a été supérieur à celui de l'exercice précédent en raison surtout de la hausse du financement stable disponible qui a découlé des dépôts et du financement de gros ainsi que de la baisse du financement stable requis à l'égard des titres, ce qui a été contrebalancé en partie par l'accroissement du financement stable requis sous l'effet de la croissance des prêts hypothécaires et des prêts.

Modifications à la réglementation sur la liquidité

Les modifications apportées par le BSIF à sa ligne directrice Normes de liquidité entreront en vigueur en avril 2023. Il s'agit principalement d'améliorations apportées à l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs. Les modifications sont axées sur l'introduction de facteurs de sorties de trésorerie pour les engagements non prélevés et sur les variations des facteurs d'entrées et de sorties de trésorerie pour certains prêts et dépôts.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 350 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 324 milliards de dollars). Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont également considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 204 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 177 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans le pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché ainsi que la diversification des sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II, de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et la titrisation de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse Suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance à long terme de premier rang émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le Surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministère des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de la Banque en actions ordinaires. Au 31 octobre 2022, une tranche de nos passifs émis et en cours correspondant à 73 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 50 milliards de dollars) pouvait faire l'objet d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T57 Financement de gros[1]

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques[2]	2 182 $	799 $	319 $	600 $	298 $	4 198 $	128 $	12 $	– $	4 338 $
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	8 739	18 053	29 042	17 568	9 958	83 360	824	416	50	84 650
Papier commercial adossé à des actifs[3]	1 767	5 418	2 337	68	–	9 590	–	–	–	9 590
Billets de premier rang[4], [5]	1 998	1 605	8 335	1 925	5 161	19 024	2 720	6 048	11 003	38 795
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne[5]	1 311	682	1 420	5 500	5 408	14 321	13 678	29 887	14 630	72 516
Titres adossés à des actifs	–	1	–	1	592	594	3	648	103	1 348
Obligations sécurisées	–	859	3 919	–	2 356	7 134	4 375	26 973	7 423	45 905
Titrisations de prêts hypothécaires[6]	–	1 721	806	1 048	2 562	6 137	4 069	8 854	4 778	23 838
Débentures subordonnées[7]	–	–	–	–	–	–	3	2 108	8 566	10 677
Total des sources de financement de gros	15 997 $	29 138 $	46 178 $	26 710 $	26 335 $	144 358 $	25 800 $	74 946 $	46 553 $	291 657 $
Ventilation :										
Financement non garanti	14 231 $	21 138 $	39 117 $	25 592 $	20 825 $	120 903 $	17 353 $	38 471 $	34 248 $	210 975 $
Financement garanti	1 766	8 000	7 061	1 118	5 510	23 455	8 447	36 475	12 305	80 682

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques[2]	1 348 $	302 $	220 $	151 $	348 $	2 369 $	166 $	– $	– $	2 535 $
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	5 030	11 249	15 037	18 439	12 169	61 924	537	162	48	62 671
Papier commercial adossé à des actifs[3]	1 328	2 248	965	–	–	4 541	–	–	–	4 541
Billets de premier rang[4], [5]	3	2 254	6 029	1 283	4 476	14 045	8 144	5 224	10 385	37 798
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne[5]	–	77	127	1	–	205	14 421	21 827	13 207	49 660
Titres adossés à des actifs	–	606	–	–	–	606	752	604	85	2 047
Obligations sécurisées	–	1 789	–	–	1 788	3 577	7 412	15 206	5 055	31 250
Titrisations de prêts hypothécaires[6]	–	669	1 382	928	720	3 699	6 154	11 008	4 590	25 451
Débentures subordonnées[7]	26	–	49	–	49	124	–	1 931	6 352	8 407
Total des sources de financement de gros	7 735 $	19 194 $	23 809 $	20 802 $	19 550 $	91 090 $	37 586 $	55 962 $	39 722 $	224 360 $
Ventilation :										
Financement non garanti	6 408 $	13 882 $	21 462 $	19 874 $	17 041 $	78 667 $	23 268 $	29 144 $	29 992 $	161 071 $
Financement garanti	1 327	5 312	2 347	928	2 509	12 423	14 318	26 818	9 730	63 289

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau T58, Échéances contractuelles. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.
2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
7) Bien que les débentures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujetti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2022, les actifs liquides non grevés de 260 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 246 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 octobre 2022, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction.

T58 Échéances contractuelles

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
	Au 31 octobre 2022									
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	57 217 $	481 $	171 $	94 $	89 $	298 $	464 $	390 $	7 234 $	66 438 $
Actifs détenus à des fins de transaction	2 228	5 501	6 338	4 073	2 519	8 652	15 791	19 323	48 729	113 154
Titres pris en pension et titres empruntés	132 383	28 000	13 781	997	152	–	–	–	–	175 313
Instruments financiers dérivés	5 227	5 797	4 166	2 749	2 653	7 386	14 538	13 183	–	55 699
Titres de placement – JVAÉRG	3 886	6 929	4 983	3 574	10 347	8 466	29 274	13 809	3 442	84 710
Titres de placement – au coût amorti	19	746	314	1 945	854	2 113	4 957	12 662	–	23 610
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	54	8	1 626	1 688
Prêts	61 748	39 627	33 765	37 342	32 941	95 758	339 211	49 828	54 767	744 987
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 523	5 132	8 614	14 293	10 995	42 088	227 488	37 498	648[1]	349 279
Prêts personnels	3 909	2 023	3 287	3 415	3 138	13 008	24 271	6 610	39 770	99 431
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	14 518	14 518
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	55 316	32 472	21 864	19 634	18 808	40 662	87 452	5 720	5 179[2]	287 107
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 348)	(5 348)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 418	3 812	191	55	18	–	–	–	–	19 494
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	64 325	64 325
Total des actifs	278 126	90 893	63 709	50 829	49 573	122 673	404 289	109 203	180 123	1 349 418
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	97 418 $	63 589 $	67 249 $	48 001 $	53 602 $	43 075 $	83 647 $	28 645 $	430 955 $	916 181 $
Particuliers	12 910	12 478	14 358	12 931	12 872	13 870	13 361	639	172 473	265 892
Autres que de particuliers	84 508	51 111	52 891	35 070	40 730	29 205	70 286	28 006	258 482	650 289
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	337	658	727	900	1 189	5 989	2 190	10 431	–	22 421
Acceptations	15 449	3 812	191	55	18	–	–	–	–	19 525
Obligations liées aux titres vendus à découvert	539	1 507	890	1 817	2 404	3 959	5 437	7 426	16 470	40 449
Instruments financiers dérivés	3 386	4 968	4 876	3 032	3 181	8 721	17 231	20 505	–	65 900
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	128 128	8 596	2 153	72	–	76	–	–	–	139 025
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	–	1 943	6 526	–	8 469
Autres passifs	3 914	1 342	2 331	1 713	695	7 526	5 404	7 150	32 624	62 699
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	74 749	74 749
Total des passifs et des capitaux propres	249 171	84 472	78 417	55 590	61 089	69 346	115 852	80 683	554 798	1 349 418
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[3]	8 531 $	9 272 $	19 662 $	23 795 $	20 971 $	35 498 $	126 074 $	23 164 $	– $	266 967 $
Garanties financières[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	41 977	41 977
Obligations d'impartition[5]	18	36	53	53	53	208	61	35	–	517

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.
2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.
3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.
4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.
5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

T58 Échéances contractuelles

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
	Au 31 octobre 2021									
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	78 205 $	539 $	312 $	162 $	273 $	397 $	792 $	655 $	5 743 $	87 078 $
Actifs détenus à des fins de transaction	1 880	4 353	2 734	2 558	1 687	6 768	19 130	20 323	86 879	146 312
Titres pris en pension et titres empruntés	96 026	17 969	9 870	2 446	1 428	–	–	–	–	127 739
Instruments financiers dérivés	2 744	4 335	3 267	1 677	1 493	11 995	4 451	12 340	–	42 302
Titres de placement – à la JVAÉRG	3 387	4 523	4 848	3 096	1 923	12 366	14 656	7 846	3 144	55 789
Titres de placement – au coût amorti	18	578	1 267	1 544	878	3 334	5 821	4 717	–	18 157
Titres de placement – à la JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	1 253	1 253
Prêts	43 467	31 233	27 834	30 467	29 347	94 083	286 993	42 959	50 603	636 986
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 453	4 264	7 536	12 387	12 246	47 790	199 553	31 529	1 920[1]	319 678
Prêts personnels	3 472	2 195	3 188	3 099	3 103	11 309	22 105	6 227	36 842	91 540
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	12 450	12 450
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	37 542	24 774	17 110	14 981	13 998	34 984	65 335	5 203	5 017[2]	218 944
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 626)	(5 626)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 094	4 099	850	225	136	–	–	–	–	20 404
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	48 824	48 824
Total des actifs	240 821	67 629	50 982	42 175	37 165	128 943	331 843	88 840	196 446	1 184 844
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	63 207 $	49 447 $	44 953 $	33 565 $	29 960 $	42 800 $	61 816 $	22 742 $	448 769 $	797 259 $
Particuliers	10 156	13 051	13 358	7 345	6 168	6 512	8 263	102	178 596	243 551
Autres que de particuliers	53 051	36 396	31 595	26 220	23 792	36 288	53 553	22 640	270 173	553 708
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	86	306	1 069	817	983	4 302	2 613	12 317	–	22 493
Acceptations	15 131	4 099	850	225	136	–	–	–	–	20 441
Obligations liées aux titres vendus à découvert	473	312	956	324	594	2 312	11 388	7 481	17 114	40 954
Instruments financiers dérivés	2 228	3 668	2 150	2 663	2 622	11 051	5 352	12 469	–	42 203
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	104 216	9 109	6 126	3 826	87	–	105	–	–	123 469
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	–	1 797	4 500	37	6 334
Autres passifs	4 650	1 514	2 122	1 124	2 931	5 176	8 783	6 573	25 926	58 799
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	72 892	72 892
Total des passifs et des capitaux propres	189 991	68 455	58 226	42 544	37 313	65 641	91 854	66 082	564 738	1 184 844
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[3]	6 340 $	7 526 $	17 894 $	24 323 $	19 567 $	34 056 $	122 565 $	7 514 $	– $	239 785 $
Garanties financières[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	38 598	38 598
Obligations d'impartition[5]	19	38	56	56	56	224	260	46	–	755

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.
2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.
3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.
4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.
5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Principaux risques non financiers

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme (BA/FT) et de violation de sanctions s'entendent de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Ils comprennent également le risque que la Banque ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, qu'elle n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour prévenir et détecter ces manquements ou qu'elle omette de déposer les rapports requis par les organismes de réglementation.

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions sont gérés à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme de lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme »). Le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent, nommé par le conseil d'administration est également à la tête du groupe Gestion du risque de crimes financiers et est responsable du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, ce qui comprend l'élaboration et l'application de politiques relatives à la conformité et de procédures, l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, ainsi que le maintien d'un programme de formation continue. L'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions est soumise à un examen périodique et à une évaluation indépendante réalisée par le service Audit. Le groupe Gestion du risque de crimes financiers établit les normes pour l'ensemble de l'entreprise en ce qui a trait à l'évaluation des risques que présentent les clients en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions.

La Banque réalise annuellement une autoévaluation à l'échelle de la Banque des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions propres à ses unités d'exploitation, ainsi qu'une évaluation des mesures de contrôle instaurées en vue de gérer ces risques. Le processus est dirigé par l'unité Risques LCBA de la Banque, et les résultats sont communiqués aux cadres supérieurs de la Banque. Tous les employés actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions. La Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité de ses clients, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires effectifs importants.

La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à ses clients et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance en continu de ses clients, et cette surveillance adaptée en fonction du risque lui permet de détecter et de signaler les transactions et activités douteuses. En outre, elle vérifie que ses clients et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque lié aux tiers et le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. Il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers à qui des activités ont été sous-traitées. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La gestion du risque d'exploitation s'entend de la discipline à laquelle la Banque s'astreint à l'égard de l'identification, l'appréciation, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et le signalement systématiques du risque d'exploitation.

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités. Cette stratégie est alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires, y compris celles qui sont publiées par le BSIF dans la ligne directrice *Gestion du risque opérationnel* (la « ligne directrice E-21 du BSIF »). Au cadre de gestion du risque d'exploitation s'ajoutent des politiques, des procédures, des normes et des méthodes supplémentaires. Le cadre de gestion du risque d'exploitation, qui est approuvé par le comité de gestion du risque d'exploitation de la Banque, soutient la gouvernance et la gestion de tous les autres risques non financiers et sert à encadrer la gouvernance des programmes, la culture du risque et l'appétence au risque, de même que les éléments clés suivants :

Identification et évaluation du risque

L'identification et l'évaluation des risques sont un élément décisif d'une gestion efficace du risque d'exploitation. Les risques sont identifiés, classés et évalués, et leur incidence possible est évaluée et communiquée à la direction et au conseil d'administration. La Banque dispose d'outils et de programmes de gestion du risque d'exploitation qui l'aide à identifier et à évaluer les différents risques d'exploitation pour lesquels des méthodes et/ou des normes ont été établies. Les principaux outils sont le dictionnaire du risque d'exploitation, l'autoévaluation du contrôle des risques, l'analyse de scénarios et l'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.

Mesure du risque

Incidents opérationnels. La communication d'informations sur les événements qui constituent un risque d'exploitation, ou incidents opérationnels, permet de gérer, d'atténuer et de surveiller le risque d'exploitation présent dans l'entreprise. Les données recueillies dans le cadre de l'analyse de la cause première d'un tel incident et de l'évaluation des contrôles internes constituent des renseignements utiles pour l'évaluation et l'atténuation de l'exposition au risque d'exploitation de la Banque. Les données sur les incidents opérationnels, qui doivent être communiquées en temps opportun et de manière précise et exhaustive, aident la Banque à maintenir une culture du risque rigoureuse et mettent en lumière les répercussions financières des incidents opérationnels du fait que les pertes sont totalisées et qu'un suivi de la performance est effectué pour vérifier si la Banque mène ses activités en respectant son appétence au risque.

Fonds propres au titre du risque d'exploitation. Les fonds propres au titre du risque d'exploitation correspondent aux fonds propres réglementaires et au capital généré en interne affectés aux réserves pour pertes inattendues imputables au risque d'exploitation et constituées en fonction du risque quantifié. Les fonds propres au titre du risque d'exploitation constituent une partie du capital de risque détenu par la Banque.

Atténuation du risque

Les contrôles sont répertoriés et appréciés à l'aide des divers outils de gestion du risque d'exploitation. Lorsqu'un contrôle est jugé déficient, des mesures correctives s'imposent, ce qui aidera à atténuer tout risque résiduel. Les décisions qui sont prises en réaction à l'occurrence d'un risque d'exploitation incluent notamment l'atténuation, le transfert, l'acceptation ou l'évitement de ce risque.

Surveillance, analyse et communication du risque

La Banque a instauré des processus pour la surveillance permanente du risque d'exploitation. Ces activités de surveillance permettent de relever les signes avant-coureurs de problèmes qui se profilent pour que la direction puisse y réagir en temps opportun. De plus, ces activités donnent lieu à un examen et à une analyse du profil de risque en fonction de l'appétence au risque ou d'autres indicateurs clés pour déterminer le moment où les risques se présenteront ou dépasseront les seuils prévus, ou pour déterminer quand il sera temps de passer à l'action ou de leur donner un degré de priorité plus élevé. Les données sur le risque d'exploitation sont recueillies à l'aide de systèmes et servent à l'établissement de rapports. Les rapports produits à partir de ces données facilitent la diffusion des informations portant sur le risque d'exploitation et leur transmission aux parties concernées des échelons supérieurs, et ils permettent aux parties prenantes impliquées dans la gestion du risque d'exploitation de disposer de données fiables de manière soutenue et en temps utile pour les aider à prendre des décisions en fonction du risque.

Risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI)

Le risque lié aux TI s'entend du risque de perte financière, de perturbations ou d'atteinte à la réputation que pourrait susciter une défaillance des systèmes informatiques. Les risques liés à la cybersécurité regroupent un ensemble bien particulier de risques liés aux TI qui découlent de l'utilisation de systèmes interconnectés et de technologies numériques.

Le tableau global des risques liés à la cybersécurité et aux TI continue d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation numériques pour offrir des services financiers expose la Banque à divers vecteurs d'attaque. Les institutions financières continuent d'être la cible des auteurs de menaces (individus, réseaux de crime organisé ou États-nations) qui cherchent à voler des données ou de l'argent ou à perturber leurs activités. De tels événements peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement d'exploitation de la Banque, ses clients et d'autres tiers.

Le conseil d'administration approuve le cadre de la gestion du risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité des données qui, tout comme le sont ses politiques connexes et d'autres cadres, est axé sur la protection de la Banque et des données de ses clients, faisant ainsi en sorte que l'environnement informatique de la Banque soit sécurisé et résilient et qu'il concoure à nos objectifs commerciaux. La Banque continue d'accroître ses capacités en matière de cybersécurité afin de se prémunir contre les éventuelles menaces et d'en réduire au minimum l'incidence sur ses activités.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité donnée ne soit pas exercée conformément aux lois, aux règles, à la réglementation et aux pratiques prescrites applicables (les « exigences réglementaires »), ainsi qu'aux politiques et procédures internes pertinentes relatives à la conformité et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. Le risque de conformité englobe notamment le risque de conformité réglementaire, le risque d'inconduite et le risque d'atteinte à la vie privée.

Le risque de conformité réglementaire s'entend du risque que les activités commerciales ne puissent être menées en conformité avec toutes les exigences réglementaires applicables partout où la Banque exerce ses activités.

Le risque d'inconduite s'entend des risques découlant des actions ou des comportements des dirigeants, des administrateurs et des employés de la Banque, ou de la conduite des activités de la Banque (directement ou indirectement), qui sont contraires aux valeurs ou aux principes déontologiques de la Banque et qui ont, ou qui pourraient avoir, une incidence défavorable sur la Banque, sur les clients ou les employés de la Banque ou sur l'intégrité des marchés des capitaux où la Banque exerce ses activités.

Le risque d'atteinte à la vie privée est le risque découlant des manquements aux lois, règlements, normes et attentes réglementaires en matière de protection de la vie privée; aux normes éthiques ou opérationnelles énoncées dans le Code d'éthique de la Banque ou d'autres politiques, procédures, manuels et lignes directrices de la Banque; ou à la responsabilité des employés de traiter avec respect les informations personnelles identifiables de ses clients, employés et autres parties prenantes.

Le conseil d'administration de la Banque approuve le cadre sommaire du risque de conformité, qui décrit les politiques et principes généraux applicables à la gestion du risque de conformité au sein de la Banque Scotia et qui intègre le cadre de gestion de la conformité de la Banque aux termes de la ligne directrice E-13 du BSIF. L'objectif principal du cadre de gestion de la conformité de la Banque est de fournir l'assurance que les activités commerciales de celle-ci sont menées en conformité avec toutes les réglementations applicables dans les pays où la Banque Scotia exerce ses activités et dans le respect de l'appétence au risque de la Banque. Le cadre sommaire du risque de conformité fait partie intégrante des politiques et procédures qui, prises collectivement, énoncent clairement à l'échelle de l'entreprise les composantes de la gouvernance, les responsabilités et les programmes qui appuient la gestion efficace du risque de conformité.

Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques ESG s'entendent de la possibilité que des questions d'ordre environnemental, social et de gouvernance touchant la conduite, les pratiques commerciales ou les relations de la Banque puissent avoir des répercussions défavorables pour la Banque.

La Banque est exposée aux risques ESG du fait de ses activités internes et de ses activités commerciales. La Banque considère que le risque environnemental s'entend des éventuelles répercussions défavorables sur une entreprise qui peuvent découler de la perte d'un environnement naturel ou de biodiversité, comme les terres, l'eau, les végétaux, les animaux, les ressources naturelles, les écosystèmes et l'atmosphère, ou des dommages qui pourraient leur être causés. La Banque considère que les risques physiques et de transition associés aux changements climatiques sont une composante du risque environnemental. La politique de gestion du risque environnemental de la Banque Scotia décrit les principaux principes et engagements qui guident la Banque dans la façon dont elle gère le risque environnemental dans le cadre de ses activités courantes, de ses pratiques de prêt et d'investissement, de ses ententes avec les fournisseurs, de la gestion de son parc immobilier et de ses protocoles de présentation de l'information à des fins internes et externes. À cette politique s'ajoutent des processus et des lignes directrices spécifiques ayant trait aux différents secteurs d'activité.

Le risque social s'entend des éventuelles répercussions défavorables sur une entreprise qui peuvent découler d'une mauvaise gestion des considérations sociales pouvant entraîner des conséquences néfastes, réelles ou perçues, sur les gens et les collectivités. Les considérations sociales peuvent comprendre, notamment, les droits de la personne (y compris la traite des personnes et l'esclavage moderne); les droits des peuples autochtones; les normes du travail et les conditions de travail; la diversité, l'équité et l'inclusion; l'accessibilité; la santé et la sécurité communautaires; les groupes défavorisés et vulnérables; la propriété et l'héritage culturels; ainsi que l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire. L'approche de haut niveau de la Banque Scotia en ce qui concerne le respect et la promotion des droits de la personne est énoncée dans le Code d'éthique et dans la Déclaration des droits de la personne mondiale.

La gouvernance fait référence aux mécanismes de surveillance et à la façon dont la Banque est régie. Elle englobe les politiques et processus de la Banque, la façon dont les décisions sont prises et la façon dont la Banque prend en compte les différents intérêts de ses nombreuses parties prenantes et les relations avec celles-ci, notamment les actionnaires, les clients, les employés, les organismes de réglementation et la collectivité en général. Le risque de gouvernance fait référence aux répercussions défavorables sur une entreprise qui peuvent découler de mécanismes de gouvernance et de contrôles insuffisants ou inefficaces. Les politiques en matière de gouvernance de la Banque sont conçues pour assurer l'indépendance du conseil et sa capacité de superviser efficacement l'exploitation de la Banque par la direction.

Le service de la gestion des risques ESG est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation des risques ESG dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes contre les risques ESG, la Banque Scotia a établi des structures de gouvernance claires et des éléments précis de gestion du risque qui permettent de cerner, d'évaluer, de mesurer, de surveiller, de gérer, d'atténuer et de signaler ces risques. Ces diverses composantes sont décrites dans le cadre de gestion des risques ESG de la Banque. Ce cadre, pris collectivement avec les politiques, les processus et les lignes directrices afférentes, aide la Banque à gérer les risques ESG en conformité avec les exigences réglementaires, les normes sectorielles, les pratiques exemplaires et son appétence au risque.

Pour le financement de projets, le cadre international des Principes de l'Équateur est intégré aux processus internes de la Banque depuis 2006. Ce cadre permet aux institutions financières, en partenariat avec leurs clients, de cerner, d'évaluer, de gérer et de signaler les risques environnementaux et sociaux et les répercussions attribuables aux infrastructures à grande échelle et aux projets de développement industriel qu'elles financent. Les Principes de l'Équateur s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils lorsque le coût en capital total des projets est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet, prêts-relais, refinancements liés à un projet et financements d'acquisition liée à un projet. La Banque applique les Principes de l'Équateur aux transactions qui entrent dans le champ d'application pour veiller à ce que les projets qu'elle finance et pour lesquels elle fournit des services-conseils soient réalisés d'une manière responsable sur le plan environnemental et social. Plus précisément, le cadre définit des mesures de protection de l'environnement naturel, de la biodiversité, des travailleurs et des collectivités, y compris le respect des droits des populations vulnérables ou défavorisées, comme les enfants et les peuples autochtones.

En 2022, divers organismes de réglementation, dont le BSIF, ont annoncé des projets de lignes directrices sur la présentation d'informations relatives aux changements climatiques en phase avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. En outre, certains organismes de normalisation tels le conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (l'*International Sustainability Standards Board*, ou ISSB) ont publié, aux fins de consultation, des projets d'obligations en matière d'informations à fournir relativement aux changements climatiques et à la durabilité. La Banque a participé à l'examen de ces projets de lignes directrices, et elle surveille activement l'évolution des exigences politiques et législatives en engageant un dialogue soutenu avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement socialement responsable afin de discuter du rôle que les banques peuvent jouer face aux enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité et la promotion de pratiques forestières durables.

Rapports ESG

La Banque Scotia est signataire, et participe à, d'importants projets servant à encourager la transparence et la communication d'informations en matière de durabilité qui sont menés à l'échelle mondiale. Le rapport ESG de la Banque se fonde sur les recommandations ou les exigences relatives à plusieurs normes, cadres et projets mondiaux liés à la durabilité, comme le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, le CDP (anciennement, le « *Carbon Disclosure Project* »), le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la Global Reporting Initiative (GRI), le Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le rapport ESG et la mise en correspondance des informations à fournir se trouvent sur la page « Publications et politiques ESG » sous l'onglet « Responsabilité et impact » du site Web de la Banque Scotia.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques – Informations à fournir

En 2018, la Banque Scotia a annoncé son soutien aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. La mise en œuvre des recommandations à l'échelle de la Banque s'étale sur plusieurs années.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Étant donné que les changements climatiques nécessitent une approche pluridisciplinaire, les risques et les occasions qu'ils présentent pour la Banque sont pris en considération par le conseil d'administration et ses comités. Les comités du conseil qui assurent une surveillance constante, au moins une fois l'an, et qui sont sollicités au besoin lorsque des enjeux importants sont soulevés, sont les suivants :

- *Comité d'évaluation des risques* – Le comité est responsable de la surveillance des risques ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques. Il examine et approuve périodiquement les politiques, les cadres et les limites clés liés à la gestion du risque de la Banque afin de s'assurer que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque.
- *Comité de gouvernance* – Le comité évalue la performance de la Banque sur le plan environnemental et social et apprécie les pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir sur les facteurs ESG, il examine les sujets ESG actuels et nouveaux, il se penche sur leur incidence possible sur la stratégie de la Banque et il examine le rapport ESG annuel de la Banque. De plus, il assure une fonction de conseil dans le cadre de l'évaluation continue de l'approche de la Banque en matière de gouvernance et il formule des recommandations sur les politiques, notamment sur des sujets comme les droits de la personne.
- *Comité d'audit et de révision* – Le comité vérifie l'information financière relative aux changements climatiques fournie dans les rapports financiers de la Banque, il établit des normes de conduite en matière de comportement éthique et supervise la gestion du risque d'inconduite ainsi que la protection des consommateurs.
- *Comité du capital humain et de la rémunération* – Le comité supervise les stratégies relatives au capital humain et à la rémunération pour ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres politiques et pratiques en matière d'ESG.

Rôle de la direction

Le conseil d'administration est appuyé par le président et chef de la direction et le chef, Gestion du risque. Le chef, Gestion du risque a délégué son autorité en matière de surveillance des risques ESG au comité de gestion du risque d'exploitation. Le comité de gestion du risque d'exploitation effectue une surveillance opérante et un examen critique de la gestion des risques liés aux enjeux environnementaux et sociaux faite par la Banque. Il s'occupe notamment du suivi du profil des risques ESG et de la formulation de recommandations à l'intention du comité de gestion des principaux risques d'entreprise au sujet de l'approbation des cadres, des politiques, des déclarations d'appétence au risque et des limites pertinents se rapportant aux risques.

En outre, un comité dédié aux enjeux ESG d'entreprise aide la Banque à atteindre ses objectifs ESG en donnant des orientations stratégiques et des conseils sur les priorités et les engagements de la Banque en matière d'ESG. Il formule des recommandations sur l'approbation des stratégies et des informations à fournir concernant les enjeux ESG d'entreprise, les changements climatiques et les droits de la personne au comité d'exploitation. Ce comité est également informé des cadres et des politiques approuvés de gestion des risques ESG, ainsi que de l'attribution d'un degré de priorité plus élevé aux mesures du risque ESG ou de tout manquement aux mesures sous-jacentes correspondantes.

Stratégie

En octobre 2021, la Banque Scotia s'est jointe à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA), ce qui renforce l'engagement de la Banque à jouer un rôle significatif dans le financement de la lutte contre les changements climatiques et à soutenir les collaborations entre les secteurs public et privé visant l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. En mars 2022, la Banque Scotia a publié son tout nouveau rapport Virage carboneutre, qui établit les cibles intermédiaires (2030) pour les portefeuilles des secteurs Pétrole et gaz et Énergie et services publics de la Banque. Cette dernière fera rapport annuellement sur ses plans et ses progrès relatifs à l'établissement de cibles sectorielles supplémentaires et à l'atteinte de ces cibles. Dans le cadre de ce programme, le fonds Net Zero Research Fund de la Banque Scotia d'un montant de 10 millions de dollars canadiens, établi en 2021, a distribué un financement de 2 millions de dollars canadiens à ce jour pour stimuler la recherche d'avant-garde visant à soutenir la décarbonisation de l'économie. La Banque s'est aussi engagée à atteindre la carboneutralité de ses activités d'ici 2030, y compris obtenir 100 % de notre électricité de sources non polluantes au Canada d'ici 2025 et à l'échelle mondiale d'ici 2030. En 2021, la Banque a atteint sa cible de réduction des émissions liées à ses activités en chiffres absolus de 25 % d'ici 2025.

Par ailleurs, la Banque a accru son engagement pour le climat, qui consiste désormais à mobiliser 350 milliards de dollars d'ici 2030 pour réduire les conséquences des changements climatiques, ce qui comprend les services de prêt, de placement et de financement ainsi que les services-conseils, de même que des investissements dans les activités directes de la Banque et dans les collectivités où elle exerce ses activités, et ce, dans le but d'aider la Banque à tirer profit du passage vers un avenir à empreinte carbone réduite à l'échelle mondiale. Le groupe Finance durable des Services bancaires et marchés mondiaux poursuit sa croissance et travaille étroitement avec les partenaires de la Banque Scotia dans le but d'offrir des solutions financières et de donner des conseils à l'égard de produits financiers durables aux clients de la Banque partout où elle est présente, qu'il s'agisse d'entreprises, d'établissements financiers, d'administrations publiques ou d'institutions.

Gestion du risque

Les risques liés aux changements climatiques s'entendent de la possibilité que des questions liées aux changements climatiques qui concernent la Banque Scotia ou ses clients puissent avoir une incidence négative sur la performance de la Banque en donnant lieu à un risque de crédit, un risque de réputation, un risque d'exploitation ou un risque juridique, ou en accentuant ceux-ci. Les risques liés aux changements climatiques pourraient être liés à l'état physique ou à la transition. Les risques liés à l'état physique se rapportent notamment aux conditions météorologiques extrêmes, comme les inondations, les ouragans, ou les périodes de grand froid ou de grande chaleur. Les risques liés à la transition se rapportent aux mesures entreprises aux termes de politiques et de règlements, comme les subventions, les impôts ou la hausse des coûts de l'essence, ainsi qu'à l'évolution des conditions des marchés.

La Banque suit un processus exhaustif de gestion du risque environnemental aux termes duquel les risques liés aux changements climatiques sont déterminés, évalués et gérés grâce aux vérifications diligentes effectuées dans le cadre de ses processus globaux actuels d'évaluation du risque environnemental et d'approbation de crédit. Nous continuons de perfectionner nos capacités et notre approche en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques.

- La Banque a établi un processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques qui sert à évaluer à la fois les risques physiques et transitionnels auxquels un client pourrait être exposé ainsi que le niveau de sensibilisation de ce dernier face à ces risques. La Banque a apprécié son exposition aux risques inhérents aux secteurs les plus vulnérables aux éléments qui influent sur les risques liés à l'état physique et à la transition vers une économie neutre en carbone. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques est un complément à l'analyse de sensibilité d'un secteur étant donné qu'elle permet de relever les facteurs d'atténuation du point de vue de l'emprunteur, comme la région géographique, l'emplacement des actifs et les stratégies de gestion des risques liés aux changements climatiques. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques et les résultats des analyses de la vulnérabilité d'un secteur aux risques liés aux changements climatiques sont inclus dans les examens du crédit sectoriel afin d'apprécier les sources d'exposition au risque liées aux changements climatiques et de déterminer leur importance éventuelle.

- Un module sur les risques liés aux changements climatiques fait partie de la formation obligatoire annuelle sur le risque environnemental à l'intention des employés des services bancaires et aux évaluateurs du crédit.
- La Banque est en train d'élaborer des méthodes d'intégration de la modélisation de scénarios de changements climatiques dans son cadre d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de l'entreprise, en utilisant trois scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS), à savoir : contributions nationales déterminées, transition retardée et carboneutralité 2050. Ces scénarios couvrent différents quadrants du cadre du NGFS, lequel est caractérisé selon divers degrés de risques liés à l'état physique et à la transition. Nous avons piloté ces scénarios de changements climatiques afin de prédire le risque de crédit associé à notre portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers sur un horizon à court terme (2025 et 2030) et à long terme (2050). Nous peaufinons nos méthodes et élargissons nos analyses pour examiner ces risques à l'échelle de la Banque. En plus de ces travaux, nous effectuons des analyses des risques physiques pour évaluer les risques liés au climat qui touchent notre portefeuille de prêts aux particuliers.
- La Banque collabore avec des groupes du secteur afin de développer des méthodes et des mesures pour la communication de l'information financière relative aux changements climatiques.
- La Banque participe au projet du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques entrepris dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) et au Programme sur les risques liés aux changements climatiques. Le programme vise à aider le secteur financier à élaborer des pratiques judicieuses relatives aux risques liés aux changements climatiques.
- La Banque collabore intensivement avec des organisations sectorielles et non gouvernementales, qui comprennent le Groupe de travail sur la finance durable de l'Institute of International Finance (IIF), le Groupe de travail sur la carboneutralité de Canadian Business for Social Responsibility (CBSR) et l'ensemble de principes et de taxonomie du financement de la transition au Canada.

Mesures et objectifs

La Banque Scotia déclare des objectifs de performance et des cibles en matière de changements climatiques, en suit l'évolution et présente de l'information relative à ces objectifs annuellement dans son rapport sur les enjeux ESG. Suivant ses engagements sur le climat, la Banque suit les initiatives sous-tendant ses engagements à l'aide des mesures et des objectifs qu'elle a adoptés aux termes de ces engagements, y compris sa cible en matière de réduction des GES liés à ses activités et son intention de mobiliser 350 milliards de dollars pour réduire les conséquences des changements climatiques.

De plus, la Banque a instauré un indicateur de performance ESG (IPESG) qui est inclus dans son cadre de l'appétence au risque à titre de mesure de l'appétence au risque. L'IPESG est une mesure composée qui permet d'apprécier le risque lié aux facteurs ESG en fonction d'éléments sous-jacents et qui porte sur les questions de réputation, de crédit et d'exploitation. La Banque rend compte de cet indicateur chaque trimestre dans ses rapports internes, à l'instar de la communication d'informations sur d'autres mesures d'appétence au risque qu'elle effectue déjà.

En 2021, le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques a publié des directives révisées qui élargissent la définition des actifs émetteurs de carbone que l'on trouve dans leur Annexe 2017. La mise au point, selon cette nouvelle définition, de la quantification de l'exposition de la Banque au risque de crédit dans des secteurs émetteurs de carbone est en cours.

Risque lié aux données

Le risque lié aux données s'entend de l'exposition aux effets néfastes sur le plan financier et non financier (par exemple, les pertes de revenus, le risque de réputation, le risque réglementaire, les décisions de gestion inopportunes) causés par une mauvaise gestion, une incompréhension ou un mésusage des actifs informationnels de la Banque. Ce risque peut découler d'un manque de sensibilisation au risque lié aux données, de lacunes dans la surveillance, la gouvernance et le contrôle du risque lié aux données, d'une gestion inadéquate des données, de données de mauvaise qualité, d'une sécurité et d'une protection des données faibles, et d'une utilisation inappropriée, imprévue ou contraire à l'éthique des données.

Le cadre de gestion du risque lié aux données définit les principes directeurs généraux applicables à la gestion du risque lié aux données et établit la structure de gouvernance du programme de gestion du risque lié aux données pour l'ensemble des activités de la Banque, tout en tenant compte de l'aspect collaboratif de la gestion et de la surveillance du risque lié aux données. La politique sur la gestion du risque lié aux données catégorise et explique les risques liés à chaque étape du cycle de vie des données, et elle définit le modèle d'interaction ainsi que les rôles et les responsabilités des principaux acteurs qui sont impliqués dans la gestion du risque lié aux données à l'échelle de la Banque.

Risque lié aux modèles

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'utilisation d'un modèle aient des conséquences financières néfastes (p. ex., fonds propres, pertes ou revenus) ou portent atteinte à la réputation de l'entreprise. Ce risque peut notamment découler de spécifications inadéquates, de mauvaises estimations des paramètres, d'hypothèses biaisées, de calculs mathématiques inexacts, de données inexactes, inappropriées ou incomplètes, d'une utilisation incorrecte, irrégulière ou non voulue et d'une surveillance ou de contrôles insuffisants.

Le cadre de gestion du risque lié aux modèles définit l'approche de la Banque en ce qui concerne la gouvernance et la supervision efficaces du risque lié aux modèles, en conformité avec les politiques et processus établis dans la politique de la Banque sur la gestion du risque lié aux modèles, laquelle présente les principes, politiques et procédures généraux qui constituent le cadre de gestion du risque lié aux modèles. Tous les modèles, peu importe qu'ils aient été créés par la Banque ou qu'ils proviennent d'un fournisseur, qui satisfont à la définition d'un modèle selon la Banque sont visés par cette politique. De plus, la politique sur la gestion du risque lié aux modèles établit clairement les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes du processus de gestion du risque lié aux modèles.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative ou qu'une perception négative des parties prenantes à l'égard des pratiques commerciales ou des relations de la Banque, qu'elles soient fondées ou non, aient une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraînent des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La Banque a une politique portant sur le risque de réputation d'entreprise, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque d'inadéquation, le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structuré. Le risque de réputation est géré et contrôlé au moyen du Code d'éthique de la Banque Scotia, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque Scotia et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Affaires fiscales mondiales, Secrétariat général, Communications mondiales, Gestion du risque de crimes financiers, Conformité globale et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation sont plus particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inefficaces, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que les stratégies soient mal exécutées.

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la surveillance du risque stratégique, en veillant au suivi d'un processus de planification stratégique rigoureux et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque. Le rapport annuel sur la stratégie à l'intention du conseil d'administration tient compte des liens entre le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et la façon dont les fonctions générales appuient les secteurs d'activité. Le groupe responsable de la stratégie d'entreprise gère le processus de planification stratégique.

La réalisation et l'évaluation des plans stratégiques sont des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque. Les chefs des secteurs d'activité et les fonctions de contrôle détectent, gèrent et évaluent continuellement les risques internes et externes qui pourraient nuire à la réalisation ou à l'avancement des objectifs stratégiques. Les membres de l'équipe de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'efficacité du plan stratégique de la Banque et se pencher sur les modifications qui s'imposent, le cas échéant.

Contrôles et méthodes comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 138.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef de groupe et chef des Affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2022, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque sera prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2022, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales méthodes et estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles complexes qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujetti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujettis à des jugements critiques sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (ECD) et la perte en cas de défaut (PCD);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (PD), à l'exposition en cas de défaut (ECD) et à la perte en cas de défaut (PCD) utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur l'historique des défauts et des pertes et sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent notamment le PIB réel, les taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif de scénarios de prévision possibles de remplacement. En particulier, le processus nécessite de mettre au point trois scénarios économiques auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examens et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que de la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer un jugement important dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à assurer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois l'an, le groupe Gestion du risque global réalise des évaluations indépendantes des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés de gré à gré, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Une fonction de gestion du risque lié aux modèles de deuxième ligne indépendante faisant partie du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. L'élaboration des modèles et les processus de validation sont régis par la politique de gestion du risque lié aux modèles de la Banque.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves peuvent comprendre des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, des paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers totalisaient 357 millions de dollars au 31 octobre 2022 (2021 – 212 millions de dollars), compte tenu de toute radiation. La variation d'un exercice à l'autre découle principalement de l'élargissement des écarts de crédit de contrepartie au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2022, un ajustement net d'évaluation du financement représentant l'excédent de l'ajustement des bénéfices de capitalisation sur l'ajustement du coût de financement de 127 millions de dollars (2021 – 139 millions de dollars) avant impôt a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 28.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où la Banque exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle des autorités fiscales ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture. Des passifs et des charges d'impôt sur le résultat supplémentaires pourraient éventuellement devoir être comptabilisés, selon que les positions fiscales de la Banque sont acceptées ou non par les autorités fiscales pertinentes dans les territoires où la Banque exerce ses activités.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés de 2022 fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan » à la page 67.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres participations qu'elle détient dans l'entité émettrice. L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans

lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle. En 2022, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 15 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Dans le cadre des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devraient bénéficier de l'acquisition en cause. Le goodwill n'est pas amorti; il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. Chaque date de clôture, le goodwill est soumis à un test de dépréciation pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Chaque UGT à laquelle un goodwill est attribué aux fins des tests de dépréciation reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation et par les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus en date du 31 juillet 2022. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2022.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus au 31 juillet 2022. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2022.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction doit recourir au jugement pour déterminer si un changement aux modalités d'un actif financier est substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé, le terme ou le type de couverture sous-jacente.

La direction doit également recourir au jugement pour déterminer, sur la base de circonstances et de faits particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêts de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation de la Banque pour les périodes de présentation de l'information financière.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1er novembre 2023

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui vient remplacer l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'IFRS 17 établit un cadre exhaustif de comptabilisation, d'évaluation et de présentation pour les contrats d'assurance. La norme doit être adoptée de manière rétrospective intégrale; si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

Aux termes de l'IFRS 17, les groupes de contrats d'assurance seront évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution fondés sur des pondérations probabilistes actualisés et les produits seront comptabilisés à mesure que les services sont rendus sur la période de couverture, selon les trois modèles d'évaluation applicables suivants : la méthode d'évaluation générale, la méthode des frais variables et la méthode de la répartition des primes.

En ce qui concerne les groupes de contrats qui sont évalués selon la méthode d'évaluation générale et la méthode des frais variables, la marge sur services contractuels sera comptabilisée lors de la comptabilisation initiale à titre de composante de la valeur comptable des contrats d'assurance. La marge sur services contractuels représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à mesure que la couverture sera fournie dans le futur. La méthode de la répartition des primes sera appliquée aux contrats à court terme et aura pour résultat que les produits d'assurance seront comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour tous les modèles d'évaluation, s'il est prévu que le groupe de contrats sera déficitaire, les pertes seront comptabilisées immédiatement.

L'IFRS 17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023 pour la Banque et sa mise en œuvre s'étirera sur plusieurs années pour les entités d'assurance et de réassurance de la Banque. Ce projet comporte une structure de gouvernance établie en collaboration avec le comité d'orientation des cadres supérieurs et les comités des activités de projets, avec le soutien du Bureau de gestion des projets. Les comités comprennent des représentants des Affaires financières, des Services actuariels d'assurance, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. Le projet prévoit la mise en place de diverses technologies ainsi que des modifications aux politiques et procédures pour appuyer les façons de faire découlant de l'IFRS 17. La Banque continue d'évaluer et d'élaborer ses méthodes actuarielles et comptables aux termes de l'IFRS 17 afin de quantifier l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme, y compris la quantification.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale et y réagit de sorte que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et à ce que leur incidence sur les activités soit réduite au minimum. La section Risque juridique et risque de conformité figurant dans le présent rapport de gestion présente un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque. Ces éléments pourraient être mis à jour dans les rapports trimestriels.

Initiatives réglementaires touchant les services financiers au Canada

Le 22 septembre 2021, le projet de loi C-64 intitulé la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* du Québec a reçu la sanction royale. La première série de modifications est entrée en vigueur le 22 septembre 2022, et les modifications restantes entreront quant à elles en vigueur au cours des deux prochaines années. Cette loi amène une réforme de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Québec). Elle s'inspire des versions initiales du *Règlement général relatif à la protection des données* de l'UE et comprend certaines modifications clés, notamment des pouvoirs de mise en application accrus de la Commission d'accès à l'information, de nouvelles amendes considérables pour les défauts de conformité, l'évaluation des risques pour tous les transferts de données à l'extérieur du Québec, des déclarations obligatoires des atteintes à la confidentialité et le maintien obligatoire d'un registre à cet effet ainsi que des exigences détaillées en matière de consentement exprès. La Banque a mis sur pied un projet au moyen duquel elle a noué le dialogue avec les parties concernées et avec des groupes qui jouent un rôle prépondérant pour discuter de l'application de la loi.

Le 13 juillet 2022, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié la version finale de sa ligne directrice B-13, intitulée *Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque* (la « ligne directrice B-13 »), qui s'applique à toutes les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale, dont la Banque fait partie. La ligne directrice B-13 établit les attentes visant à aider les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale à être plus résilientes face au risque lié aux technologies et au cyberrisque, et elle est organisée en trois domaines, chacun d'eux énonçant les principales composantes d'une saine gestion du risque, à savoir : Gouvernance et gestion du risque, Activités et résilience technologiques et cybersécurité. La ligne directrice B-13 entrera en vigueur le 1er janvier 2024, et la Banque évalue actuellement l'incidence de celle-ci.

Le 14 juin 2022, la Chambre des communes du Canada a présenté, dans le cadre du projet de loi C-26, la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, laquelle imposera notamment l'obligation de signaler les cyberattaques visant les systèmes qui ont une importance critique pour les intérêts canadiens. Le processus législatif entourant le projet de loi C-26 est en cours. La Banque continue de surveiller les faits nouveaux concernant ce projet de loi.

Projet de loi n° 96 (Québec) – Charte de la langue française

Le 1er juin 2022, le projet de loi 96, qui propose des modifications significatives à la *Charte de la langue française*, a reçu la sanction et a officiellement été promulgué. Certains changements sont entrés en vigueur immédiatement, tandis que d'autres prendront effet ultérieurement. La nouvelle Charte prévoit de nouvelles obligations administratives pour les organisations, et elle renforce les recours dont disposent le personnel et les membres du public en général. L'Office québécois de la langue française peut également imposer des pénalités beaucoup plus sévères qu'auparavant. Les objectifs poursuivis par le projet de loi 96 sont, notamment, la consolidation de la présence et de l'utilisation du français au Québec, l'établissement d'une nouvelle *Charte de la langue française* et l'établissement du français comme seule langue officielle au Québec. Les principaux domaines visés par la nouvelle loi concernent les questions liées au travail et à l'embauche, la langue utilisée dans les contrats, les droits du consommateur, l'affichage public, les recours juridiques et les pénalités.

Limites de positions de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC)

En octobre 2020, la CFTC a approuvé les règles définitives visant les limites de positions quant à 25 dérivés sur marchandises et les contrats à terme réglés en trésorerie, les options sur les contrats à terme et les swaps équivalents sur le plan économique connexes. En janvier 2022, les nouvelles limites de position sont entrées en vigueur pour les contrats à terme et les options sur les contrats à terme. En ce qui concerne les swaps équivalents sur le plan économique, les nouvelles limites de position entreront en vigueur en janvier 2023. La mise en œuvre de ces règles par la Banque se déroule comme prévu.

Information liée aux questions climatiques

Le 18 octobre 2021, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié pour consultation le projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* (le « projet de règlement ») et l'instruction générale connexe, qui établirait des obligations d'information précises à l'égard des questions climatiques pour la plupart des sociétés ouvertes au Canada, y compris la Banque. Le projet de règlement reprend en grande partie les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*, ou TCFD) (le « cadre du TCFD »).

Les obligations d'information prévues par le projet de règlement portent sur quatre volets : i) la gouvernance, ii) la stratégie, iii) la gestion des risques et iv) les mesures et les cibles. Les informations à fournir sur la gouvernance et la gestion des risques sont obligatoires, tandis que les informations sur la stratégie et les mesures et les cibles ne devraient être fournies que si elles sont importantes.

De plus, bien que le projet de règlement stipule que les émetteurs sont tenus de déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) relevant des champs d'application 1, 2 et 3 et les risques connexes ou de présenter les motifs justifiant l'omission de fournir de telles informations, les ACVM mentionnent qu'elles étudient également une autre option, qui consisterait à obliger les émetteurs à déclarer leurs émissions de GES relevant du champ d'application 1 soit lorsque cette information est importante soit dans tous les cas et à déclarer leurs émissions de GES relevant des champs d'application 2 et 3 selon une approche de conformité ou d'explication.

Les ACVM ont déterminé que le 31 décembre 2022 serait la date la plus hâtive à laquelle le projet de règlement pourrait entrer en vigueur.

Par ailleurs, le 12 octobre 2022, les ACVM ont publié un communiqué par la voie duquel elles annoncent évaluer activement l'incidence des travaux menés à l'international sur leur projet réglementaire relatif à l'information liée aux changements climatiques. Plus précisément, les ACVM y soulignent que les projets de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et du conseil international des normes en matière de développement durable (*International Sustainability Standards Board*, ou ISSB) avaient été émis après leur propre projet réglementaire. Les ACVM continuent de suivre l'évolution de ces projets.

Les ACVM passent actuellement en revue les mémoires reçus en réponse à leur projet de 2021, qui comportaient des commentaires sur les deux projets internationaux, et examinent les commentaires des intervenants canadiens qui avaient été transmis directement à la SEC et à l'ISSB.

La Banque continue de suivre l'évolution de ce dossier et a pris part aux consultations sectorielles sur le projet de règlement, notamment en envoyant des commentaires sur les projets des ACVM durant la période de consultation.

Loi sur les marchés financiers de l'Ontario

Le 12 octobre 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le projet de *Loi sur les marchés financiers* (LMF). La LMF, collectivement avec la *Loi sur la Commission des valeurs mobilières* (Ontario), si elle est promulguée, est conçue afin de jeter les bases de la réglementation des marchés financiers et de sa mise en application en Ontario.

La LMF se veut la réponse aux recommandations contenues dans le rapport final, publié le 22 janvier 2021, du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers. La LMF propose d'adopter une « approche plateforme » à l'égard de la réglementation. Cette approche établit les dispositions fondamentales de la réglementation des marchés financiers, tandis que les exigences détaillées seront précisées dans les règlements pris en application de la loi. Cette façon de procéder préserve une marge de manœuvre réglementaire et permet à la CVMO de s'adapter en temps opportun à l'évolution du marché et aux nouveaux produits financiers. La LMF, si elle est adoptée, remplacera également la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario). Les contrats à terme sur marchandises et les options à terme sur marchandises seront assujettis à la LMF en tant que dérivés. La LMF instaure aussi des modifications visant à harmoniser le régime de l'Ontario avec celui des autres provinces et territoires du Canada.

La Banque reste à l'affût des faits nouveaux concernant le projet de loi, et a pris part à la consultation sectorielle visant à étudier les propositions de la LMF.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Une révision importante des taux d'intérêt de référence a été entreprise à l'échelle mondiale dans le but de réformer ou d'éliminer progressivement certains taux interbancaires offerts (TIO), y compris le taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate*, ou CDOR). Pour remplacer les TIO, les différents organismes de réglementation ont recommandé aux marchés d'adopter des taux de rechange sans risque. À la suite des annonces faites antérieurement par les organismes de réglementation, la publication des TIOL en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros a cessé après le 31 décembre 2021, tandis que la plupart des échéances du TIOL en dollars américains (c'est-à-dire à un jour, à un mois, à trois mois, à six mois et à douze mois) continueront d'être publiées jusqu'au 30 juin 2023.

Le conseil de la Réserve fédérale et d'autres organismes gouvernementaux américains ont encouragé les banques à remplacer le TIOL en dollars américains et à cesser de conclure de nouveaux contrats après le 31 décembre 2021 afin de faciliter une transition ordonnée. Le BSIF a fait de même lorsqu'il a annoncé que les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale ne devraient pas effectuer de nouvelles opérations qui emploieraient le TIOL en dollars américains comme taux de référence après le 31 décembre 2021. Le service de la Banque responsable du programme de transition continue d'axer ses efforts sur la transition des produits qui emploient le TIOL en dollars américains comme taux de référence, tout en s'assurant que la Banque n'élargit pas son exposition au TIOL en dollars américains au-delà des limites autorisées par les autorités de réglementation.

Le 15 mars 2022, la réglementation fédérale des États-Unis visant le TIOL a été promulguée, ce qui établit un cadre pour le remplacement du TIOL en dollars américains à titre de taux d'intérêt de référence dans les contrats existants ne comportant pas de dispositions de substitution efficaces et qui ne peuvent être aisément modifiés avant la date de fin.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux CDOR, a annoncé la fin de la publication des échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du CDOR après le 28 juin 2024, ce qui a été autorisé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers. Cette annonce apporte des certitudes à l'égard de l'avenir du CDOR à un mois, à deux mois et à trois mois, et elle permet d'établir l'ajustement d'écart fixe qui sera utilisé dans les dispositions de substitution normales du secteur tant pour les produits dérivés que pour les produits au comptant.

Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a publié une feuille de route détaillée sur la transition et ses grandes étapes pour orienter les intervenants du marché à l'égard de leur abandon du taux CDOR pour toutes les catégories de produits. Le TARCOM a également confirmé son intention d'aller de l'avant avec l'élaboration du taux à terme prospectif moyen des opérations de pension à un jour (CORRA), qui devrait être disponible au troisième trimestre de 2023. Le BSIF a également établi ses attentes à l'égard des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale effectuant des transactions utilisant le taux CDOR, à savoir qu'elles effectuent la transition vers de nouveaux taux de référence avant la date de fin. Le service de la Banque responsable du programme de transition a mis à jour ses plans de projet afin qu'ils s'harmonisent avec la feuille de route détaillée sur la transition des taux CDOR et ses grandes étapes publiée par le Groupe de travail sur le TARCOM et veille à ce que la Banque réponde aux attentes du BSIF à l'égard des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale.

Mesures fiscales fédérales canadiennes proposées en 2022

Le 9 août 2022, le ministère des Finances a publié des projets de propositions législatives se rapportant aux mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales comprennent le dividende temporaire pour la relance du Canada, au titre duquel la Banque paiera un impôt ponctuel de 15 % sur le « revenu imposable » supérieur à 1 milliard de dollars. Elles comprennent également une augmentation de 1,5 % du taux d'imposition s'appliquant à son revenu imposable futur dépassant 100 millions de dollars. Les projets de propositions législatives ont fourni davantage de détails sur la base de calcul du dividende temporaire pour la relance du Canada, y compris le fait que le « revenu imposable » sera calculé selon le revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021. Le dividende temporaire pour la relance du Canada devra être payé en versements égaux sur une période de cinq ans.

Le 4 novembre 2022, l'Énoncé économique de l'automne 2022 (le projet de loi C-32) contenant ces mesures a été présenté en première lecture. Le 22 novembre 2022, le projet de loi C-32 a franchi l'étape de la deuxième lecture.

L'incidence de ces mesures fiscales proposées n'a pas été prise en compte dans les résultats financiers de la Banque au 31 octobre 2022, étant donné qu'elles n'avaient pas encore été quasi adoptées, ce qui ne peut se produire avant la troisième lecture. Une fois que ces mesures auront été quasi adoptées, une charge d'impôt sera constatée à l'état consolidé du résultat net de la Banque à l'égard de l'obligation totale au titre du dividende temporaire pour la relance du Canada. Ce dividende payable est estimé à environ 640 millions de dollars.

Dispositions provisoires du régime au regard des normes de fonds propres et de liquidité visant les expositions sur cryptoactifs

En août 2022, le BSIF a publié un préavis, *Dispositions provisoires du régime au regard des normes de fonds propres et de liquidité visant les expositions sur cryptoactifs*, qui vise à faire en sorte que les banques appliquent un traitement prudent et fixent des limites prudentes en ce qui concerne leurs expositions aux cryptoactifs. Aux termes de ces dispositions provisoires, le BSIF s'attend à ce que les banques adoptent une approche prudente à l'égard du recours aux cryptoactifs et qu'elles demeurent à l'affût des risques que cela comporte. Les exigences aux termes de ces dispositions provisoires ne sont pas significatives pour la Banque.

Les dispositions provisoires entreront en vigueur au deuxième trimestre de l'exercice 2023. La Banque a établi un plan qui lui permettra de respecter les exigences à leur date d'entrée en vigueur.

Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

En novembre 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*, qui s'applique aux institutions de dépôt fédérales. Cette ligne directrice a pour but de clarifier et d'harmoniser les attentes en matière d'assurance, étant donné la complexité croissante découlant des changements au régime de relevés réglementaires, notamment ceux qui résultent des réformes de Bâle III.

Le BSIF a élargi ses attentes en ce qui concerne les audits externes des principaux ratios réglementaires, y compris les contrôles et processus connexes, et a précisé les facteurs à prendre en compte pour déterminer l'importance relative. Les questions de l'attestation de la haute direction et de l'opinion de l'auditeur interne sont également abordées. La ligne directrice s'applique aux audits internes à compter de 2023. L'attestation et l'examen par la haute direction seront en vigueur chaque trimestre à compter de l'exercice 2024, et les attentes en matière d'assurance annuelle découlant des audits externes seront exigées aux fins de l'information financière à la clôture de l'exercice 2025.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

T59 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Salaires et incitatifs en trésorerie[1]	**24 $**	21 $
Rémunération fondée sur des actions[2]	**36**	30
Prestations de retraite et autres[1]	**4**	3
Total	**64 $**	54 $

1) Passés en charges au cours de l'exercice.
2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 « Paiements fondés sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes.

T60 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Les prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Prêts	**11 $**	11 $
Dépôts	**5 $**	5 $

Au 31 octobre 2022, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 264,0 millions de dollars (31 octobre 2021 – 252,8 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 188,4 millions de dollars (31 octobre 2021 – 189,6 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T61 Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2022	2021
Bénéfice net (perte nette)	**(29)$**	(85)$
Prêts	**205**	191
Dépôts	**286**	229
Garanties et engagements	**96 $**	154 $

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 4,9 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 4,7 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 6,4 millions de dollars (31 octobre 2021 – 6,6 millions de dollars).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (CAR) en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les IFRS. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisation et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

Données supplémentaires

Renseignements par secteurs géographiques

T62 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2022 Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	2021 Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	9 827 $	945 $	1 736 $	1 171 $	1 604 $	631 $	1 436 $	765 $	18 115 $	9 182 $	742 $	1 668 $	1 186 $	1 507 $	692 $	1 345 $	639 $	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts	8 149	1 103	748	422	538	388	719	1 234	13 301	9 190	953	714	531	666	383	664	1 190	14 291
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	180	(13)	232	342	221	216	175	29	1 382	255	(33)	334	586	205	195	221	45	1 808
Charges autres que d'intérêts	9 928	1 040	1 223	628	870	682	1 335	1 396	17 102	9 627	915	1 202	662	943	682	1 343	1 244	16 618
Charge d'impôt sur le résultat	1 697	260	196	173	95	39	150	148	2 758	1 909	120	184	104	204	80	103	167	2 871
Benefice net	6 171	761	833	450	956	82	495	426	10 174	6 581	693	662	365	821	118	342	373	9 955
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1	–	19	6	104	35	93	–	258	(10)	–	14	2	200	48	77	–	331
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 170	761 $	814 $	444 $	852 $	47 $	402 $	426 $	9 916 $	6 591 $	693 $	648 $	363 $	621 $	70 $	265 $	373 $	9 624 $
Ajustements[1]	511	–	1	6	20	1	4	31	574	169	–	–	6	20	–	4	5	204
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque[1]	6 681 $	761 $	815 $	450 $	872 $	48 $	406 $	457 $	10 490 $	6 760 $	693 $	648 $	369 $	641 $	70 $	269 $	378 $	9 828 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

T63 Prêts et acceptations par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2022	2021
Canada		
Provinces de l'Atlantique	**24,4 $**	21,6 $
Québec	**38,8**	34,3
Ontario	**277,5**	246,9
Manitoba et Saskatchewan	**22,2**	19,6
Alberta	**56,4**	53,5
Colombie-Britannique	**93,3**	81,8
	512,6	457,7
États-Unis	**69,5**	43,4
Mexique	**40,1**	31,7
Pérou	**22,5**	19,4
Chili	**51,3**	45,0
Colombie	**11,0**	12,0
Autres pays		
Amérique latine	**15,8**	11,1
Europe	**10,9**	9,1
Antilles et Amérique centrale	**23,9**	20,6
Asie et autres	**12,2**	13,0
	62,8	53,8
	769,8 $	663,0 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	**(5,3)**	(5,7)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**764,5 $**	657,3 $

T64 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Canada	**1 054 $**	1 090 $
États-Unis	**–**	24
Mexique	**1 020**	758
Pérou	**761**	699
Chili	**740**	512
Colombie	**301**	418
Autres pays	**910**	955
Total	**4 786 $**	4 456 $

T65 Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Canada	**548 $**	705 $
États-Unis	**12**	2
Mexique	**205**	450
Pérou	**255**	1 061
Chili	**237**	181
Colombie	**227**	522
Autres pays	**210**	385
Total	**1 694 $**	3 306 $

T66 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2022	Total de 2021
Asie								
Chine	976 $	718 $	454 $	1 042 $	81 $	27 $	**3 298 $**	4 308 $
Inde	873	11	–	–	–	7	**891**	1 536
Singapour	4 085	–	145	–	–	43	**4 273**	4 059
Hong Kong	1 449	82	30	41	–	9	**1 611**	1 540
Japon	283	98	7	4 529	–	74	**4 991**	4 765
Autres pays d'Asie[2]	480	21	65	–	133	10	**709**	1 009
Total	8 146 $	930 $	701 $	5 612 $	214 $	170 $	**15 773 $**	17 217 $
Amérique latine								
Chili	3 323 $	1 446 $	3 694 $	198 $	6 142 $	22 $	**14 825 $**	13 494 $
Mexique	6 625	166	–	627	5 970	35	**13 423**	10 147
Brésil	13 315	1 549	–	–	773	18	**15 655**	9 721
Pérou	3 969	36	–	113	4 931	53	**9 102**	7 396
Colombie	2 644	341	–	233	904	3	**4 125**	4 686
Autres pays d'Amérique latine[3]	123	7	–	–	478	–	**608**	577
Total	29 999 $	3 545 $	3 694 $	1 171 $	19 198 $	131 $	**57 738 $**	46 021 $
Antilles et Amérique centrale								
Panama	4 961 $	199 $	112 $	148 $	205 $	– $	**5 625 $**	4 680 $
Costa Rica	1 051	46	–	–	1 137	5	**2 239**	2 139
République dominicaine	1 244	119	–	–	907	–	**2 270**	1 899
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale[4]	881	93	–	–	1 473	1	**2 448**	2 350
Total	8 137 $	457 $	112 $	148 $	3 722 $	6 $	**12 582 $**	11 068 $
Au 31 octobre 2022	**46 282 $**	**4 932 $**	**4 507 $**	**6 931 $**	**23 134 $**	**307 $**	**86 093 $**	
Au 31 octobre 2021	37 726 $	5 794 $	3 445 $	6 509 $	19 706 $	1 126 $	74 306 $	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.
2) Comprend l'Indonésie, Macao, la Malaisie, la Corée du Sud, la Thaïlande et Taïwan.
3) Comprend le Venezuela et l'Uruguay.
4) Comprend d'autres pays des Antilles, comme les Bahamas, la Barbade, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et les îles Turques et Caïques.

Risque de crédit

T67 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2022	2021
Prêts hypothécaires à l'habitation	**349,3 $**	319,7 $
Prêts personnels	**99,4**	91,5
Prêts sur cartes de crédit	**14,5**	12,5
Prêts personnels	**463,2 $**	423,7 $
Services financiers		
Non bancaires	**35,2 $**	29,4 $
Bancaires[1]	**4,2**	4,4
Commerce de gros et de détail	**34,3**	26,8
Immobilier et construction	**60,9**	44,8
Énergie	**9,2**	10,0
Transport	**9,3**	9,3
Automobile	**14,6**	10,3
Agriculture	**19,8**	15,8
Hébergement et loisirs	**4,0**	4,1
Exploitation minière	**6,2**	4,3
Métaux	**2,8**	2,4
Services publics	**27,1**	18,9
Soins de santé	**7,2**	5,5
Technologies et médias	**25,3**	15,9
Produits chimiques	**2,4**	1,5
Aliments et boissons	**11,8**	9,8
Produits forestiers	**2,5**	2,0
Autres[2]	**23,6**	18,7
Emprunteurs souverains[3]	**6,2**	5,4
Prêts aux entreprises et administrations publiques	**306,6 $**	239,3 $
	769,8 $	663,0 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	**(5,3)**	(5,7)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**764,5 $**	657,3 $

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.
2) Le poste « Autres » comprend 6,4 milliards de dollars au titre de la gestion de patrimoine, 2,5 milliards de dollars au titre des services et 1,0 milliard de dollars au titre des produits de financement (2021 – 6,3 $, 2,6 $ et 1,3 $, respectivement).
3) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T68 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2022	2021
Engagements de crédit[1]	**267,7 $**	239,8 $
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	**42,0**	37,3
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	**54,5**	61,8
Total	**364,2 $**	338,9 $

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T69 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Montant brut des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 456 $**	5 053 $
Ajouts nets		
Nouveaux ajouts	**5 277**	6 646
Connexes à l'acquisition	**–**	–
Déclassements	**(1 353)**	(1 458)
Paiements	**(1 445)**	(1 450)
Ventes	**(53)**	(31)
	2 426	3 707
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**(73)**	(111)
Prêts personnels	**(1 116)**	(1 833)
Prêts sur cartes de crédit	**(791)**	(1 543)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**(318)**	(414)
	(2 298)	(3 901)
Change et autres	**202**	(403)
Solde à la clôture de l'exercice	**4 786 $**	4 456 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 655 $**	1 957 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 678**	3 306
Radiations	**(2 298)**	(3 901)
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**28**	27
Prêts personnels	**253**	274
Prêts sur cartes de crédit	**179**	203
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**112**	39
	572	543
Change et autres	**28**	(250)
Solde à la clôture de l'exercice	**1 635 $**	1 655 $
Montant net des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**2 801 $**	3 096 $
Variation nette du montant brut des prêts douteux	**330**	(597)
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés	**20**	302
Solde à la clôture de l'exercice	**3 151 $**	2 801 $

T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Nouvelles dotations	**2 361 $**	3 912 $
Reprises	**(95)**	(63)
Recouvrements	**(572)**	(543)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers dépréciés	**1 694**	3 306
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers productifs	**(312)**	(1 498)
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 382 $**	1 808 $

T71 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Prêts hypothécaires à l'habitation	**49 $**	117 $
Prêts personnels	**766**	1 429
Prêts sur cartes de crédit	**601**	1 361
Prêts personnels	**1 416**	2 907
Services financiers		
Non bancaires	**20**	2
Bancaires	**–**	–
Commerce de gros et de détail	**22**	126
Immobilier et construction	**84**	51
Énergie	**(29)**	15
Transport	**23**	25
Automobile	**(3)**	1
Agriculture	**37**	24
Hébergement et loisirs	**13**	7
Exploitation minière	**12**	–
Métaux	**(6)**	31
Services publics	**34**	6
Soins de santé	**7**	10
Technologies et médias	**15**	17
Produits chimiques	**10**	1
Aliments et boissons	**13**	19
Produits forestiers	**14**	28
Autres	**8**	35
Emprunteurs souverains	**4**	1
Entreprises et administrations publiques	**278**	399
Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés	**1 694 $**	3 306 $

T72 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

	2022			2021		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Montant brut**	**Compte de correction de valeur pour pertes sur créances**	**Montant net**	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 386 $**	**406 $**	**980 $**	1 331 $	374 $	957 $
Prêts personnels	**848**	**551**	**297**	833	626	207
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Prêts personnels	**2 234 $**	**957 $**	**1 277 $**	2 164 $	1 000 $	1 164 $
Services financiers						
Non bancaires	**142**	**22**	**120**	34	6	28
Bancaires	**1**	**–**	**1**	2	2	–
Commerce de gros et de détail	**484**	**215**	**269**	473	209	264
Immobilier et construction	**491**	**98**	**393**	339	67	272
Énergie	**59**	**12**	**47**	86	18	68
Transport	**89**	**38**	**51**	79	21	58
Automobile	**18**	**9**	**9**	36	20	16
Agriculture	**196**	**72**	**124**	207	72	135
Hébergement et loisirs	**87**	**15**	**72**	85	7	78
Exploitation minière	**39**	**9**	**30**	21	2	19
Métaux	**70**	**17**	**53**	96	35	61
Services publics	**93**	**9**	**84**	129	4	125
Soins de santé	**53**	**26**	**27**	68	25	43
Technologies et médias	**37**	**13**	**24**	58	20	38
Produits chimiques	**88**	**12**	**76**	6	3	3
Aliments et boissons	**97**	**30**	**67**	91	34	57
Produits forestiers	**79**	**13**	**66**	94	25	69
Autres	**182**	**63**	**119**	166	81	85
Emprunteurs souverains	**247**	**5**	**242**	222	4	218
Entreprises et administrations publiques	**2 552 $**	**678 $**	**1 874 $**	2 292 $	655 $	1 637 $
Total	**4 786 $**	**1 635 $**	**3 151 $**	4 456 $	1 655 $	2 801 $

T73 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques[1),2)]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022					2021
	Prêts autres qu'aux particuliers					
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[3)]	Prêts aux particuliers	Total	Total
Canada	**156 406 $**	**61 842 $**	**40 971 $**	**450 830 $**	**710 049 $**	639 748 $
États-Unis	**146 109**	**50 517**	**51 046**	**–**	**247 672**	194 424
Chili	**26 836**	**1 326**	**4 968**	**27 398**	**60 528**	54 777
Mexique	**30 353**	**1 522**	**3 283**	**15 635**	**50 793**	38 422
Pérou	**17 768**	**1 126**	**3 240**	**10 042**	**32 176**	28 152
Colombie	**6 457**	**384**	**956**	**5 494**	**13 291**	14 446
Autres pays						
Europe	**21 158**	**7 459**	**17 539**	**–**	**46 156**	47 179
Antilles et Amérique centrale	**16 869**	**1 475**	**1 088**	**12 625**	**32 057**	27 673
Autres pays d'Amérique latine	**16 810**	**1 336**	**1 905**	**839**	**20 890**	14 080
Autres	**23 387**	**5 208**	**5 475**	**18**	**34 088**	35 104
Total	**462 153 $**	**132 195 $**	**130 471 $**	**522 881 $**	**1 247 700 $**	1 094 005 $
Au 31 octobre 2021	385 912 $	117 213 $	119 923 $	470 957 $	1 094 005 $	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.
2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.
3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T74 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée[1),2)]

Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022				2021
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[3)]	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	**192 745 $**	**40 213 $**	**82 363 $**	**315 321 $**	290 050 $
De 1 an à 5 ans	**175 369**	**83 342**	**32 514**	**291 225**	230 974
Plus de 5 ans	**32 765**	**5 701**	**7 170**	**45 636**	26 540
Total des prêts autres qu'aux particuliers	**400 879 $**	**129 256 $**	**122 047 $**	**652 182 $**	547 564 $
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	**29 398 $**	**26 649 $**	**– $**	**56 047 $**	49 980 $
De 1 an à 5 ans	**267 711**	**–**	**–**	**267 711**	249 195
Plus de 5 ans	**16 917**	**–**	**–**	**16 917**	16 230
Crédits renouvelables[4)]	**40 646**	**30 417**	**–**	**71 063**	64 490
Total des prêts aux particuliers	**354 672 $**	**57 066 $**	**– $**	**411 738 $**	379 895 $
Total	**755 551 $**	**186 322 $**	**122 047 $**	**1 063 920 $**	927 459 $
Au 31 octobre 2021	650 553 $	164 743 $	112 163 $	927 459 $	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.
2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T75 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022						2021	
	Approche NI avancée		Approche standard[1), 2)]		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut[3)]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut[3)]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut[3)]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut[3)]	Actifs pondérés en fonction des risques
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	**232 256 $**	**94 564 $**	**48 804 $**	**45 921 $**	**281 060 $**	**140 485 $**	224 042 $	128 055 $
Engagements non prélevés	**123 347**	**42 942**	**2 879**	**2 877**	**126 226**	**45 819**	111 775	42 781
Autres[4)]	**60 522**	**12 910**	**2 716**	**2 705**	**63 238**	**15 615**	62 337	14 905
	416 125	**150 416**	**54 399**	**51 503**	**470 524**	**201 919**	398 154	185 741
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	**16 812**	**3 039**	**3 752**	**3 011**	**20 564**	**6 050**	18 785	5 260
Engagements non prélevés	**4 739**	**1 153**	**26**	**26**	**4 765**	**1 179**	4 677	1 041
Autres[4)]	**8 404**	**951**	**7**	**7**	**8 411**	**958**	8 495	925
	29 955	**5 143**	**3 785**	**3 044**	**33 740**	**8 187**	31 957	7 226
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	**151 811**	**4 203**	**8 718**	**608**	**160 529**	**4 811**	143 085	4 665
Engagements non prélevés	**1 170**	**66**	**34**	**35**	**1 204**	**101**	761	72
Autres[4)]	**3 561**	**135**	**213**	**213**	**3 774**	**348**	1 178	53
	156 542	**4 404**	**8 965**	**856**	**165 507**	**5 260**	145 024	4 790
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	**400 879**	**101 806**	**61 274**	**49 540**	**462 153**	**151 346**	385 912	137 980
Engagements non prélevés	**129 256**	**44 161**	**2 939**	**2 938**	**132 195**	**47 099**	117 213	43 894
Autres[4)]	**72 487**	**13 996**	**2 936**	**2 925**	**75 423**	**16 921**	72 010	15 883
	602 622 $	**159 963 $**	**67 149 $**	**55 403 $**	**669 771 $**	**215 366 $**	575 135 $	197 757 $
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	**283 079 $**	**22 766 $**	**63 054 $**	**25 499 $**	**346 133 $**	**48 265 $**	316 272 $	40 572 $
	283 079	**22 766**	**63 054**	**25 499**	**346 133**	**48 265**	316 272	40 572
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	**21 879**	**3 278**	**–**	**–**	**21 879**	**3 278**	20 278	2 938
Engagements non prélevés	**22 435**	**879**	**–**	**–**	**22 435**	**879**	19 984	897
	44 314	**4 157**	**–**	**–**	**44 314**	**4 157**	40 262	3 835
Expositions sur les prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	**16 018**	**9 166**	**–**	**–**	**16 018**	**9 166**	14 415	7 958
Engagements non prélevés	**30 417**	**3 247**	**–**	**–**	**30 417**	**3 247**	27 356	3 111
	46 435	**12 413**	**–**	**–**	**46 435**	**12 413**	41 771	11 069
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	**33 696**	**19 726**	**47 242**	**34 820**	**80 938**	**54 546**	68 972	44 186
Engagements non prélevés/autres	**4 214**	**1 958**	**847**	**636**	**5 061**	**2 594**	3 680	1 706
	37 910	**21 684**	**48 089**	**35 456**	**85 999**	**57 140**	72 652	45 892
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	**354 672**	**54 936**	**110 296**	**60 319**	**464 968**	**115 255**	419 937	95 654
Engagements non prélevés/autres	**57 066**	**6 084**	**847**	**636**	**57 913**	**6 720**	51 020	5 714
	411 738 $	**61 020 $**	**111 143 $**	**60 955 $**	**522 881 $**	**121 975 $**	470 957 $	101 368 $
Exposition sur les actifs titrisés	**23 302**	**4 043**	**4 233**	**1 366**	**27 535**	**5 409**	20 965	4 353
Dérivés détenus à des fins de transaction	**26 258**	**4 645**	**1 255**	**1 246**	**27 513**	**5 891**	26 948	6 671
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	**–**	**6 422**	**–**	**–**	**–**	**6 422**	–	3 957
Total partiel	**1 063 920 $**	**236 093 $**	**183 780 $**	**118 970 $**	**1 247 700 $**	**355 063 $**	1 094 005 $	314 106 $
Capitaux propres	**5 292**	**5 209**	**–**	**–**	**5 292**	**5 209**	4 563	4 436
Autres actifs[5)]	**–**	**–**	**81 111**	**27 312**	**81 111**	**27 312**	61 737	28 054
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	**1 069 212 $**	**241 302 $**	**264 891 $**	**146 282 $**	**1 334 103 $**	**387 584 $**	1 160 305 $	346 596 $
Ajout lié au facteur scalaire de 6 %[6)]	**–**	**13 850**	**–**	**–**	**–**	**13 850**	–	12 186
Total du risque de crédit	**1 069 212 $**	**255 152 $**	**264 891 $**	**146 282 $**	**1 334 103 $**	**401 434 $**	1 160 305 $	358 782 $

1) Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.
2) Au cours de l'exercice, certains prêts aux petites entreprises ont été reclassés des prêts autres qu'aux particuliers vers les prêts aux particuliers selon les définitions des organismes de réglementation. Les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
3) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
5) Les autres actifs incluent les montants liés aux contreparties centrales.
6) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T76 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2022 c. 2021			Augmentation (diminution) Attribuable à la variation en 2021 c. 2020		
	Du volume moyen	**Du taux moyen**	**Variation nette**	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	**2 607 $**	**5 965 $**	**8 572 $**	(545)$	(4 181)$	(4 726)$
Total des passifs portant intérêt	**902**	**6 516**	**7 418**	284	(4 651)	(4 367)
Variation des revenus d'intérêts nets	**1 705 $**	**(551)$**	**1 154 $**	(829)$	470 $	(359)$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	**15 $**	**635 $**	**650 $**	60 $	(292)$	(232)$
Actifs détenus à des fins de transaction	**(9)**	**490**	**481**	53	(201)	(148)
Titres pris en pension	**33**	**248**	**281**	(19)	(89)	(108)
Titres de placement	**64**	**865**	**929**	(193)	(227)	(420)
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 173**	**663**	**1 836**	886	(796)	90
Prêts personnels	**195**	**490**	**685**	(266)	(730)	(996)
Prêts sur cartes de crédit	**55**	**(50)**	**5**	(602)	(292)	(894)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**1 081**	**2 624**	**3 705**	(464)	(1 554)	(2 018)
Total des prêts	**2 504**	**3 727**	**6 231**	(446)	(3 372)	(3 818)
Total des actifs productifs	**2 607 $**	**5 965 $**	**8 572 $**	(545)$	(4 181)$	(4 726)$
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	**61 $**	**953 $**	**1 014 $**	194 $	(1 419)$	(1 225)$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	**705**	**4 472**	**5 177**	34	(2 798)	(2 764)
Dépôts d'autres banques	**53**	**85**	**138**	(38)	(239)	(277)
Total des dépôts	**819**	**5 510**	**6 329**	190	(4 456)	(4 266)
Obligations relatives aux titres mis en pension	**1**	**166**	**167**	(32)	(65)	(97)
Débentures subordonnées	**33**	**57**	**90**	(24)	(36)	(60)
Autres passifs portant intérêt	**49**	**783**	**832**	150	(94)	56
Total des passifs portant intérêt	**902 $**	**6 516 $**	**7 418 $**	284 $	(4 651)$	(4 367)$

T77 Charge d'impôt sur le résultat et autres charges d'impôt

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022 c. 2021**
Impôt sur le résultat			
Charge d'impôt sur le résultat	**2 758 $**	2 871 $	**(3,9)%**
Autres impôts			
Charges sociales	**458**	407	**12,5**
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	**541**	511	**5,9**
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	**479**	404	**18,6**
Total des autres impôts	**1 478**	1 322	**11,8**
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts[1]	**4 236 $**	4 193 $	**1,0 %**
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	**12 932 $**	12 826 $	**0,8 %**
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)[2]	**21,3**	22,4	**(1,1)**
Total du taux d'impôt (en pourcentage)[3]	**29,4**	29,6	**(0,2)**

1) Ce montant se compose d'une tranche de 2 782 $ en impôts canadiens (2021 – 2 754 $) et de 1 454 $ en impôts étrangers (2021 – 1 439 $).
2) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.
3) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T78 Actifs sous administration et actifs sous gestion[1)]

(en milliards de dollars)	2022	2021
Actifs sous administration		
Particuliers		
Courtage au détail	**192,4 $**	201,0 $
Gestion de placements et services fiduciaires	**162,7**	144,7
	355,1	345,7
Fonds communs de placement	**198,8**	225,2
Institutions	**87,7**	82,0
Total	**641,6 $**	652,9 $
Actifs sous gestion		
Particuliers	**76,7 $**	76,3 $
Fonds communs de placement	**184,1**	206,9
Institutions	**50,3**	62,6
Total	**311,1 $**	345,8 $

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.

T79 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion[1)]

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2022	2021
Actifs sous administration		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**652,9 $**	556,9 $
Entrées (sorties) nettes	**20,0**	31,0
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	**(31,3)**	65,0
Solde à la clôture de l'exercice	**641,6 $**	652,9 $

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2022	2021
Actifs sous gestion		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**345,8 $**	289,8 $
Entrées (sorties) nettes	**(4,3)**	9,5
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	**(30,4)**	46,5
Solde à la clôture de l'exercice	**311,1 $**	345,8 $

T80 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2022	2021
Services d'audit	**31,6 $**	25,9 $
Services liés à l'audit	**2,6**	2,1
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	**–**	–
Divers services autres que d'audit	**0,4**	0,4
Total	**34,6 $**	28,4 $

Informations trimestrielles choisies

T81 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres et à la clôture des trimestres	2022 T4	2022 T3	2022 T2	2022 T1	2021 T4	2021 T3	2021 T2	2021 T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	**4 622**	**4 676**	**4 473**	**4 344**	4 217	4 217	4 176	4 351
Revenus autres que d'intérêts	**3 004**	**3 123**	**3 469**	**3 705**	3 470	3 540	3 560	3 721
Total des revenus	**7 626**	**7 799**	**7 942**	**8 049**	7 687	7 757	7 736	8 072
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**529**	**412**	**219**	**222**	168	380	496	764
Charges autres que d'intérêts	**4 529**	**4 191**	**4 159**	**4 223**	4 271	4 097	4 042	4 208
Charge d'impôt sur le résultat	**475**	**602**	**817**	**864**	689	738	742	702
Bénéfice net	**2 093**	**2 594**	**2 747**	**2 740**	2 559	2 542	2 456	2 398
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**1 949**	**2 504**	**2 595**	**2 608**	2 411	2 426	2 289	2 265
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	**1,64**	**2,10**	**2,16**	**2,15**	1,98	2,00	1,89	1,87
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**1,63**	**2,09**	**2,16**	**2,14**	1,97	1,99	1,88	1,86
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)[1]	**11,9**	**15,3**	**16,2**	**15,8**	14,8	15,0	14,8	14,2
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage)[2]	**15,0**	**19,2**	**20,4**	**19,9**	18,7	19,1	18,9	18,3
Ratio de productivité (en pourcentage)[1]	**59,4**	**53,7**	**52,4**	**52,5**	55,6	52,8	52,2	52,1
Marge nette sur intérêts (en pourcentage)[2]	**2,18**	**2,22**	**2,23**	**2,16**	2,17	2,23	2,26	2,27
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**65,9**	**67,7**	**85,9**	**99,1**	86,3	75,9	52,0	89,5
Actifs détenus à des fins de transaction	**113,2**	**118,6**	**133,6**	**152,9**	146,3	141,1	144,2	141,8
Prêts	**745,0**	**713,4**	**689,7**	**667,3**	637,0	627,7	608,2	603,6
Total des actifs	**1 349,4**	**1 292,1**	**1 288,5**	**1 245,5**	1 184,8	1 163,4	1 125,2	1 164,1
Dépôts	**916,2**	**879,6**	**876,6**	**851,0**	797,3	794,4	756,7	769,0
Actions ordinaires	**65,1**	**65,0**	**64,8**	**66,2**	64,8	64,7	63,5	63,4
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**8,1**	**7,1**	**5,6**	**5,6**	6,0	5,3	4,5	5,3
Actifs sous administration[1]	**641,6**	**630,1**	**640,2**	**651,2**	652,9	636,4	622,8	598,1
Actifs sous gestion[1]	**311,1**	**319,6**	**326,2**	**345,3**	345,8	340,8	328,7	311,7
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**11,5**	**11,4**	**11,6**	**12,0**	12,3	12,2	12,3	12,2
Ratio de T1 (en pourcentage)	**13,2**	**13,0**	**12,8**	**13,4**	13,9	13,7	13,6	13,6
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**15,3**	**15,0**	**15,0**	**15,1**	15,9	15,7	15,7	15,7
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage)	**27,4**	**28,4**	**30,1**	**28,3**	27,8	25,3	24,2	23,3
Ratio de levier (en pourcentage)	**4,2**	**4,2**	**4,2**	**4,4**	4,8	4,8	4,7	4,7
Ratio de levier TLAC (en pourcentage)	**8,8**	**9,3**	**9,8**	**9,4**	9,6	8,8	8,3	8,0
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)	**462,4**	**452,8**	**445,3**	**433,7**	416,1	414,2	404,7	406,8
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	**119**	**122**	**125**	**123**	124	123	129	129
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)	**111**	**109**	**109**	**108**	110	112	112	115
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	**3 151**	**2 695**	**2 660**	**2 812**	2 801	2 976	3 178	3 285
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)[3]	**5 499**	**5 295**	**5 375**	**5 583**	5 731	6 232	6 893	7 810
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[1]	**0,62**	**0,58**	**0,60**	**0,64**	0,67	0,73	0,81	0,84
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[1]	**0,41**	**0,36**	**0,37**	**0,41**	0,42	0,46	0,50	0,52
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)[1, 4]	**0,28**	**0,22**	**0,13**	**0,13**	0,10	0,24	0,33	0,49
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)[1, 4]	**0,26**	**0,21**	**0,24**	**0,24**	0,31	0,53	0,80	0,49
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)[1]	**0,24**	**0,21**	**0,25**	**0,27**	0,34	0,62	0,76	0,43
Résultats ajustés[2]								
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	**2 615**	**2 611**	**2 765**	**2 758**	2 716	2 560	2 475	2 418
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	**2,06**	**2,10**	**2,18**	**2,15**	2,10	2,01	1,90	1,88
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	**15,0**	**15,4**	**16,4**	**15,9**	15,6	15,1	14,9	14,4
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage)	**18,7**	**19,2**	**20,4**	**19,8**	19,6	19,1	18,9	18,3
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	**53,7**	**53,4**	**52,1**	**52,2**	52,8	52,5	51,9	51,8
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	**65,85**	**78,01**	**81,35**	**91,56**	81,14	77,87	78,27	68,20
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	**1 192**	**1 195**	**1 199**	**1 211**	1 215	1 215	1 213	1 212
Moyenne (dilué)	**1 199**	**1 203**	**1 201**	**1 230**	1 224	1 223	1 223	1 237
Clôture du trimestre	**1 191**	**1 193**	**1 198**	**1 204**	1 215	1 215	1 214	1 212
Dividendes versés par action (en dollars)	**1,03**	**1,03**	**1,00**	**1,00**	0,90	0,90	0,90	0,90
Rendement de l'action (en pourcentage)[1]	**5,7**	**5,2**	**4,5**	**4,6**	4,5	4,5	4,9	5,7
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	**78,5**	**93,1**	**97,4**	**110,3**	98,6	94,6	95,0	82,7
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)[1]	**54,68**	**54,52**	**54,13**	**54,94**	53,28	53,26	52,29	52,28
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable[1]	**1,2**	**1,4**	**1,5**	**1,7**	1,5	1,5	1,5	1,3
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)[1]	**8,2**	**9,3**	**9,8**	**11,4**	10,5	10,8	12,4	12,5

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.
2) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 17.
3) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.
4) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

Informations annuelles choisies

T82 Principales informations annuelles

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Total des revenus	**31 416 $**	31 252 $	31 336 $
Bénéfice net attribuable aux :			
Détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**9 916**	9 624	6 778
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**258**	331	75
	10 174 $	9 955 $	6 853 $
Bénéfice de base par action (en dollars)	**8,05 $**	7,74 $	5,43 $
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**8,02**	7,70	5,30
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	**4,06**	3,60	3,60
Total des actifs	**1 349 418**	1 184 844	1 136 466
Dépôts	**916 181**	797 259	750 838

Statistiques des dix derniers exercices

T83 État consolidé résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022[1]	2021[1]	2020[1]	2019[1]	2018[1]	2017	2016	2015	2014	2013
Actifs										
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	**66 438 $**	87 078 $	77 641 $	50 429 $	65 460 $	65 380 $	54 786 $	84 477 $	64 016 $	62 218 $
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 154**	146 312	117 839	127 488	100 262	98 464	108 561	99 140	113 248	96 489
Titres pris en pension et titres empruntés	**175 313**	127 739	119 747	131 178	104 018	95 319	92 129	87 312	93 866	82 533
Titres de placement	**110 008**	75 199	111 389	82 359	78 396	69 269	72 919	43 216	38 662	34 319
Prêts, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**744 987**	636 986	603 263	592 483	551 834	504 369	480 164	458 628	424 309	402 215
Autres[2]	**139 518**	111 530	106 587	102 224	98 523	82 472	87 707	83 724	71 565	65 870
	1 349 418 $	1 184 844 $	1 136 466 $	1 086 161 $	998 493 $	915 273 $	896 266 $	856 497 $	805 666 $	743 644 $
Passifs										
Dépôts	**916 181 $**	797 259 $	750 838 $	733 390 $	676 534 $	625 367 $	611 877 $	600 919 $	554 017 $	517 887 $
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**139 025**	123 469	137 763	124 083	101 257	95 843	97 083	77 015	88 953	77 508
Débentures subordonnées	**8 469**	6 334	7 405	7 252	5 698	5 935	7 633	6 182	4 871	5 841
Autres[2]	**210 994**	184 890	169 957	151 244	147 324	126 503	121 852	118 902	108 614	97 021
	1 274 669	1 111 952	1 065 963	1 015 969	930 813	853 648	838 445	803 018	756 455	698 257
Actions ordinaires	**65 150**	64 750	62 819	63 638	61 044	55 454	52 657	49 085	44 965	40 165
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**8 075**	6 052	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1 524**	2 090	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570	1 460	1 312	1 138
Total des capitaux propres	**74 749**	72 892	70 503	70 192	67 680	61 625	57 821	53 479	49 211	45 387
	1 349 418 $	1 184 844 $	1 136 466 $	1 086 161 $	998 493 $	915 273 $	896 266 $	856 497 $	805 666 $	743 644 $

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2022 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2022 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T84 État consolidé résumé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus										
Revenus d'intérêts nets[1, 2]	**18 115 $**	16 961 $	17 320 $	17 177 $	16 191 $	15 035 $	14 292 $	13 092 $	12 305 $	11 350 $
Revenus autres que d'intérêts[1, 3]	**13 301**	14 291	14 016	13 857	12 584	12 120	12 058	10 957	11 299	9 949
Total des revenus	**31 416**	31 252	31 336	31 034	28 775	27 155	26 350	24 049	23 604	21 299
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances[1]	**1 382**	1 808	6 084	3 027	2 611	2 249	2 412	1 942	1 703	1 288
Charges autres que d'intérêts[2, 3]	**17 102**	16 618	16 856	16 737	15 058	14 630	14 540	13 041	12 601	11 664
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**12 932**	12 826	8 396	11 270	11 106	10 276	9 398	9 066	9 300	8 347
Charge d'impôt sur le résultat	**2 758**	2 871	1 543	2 472	2 382	2 033	2 030	1 853	2 002	1 737
Bénéfice net	**10 174 $**	9 955 $	6 853 $	8 798 $	8 724 $	8 243 $	7 368 $	7 213 $	7 298 $	6 610 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**258**	331	75	408	176	238	251	199	227	231
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**9 916 $**	9 624 $	6 778 $	8 390 $	8 548 $	8 005 $	7 117 $	7 014 $	7 071 $	6 379 $
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**260**	233	196	182	187	129	130	117	155	217
Actionnaires ordinaires	**9 656 $**	9 391 $	6 582 $	8 208 $	8 361 $	7 876 $	6 987 $	6 897 $	6 916 $	6 162 $

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2022 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2022 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
3) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2022 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T85 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**18 507 $**	18 239 $	18 264 $	18 234 $	15 644 $	15 513 $	15 141 $
Émission d'actions	**706**	268	59	255	2 708	313	391
Rachat aux fins d'annulation	**(506)**	–	(84)	(225)	(118)	(182)	(19)
Solde à la clôture de l'exercice	**18 707 $**	18 507 $	18 239 $	18 264 $	18 234 $	15 644 $	15 513 $
Résultats non distribués							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**51 354**	46 345	44 439	41 414	38 117	34 752	31 316
Ajustements selon les IFRS	**–**	–	–	(58)	(564)	–	–
Soldes retraités	**51 354**	46 345	44 439	41 356	37 553	34 752	31 316
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	**9 656**	9 391	6 582	8 208	8 361	7 876	6 987
Dividendes sur les actions ordinaires	**(4 858)**	(4 371)	(4 363)	(4 260)	(3 985)	(3 668)	(3 468)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	**(2 367)**	–	(330)	(850)	(514)	(827)	(61)
Autres	**(24)**	(11)	17	(15)	(1)	(16)	(22)
Solde à la clôture de l'exercice	**53 761 $**	51 354 $	46 345 $	44 439 $	41 414 $	38 117 $	34 752 $
Cumul des autres éléments du résultat global							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**(5 333)**	(2 125)	570	992	1 577	2 240	2 455
Ajustements selon les IFRS	**–**	–	–	–	51	–	–
Soldes retraités	**(5 333)**	(2 125)	570	992	1 628	2 240	2 455
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	**–**	–	–	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	**(1 564)**	(3 134)	(2 668)	(422)	(693)	(663)	(215)
Autres	**(269)**	(74)	(27)	–	57	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	**(7 166)$**	(5 333)$	(2 125)$	570 $	992 $	1 577 $	2 240 $
Autres réserves							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**222**	360	365	404	116	152	173
Paiements fondés sur des actions[3]	**10**	7	5	7	6	8	7
Autres	**(384)**	(145)	(10)	(46)	282	(44)	(28)
Solde à la clôture de l'exercice	**(152)$**	222 $	360 $	365 $	404 $	116 $	152 $
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**65 150 $**	64 750 $	62 819 $	63 638 $	61 044 $	55 454 $	52 657 $
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**6 052**	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594	2 934
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**260**	233	196	182	187	129	130
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres	**(260)**	(233)	(196)	(182)	(187)	(129)	(130)
Émission d'actions	**2 523**	2 003	1 689	–	300	1 560	1 350
Rachat d'actions	**(500)**	(1 259)	(265)	(300)	(695)	(575)	(690)
Solde à la clôture de l'exercice	**8 075 $**	6 052 $	5 308 $	3 884 $	4 184 $	4 579 $	3 594 $
Participations ne donnant pas le contrôle							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**2 090**	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570	1 460
Ajustements selon les IFRS	**–**	–	–	–	(97)	–	–
Soldes retraités	**2 090**	2 376	2 670	2 452	1 495	1 570	1 460
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**258**	331	75	408	176	238	251
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(115)**	(123)	(148)	(150)	(199)	(133)	(116)
Incidence des taux de change et autres	**(709)**	(494)	(221)	(40)	980	(83)	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	**1 524 $**	2 090 $	2 376 $	2 670 $	2 452 $	1 592 $	1 570 $
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	**74 749 $**	72 892 $	70 503 $	70 192 $	67 680 $	61 625 $	57 821 $

1) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 $).
2) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés).

T86 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Bénéfice net	**10 174 $**	9 955 $	6 853 $	8 798 $	8 724 $	8 243 $	7 368 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat							
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette des profits (pertes) de change latents	**2 454**	(3 520)	(2 239)	(819)	(606)	(1 259)	396
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente[1]	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(55)	(172)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**(1 212)**	(600)	293	105	(252)	s. o.	s. o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(4 537)**	(806)	(32)	708	(361)	(28)	258
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**(344)**	37	(2)	103	66	56	31
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	**678**	1 335	(465)	(815)	318	592	(716)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**(74)**	408	(85)	95	60	s. o.	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur[2]	**1 444**	(199)	(298)	8	(22)	(21)	(16)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**2**	5	(8)	(10)	(7)	6	(10)
Autres éléments du résultat global	**(1 589)**	(3 340)	(2 836)	(625)	(804)	(709)	(229)
Résultat global	**8 585 $**	6 615 $	4 017 $	8 173 $	7 920 $	7 534 $	7 139 $
Résultat global attribuable aux :							
Actionnaires ordinaires de la Banque	**8 092 $**	6 257 $	3 914 $	7 786 $	7 668 $	7 213 $	6 772 $
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**260**	233	196	182	187	129	130
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**233**	125	(93)	205	65	192	237
	8 585 $	6 615 $	4 017 $	8 173 $	7 920 $	7 534 $	7 139 $

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2022 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs des exercices précédents n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

2015	2014	2013
15 231 $	14 516 $	13 139 $
104	771	1 377
(194)	(56)	–
15 141 $	15 231 $	14 516 $
28 609	25 315	21 978
–	(247)	(203)
28 609	25 068	21 775
6 897	6 916	6 162
(3 289)	(3 110)	(2 858)
(761)	(264)	–
(140)[1]	(1)	(11)
31 316 $	28 609 $	25 068 $
949	545	(31)
–	(157)	(714)
949	388	(745)
(5)[2]	–	–
1 511	561	1 133
–	–	–
2 455 $	949 $	388 $
176	193	166
14	30	36
(17)	(47)	(9)
173 $	176 $	193 $
49 085 $	44 965 $	40 165 $
2 934	4 084	4 384
117	155	217
(117)	(155)	(217)
–	–	–
–	(1 150)	(300)
2 934 $	2 934 $	4 084 $
1 312	1 155	1 743
–	(17)	(797)
1 312	1 138	946
199	227	231
(86)	(76)	(80)
35	23	41
1 460 $	1 312 $	1 138 $
53 479 $	49 211 $	45 387 $

2015	2014	2013
7 213 $	7 298 $	6 610 $
1 855	889	346
(480)	(38)	110
s. o.	s. o.	s. o.
55	(6)	93
(9)	60	20
(1)	(320)	563
s. o.	s. o.	s. o.
15	s. o.	s. o.
1	(2)	–
1 436	583	1 132
8 649 $	7 881 $	7 742 $
8 408 $	7 477 $	7 298 $
117	155	217
124	249	227
8 649 $	7 881 $	7 742 $

T87 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	**2022**	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Performance d'exploitation							
Bénéfice de base par action (en dollars)	**8,05**	7,74	5,43	6,72	6,90	6,55	5,80
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**8,02**	7,70	5,30	6,68	6,82	6,49	5,77
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)[1]	**14,8**	14,7	10,4	13,1	14,5	14,6	13,8
Ratio de productivité (en pourcentage)[1]	**54,4**	53,2	53,8	53,9	52,3	53,9	55,2
Rendement des actifs (en pourcentage)[1]	**0,79**	0,86	0,59	0,83	0,92	0,90	0,81
Marge nette sur intérêts (en pourcentage)[2]	**2,20**	2,23	2,27	2,44	2,46	2,46	2,38
Mesures des fonds propres[1, 3]							
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**11,5**	12,3	11,8	11,1	11,1	11,5	11,0
Ratio de T1 (en pourcentage)	**13,2**	13,9	13,3	12,2	12,5	13,1	12,4
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**15,3**	15,9	15,5	14,2	14,3	14,9	14,6
Ratio de levier (en pourcentage)	**4,2**	4,8	4,7	4,2	4,5	4,7	4,5
Données sur les actions ordinaires							
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	**65,85**	81,14	55,35	75,54	70,65	83,28	72,08
Nombre d'actions en circulation (en millions)	**1 191**	1 215	1 211	1 216	1 227	1 199	1 208
Dividendes versés par action (en dollars)	**4,06**	3,60	3,60	3,49	3,28	3,05	2,88
Rendement de l'action (en pourcentage)[1, 4]	**5,1**	5,2	5,8	4,9	4,2	4,0	4,7
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)[1]	**8,2**	10,5	10,2	11,2	10,2	12,7	12,4
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)[1]	**54,68**	53,28	51,85	52,33	49,75	46,24	43,59
Autres données							
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	**1 281 708**	1 157 213	1 160 584	1 056 063	945 683	912 619	913 844
Nombre de succursales et de bureaux	**2 384**	2 518	2 618	3 109	3 095	3 003	3 113
Nombre de salariés	**90 979**	89 488	91 447	101 380	97 021	87 761	88 901
Nombre de guichets automatiques bancaires	**8 610**	8 610	8 791	9 391	9 029	8 140	8 144

1) Se reporter au glossaire à la page 133 pour obtenir une description de cette mesure.
2) Se reporter à la page 17 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.
3) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III.
4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

2015	2014	2013
5,70	5,69	5,15
5,67	5,66	5,11
14,6	16,1	16,6
54,2	53,4	54,8
0,84	0,92	0,88
2,39	2,39	2,31
10,3	10,8	9,1
11,5	12,2	11,1
13,4	13,9	13,5
4,2	s. o.	s. o.
61,49	69,02	63,39
1 203	1 217	1 209
2,72	2,56	2,39
4,4	3,8	4,1
10,8	12,1	12,3
40,80	36,96	33,23
860 607	795 641	748 901
3 177	3 288	3 330
89 214	86 932	86 690
8 191	8 732	8 471

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2022, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef de groupe et chef des Affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2022

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2022, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2022, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021 et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 29 novembre 2022 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation incluse dans la section « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » figurant plus haut, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2022

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évaluées selon le cadre de l'accord de Bâle III, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs sous administration (ASA) : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (ASG) : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC ») : La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la Loi sur la SADC et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la Loi sur la SADC et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions au risque lié à des éléments hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux aux termes de l'IFRS 9 correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts douteux.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge nette sur intérêts : Calculée comme étant les revenus d'intérêts nets tirés des activités principales divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) : Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice de base cumulatif par action ordinaire pour les quatre derniers trimestres.

Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable : Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles et du compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Ratio structurel de liquidité à long terme : Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Rendement de l'action : Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

Rendement des actifs : Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 10,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) : Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à l'appréciation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Taux d'impôt effectif : Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (VàR) : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Valeur comptable par action ordinaire : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (ECD) : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (PD) : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (PCD) : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (OP) auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (p. ex., contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2018, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle II est déterminée par comparaison avec une exigence de fonds propres calculée conformément à l'approche standard de Bâle II aux fins du risque de crédit. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres aux termes de Bâle II comprennent également les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III calculée selon la méthode de la banque par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle II est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

États financiers consolidés

Table des matières

138 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

139 Rapport de l'auditeur indépendant

142 Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

144 État consolidé de la situation financière

145 État consolidé du résultat net

146 État consolidé du résultat global

147 État consolidé des variations des capitaux propres

148 Tableau consolidé des flux de trésorerie

149 Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2022

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de sa situation financière. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur le Code d'éthique de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2022 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans les rapports adressés aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef de groupe et chef des Affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-aprés constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC) au titre des actifs financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 5 348 millions de dollars au 31 octobre 2022. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le calcul du CCPC de la Banque s'appuie sur des modèles complexes. Le calcul du CCPC reflète des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard des prévisions sur des événements futurs et la conjoncture économique. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation du CCPC dont la modélisation est étayée par des variables macroéconomiques qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque procède à une appréciation lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux principales données modélisées et aux méthodes employées par la Banque, comme les jugements liés aux informations prospectives. Ces jugements ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes et des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en

économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer le modèle utilisé pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 255 794 millions de dollars et des passifs financiers de 128 785 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2022. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les états financiers (valeur liquidative), la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant la valeur liquidative à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements complexes qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en oeuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales faite par la Banque en établissant une appréciation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales et en prenant en considération leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes et les documents sur des règlements de litiges, y compris l'appréciation de l'incidence des délais de prescription.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule « Rapport annuel 2022 », autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel 2022 déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;
- le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est James Edward Newton.

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2022

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») aux 31 octobre 2022 et 2021, des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2022, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 29 novembre 2022, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC) au titre des actifs financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 5 348 millions de dollars au 31 octobre 2022. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le calcul du CCPC de la Banque s'appuie sur des modèles complexes. Le calcul du CCPC reflète des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard des prévisions sur des événements futurs et de la conjoncture économique. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation du CCPC dont la modélisation est étayée par des variables macroéconomiques qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque procède à une appréciation lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque, comme les jugements liés aux informations prospectives. Ces jugements ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains

contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer le modèle utilisé pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 255 794 millions de dollars et des passifs financiers de 128 785 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2022. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les états financiers (valeur liquidative), la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant la valeur liquidative à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements complexes qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en oeuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales faite par la Banque en établissant une appréciation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales et en prenant en considération leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes et les documents sur des règlements de litiges, y compris l'appréciation de l'incidence des délais de prescription.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2022

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Note	2022	2021
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	**65 895 $**	86 323 $
Métaux précieux		**543**	755
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8 a)	**103 547**	137 148
Prêts	8 b)	**7 811**	8 113
Autres		**1 796**	1 051
		113 154	146 312
Titres pris en pension et titres empruntés		**175 313**	127 739
Instruments financiers dérivés	10	**55 699**	42 302
Titres de placement	12	**110 008**	75 199
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	**349 279**	319 678
Prêts personnels	13	**99 431**	91 540
Prêts sur cartes de crédit	13	**14 518**	12 450
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	**287 107**	218 944
		750 335	642 612
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	**5 348**	5 626
		744 987	636 986
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		**19 494**	20 404
Immobilisations corporelles	16	**5 700**	5 621
Participations dans des sociétés associées	17	**2 633**	2 604
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	**16 833**	16 604
Actifs d'impôt différé	27 c)	**1 903**	2 051
Autres actifs	19	**37 256**	21 944
		83 819	69 228
		1 349 418 $	1 184 844 $
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	20	**265 892 $**	243 551 $
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	20	**597 617**	511 348
Dépôts d'autres institutions financières	20	**52 672**	42 360
		916 181	797 259
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	**22 421**	22 493
Autres			
Acceptations		**19 525**	20 441
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		**40 449**	40 954
Instruments financiers dérivés	10	**65 900**	42 203
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		**139 025**	123 469
Débentures subordonnées	21	**8 469**	6 334
Autres passifs	22	**62 699**	58 799
		336 067	292 200
		1 274 669	1 111 952
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	24 a)	**18 707**	18 507
Résultats non distribués		**53 761**	51 354
Cumul des autres éléments du résultat global		**(7 166)**	(5 333)
Autres réserves		**(152)**	222
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		**65 150**	64 750
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	24 b)	**8 075**	6 052
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		**73 225**	70 802
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	**1 524**	2 090
		74 749	72 892
		1 349 418 $	1 184 844 $

Aaron W. Regent
Président du conseil

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2022	2021
Revenus			
Revenus d'intérêts[1]	32		
Prêts		**29 390 $**	23 159 $
Titres		**2 877**	1 467
Titres pris en pension et titres empruntés		**459**	178
Dépôts auprès d'autres institutions financières		**832**	182
		33 558	24 986
Charges d'intérêts	32		
Dépôts		**12 794**	6 465
Débentures subordonnées		**270**	180
Autres		**2 379**	1 380
		15 443	8 025
Revenus d'intérêts nets		**18 115**	16 961
Revenus autres que d'intérêts			
Revenus sur cartes		**779**	749
Frais liés aux services bancaires		**1 770**	1 598
Commissions de crédit		**1 647**	1 485
Fonds communs de placement		**2 269**	2 394
Commissions de courtage		**1 125**	1 039
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		**999**	994
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		**543**	724
Commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction		**878**	787
Revenus tirés des activités de transaction		**1 791**	2 033
Profit net sur la vente de titres de placement	12 e)	**74**	419
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	17	**268**	339
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		**433**	398
Autres honoraires et commissions		**650**	677
Autres		**75**	655
		13 301	14 291
Total des revenus		**31 416**	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	**1 382**	1 808
		30 034	29 444
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel		**8 836**	8 541
Locaux et technologie		**2 424**	2 351
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		**1 531**	1 511
Communications		**361**	369
Publicité et prospection		**480**	404
Honoraires		**826**	789
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		**541**	511
Autres		**2 103**	2 142
		17 102	16 618
Bénéfice avant impôt sur le résultat		**12 932**	12 826
Charge d'impôt sur le résultat	27	**2 758**	2 871
Bénéfice net		**10 174 $**	9 955 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	**258**	331
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		**9 916 $**	9 624 $
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		**260**	233
Actionnaires ordinaires		**9 656 $**	9 391 $
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)			
De base	33	**8,05 $**	7,74 $
Dilué	33	**8,02**	7,70
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	24 a)	**4,06**	3,60

1) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 32 573 $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 24 547 $).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Bénéfice net	**10 174 $**	9 955 $
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	**3 703**	(4 515)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	**(1 655)**	1 307
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	**28**	(31)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	**(434)**	343
	2 454	(3 520)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	**(4 333)**	(1 341)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**2 717**	522
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	**(1 108)**	(346)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**704**	127
	(1 212)	(600)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	**(10 037)**	(1 267)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**3 880**	176
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	**(2 709)**	(471)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**1 089**	186
	(4 537)	(806)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**(344)**	37
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**955**	1 815
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**277**	480
	678	1 335
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	**(106)**	532
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(32)**	124
	(74)	408
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :		
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	**1 958**	(270)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**514**	(71)
	1 444	(199)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**2**	5
Autres éléments du résultat global	**(1 589)**	(3 340)
Résultat global	**8 585 $**	6 615 $
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**233**	125
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**8 352 $**	6 490 $
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	**260**	233
Actionnaires ordinaires	**8 092 $**	6 257 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions de dollars)	Actions ordinaires (note 24)	Résultats non distribués[1]	Cumul des autres éléments du résultat global: Écarts de conversion	Instruments de créance (JVAÉRG)	Instruments de capitaux propres (JVAÉRG)	Couvertures de flux de trésorerie	Autres[2]	Autres réserves	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 24)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales [note 31 b)]	Total
Solde au 31 octobre 2021	**18 507 $**	**51 354 $**	**(4 709)$**	**(270)$**	**291 $**	**(214)$**	**(431)$**	**222 $**	**64 750 $**	**6 052 $**	**70 802 $**	**2 090 $**	**72 892 $**
Bénéfice net	**–**	**9 656**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 656**	**260**	**9 916**	**258**	**10 174**
Autres éléments du résultat global	**–**	**–**	**2 411**	**(1 212)**	**(35)**	**(4 523)**	**1 795**	**–**	**(1 564)**	**–**	**(1 564)**	**(25)**	**(1 589)**
Total du résultat global	**– $**	**9 656 $**	**2 411 $**	**(1 212)$**	**(35)$**	**(4 523)$**	**1 795 $**	**– $**	**8 092 $**	**260 $**	**8 352 $**	**233 $**	**8 585 $**
Actions et instruments émis	**706**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(18)**	**688**	**2 523**	**3 211**	**–**	**3 211**
Actions rachetées	**(506)**	**(2 367)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2 873)**	**(500)**	**(3 373)**	**–**	**(3 373)**
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	**–**	**(4 858)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4 858)**	**(260)**	**(5 118)**	**(115)**	**(5 233)**
Paiements fondés sur des actions[3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**	**10**	**–**	**10**	**–**	**10**
Autres	**–**	**(24)**	**(180)**	**–**	**(40)**	**(49)**	**–**	**(366)[4]**	**(659)**	**–**	**(659)**	**(684)[4]**	**(1 343)**
Solde au 31 octobre 2022	**18 707 $**	**53 761 $**	**(2 478)$**	**(1 482)$**	**216 $**	**(4 786)$**	**1 364 $**	**(152)$**	**65 150 $**	**8 075 $**	**73 225 $**	**1 524 $**	**74 749 $**
Solde au 31 octobre 2020	18 239 $	46 345 $	(1 328)$	330 $	(163)$	639 $	(1 603)$	360 $	62 819 $	5 308 $	68 127 $	2 376 $	70 503 $
Bénéfice net	–	9 391	–	–	–	–	–	–	9 391	233	9 624	331	9 955
Autres éléments du résultat global	–	–	(3 322)	(600)	460	(844)	1 172	–	(3 134)	–	(3 134)	(206)	(3 340)
Total du résultat global	– $	9 391 $	(3 322)$	(600)$	460 $	(844)$	1 172 $	– $	6 257 $	233 $	6 490 $	125 $	6 615 $
Actions et instruments émis	268	–	–	–	–	–	–	(25)	243	2 003	2 246	–	2 246
Actions rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 259)	(1 259)	–	(1 259)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	–	(4 371)	–	–	–	–	–	–	(4 371)	(233)	(4 604)	(123)	(4 727)
Paiements fondés sur des actions[3]	–	–	–	–	–	–	–	7	7	–	7	–	7
Autres	–	(11)	(59)	–	(6)	(9)	–	(120)[4]	(205)	–	(205)	(288)[4]	(493)
Solde au 31 octobre 2021	18 507 $	51 354 $	(4 709)$	(270)$	291 $	(214)$	(431)$	222 $	64 750 $	6 052 $	70 802 $	2 090 $	72 892 $

1) Comprend des résultats non distribués de 67 $ (2021 – 60 $) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.
2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel et le risque de crédit propre à la Banque.
3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26).
4) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et d'autres transactions connexes (se reporter à la note 36).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	**10 174 $**	9 955 $
Ajustements pour :		
Revenus d'intérêts nets	**(18 115)**	(16 961)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**1 531**	1 511
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 382**	1 808
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	**10**	7
Profit net sur la vente de titres de placement	**(74)**	(419)
(Profit net) perte nette sur les cessions	**233**	9
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**(268)**	(339)
Charge d'impôt sur le résultat	**2 758**	2 871
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Actifs détenus à des fins de transaction	**37 501**	(33 995)
Titres pris en pension et titres empruntés	**(41 438)**	(14 202)
Prêts	**(97 161)**	(55 748)
Dépôts	**95 905**	78 569
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**(1 292)**	10 078
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**10 838**	(7 709)
Instruments financiers dérivés, montant net	**115**	2 123
Autres, montant net	**(1 404)**	(5 300)
Dividendes reçus	**1 156**	969
Intérêts reçus	**31 931**	25 425
Intérêts versés	**(13 336)**	(8 766)
Impôt sur le résultat payé	**(3 503)**	(2 693)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**16 943**	(12 807)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	**25 783**	(15 006)
Achat de titres de placement	**(97 736)**	(72 259)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	**63 130**	103 765
Acquisition/cession de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie	**(549)**	(717)
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	**(571)**	(462)
Autres, montant net	**(1 350)**	(624)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(11 293)**	14 697
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	**3 356**	–
Remboursement et rachat de débentures subordonnées	**(1 276)**	(750)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	**2 523**	2 003
Rachat d'actions privilégiées	**(500)**	(1 259)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	**137**	268
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	**(2 873)**	–
Dividendes et distributions versés en trésorerie	**(5 118)**	(4 604)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(115)**	(123)
Paiement d'obligations locatives	**(322)**	(344)
Autres, montant net	**(391)**	2 032
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(4 579)**	(2 777)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**301**	(543)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**1 372**	(1 430)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice[1)]	**9 693**	11 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice[1)]	**11 065 $**	9 693 $

1) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2022

Table des matières

Page	Note	
150	1	Entité présentant l'information financière
150	2	Base d'établissement
151	3	Principales méthodes comptables
164	4	Réforme des taux d'intérêt de référence
166	5	Prises de position futures en comptabilité
166	6	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières
166	7	Juste valeur des instruments financiers
172	8	Actifs détenus à des fins de transaction
173	9	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
174	10	Instruments financiers dérivés
182	11	Compensation d'actifs et de passifs financiers
182	12	Titres de placement
186	13	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances
195	14	Décomptabilisation d'actifs financiers
196	15	Entités structurées
198	16	Immobilisations corporelles
199	17	Participations dans des sociétés associées
199	18	Goodwill et autres immobilisations incorporelles
200	19	Autres actifs
201	20	Dépôts
201	21	Débentures subordonnées
202	22	Autres passifs
202	23	Provisions
203	24	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
206	25	Gestion des fonds propres
206	26	Paiements fondés sur des actions
209	27	Impôt sur le résultat
211	28	Avantages du personnel
217	29	Secteurs d'exploitation
219	30	Transactions avec des parties liées
220	31	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
221	32	Revenus et charges d'intérêts
221	33	Résultat par action
222	34	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
223	35	Instruments financiers – gestion des risques
230	36	Acquisitions et cessions

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto (Ontario), au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a été autorisée par le conseil d'administration le 29 novembre 2022.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que des autres éléments du résultat global et des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs et hypothèses qui sont jugés raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers et les provisions. La Banque a eu recours à des estimations, hypothèses et jugements qui reflètent cette incertitude. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens de la Banque avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 13 d)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 7
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 27
Avantages du personnel	Note 3 Note 28
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 18
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 36
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 12
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 16
Entités structurées	Note 3 Note 15
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 31
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 14
Provisions	Note 3 Note 23

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Les participations de la Banque dans des partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

En ce qui a trait aux entreprises communes, la Banque comptabilise ses droits directs ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges détenus conjointement. Ces montants ont été inclus dans les états financiers consolidés aux postes appropriés.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit de la « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Lors de la sortie ou de la sortie partielle (selon les critères établis) d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débentures subordonnées à la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres et sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Instruments de créance

Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

i) le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
ii) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique

L'évaluation d'un modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie. L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la manière dont la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont est établie la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs;
- la manière dont les dirigeants des secteurs d'activité sont rémunérés pour la gestion des actifs de la Banque selon la juste valeur des actifs gérés ou les flux de trésorerie contractuels perçus;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier considérablement les flux de trésorerie d'un instrument de manière à ce qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti
Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG
Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsque l'instrument est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, tout comme les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est déterminée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN
Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

i) les actifs sont détenus à des fins de transaction;
ii) les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
iii) les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN
La Banque désigne certains instruments de créance comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable et que, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve éliminée ou considérablement réduite.

Les instruments de créance désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres
Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN
Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG
Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix de classer ses instruments de capitaux propres comme étant détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est irrévocable et il est fait instrument par instrument.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers
Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- au coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN
Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti
Les dépôts, les billets subordonnés et les débentures subordonnées sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débentures subordonnées, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN
La Banque désigne certains passifs financiers comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants :

- La désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur
La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers
Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Décomptabilisation de passifs financiers
Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application
La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues
Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extrants de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à l'échéance restante est utilisée.
- Étape 2 – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues
Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (PD), à l'exposition en cas de défaut (ECD) et à la perte en cas de défaut (PCD) utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Informations prospectives
L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives pourraient nécessiter l'exercice d'un jugement important.

Facteurs macroéconomiques
Dans ses modèles, la Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers
La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par les Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont obtenues à l'aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par les Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de trois scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d'autres fins, comme la planification stratégique et l'établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit
Chaque date de clôture, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante de l'exposition au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L'appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit à l'égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu'aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L'importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l'emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des interventions de la direction.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés

Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales afin d'offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé, la durée ou le type de garantie sous-jacente. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts, productifs ou dépréciés, dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou toute perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut

La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation

La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Modification d'instruments financiers découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence – modifications de la phase 2

Lorsque la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier évalué au coût amorti change en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence (la « réforme des TIO »), la Banque met à jour le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier de la même façon que pour un instrument financier à taux variable et elle ne décomptabilise ni n'ajuste sa valeur comptable (mesure de simplification). La mesure de simplification est utilisée uniquement lorsque le changement nécessaire découle directement de la réforme des TIO et que la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est équivalente à la base précédente sur le plan économique. Si des changements sont apportés à un actif financier ou à un passif financier en plus de ceux que la réforme des taux d'intérêt de référence requiert d'apporter à la base de détermination des flux de trésorerie contractuels, la Banque met d'abord à jour les intérêts effectifs afin de refléter le changement exigé par la réforme des TIO et elle applique ensuite ses méthodes à la modification ou à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la valeur est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») exigent l'achat de titres par la Banque auprès d'une contrepartie et qu'une entente soit conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie.

Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») exigent la vente de titres par la Banque à une contrepartie et qu'une entente soit conclue simultanément pour racheter les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert dans les obligations relatives aux titres vendus à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. Les revenus d'intérêt sur les garanties en trésorerie données et les charges d'intérêts sur les garanties en trésorerie reçues ainsi que les revenus de prêts et les frais d'emprunt de titres sont présentés dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, au risque de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même que pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés autonomes séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés du contrat hôte sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Également, la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture.

La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 % à 125 %. Cette appréciation comprend une comparaison des conditions essentielles de l'élément couvert et de l'élément de couverture, ainsi qu'une analyse de régression, afin de déterminer i) s'il est attendu que la relation de couverture soit très efficace par la suite (appréciation prospective de l'efficacité); et ii) si la couverture était très efficace durant la période désignée (appréciation rétrospective de l'efficacité). Lors de l'appréciation prospective de l'efficacité d'une relation de couverture directement touchée par la réforme des TIO, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence n'est pas modifié par suite de la réforme des TIO. Lors de l'appréciation rétrospective de l'efficacité de la couverture, lorsque la relation de couverture directement touchée par la réforme des TIO se trouve à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % uniquement en raison de la réforme des TIO, la Banque continuera d'appliquer la comptabilité de couverture tant que les autres exigences à cet effet seront remplies.

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Lorsque la base de détermination des flux de trésorerie contractuels de relations de couverture existantes change par suite de la réforme des TIO, la Banque modifie la documentation des couvertures sans mettre fin à la relation de couverture. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie pour lesquelles le taux d'intérêt de référence change par suite de la réforme des TIO, la Banque estime que la réserve de couverture correspondante figurant dans les AÉRG se fonde sur le taux de référence de rechange lorsqu'elle détermine si les flux de trésorerie futurs couverts sont susceptibles de se produire. En ce qui a trait aux changements apportés en plus de ceux requis par la réforme des TIO, la Banque détermine d'abord si les changements additionnels entraînent la cessation des relations de couverture avant d'appliquer l'exemption. En outre, lorsqu'elle détermine le risque couvert, la Banque peut désigner une composante de risque du taux d'intérêt de référence de rechange qui n'est pas actuellement séparément identifiable, car elle s'attend raisonnablement à ce que le taux d'intérêt de référence de rechange devienne séparément identifiable dans un horizon de 24 mois.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié dans les « Revenus autres que d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est

reclassé dans les « Revenus d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts, les débentures subordonnées et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie de transactions prévues qui sont directement touchées par la réforme des TIO, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence ne sera pas modifié par suite de la réforme des TIO aux fins de l'appréciation servant à déterminer si les transactions sont hautement probables ou s'il est toujours attendu que les transactions se produisent.

Couvertures d'investissement net
Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des activités à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – jusqu'à 40 ans; agencements – jusqu'à 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions d'entreprises. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, un passif financier est comptabilisé en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net;
- les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée;
- les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net;
- les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par l'application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché, d'exploitation et de levier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporaires, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporaires soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

À la passation d'un contrat, la Banque apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque est le preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise en charges le paiement au titre de la location associé à ces contrats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Actif

Un actif au titre du droit d'utilisation est un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel se fonde sur le montant initial de l'obligation locative, majoré de tous les coûts directs engagés et de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des incitatifs à la location reçus, ainsi que des coûts estimatifs de démantèlement.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il en est. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de sa durée d'utilité, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. L'amortissement est comptabilisé dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles à l'état consolidé du résultat net. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Obligation

À la date de début, la Banque évalue initialement l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal, qui tient compte du risque de crédit de la Banque et de l'environnement économique dans lequel le contrat de location est conclu. L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si la Banque modifie son appréciation de la question à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le poste « Charges d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

Présentation

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les « Immobilisations corporelles » tandis que les obligations locatives sont présentées dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location est déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation tient compte des critères suivants : emplacements clés dans son réseau de succursales, emplacements où elle a affecté des dépenses importantes à la rénovation, apport au bénéfice, valeur des emplacements selon le contexte économique en vigueur et durée restante des contrats de location en place.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie

actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût (crédit) des services passés, le profit (la perte) au règlement et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence sur la juste valeur des actifs du plafonnement de l'actif et de l'excédent ou de l'insuffisance du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Régimes à cotisations définies

Les coûts de ces régimes correspondent aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passées en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument et faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Si la Banque révise ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Une fois que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont différées et amorties dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt si le rendement conservé par la Banque est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans les revenus d'intérêts tirés du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts.

Revenus tirés des frais et des commissions

Les revenus sont comptabilisés une fois que le client de la Banque a obtenu le contrôle du service. Il y a transfert du contrôle lorsque le client de la Banque a la capacité de décider de l'utilisation des services bancaires et d'en retirer des avantages et lorsque les obligations de prestation contractuelles envers le client ont été remplies. La Banque comptabilise les revenus avant déduction des charges lorsqu'elle agit pour son propre compte dans la prestation d'un service au client et après déduction des charges lorsqu'elle agit comme mandataire pour ces services. Pour déterminer si la Banque agit pour son propre compte ou comme mandataire, une part importante de jugement est nécessaire sur la question de savoir si cette dernière a le contrôle de ces services avant que ceux-ci ne soient transférés au client. De temps à autre, la Banque peut recevoir une contrepartie variable, comme des commissions de performance. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est hautement probable que la Banque n'aura pas besoin de contrepasser un montant important de revenus.

Les revenus sur cartes comprennent les commissions d'interchange, les frais annuels et les autres frais sur cartes. Les commissions d'interchange correspondent à un pourcentage du montant de la transaction et elles sont comptabilisées à la date de la transaction. Les frais annuels sont constatés en résultat sur 12 mois. Les autres frais sur cartes sont fondés sur les transactions et sont constatés à la date de la transaction.

La Banque exploite divers programmes de fidélisation qui permettent aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. Les passifs au titre des programmes de fidélisation font l'objet d'une réévaluation périodique visant à refléter le coût prévu de l'échange. Lorsque le client peut échanger les points contre des crédits, le coût du programme de fidélisation est présenté déduction faite des frais sur cartes. Lorsque les points ne peuvent être échangés que contre des biens ou des services, les revenus d'interchange attribués aux primes de fidélité sont comptabilisés au moment de l'échange contre des récompenses. Les frais de récompenses sont comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Les frais liés aux services bancaires comprennent les frais gagnés sur les activités de dépôt de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques. Les frais liés aux dépôts de particuliers comprennent les frais de tenue de compte et divers services liés aux transactions. Les frais liés aux dépôts d'entreprises et d'administrations publiques comprennent les services de gestion des dépôts et de la trésorerie liés aux entreprises ainsi que d'autres services de gestion de la trésorerie. Ces frais sont constatés à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients.

Les commissions de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de services au titre des lettres de crédit et de garanties, des engagements de prêt, des acceptations bancaires et des ententes de syndication de prêts. Ces commissions sont constatées à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis sur la base des ententes contractuelles avec les clients.

Les honoraires liés aux fonds communs de placement comprennent les frais de gestion et d'administration gagnés dans le cadre des activités de gestion de patrimoine de la Banque. Ces frais sont calculés en pourcentage de la valeur liquidative du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus. De temps à autre, la Banque peut également comptabiliser des commissions de performance provenant de certains fonds. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de courtage se rapportent aux commissions gagnées pour la prestation de services de courtage de plein exercice et à escompte aux clients. Ces commissions sont convenues contractuellement et peuvent être basées sur des actifs ou liées à des transactions individuelles. Elles sont constatées au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients ou à la date de la transaction.

Les frais de gestion de placements et frais de fiducie comprennent les services administratifs, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients. Ces frais sont convenus contractuellement et peuvent être liés à la valeur du portefeuille ou à des transactions individuelles. Ces frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients, dans la mesure où il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont trait aux commissions et aux honoraires gagnés pour les services fournis aux clients relativement au placement de titres de créance et de capitaux propres. Ces commissions et honoraires comprennent également les services aux clients dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de restructurations financières et d'autres activités de financement d'entreprises. Ces commissions et honoraires sont constatés lorsque le service a été rendu ou que des jalons contractuels ont été franchis. Les commissions d'exécution et d'achèvement sont des contreparties variables qui dépendent habituellement de la conclusion fructueuse d'une transaction.

Les autres honoraires et commissions comprennent les commissions perçues sur la vente de produits d'assurance de tiers aux clients de la Banque. Ces honoraires et commissions sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés lorsque le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende en ce qui a trait aux titres cotés en bourse.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renonciations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » sont portés dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans

risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et ne sont plus à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs d'activité se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs d'activité selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), le nombre d'actions ordinaires supplémentaires liées aux débentures subordonnées FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV, de billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Réforme des taux d'intérêt de référence

Aperçu

Une révision importante des taux d'intérêt de référence a été entreprise à l'échelle mondiale dans le but de réformer ou d'éliminer progressivement certains taux interbancaires offerts (TIO), y compris le taux offert en dollars canadiens (Canadian Dollar Offered Rate ou CDOR). Pour remplacer les TIO, les différents organismes de réglementation ont recommandé aux marchés d'adopter des taux de rechange sans risque. À la suite des annonces faites antérieurement par les organismes de réglementation, la publication du TIOL en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros a cessé après le 31 décembre 2021, tandis que la plupart des échéances du TIOL en dollars américains (c'est-à-dire à un jour, à un mois, à trois mois, à six mois et à douze mois) continueront d'être publiées jusqu'au 30 juin 2023.

Le conseil de la Réserve fédérale et d'autres organismes gouvernementaux américains ont encouragé les banques à remplacer le TIOL en dollars américains et à cesser de conclure de nouveaux contrats après le 31 décembre 2021 afin de faciliter une transition ordonnée. Le BSIF a fait de même lorsqu'il a annoncé que les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale ne devraient pas effectuer de nouvelles opérations qui emploieraient le TIOL en dollars américains comme taux de référence après le 31 décembre 2021.

Le 15 mars 2022, la réglementation fédérale américaine visant le TIOL a été promulguée, ce qui établit un cadre pour le remplacement du TIOL en dollars américains à titre de taux d'intérêt de référence dans les contrats existants ne comportant pas de dispositions de substitution efficaces et qui ne peuvent être aisément modifiés avant la date de fin.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux CDOR, a annoncé la fin de la publication des échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du CDOR après le 28 juin 2024, ce qui a été autorisé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers. Cette annonce apporte des certitudes à l'égard de l'avenir du CDOR de un mois, de deux mois et de trois mois, et elle permet d'établir l'ajustement d'écart fixe qui sera utilisé dans les dispositions de substitution normales du secteur tant pour les produits dérivés que pour les produits au comptant. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a publié une feuille de route détaillée sur la transition et ses grandes étapes pour orienter les intervenants du marché à l'égard de leur abandon du taux CDOR pour toutes les catégories de produits. Le TARCOM a également confirmé son intention d'aller de l'avant avec

l'élaboration de taux à terme CORRA, qui devraient être disponibles au troisième trimestre de 2023. Le BSIF a également établi ses attentes à l'égard des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale effectuant des transactions utilisant le taux CDOR, à savoir qu'elles doivent effectuer la transition vers de nouveaux taux de référence avant la date de fin.

La réforme des TIO et la transition connexe des TIO aux taux sans risque entraînent des risques systémiques et de marché. Ces risques, dont la volatilité accrue, le manque de liquidité et les pratiques de substitution divergentes, pourraient toucher les participants au marché. En plus de ces risques inhérents, la Banque est exposée au risque d'exploitation découlant de la renégociation de contrats, de la capacité technologique d'émettre et de négocier des produits s'appuyant sur les taux sans risque et du comportement des clients et des contreparties.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise (le « programme de transition ») visant à assurer une transition en douceur des TIO vers des taux sans risque. Le programme de transition a pour objet d'aborder les risques en déterminant les expositions à divers TIO, en évaluant le libellé des contrats en vigueur advenant qu'un TIO cesse d'être publié ou disponible, en développant la capacité d'émettre et de négocier des produits s'appuyant sur des taux sans risque et en communiquant avec les clients et les contreparties au sujet des faits nouveaux dans le secteur se rapportant à la réforme des TIO. Le programme de transition prévoit la communication de mises à jour trimestrielles au comité de surveillance de la réglementation de la Banque ainsi que de mises à jour annuelles au comité d'évaluation des risque du conseil d'administration à l'égard de l'avancement des plans de transition visant la migration des produits s'appuyant sur le TIOL de la Banque et la mise à niveau des systèmes et des processus. Le service de la Banque responsable du programme de transition continue d'axer ses efforts sur la transition des produits qui emploient le TIOL en dollars américains comme taux de référence, tout en s'assurant que la Banque n'élargit pas son exposition au TIOL en dollars américains au-delà des limites autorisées par les autorités de réglementation. Également, le service responsable du programme de transition a mis à jour ses plans de projet afin de les harmoniser avec la feuille de route détaillée sur la transition des taux CDOR et ses grandes étapes publiée par le TARCOM ainsi que de s'assurer de répondre aux attentes du BSIF à l'égard des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux TIO relativement aux actifs et passifs financiers non dérivés visés par la réforme qui n'ont pas encore effectué la transition à des taux de référence de rechange au 31 octobre 2022. L'exposition de la Banque aux TIO relativement aux instruments financiers comprend le TIOL en dollars américains et le SGD Swap Offer Rate (SOR) pour des échéances postérieures au 30 juin 2023, ainsi que les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du CDOR pour des échéances postérieures au 28 juin 2024. Le CDOR de six mois et le CDOR de douze mois ne sont plus publiés depuis le 17 mai 2021. Ces expositions pourraient demeurer en cours jusqu'à la fin de l'utilisation des TIO et feront donc la transition dans l'avenir.

	Valeur comptable							
	Au 31 octobre 2022				Au 1er novembre 2021			
(en millions de dollars)	**TIOL en $ US**	**CDOR**	**Autres taux[1)]**	**Total**	TIOL en $ US	CDOR	Autres taux[1)]	Total
	Échéant après le 30 juin 2023	**Échéant après le 28 juin 2024**	**Échéant après le 30 juin 2023**		Échéant après le 30 juin 2023	Échéant après le 28 juin 2024	Échéant après le 30 juin 2023	
Actifs financiers non dérivés[3)]	**35 877 $**	**23 936 $**	**114 $**	**59 927 $**	38 517 $	11 284 $	102 $	49 903 $
Passifs financiers non dérivés[4)]	**1 225**	**23 390[2)]**	**–**	**24 615**	1 306	13 424[2)]	–	14 730

1) Comprend des expositions au SGD SOR échéant après le 30 juin 2023.
2) Exclut les billets de dépôt bancaire de série 2006-1 de 750 millions de dollars, qui sont actuellement à taux fixe, mais auxquels le CDOR de six mois s'appliquera après le 31 décembre 2036.
3) Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des titres de créance, des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations (le compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'a pas été déduit des titres de créance, des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations évalués au coût amorti).
4) Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des acceptations, des obligations relatives aux titres vendus à découvert, des débentures subordonnées et des autres passifs.

En plus des expositions présentées dans le tableau précédent, le TIOL en dollars américains de trois mois a été appliqué à d'autres instruments de fonds propres de T1 de 1,56 milliard de dollars (1,25 milliard de dollars américains) le 12 octobre 2022.

Dérivés et engagements non prélevés

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux TIO relativement aux dérivés et aux engagements non prélevés visés par la réforme qui n'ont pas encore effectué la transition à des taux de référence de rechange au 31 octobre 2022. L'exposition de la Banque aux TIO relativement aux instruments financiers comprend le TIOL en dollars américains et le SGD SOR pour des échéances postérieures au 30 juin 2023 ainsi que les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du CDOR pour des échéances postérieures au 28 juin 2024. Ces expositions pourraient demeurer en cours jusqu'à la fin de l'utilisation des TIO et feront donc la transition dans l'avenir.

	Valeur notionnelle							
	Au 31 octobre 2022				Au 1er novembre 2021			
(en millions de dollars)	**TIOL en $ US**	**CDOR**	**Autres taux[1)]**	**Total**	TIOL en $ US	CDOR	Autres taux[1)]	Total
	Échéant après le 30 juin 2023	**Échéant après le 28 juin 2024**	**Échéant après le 30 juin 2023**		Échéant après le 30 juin 2023	Échéant après le 28 juin 2024	Échéant après le 30 juin 2023	
Dérivés								
Swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie[2)]	**797 296 $**	**1 025 373 $**	**962 $**	**1 823 631 $**	600 359 $	574 897 $	918 $	1 176 174 $
Swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies[2)]	**297 490**	**122 718**	**–**	**420 208**	280 968	71 047	–	352 015
Autres[3)]	**14 946**	**3 574**	**–**	**18 520**	38 078	1 355	–	39 433
Engagements non prélevés	**9 047**	**4 787**	**–**	**13 834**	32 454	2 875	91	35 420

1) Comprend des expositions au SGD SOR échéant après le 30 juin 2023.
2) En ce qui a trait aux swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et aux swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies dont les deux branches s'appuient sur des taux directement touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence, le montant notionnel pertinent pour chaque branche est présenté séparément afin de refléter les risques liés à la réforme pour chacun des taux.
3) Les autres dérivés comprennent les contrats à terme standardisés, les contrats de garantie de taux, les swaps sur rendement total et les options.

Dérivés de couverture

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux TIO relativement aux dérivés de couverture visés par la réforme qui n'ont pas encore effectué la transition à des taux de référence de rechange au 31 octobre 2022. L'exposition de la Banque aux TIO relativement aux dérivés de couverture comprend le TIOL en dollars américains pour des échéances postérieures au 30 juin 2023 ainsi que les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du CDOR pour des échéances postérieures au 28 juin 2024. Ces expositions demeureront en cours jusqu'à la fin de l'utilisation des TIO et feront donc la transition dans l'avenir.

	Valeur notionnelle					
	Au 31 octobre 2022			Au 31 octobre 2021		
(en millions de dollars)	TIOL en $ US	CDOR[2]	Total	TIOL en $ US	CDOR[2]	Total
	Échéant après le 30 juin 2023	Échéant après le 28 juin 2024		Échéant après le 30 juin 2023	Échéant après le 28 juin 2024	
Dérivés de couverture[1]	**67 934 $**	**109 253 $**	**177 187 $**	61 936 $	104 175 $	166 111 $

1) En ce qui a trait aux swaps de devises dont les deux branches s'appuient sur des taux directement touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence et dont une branche en dollars canadiens est ajoutée pour créer deux relations de couverture distinctes, le montant notionnel pertinent de chaque branche est inclus dans le tableau ci-dessus.

2) En ce qui a trait aux swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et aux swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies dont les deux branches s'appuient sur des taux directement touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence, le montant notionnel pertinent pour chaque branche est présenté séparément afin de refléter les risques liés à la réforme pour chacun des taux.

5 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui seront offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1er novembre 2023

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui vient remplacer l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'IFRS 17 établit un cadre exhaustif de comptabilisation, d'évaluation et de présentation pour les contrats d'assurance. La norme doit être adoptée de manière rétrospective intégrale; si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

Aux termes de l'IFRS 17, les groupes de contrats d'assurance seront évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution fondés sur des pondérations probabilistes actualisés et les produits seront comptabilisés à mesure que les services sont rendus sur la période de couverture, selon les trois modèles d'évaluation applicables suivants : la méthode d'évaluation générale, la méthode des frais variables et la méthode de la répartition des primes.

En ce qui concerne les groupes de contrats qui sont évalués selon la méthode d'évaluation générale et la méthode des frais variables, la marge sur services contractuels sera comptabilisée lors de la comptabilisation initiale à titre de composante de la valeur comptable des contrats d'assurance. La marge sur services contractuels représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à mesure que la couverture sera fournie dans le futur. La méthode de la répartition des primes sera appliquée aux contrats à court terme et aura pour résultat que les produits d'assurance seront comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour tous les modèles d'évaluation, s'il est prévu que le groupe de contrats sera déficitaire, les pertes seront comptabilisées immédiatement.

L'IFRS 17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023 pour la Banque et sa mise en œuvre s'étirera sur plusieurs années pour les entités d'assurance et de réassurance de la Banque. Ce projet comporte une structure de gouvernance établie en collaboration avec le comité d'orientation des cadres supérieurs et les comités des activités de projets, avec le soutien du Bureau de gestion des projets. Les comités comprennent des représentants des Affaires financières, des Services actuariels d'assurance, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. Le projet prévoit la mise en place de diverses technologies ainsi que des modifications aux politiques et procédures pour appuyer les façons de faire découlant de l'IFRS 17. La Banque continue d'évaluer et de formuler l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme, y compris la quantification.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	**11 065 $**	9 693 $
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	**54 830**	76 630
Total	**65 895 $[1]**	86 323 $[1]

1) Déduction faite de comptes de correction de valeur de 4 $ (2021 – 1 $).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 5 958 millions de dollars (2021 – 5 719 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des bourses et des services d'établissement des prix. Les

politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois par année, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit poser des jugements importants dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 171 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit parce qu'il s'agit d'éléments à court terme, soit parce que leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction comprennent les prêts visant des activités de tenue de marché, les prêts qui servent de couverture aux swaps sur rendement total, les prêts hypothécaires acquis regroupés aux fins d'opérations de titrisation et les prêts sur métaux précieux. Les prêts détenus à des fins de transaction visant des activités de tenue de marché ou qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque. Les prêts hypothécaires acquis qui sont détenus avant les opérations de titrisation sont évalués au moyen de données observables provenant du marché des TH. Les prêts sur métaux précieux sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt.

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fiables fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix, qui établissent la juste valeur à l'aide de données d'évaluation observables seulement, qui sont importantes à l'égard de la juste valeur globale.

Dans le cas des titres pour lesquels de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument qui sont des données observables, comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat.

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés provenant de fournisseurs de données de marché indépendants ou de courtiers tiers sur des marchés actifs. Lorsque des prix directement tirés de marchés actifs ne sont pas disponibles, l'évaluation est effectuée au moyen d'une approche d'évaluation fondée sur les rendements. Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires. La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération. Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus ni aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix provenant de fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données importantes utilisées pour établir le prix de ces instruments.

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers et des fournisseurs indépendants de données de marché. Dans certains rares cas, on peut utiliser un modèle interne d'établissement des prix s'appuyant sur des données non observables qui sont importantes à l'égard de la juste valeur.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres d'entités non cotées, lorsque des prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage de la valeur de l'actif net sous-jacente tirée des états du commandité tiers.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'évaluation observables comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données de marché observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables telles que la volatilité, la corrélation et les courbes des prix à terme peuvent inclure les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats d'options, contrats sur marchandises et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires.
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille.
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt estimés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir.
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires.

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché.

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt estimés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir.

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est établie au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données observables sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions.

Certains dépôts désignés comme étant à la JVRN sont des billets structurés. Leur taux nominal et leurs modalités de remboursement peuvent être liés à la performance de paramètres du marché tels que les taux d'intérêt, le rendement des actions et les cours de change. La juste valeur de ces billets structurés est déterminée au moyen de modèles qui intègrent des données de marché observables, telles que les courbes de taux d'intérêt, les cours des actions, la volatilité des actions et les cours de change. Certains billets structurés pourraient utiliser des données non observables importantes dans les modèles servant à leur évaluation, telles que la volatilité des taux d'intérêt et la corrélation des actions.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent inclure des titres de créance et de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer cette juste valeur est fondée sur les cours de marché, lorsque de tels cours existent sur des marchés actifs.

Débentures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débentures subordonnées, y compris les débentures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires. La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle ou des prix du marché pour des instruments assortis de durées et de risques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2022		2021	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Juste valeur totale**	**Valeur comptable totale**	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Actifs				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**65 895 $**	**65 895 $**	86 323 $	86 323 $
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 154**	**113 154**	146 312	146 312
Titres pris en pension et titres empruntés	**175 313**	**175 313**	127 739	127 739
Instruments financiers dérivés	**55 699**	**55 699**	42 302	42 302
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	**86 398**	**86 398**	57 042	57 042
Titres de placement – Coût amorti	**22 443**	**23 610**	18 133	18 157
Prêts	**729 149**	**744 987**	641 964	636 986
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**19 494**	**19 494**	20 404	20 404
Autres actifs financiers	**27 394**	**27 394**	14 256	14 256
Passifs				
Dépôts	**904 033**	**916 181**	798 335	797 259
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**22 421**	**22 421**	22 493	22 493
Acceptations	**19 525**	**19 525**	20 441	20 441
Obligations liées aux titres vendus à découvert	**40 449**	**40 449**	40 954	40 954
Instruments financiers dérivés	**65 900**	**65 900**	42 203	42 203
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**139 025**	**139 025**	123 469	123 469
Débentures subordonnées	**8 038**	**8 469**	6 733	6 334
Autres passifs financiers	**45 723**	**46 682**	39 802	40 254

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

	2022				2021			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente								
Actifs :								
Métaux précieux[1]	**– $**	**543 $**	**– $**	**543 $**	– $	755 $	– $	755 $
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	**–**	**7 811**	**–**	**7 811**	–	8 113	–	8 113
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**10 139**	**4 595**	**–**	**14 734**	9 272	3 842	–	13 114
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**4 299**	**5 978**	**–**	**10 277**	5 556	4 298	–	9 854
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**11 957**	**–**	**–**	**11 957**	6 760	63	–	6 823
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**15**	**8 287**	**–**	**8 302**	129	9 559	–	9 688
Titres de sociétés et autres titres de créance	**2 367**	**8 976**	**1**	**11 344**	2 595	9 185	40	11 820
Titres de capitaux propres	**46 698**	**224**	**11**	**46 933**	85 688	160	1	85 849
Autres	**–**	**1 796**	**–**	**1 796**	–	1 051	–	1 051
	75 475 $	**37 667 $**	**12 $**	**113 154 $**	110 000 $	36 271 $	41 $	146 312 $
Titres de placement[2]								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**4 947 $**	**6 055 $**	**– $**	**11 002 $**	1 125 $	4 679 $	– $	5 804 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**2 029**	**3 400**	**–**	**5 429**	1 937	3 218	–	5 155
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**32 412**	**2 824**	**–**	**35 236**	11 462	2 175	–	13 637
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**3 217**	**24 487**	**–**	**27 704**	67	26 605	17	26 689
Titres de sociétés et autres titres de créance	**40**	**1 874**	**48**	**1 962**	10	1 319	27	1 356
Titres de capitaux propres	**3 210**	**215**	**1 640**	**5 065**	2 879	218	1 304	4 401
	45 855 $	**38 855 $**	**1 688 $**	**86 398 $**	17 480 $	38 214 $	1 348 $	57 042 $
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**– $**	**15 193 $**	**17 $**	**15 210 $**	– $	13 124 $	1 $	13 125 $
Contrats de change et sur l'or	**–**	**32 223**	**–**	**32 223**	–	18 293	–	18 293
Contrats sur titres de capitaux propres	**332**	**2 209**	**20**	**2 561**	184	3 513	21	3 718
Dérivés de crédit	**–**	**780**	**–**	**780**	–	245	–	245
Contrats sur marchandises	**–**	**4 912**	**13**	**4 925**	–	6 921	–	6 921
	332 $	**55 317 $**	**50 $**	**55 699 $**	184 $	42 096 $	22 $	42 302 $
Passifs :								
Dépôts	**– $**	**15 $**	**– $**	**15 $**	– $	175 $	– $	175 $
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**22 421**	**–**	**22 421**	–	22 354	139	22 493
Obligations liées aux titres vendus à découvert	**35 059**	**5 387**	**3**	**40 449**	35 487	5 467	–	40 954
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**–**	**22 842**	**12**	**22 854**	–	13 148	15	13 163
Contrats de change et sur l'or	**–**	**35 634**	**–**	**35 634**	–	18 171	–	18 171
Contrats sur titres de capitaux propres	**636**	**3 063**	**21**	**3 720**	307	4 737	6	5 050
Dérivés de crédit	**–**	**25**	**–**	**25**	–	30	–	30
Contrats sur marchandises	**–**	**3 660**	**7**	**3 667**	–	5 789	–	5 789
	636 $	**65 224 $**	**40 $**	**65 900 $**	307 $	41 875 $	21 $	42 203 $
Instruments non comptabilisés à la juste valeur[3] :								
Actifs :								
Titres de placement – coût amorti	**2 086 $**	**20 357 $**	**– $**	**22 443 $**	3 714 $	14 417 $	2 $	18 133 $
Prêts[4]	**–**	**–**	**407 267**	**407 267**	–	–	400 565	400 565
Passifs :								
Dépôts[4]	**–**	**365 134**	**–**	**365 134**	–	290 341	–	290 341
Débentures subordonnées	**–**	**8 038**	**–**	**8 038**	–	6 733	–	6 733
Autres passifs	**–**	**23 679**	**330**	**24 009**	–	24 414	209	24 623

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.
2) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 23 610 $ (31 octobre 2021 – 18 157 $).
3) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.
4) Représente des instruments à taux fixe.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2022 englobent des obligations de sociétés structurées, des titres de capitaux propres, des dérivés complexes et des obligations relatives aux titres vendus à découvert.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2022							
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er novembre 2021	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2022	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus[1]
Actifs détenus à des fins de transaction								
Titres de sociétés et autres titres de créance	40 $	**(2)$**	**– $**	**– $**	**(31)$**	**(6)$**	**1 $**	**– $**
Titres de capitaux propres	1	**–**	**–**	**3**	**(1)**	**8**	**11**	**–**
	41	**(2)**	**–**	**3**	**(32)**	**2**	**12**	**–**
Titres de placement								
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	17	**–**	**–**	**60**	**–**	**(77)**	**–**	**s. o.**
Titres de sociétés et autres titres de créance	27	**(2)**	**(14)**	**42**	**(5)**	**–**	**48**	**(3)**
Titres de capitaux propres	1 304	**284**	**13**	**261**	**(226)**	**4**	**1 640**	**284**
	1 348	**282**	**(1)**	**363**	**(231)**	**(73)**	**1 688**	**281**
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	1	**12**	**–**	**6**	**–**	**(2)**	**17**	**12**
Contrats sur titres de capitaux propres	21	**(4)**	**–**	**5**	**–**	**(2)**	**20**	**(2)[2]**
Contrats sur marchandises	–	**13**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13**	**13**
Instruments financiers dérivés – passifs								
Contrats de taux d'intérêt	(15)	**(12)**	**–**	**–**	**–**	**15**	**(12)**	**(10)[3]**
Contrats sur titres de capitaux propres	(6)	**(10)**	**–**	**(7)**	**–**	**2**	**(21)**	**(6)[2]**
Contrats sur marchandises	–	**(7)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(7)**	**(7)**
	1	**(8)**	**–**	**4**	**–**	**13**	**10**	**–**
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(139)	**23**	**–**	**(22)**	**12**	**126**	**–**	**–**
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	**–**	**–**	**(2)**	**3**	**(4)**	**(3)**	**–**
Total	1 251 $	**295 $**	**(1)$**	**346 $**	**(248)$**	**64 $**	**1 707 $**	**281 $**

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.
2) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.
3) Certaines pertes latentes sur les dérivés sur taux d'intérêt sont compensées en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés incorporés à certains passifs dépôt à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

	Au 31 octobre 2021						
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er novembre 2020	Profits (pertes) comptabilisés en résultat[1]	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2021
Actifs détenus à des fins de transaction	18 $	7 $	– $	28 $	(94)$	82 $	41 $
Titres de placement	910	288	41	260	(180)	29	1 348
Instruments financiers dérivés	(12)	(4)	–	(62)	51	28	1
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	(2)	–	(101)	–	(36)	(139)

1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 705 millions de dollars, des titres de placement de 401 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 40 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 2 099 millions de dollars, des titres de placement de 491 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 867 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 10 045 millions de dollars, des titres de placement de 3 407 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 2 550 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 9 972 millions de dollars, des titres de placement de 13 522 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 2 235 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Les transferts importants suivants entre les niveaux 2 et 3 ont été effectués selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de données non observables importantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 :

- Des titres de créance d'administrations publiques étrangères de 77 millions de dollars et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 126 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 :

- Des titres de participation de 72 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 3.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables[1]	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Titres de placement				
Titres de capitaux propres d'entités non cotées[2]	Titres comparables sur le marché	Évaluations du commandité selon la valeur liquidative nette Taux de capitalisation	97 % 3 %	(65)/65
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	16 % -93 %	(1)/1
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation	2 % - 64 % (58 %) - 97 %	(6)/6
Contrats sur marchandises	Flux de trésorerie actualisés	Courbes des prix à terme	4 % - 15 %	(4)/4

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.
2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées est effectuée au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut remettre ces instruments pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Évaluations du commandité selon la valeur liquidative

Les valeurs liquidatives fournies par le commandité représentent la juste valeur des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées.

Corrélation

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité des dérivés liés aux capitaux propres est une mesure de la variation du prix d'un actif. La volatilité des taux d'intérêt mesure la variabilité du rendement d'un titre ou d'un taux d'intérêt. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix ou du rendement quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

Courbes des prix à terme

Les courbes des prix à terme mensuelles pour les contrats sur marchandises sont des données d'entrée nécessaires à l'évaluation. Une partie de ces courbes est non observable.

8 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	**Valeur comptable**
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**1 072 $**	**2 581 $**	**7 089 $**	**1 934 $**	**2 057 $**	**1 $**	**14 734 $**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**1 906**	**1 839**	**948**	**1 256**	**4 328**	**–**	**10 277**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**1 216**	**5 224**	**3 277**	**2 000**	**240**	**–**	**11 957**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**2 610**	**1 643**	**3 545**	**356**	**148**	**–**	**8 302**
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**46 753**	**46 753**
Autres	**540**	**1 620**	**5 415**	**2 706**	**1 064**	**179**	**11 524**
Total	**7 344 $**	**12 907 $**	**20 274 $**	**8 252 $**	**7 837 $**	**46 933 $**	**103 547 $**
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	**3 274 $**	**5 206 $**	**10 243 $**	**4 336 $**	**6 859 $**	**27 961 $**	**57 879 $**
Dollar américain	**1 304**	**5 694**	**6 448**	**3 550**	**836**	**12 347**	**30 179**
Peso mexicain	**411**	**1 094**	**2 891**	**77**	**64**	**120**	**4 657**
Autres devises	**2 355**	**913**	**692**	**289**	**78**	**6 505**	**10 832**
Total des titres détenus à des fins de transaction	**7 344 $**	**12 907 $**	**20 274 $**	**8 252 $**	**7 837 $**	**46 933 $**	**103 547 $**

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	**Valeur comptable**
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	868 $	892 $	6 134 $	2 399 $	2 821 $	– $	13 114 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	778	1 434	1 829	1 215	4 598	–	9 854
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	61	1 097	3 366	2 123	176	–	6 823
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 226	2 000	4 022	293	147	–	9 688
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	85 016	85 016
Autres	873	1 547	5 969	2 180	1 251	833	12 653
Total	5 806 $	6 970 $	21 320 $	8 210 $	8 993 $	85 849 $	137 148 $
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	2 151 $	2 663 $	9 034 $	4 663 $	8 028 $	28 116 $	54 655 $
Dollar américain	432	1 848	7 618	3 124	717	42 386	56 125
Peso mexicain	1 038	820	2 316	17	40	630	4 861
Autres devises	2 185	1 639	2 352	406	208	14 717	21 507
Total des titres détenus à des fins de transaction	5 806 $	6 970 $	21 320 $	8 210 $	8 993 $	85 849 $	137 148 $

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2022**	2021
Prêts détenus à des fins de transaction[1), 2)]		
États-Unis[3)]	**6 489 $**	5 308 $
Europe[4)]	**708**	548
Asie-Pacifique[4)]	**–**	15
Canada[4)]	**512**	2 034
Autres[4)]	**102**	208
Total	**7 811 $**	8 113 $

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
2) Les prêts sont principalement libellés en dollars américains.
3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 6414 $ (2021 – 5 203 $), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.
4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

	Juste valeur		Variations de la juste valeur		Cumul des variations de la juste valeur[1]	
	Aux		Pour les exercices clos les			
31 octobre (en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Passifs						
Passifs au titre de billets de premier rang[2]	**22 421 $**	22 493 $	**8 600 $**	(906)$	**7 893 $**	(707)$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.
2) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

	Passifs au titre de billets de premier rang				
(en millions de dollars)	Montant à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et le montant à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque[1]
Au 31 octobre 2022	**30 314 $**	**22 421 $**	**7 893 $**	**1 958 $**	**1 229 $**
Au 31 octobre 2021	21 786 $	22 493 $	(707)$	(270)$	(729)$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels[1)]

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

	2022			2021		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	**205 283 $**	**– $**	**205 283 $**	123 348 $	– $	123 348 $
Options achetées	**–**	**–**	**–**	2 562	–	2 562
Options vendues	**–**	**–**	**–**	1 000	–	1 000
	205 283	**–**	**205 283**	126 910	–	126 910
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	**305**	**–**	**305**	820	–	820
Swaps	**365 945**	**30 871**	**396 816**	336 144	27 875	364 019
Options achetées	**39 321**	**–**	**39 321**	38 298	–	38 298
Options vendues	**44 567**	**–**	**44 567**	40 785	–	40 785
	450 138	**30 871**	**481 009**	416 047	27 875	443 922
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	**132 691**	**–**	**132 691**	219 021	–	219 021
Swaps	**5 061 950**	**255 932**	**5 317 882**	3 708 222	289 185	3 997 407
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	5 194 641	**255 932**	**5 450 573**	3 927 243	289 185	4 216 428
Total	**5 850 062 $**	**286 803 $**	**6 136 865 $**	4 470 200 $	317 060 $	4 787 260 $
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	**14 880 $**	**– $**	**14 880 $**	15 798 $	– $	15 798 $
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	14 880	**–**	**14 880**	15 798	–	15 798
De gré à gré						
Au comptant et à terme	**433 314**	**38 737**	**472 051**	381 737	28 642	410 379
Swaps	**576 564**	**118 890**	**695 454**	502 558	67 617	570 175
Options achetées	**25 783**	**–**	**25 783**	16 256	–	16 256
Options vendues	**26 716**	**–**	**26 716**	16 495	–	16 495
	1 062 377	**157 627**	**1 220 004**	917 046	96 259	1 013 305
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	**15 662**	**–**	**15 662**	16 627	–	16 627
Swaps	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	15 662	**–**	**15 662**	16 627	–	16 627
Total	**1 092 919 $**	**157 627 $**	**1 250 546 $**	949 471 $	96 259 $	1 045 730 $
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	**56 472 $**	**– $**	**56 472 $**	52 335 $	– $	52 335 $
Crédit	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Marchandises et autres contrats	**30 441**	**–**	**30 441**	31 652	–	31 652
	86 913	**–**	**86 913**	83 987	–	83 987
De gré à gré						
Capitaux propres	**62 617**	**873**	**63 490**	92 052	965	93 017
Crédit	**19 957**	**–**	**19 957**	20 800	–	20 800
Marchandises et autres contrats	**31 959**	**–**	**31 959**	29 476	–	29 476
	114 533	**873**	**115 406**	142 328	965	143 293
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Crédit	**7 077**	**–**	**7 077**	6 621	–	6 621
Marchandises et autres contrats	**388**	**–**	**388**	201	–	201
	7 465	**–**	**7 465**	6 822	–	6 822
Total	**208 911 $**	**873 $**	**209 784 $**	233 137 $	965 $	234 102 $
Total des montants notionnels des contrats en cours	**7 151 892 $**	**445 303 $**	**7 597 195 $**	5 652 808 $	414 284 $	6 067 092 $

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	**144 488 $**	**60 795 $**	**– $**	**205 283 $**
Contrats de garantie de taux	**109 569**	**23 122**	**305**	**132 996**
Swaps	**2 458 160**	**2 142 509**	**1 114 029**	**5 714 698**
Options achetées	**16 599**	**19 841**	**2 881**	**39 321**
Options vendues	**13 897**	**18 045**	**12 625**	**44 567**
	2 742 713	**2 264 312**	**1 129 840**	**6 136 865**
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	**7 334**	**7 342**	**204**	**14 880**
Au comptant et à terme	**452 733**	**27 323**	**7 657**	**487 713**
Swaps	**175 690**	**331 270**	**188 494**	**695 454**
Options achetées	**18 916**	**6 514**	**353**	**25 783**
Options vendues	**21 698**	**4 675**	**343**	**26 716**
	676 371	**377 124**	**197 051**	**1 250 546**
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	**78 998**	**40 414**	**550**	**119 962**
Crédit	**17 124**	**6 602**	**3 308**	**27 034**
Marchandises et autres contrats	**42 464**	**20 027**	**297**	**62 788**
	138 586	**67 043**	**4 155**	**209 784**
Total	**3 557 670 $**	**2 708 479 $**	**1 331 046 $**	**7 597 195 $**

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	68 444 $	54 787 $	117 $	123 348 $
Contrats de garantie de taux	172 600	46 433	808	219 841
Swaps	1 461 005	1 989 045	911 376	4 361 426
Options achetées	22 432	15 694	2 734	40 860
Options vendues	17 428	14 895	9 462	41 785
	1 741 909	2 120 854	924 497	4 787 260
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	9 032	6 382	384	15 798
Au comptant et à terme	399 518	21 526	5 962	427 006
Swaps	116 067	287 705	166 403	570 175
Options achetées	12 215	3 976	65	16 256
Options vendues	14 373	2 115	7	16 495
	551 205	321 704	172 821	1 045 730
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	102 031	43 146	175	145 352
Crédit	15 554	7 810	4 057	27 421
Marchandises et autres contrats	39 966	21 182	181	61 329
	157 551	72 138	4 413	234 102
Total	2 450 665 $	2 514 696 $	1 101 731 $	6 067 092 $

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2022. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre des mesures et processus de

gestion du risque de crédit similaires aux approches utilisées dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque. La Banque a recours à une mesure du risque, soit l'exposition future éventuelle pour les dérivés, afin d'évaluer l'utilisation par rapport aux limites de crédit établies pour la contrepartie. L'exposition future éventuelle mesure l'incidence de l'évolution du marché sur l'exposition aux dérivés tout au long de la durée de vie des transactions avec des contreparties. En outre, l'exposition future éventuelle tient compte de facteurs d'atténuation du risque comme la compensation et le nantissement. Les limites et l'utilisation de l'exposition future éventuelle pour les contreparties aux dérivés sont autorisées et surveillées par l'unité de gestion du risque de la Banque.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (ASC) de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 84 du rapport annuel 2022).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (MERC) représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats. Le MERC tient compte de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue[1]. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (RCÉ) correspond à l'exposition en cas de défaut (ECD) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (K), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2022				2021			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC)[1)]	Risque de crédit équivalent (RCÉ)[1)]	Actifs pondérés en fonction des risques	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC)[1)]	Risque de crédit équivalent (RCÉ)[1)]	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	**205 283 $**	**– $**	**10 $**	**– $**	123 348 $	– $	18 $	1 $
Contrats de garantie de taux	**132 996**	**311**	**93**	**55**	219 841	32	125	68
Swaps	**5 714 698**	**4 331**	**7 655**	**589**	4 361 426	3 951	4 760	1 120
Options achetées	**39 321**	**183**	**179**	**50**	40 860	70	44	10
Options vendues	**44 567**	**–**	**7**	**1**	41 785	–	11	3
	6 136 865	**4 825**	**7 944**	**695**	4 787 260	4 053	4 958	1 202
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	**14 880**	**–**	**253**	**5**	15 798	–	148	3
Au comptant et à terme	**487 713**	**1 784**	**5 834**	**1 425**	427 006	1 604	4 455	1 404
Swaps	**695 454**	**2 147**	**10 330**	**2 273**	570 175	1 128	7 287	1 660
Options achetées	**25 783**	**472**	**638**	**172**	16 256	351	247	118
Options vendues	**26 716**	**–**	**16**	**3**	16 495	–	14	2
	1 250 546	**4 403**	**17 071**	**3 878**	1 045 730	3 083	12 151	3 187
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	**119 962**	**636**	**6 534**	**968**	145 352	1 423	9 707	1 340
Crédit	**27 034**	**271**	**415**	**136**	27 421	197	304	59
Marchandises et autres contrats	**62 788**	**2 636**	**9 057**	**649**	61 329	4 562	6 610	1 182
	209 784	**3 543**	**16 006**	**1 753**	234 102	6 182	16 621	2 581
Ajustement d'évaluation du crédit	**–**	**–**	**–**	**6 422**	–	–	–	3 957
Total des instruments dérivés	**7 597 195 $**	**12 771 $**	**41 021 $**	**12 748 $**	6 067 092 $	13 318 $	33 730 $	10 927 $
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales[2)]								
Cotés en bourse	**307 076**	**–**	**8 110**	**175**	226 695	–	5 200	123
De gré à gré	**5 473 700**	**–**	**4 175**	**83**	4 239 877	–	849	17
	5 780 776 $	**– $**	**12 285 $**	**258 $**	4 466 572 $	– $	6 049 $	140 $

1) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 42 929 $ (2021 – 28 961 $) pour le MERC et 84 431 $ (2021 – 67 487 $) pour le RCÉ.

2) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

1 Les décotes réglementaires conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) du BSIF sont appliquées aux soldes de garantie de la mesure du MERC.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022		2022		2021	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice[1]	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	**121 $**	**23 $**	**311 $**	**48 $**	69 $	3 $
Swaps	**9 243**	**10 631**	**8 385**	**8 300**	9 805	9 427
Options	**558**	**563**	**1 384**	**571**	412	195
	9 922	**11 217**	**10 080**	**8 919**	10 286	9 625
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	**6 782**	**5 412**	**8 624**	**7 128**	4 823	4 154
Swaps	**12 148**	**12 461**	**15 672**	**16 722**	9 070	10 796
Options	**462**	**361**	**795**	**576**	357	259
	19 392	**18 234**	**25 091**	**24 426**	14 250	15 209
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	**3 555**	**4 041**	**2 560**	**3 648**	3 677	5 049
Crédit	**487**	**25**	**780**	**25**	245	30
Marchandises et autres contrats	**7 317**	**5 964**	**4 925**	**3 667**	6 921	5 789
	11 359	**10 030**	**8 265**	**7 340**	10 843	10 868
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	**40 673 $**	**39 481 $**	**43 436 $**	**40 685 $**	35 379 $	35 702 $
Couvertures						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			**5 130 $**	**13 935 $**	2 839 $	3 538 $
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			**956**	**1 078**	461	236
Swaps			**6 176**	**10 130**	3 582	2 726
			7 132 $	**11 208 $**	4 043 $	2 962 $
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			**1 $**	**72 $**	41 $	1 $
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			**12 263 $**	**25 215 $**	6 923 $	6 501 $
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			**55 699 $**	**65 900 $**	42 302 $	42 203 $
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties[2]			**42 929**	**42 929**	28 961	28 961
Instruments financiers dérivés, montant net[2]			**12 770 $**	**22 971 $**	13 341 $	13 242 $

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 : favorable dans une mesure de 37 046 $ et défavorable dans une mesure de 35 339 $. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie contre une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant des flux de trésorerie hautement probables, y compris les contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises et le produit de la vente tiré des cessions d'entreprises libellés dans

une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans les termes clés tels que la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent, la fréquence de réinitialisation/de règlement et l'écart variable entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs dépôts désignés comme instruments de couverture.

	2022				2021			
	Montants notionnels[1]				Montants notionnels[1]			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	**35 535 $**	**89 709 $**	**17 588 $**	**142 832 $**	21 850 $	127 350 $	14 489 $	163 689 $
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	–	11	–	11
Couvertures des flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps	**18 267**	**69 933**	**34 180**	**122 380**	34 489	62 934	28 754	126 177
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**16 886**	**17 628**	**8 527**	**43 041**	16 906	23 224	7 645	47 775
Risque de change								
Swaps	**47 525**	**89 863**	**28 745**	**166 133**	29 002	54 434	14 425	97 861
Contrats de change à terme	**14 699**	**–**	**–**	**14 699**	10 510	–	–	10 510
Trésorerie	**77**	**–**	**–**	**77**	66	–	–	66
Risque sur actions – swaps sur rendement total	**270**	**603**	**–**	**873**	316	649	–	965
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Contrats de change à terme	**24 038**	**–**	**–**	**24 038**	18 132	–	–	18 132
Passifs dépôts	**6 289**	**–**	**–**	**6 289**	5 714	–	–	5 714
Total	**163 586 $**	**267 736 $**	**89 040 $**	**520 362 $**	136 985 $	268 602 $	65 313 $	470 900 $

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des principaux instruments de couverture.

	2022			2021		
	Taux ou prix moyen[1]			Taux ou prix moyen[1]		
Aux 31 octobre	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Couvertures de juste valeur						
Risque de taux d'intérêt – swaps	**1,83 %**	**s. o.**	**s. o.**	1,18 %	s. o.	s. o.
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps	**2,57 %**	**s. o.**	**s. o.**	1,22 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps						
$ CA-$ US	**1,70 %**	**1,30**	**s. o.**	1,33 %	1,31	s. o.
Risque de change						
Swaps						
$ CA-$ US	**s. o.**	**1,27**	**s. o.**	s. o.	1,27	s. o.
$ CA-euro	**s. o.**	**1,19**	**s. o.**	s. o.	1,50	s. o.
$ CA-livre sterling	**s. o.**	**1,56**	**s. o.**	s. o.	1,72	s. o.
Contrats de change à terme						
$ CA-$ US	**s. o.**	**1,29**	**s. o.**	s. o.	1,26	s. o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	**s. o.**	**s. o.**	**65,85 $**	s. o.	s. o.	71,29 $
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – contrats de change à terme						
$ CA-$ US	**s. o.**	**1,29**	**s. o.**	s. o.	1,26	s. o.
MXN-$ CA	**s. o.**	**16,91**	**s. o.**	s. o.	16,77	s. o.
PEN-$ CA	**s. o.**	**3,07**	**s. o.**	s. o.	3,08	s. o.

1) Le taux ou le prix moyen est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs. La majorité des couvertures de la Banque ont une durée restante avant l'échéance de moins de 5 ans.

Les tableaux suivants renferment des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]				Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert[4]	
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert[3]	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	**4 238 $**	**(4 635)$**	**1 188 $**	**(1 179)$**	**9 $**			
Titres de placement			**2 837**	**(2 811)**	**26**	**31 325 $**	**(2 500)$**	**54 $**
Prêts			**2 550**	**(2 579)**	**(29)**	**111 469**	**(1 552)**	**(1 926)**
Passifs dépôts			**(3 998)**	**4 010**	**12**	**(72 004)**	**3 997**	**312**
Débentures subordonnées			**(201)**	**201**	**–**	**(5 354)**	**202**	**(44)**
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**			
Titres de placement			**–**	**–**	**–**	**80**	**–**	**(1)**
Total	**4 238 $**	**(4 635)$**	**1 188 $**	**(1 179)$**	**9 $**	**65 516 $**	**147 $**	**(1 605)$**

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022.
3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.
4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]				Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert[4]	
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert[3]	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 868 $	(967)$	1 708 $	(1 736)$	(28)$			
Titres de placement			790	(809)	(19)	16 315 $	92 $	163 $
Prêts			2 233	(2 230)	3	117 009	(1 339)	5
Passifs dépôts			(1 236)	1 224	(12)	(60 444)	417	(371)
Débentures subordonnées			(79)	79	–	(4 692)	(1)	(71)
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	–	(1)	3	(2)	1			
Titres de placement			3	(2)	1	89	–	(1)
Total	1 868 $	(968)$	1 711 $	(1 738)$	(27)$	68 277 $	(831)$	(275)$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.
3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.
4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture[3]	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres[4]
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	**1 977 $**	**(7 683)$**	**(4 193)$**	**(4 250)$**	**11 $**
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**314**	**(3 277)**	**(4 318)**	**(4 349)**	**(24)**
Risque de change					
Swaps	**4 777**	**(8 470)**	**(2 592)**	**(2 589)**	**(5)**
Contrats de change à terme	**678**	**(61)**	**1 162**	**1 159**	**2**
Trésorerie	**72**	**–**	**22**	**22**	**–**
Risque sur actions – swaps sur rendement total	**1**	**(72)**	**(134)**	**(134)**	**–**
	7 819	**(19 563)**	**(10 053)**	**(10 141)**	**(16)**
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	**278**	**(1 017)**	**(1 343)**	**(1 343)**	**–**
Passifs dépôts	**s. o.**	**(6 289)**	**(574)**	**(574)**	**–**
	278	**(7 306)**	**(1 917)**	**(1 917)**	**–**
Total	**8 097 $**	**(26 869)$**	**(11 970)$**	**(12 058)$**	**(16)$**

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022.
3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couvertssous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.
4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture[3]	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres[4]
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 204 $	(2 818)$	(1 004)$	(1 017)$	16 $
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	2 428	(180)	1 352	1 378	(5)
Risque de change					
Swaps	921	(2 298)	(1 969)	(1 973)	1
Contrats de change à terme	25	(155)	72	69	5
Trésorerie	66	–	(2)	(2)	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	41	(1)	330	330	–
	4 685	(5 452)	(1 221)	(1 215)	17
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	436	(81)	841	841	–
Passifs dépôts	s. o.	(5 714)	435	435	–
	436	(5 795)	1 276	1 276	–
Total	5 121 $	(11 247)$	55 $	61 $	17 $

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.
3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.
4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1er novembre 2021	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net[1]	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2022	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2022	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	**(456)$**	**(4 204)$**	**1 202 $**	**(3 458)$**	**(3 526)$**	**68 $**
Risque de change/risque de taux d'intérêt	**(9)**	**(4 294)**	**2 428**	**(1 875)**	**(2 003)**	**128**
Risque de change	**43**	**(1 405)**	**181**	**(1 181)**	**(1 179)**	**(2)**
Risque sur actions	**61**	**(134)**	**69**	**(4)**	**(4)**	**–**
	(361)	**(10 037)**	**3 880**	**(6 518)**	**(6 712)**	**194**
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	**(1 829)**	**(1 917)**	**262**	**(3 484)**	**(3 387)**	**(97)**
Total	**(2 190)$**	**(11 954)$**	**4 142 $**	**(10 002)$**	**(10 099)$**	**97 $**

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1er novembre 2020	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net[1]	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2021	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2021	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	412 $	(1 033)$	165 $	(456)$	(991)$	535 $
Risque de change/ risque de taux d'intérêt	1 054	1 434	(2 497)	(9)	(192)	183
Risque de change	(706)	(1 998)	2 747	43	31	12
Risque sur actions	(30)	330	(239)	61	61	–
	730	(1 267)	176	(361)	(1 091)	730
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(3 136)	1 276	31	(1 829)	(1 726)	(103)
Total	(2 406)$	9 $	207 $	(2 190)$	(2 817)$	627 $

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous« Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

11 Compensation d'actifs et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[3]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[1]	Garantie[2], [4]	
Instruments financiers dérivés	**55 775 $**	**(76)$**	**55 699 $**	**(36 519)$**	**(6 132)$**	**13 048 $**
Titres pris en pension et titres empruntés	**230 893**	**(55 580)**	**175 313**	**(16 173)**	**(151 417)**	**7 723**
Total	**286 668 $**	**(55 656)$**	**231 012 $**	**(52 692)$**	**(157 549)$**	**20 771 $**
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	**65 976 $**	**(76)$**	**65 900 $**	**(36 519)$**	**(17 484)$**	**11 897 $**
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**194 605**	**(55 580)**	**139 025**	**(16 173)**	**(118 559)**	**4 293**
Total	**260 581 $**	**(55 656)$**	**204 925 $**	**(52 692)$**	**(136 043)$**	**16 190 $**

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[3]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[1]	Garantie[2]	
Instruments financiers dérivés	42 489 $	(187)$	42 302 $	(25 293)$	(3 608)$	13 401 $
Titres pris en pension et titres empruntés	160 621	(32 882)	127 739	(14 823)	(109 981)	2 935
Total	203 110 $	(33 069)$	170 041 $	(40 116)$	(113 589)$	16 336 $
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	42 390 $	(187)$	42 203 $	(25 293)$	(6 489)$	10 421 $
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	156 351	(32 882)	123 469	(14 823)	(103 340)	5 306
Total	198 741 $	(33 069)$	165 672 $	(40 116)$	(109 829)$	15 727 $

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque décrédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
4) Les actifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 4 271 millions de dollars et des garanties autres qu'en trésorerie de 1 861 millions de dollars. Les passifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 17 215 millions de dollars et des garanties autres qu'en trésorerie de 269 millions de dollars.

12 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par catégorie d'évaluation.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	**81 271 $**	52 611 $
Titres de créance évalués au coût amorti	**23 610**	18 157
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	**3 439**	3 178
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	**1 626**	1 223
Titres de créance évalués à la JVRN	**62**	30
Total des titres de placement	**110 008 $**	75 199 $

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Coût	2022 Profits bruts latents	2022 Pertes brutes latentes	2022 Juste valeur	2021 Coût	2021 Profits bruts latents	2021 Pertes brutes latentes	2021 Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	**11 372 $**	**4 $**	**374 $**	**11 002 $**	5 694 $	135 $	25 $	5 804 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**5 860**	**1**	**432**	**5 429**	5 202	12	59	5 155
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**37 690**	**80**	**2 534**	**35 236**	13 528	188	79	13 637
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	**28 794**	**27**	**1 135**	**27 686**	27 126	60	515	26 671
Autres titres de créance	**1 989**	**1**	**72**	**1 918**	1 339	9	4	1 344
Total	**85 705 $**	**113 $**	**4 547 $**	**81 271 $**	52 889 $	404 $	682 $	52 611 $

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Juste valeur	2022 Valeur comptable[1]	2021 Juste valeur	2021 Valeur comptable[1]
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	**8 684 $**	**9 024 $**	12 310 $	12 372 $
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**12 212**	**13 042**	4 712	4 687
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	**1 459**	**1 470**	970	960
Titres de créance de sociétés	**88**	**74**	141	138
Total	**22 443 $**	**23 610 $**	18 133 $	18 157 $

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 $ (2021 – montant négligeable).

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAÉRG, qui sont présentés dans le tableau suivant, puisque ces placements sont détenus à des fins stratégiques.

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**
Actions ordinaires	**3 175**	**487**	**223**	**3 439**
Total	**3 175 $**	**487 $**	**223 $**	**3 439 $**

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	27 $	4 $	3 $	28 $
Actions ordinaires	2 710	528	88	3 150
Total	2 737 $	532 $	91 $	3 178 $

Des revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 167 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (2021 – 111 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 958 millions de dollars (2021 – 1 291 millions de dollars). Ces cessions ont entraîné un profit cumulatif de 67 millions de dollars (2021 – profit de 204 millions de dollars) qui demeure dans les autres éléments du résultat global.

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**2 617 $**	**2 125 $**	**4 700 $**	**675 $**	**885 $**	**– $**	**11 002 $**
Rendement[1] (en %)	***1,0***	***2,7***	***2,2***	***2,1***	***0,2***	**–**	***1,9***
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**372**	**688**	**2 537**	**1 832**	**–**	**–**	**5 429**
Rendement[1] (en %)	***1,2***	***1,8***	***2,1***	***2,5***	**–**	**–**	***2,1***
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**762**	**8 665**	**19 695**	**3 295**	**2 819**	**–**	**35 236**
Rendement[1] (en %)	***2,7***	***1,1***	***2,2***	***2,7***	***2,5***	**–**	***2,0***
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**6 994**	**7 325**	**9 281**	**3 817**	**269**	**–**	**27 686**
Rendement[1] (en %)	***2,1***	***2,2***	***4,3***	***5,0***	***3,4***	**–**	***3,3***
Autres titres de créance	**70**	**101**	**1 527**	**214**	**3**	**3**	**1 918**
Rendement[1] (en %)	***9,8***	***2,8***	***4,3***	***3,0***	***5,9***	***4,0***	***4,3***
	10 815	**18 904**	**37 740**	**9 833**	**3 976**	**3**	**81 271**
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 439**	**3 439**
						3 439	**3 439**
Total des titres à la JVAÉRG	**10 815**	**18 904**	**37 740**	**9 833**	**3 976**	**3 442**	**84 710**
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	**682**	**1 867**	**6 104**	**367**	**4**	**–**	**9 024**
Rendement[1] (en %)	***1,0***	***3,1***	***2,9***	***7,2***	***0,0***	**–**	***3,1***
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**–**	**812**	**149**	**7**	**12 074**	**–**	**13 042**
Rendement[1] (en %)	**–**	***1,3***	***3,1***	***4,0***	***3,5***	**–**	***3,4***
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**81**	**382**	**827**	**138**	**43**	**–**	**1 471**
Rendement[1] (en %)	***2,6***	***7,4***	***4,5***	***2,2***	***1,3***	**–**	***4,8***
Titres de créance de sociétés	**2**	**52**	**(10)**	**29**	**–**	**–**	**73**
Rendement[1] (en %)	***2,7***	***3,0***	***3,9***	***2,6***	**–**	**–**	***2,9***
	765	**3 113**	**7 070**	**541**	**12 121**	**–**	**23 610**
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 626**	**1 626**
Instruments de créance	**–**	**–**	**54**	**8**	**–**	**–**	**62**
Total des titres de placement	**11 580 $**	**22 017 $**	**44 864 $**	**10 382 $**	**16 097 $**	**5 068 $**	**110 008 $**
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	**3 546 $**	**3 968 $**	**12 560 $**	**2 440 $**	**900 $**	**2 796 $**	**26 210 $**
Dollar américain	**1 031**	**11 856**	**24 810**	**4 921**	**14 866**	**1 998**	**59 482**
Peso mexicain	**193**	**496**	**2 695**	**485**	**–**	**35**	**3 904**
Autres devises	**6 810**	**5 697**	**4 799**	**2 536**	**331**	**239**	**20 412**
Total des titres de placement	**11 580 $**	**22 017 $**	**44 864 $**	**10 382 $**	**16 097 $**	**5 068 $**	**110 008 $**

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	70 $	474 $	3 717 $	323 $	1 220 $	– $	5 804 $
Rendement[1] (en %)	*0,1*	*0,8*	*0,9*	*1,7*	*2,9*	–	*1,3*
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	170	1 248	2 239	1 498	–	–	5 155
Rendement[1] (en %)	*0,5*	*0,6*	*1,0*	*1,8*	–	–	*1,1*
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	147	449	10 786	88	2 167	–	13 637
Rendement[1] (en %)	*0,1*	*0,1*	*1,2*	*1,4*	*1,4*	–	*1,2*
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 445	7 411	9 418	2 077	320	–	26 671
Rendement[1] (en %)	*1,0*	*1,3*	*2,2*	*2,8*	*2,8*	–	*1,7*
Autres titres de créance	78	284	838	129	15	–	1 344
Rendement[1] (en %)	*0,6*	*1,9*	*1,8*	*0,1*	*5,9*	–	*1,6*
	7 910	9 866	26 998	4 115	3 722	–	52 611
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	28	28
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 150	3 150
						3 178	3 178
Total des titres à la JVAÉRG	7 910	9 866	26 998	4 115	3 722	3 178	55 789
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	499	3 405	8 061	402	5	–	12 372
Rendement[1] (en %)	*1,9*	*1,7*	*1,8*	*3,0*	*0,0*	–	*1,9*
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	12	–	750	8	3 917	–	4 687
Rendement[1] (en %)	*0,1*	–	*1,3*	*2,2*	*2,1*	–	*1,9*
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	74	245	329	258	54	–	960
Rendement[1] (en %)	*(0,0)*	*(0,4)*	*3,4*	*1,1*	*1,2*	–	*1,4*
Titres de créance de sociétés	9	37	56	36	–	–	138
Rendement[1] (en %)	*2,1*	*1,8*	*1,9*	*2,7*	–	–	*2,1*
	594	3 687	9 196	704	3 976	–	18 157
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	1 223	1 223
Instruments de créance	–	–	22	8	–	–	30
Total des titres de placement	8 504 $	13 553 $	36 216 $	4 827 $	7 698 $	4 401 $	75 199 $
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	337 $	4 102 $	13 445 $	2 296 $	1 240 $	2 216 $	23 636 $
Dollar américain	705	3 070	16 333	924	6 090	1 911	29 033
Peso mexicain	276	919	1 858	157	–	29	3 239
Autres devises	7 186	5 462	4 580	1 450	368	245	19 291
Total des titres de placement	8 504 $	13 553 $	36 216 $	4 827 $	7 698 $	4 401 $	75 199 $

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente le profit net sur la vente de titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Titres de créance évalués au coût amorti	**– $**	53 $
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	**74**	366
Profit net sur la vente de titres de placement	**74 $**	419 $

13 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Prêts, montant brut	2022 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2022 Valeur comptable nette	2021 Prêts, montant brut	2021 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2021 Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	**349 279 $**	**899 $**	**348 380 $**	319 678 $	802 $	318 876 $
Prêts personnels	**99 431**	**2 137**	**97 294**	91 540	2 341	89 199
Prêts sur cartes de crédit	**14 518**	**1 083**	**13 435**	12 450	1 211	11 239
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**287 107**	**1 229**	**285 878**	218 944	1 272	217 672
Total	**750 335 $**	**5 348 $**	**744 987 $**	642 612 $	5 626 $	636 986 $

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**302 486 $**	280 169 $
Prêts personnels	**78 427**	73 592
Prêts sur cartes de crédit	**6 970**	6 213
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**105 277**	77 353
	493 160	437 327
États-Unis		
Prêts personnels	**2 830**	1 137
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**66 680**	42 295
	69 510	43 432
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**13 080**	9 826
Prêts personnels	**2 556**	2 454
Prêts sur cartes de crédit	**675**	540
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**23 744**	18 902
	40 055	31 722
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**19 441**	17 176
Prêts personnels	**4 766**	4 680
Prêts sur cartes de crédit	**2 921**	2 299
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**24 197**	20 806
	51 325	44 961
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**3 719**	2 894
Prêts personnels	**5 025**	4 536
Prêts sur cartes de crédit	**942**	467
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**12 819**	11 511
	22 505	19 408
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 910**	2 222
Prêts personnels	**2 115**	1 967
Prêts sur cartes de crédit	**1 443**	1 608
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**5 541**	6 205
	11 009	12 002
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**8 643**	7 391
Prêts personnels	**3 712**	3 174
Prêts sur cartes de crédit	**1 568**	1 323
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**48 848**	41 872
	62 771	53 760
Total des prêts	**750 335**	642 612
Acceptations[2]	**19 494**	20 404
Total des prêts et des acceptations[3]	**769 829**	663 016
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(5 379)**	(5 663)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**764 450 $**	657 353 $

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
2) Une proportion de 0,4 % des titulaires d'acceptations résident à l'extérieur du Canada (31 octobre 2021 – 1,2 %).
3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 158 715 $ (2021 – 112 919 $), en pesos chiliens à hauteur de 39 418 $ (2021 – 36 126 $), en pesos mexicains à hauteur de 29 194 $ (2021 – 23 363 $) et dans d'autres devises à hauteur de 51 445 $ (2021 – 46 403 $).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2022	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**41 557 $**	**269 576 $**	**13 011 $**	**24 487 $**	**648 $**	**349 279 $**	**114 060 $**	**232 519 $**	**2 700 $**	**349 279 $**
Prêts personnels	**15 772**	**37 279**	**5 328**	**1 282**	**39 770**	**99 431**	**41 883**	**56 707**	**841**	**99 431**
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**14 518**	**14 518**	**–**	**14 518**	**–**	**14 518**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**148 094**	**128 114**	**5 334**	**386**	**5 179**	**287 107**	**166 236**	**119 361**	**1 510**	**287 107**
Total	**205 423 $**	**434 969 $**	**23 673 $**	**26 155 $**	**60 115 $**	**750 335 $**	**322 179 $**	**423 105 $**	**5 051 $**	**750 335 $**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**–**	**–**	**–**	**–**	**(5 348)**	**(5 348)**	**–**	**–**	**(5 348)**	**(5 348)**
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**205 423 $**	**434 969 $**	**23 673 $**	**26 155 $**	**54 767 $**	**744 987 $**	**322 179 $**	**423 105 $**	**(297)$**	**744 987 $**

Au 31 octobre 2021	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	38 886 $	247 343 $	12 112 $	19 417 $	1 920 $	319 678 $	83 578 $	233 217 $	2 883 $	319 678 $
Prêts personnels	15 057	33 414	5 047	1 180	36 842	91 540	37 254	53 374	912	91 540
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	12 450	12 450	–	12 450	–	12 450
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	108 405	100 319	4 973	230	5 017	218 944	120 313	96 546	2 085	218 944
Total	162 348 $	381 076 $	22 132 $	20 827 $	56 229 $	642 612 $	241 145 $	395 587 $	5 880 $	642 612 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(5 626)	(5 626)	–	–	(5 626)	(5 626)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	162 348 $	381 076 $	22 132 $	20 827 $	50 603 $	636 986 $	241 145 $	395 587 $	254 $	636 986 $

d) Prêts douteux[1), 2)]

	2022			2021		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts douteux, montant brut[1)]	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut[1)]	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 386 $**	**406 $**	**980 $**	1 331 $	374 $	957 $
Prêts personnels	**848**	**551**	**297**	833	626	207
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**2 552**	**678**	**1 874**	2 292	655	1 637
Total	**4 786 $**	**1 635 $**	**3 151 $**	4 456 $	1 655 $	2 801 $
Par secteurs géographiques						
Canada	**1 054 $**	**440 $**	**614 $**	1 090 $	446 $	644 $
États-Unis	**–**	**–**	**–**	24	4	20
Mexique	**1 020**	**294**	**726**	758	269	489
Pérou	**761**	**352**	**409**	699	350	349
Chili	**740**	**202**	**538**	512	180	332
Colombie	**301**	**67**	**234**	418	88	330
Autres pays	**910**	**280**	**630**	955	318	637
Total	**4 786 $**	**1 635 $**	**3 151 $**	4 456 $	1 655 $	2 801 $

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont totalisé 44 $ (2021 – 53 $).
2) Des revenus d'intérêts supplémentaires d'environ 274 $ auraient été comptabilisés si les prêts susmentionnés n'avaient pas été classés dans les prêts douteux (2021 – 270 $).

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transaction;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises et les indices de prix de l'immobilier) qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examens et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et du passage de soldes à des étapes ultérieures. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données. La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées au cours de l'exercice écoulé en raison de l'effet combiné des efforts des banques centrales pour freiner l'inflation, des conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de la gestion de la pandémie en Chine et de l'incidence de la hausse des prix de l'énergie. Les inquiétudes à l'égard d'un ralentissement potentiel et l'inflation élevée ont entraîné une forte volatilité sur les marchés financiers, ce qui est venu obscurcir les perspectives encore davantage. Par conséquent, le scénario de base est moins favorable pour l'exercice. En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Les deux scénarios pessimistes ont été mis à jour afin qu'ils prévoient des risques de stagflation et de récession.

En raison de l'incertitude économique actuelle, les scénarios pessimistes prévoient une période prolongée de prix élevés des marchandises, une incertitude accrue sur les marchés financiers et d'autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Tous ces éléments contribuent à une forte hausse de l'inflation en comparaison du scénario de base, ce qui entraîne un ralentissement marqué de la croissance. Dans le scénario pessimiste, la stagflation est de courte durée, tandis que dans le scénario très pessimiste, le choc de la stagflation est puissant et ses effets perdurent plus longtemps.

La Banque a accru la pondération des scénarios pessimistes lors de son calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs afin de rendre compte du risque considérable de ralentissement et de l'incertitude qui sous-tendent les perspectives.

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute modification supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
31 octobre 2022	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**1,2**	**2,1**	**2,4**	**3,1**	**-4,8**	**3,7**	**-5,9**	**2,6**
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	**4,9**	**2,1**	**5,2**	**2,6**	**9,3**	**2,3**	**12,5**	**9,5**
Taux de chômage moyen (%)	**5,7**	**6,0**	**5,1**	**4,7**	**9,7**	**6,9**	**10,2**	**8,6**
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	**3,8**	**2,7**	**4,2**	**4,1**	**5,1**	**3,2**	**5,1**	**3,7**
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	**-12,3**	**-0,3**	**-9,7**	**1,6**	**-17,6**	**-0,3**	**-20,0**	**-1,3**
Taux de change moyen $ US / $ CA	**1,27**	**1,24**	**1,26**	**1,23**	**1,28**	**1,24**	**1,28**	**1,25**
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**0,6**	**2,1**	**1,3**	**3,0**	**-5,1**	**3,7**	**-6,5**	**3,3**
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	**5,4**	**2,4**	**5,8**	**2,8**	**10,0**	**2,6**	**13,2**	**10,1**
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	**3,5**	**2,7**	**4,7**	**4,5**	**4,8**	**3,3**	**4,8**	**3,7**
Taux de chômage moyen (%)	**4,3**	**5,0**	**4,2**	**4,6**	**7,9**	**5,7**	**8,3**	**6,7**
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**1,4**	**2,6**	**1,9**	**3,5**	**-4,0**	**4,0**	**-5,1**	**2,5**
Taux de chômage moyen (%)	**3,8**	**3,9**	**3,7**	**3,2**	**7,2**	**4,8**	**7,6**	**6,4**
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**-2,0**	**2,4**	**-0,8**	**3,6**	**-7,3**	**3,9**	**-8,4**	**2,9**
Taux de chômage moyen (%)	**8,6**	**7,6**	**8,0**	**6,5**	**12,2**	**8,3**	**12,9**	**9,0**
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**2,5**	**2,7**	**3,7**	**3,8**	**-1,0**	**4,1**	**-3,3**	**3,5**
Taux de chômage moyen (%)	**7,0**	**6,9**	**6,0**	**4,7**	**10,3**	**7,6**	**11,4**	**9,2**
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**3,9**	**2,6**	**6,5**	**3,6**	**0,4**	**4,0**	**-2,0**	**3,4**
Taux de chômage moyen (%)	**10,7**	**9,9**	**9,0**	**6,7**	**14,0**	**10,7**	**15,1**	**12,3**
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**4,4**	**4,0**	**5,0**	**4,9**	**0,5**	**5,2**	**-1,0**	**3,8**
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, $ US/b	**89**	**79**	**95**	**96**	**116**	**83**	**125**	**116**
Prix du cuivre moyen, $ US/lb	**3,25**	**3,49**	**3,39**	**3,95**	**3,66**	**3,54**	**3,78**	**3,78**
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	**2,02**	**2,83**	**2,96**	**3,83**	**-3,05**	**4,23**	**-4,14**	**3,79**

31 octobre 2021	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,4	1,9	5,3	2,8	-1,3	3,1	-7,4	4,3
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,0	2,4	3,4	3,5	2,0	1,8	1,6	1,2
Taux de chômage moyen (%)	6,3	5,7	5,6	4,1	8,8	6,3	11,7	8,2
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	0,3	2,0	0,9	3,6	0,3	1,2	0,3	0,5
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	11,1	2,1	13,2	3,9	3,9	3,3	-2,7	3,9
Taux de change moyen $ US / $ CA	1,24	1,21	1,23	1,20	1,28	1,21	1,30	1,24
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	5,7	1,6	7,3	2,1	2,4	2,4	-1,4	3,5
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	4,0	2,5	4,5	3,1	3,3	2,3	2,6	1,9
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	0,3	1,8	0,8	2,8	0,3	1,1	0,3	0,9
Taux de chômage moyen (%)	3,8	3,5	3,4	3,2	5,6	4,1	6,8	5,6
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,8	1,9	4,3	2,7	-0,4	2,7	-4,2	3,8
Taux de chômage moyen (%)	4,0	4,0	3,6	3,1	6,5	4,5	9,4	6,4
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	6,7	2,2	8,8	3,1	3,4	3,1	-0,5	4,2
Taux de chômage moyen (%)	6,5	6,2	5,9	5,6	9,0	6,7	12,0	8,6
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	5,0	3,2	7,7	4,3	3,6	3,7	0,0	4,7
Taux de chômage moyen (%)	8,8	7,5	6,0	3,4	10,8	8,1	13,8	10,0
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	5,0	3,5	6,8	4,8	3,6	4,0	0,0	5,0
Taux de chômage moyen (%)	13,7	11,2	12,0	8,2	15,6	11,8	18,6	13,7
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	4,9	4,1	6,2	4,9	3,9	4,6	0,3	5,6
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, $ US/b	69	70	75	86	61	67	57	57
Prix du cuivre moyen, $ US/lb	4,20	4,20	4,36	4,78	3,93	4,05	3,81	3,62
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	5,07	3,02	6,54	3,90	2,44	3,68	-0,69	4,48

iii) Sensibilité

La pondération de ces divers scénarios a accru notre compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2, par rapport à notre scénario de base, pour le faire passer à 3 847 millions de dollars (2021 – 4 076 millions de dollars), par rapport à 3 609 millions de dollars (2021 – 3 998 millions de dollars). En utilisant uniquement notre scénario très pessimiste pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs, notre compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers productifs serait supérieur de 1 096 millions de dollars au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au 31 octobre 2022 (2021 – 866 millions de dollars). Les résultats réels différeront puisque ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements qui surviendraient dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon nos scénarios actuels fondés sur des pondérations probabilistes, si tous nos actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 521 millions de dollars (2021 – 407 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1er novembre 2021	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	**802 $**	**85 $**	**(45)$**	**57 $**	**899 $**
Prêts personnels	**2 341**	**615**	**(863)**	**44**	**2 137**
Prêts sur cartes de crédit	**1 211**	**469**	**(612)**	**15**	**1 083**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**1 374**	**213**	**(206)**	**(13)**	**1 368**
	5 728 $	**1 382 $**	**(1 726)$**	**103 $**	**5 487 $**
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	**5 626 $**				**5 348 $**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	**37**				**31**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	**65**				**108**

(en millions de dollars)	Solde au 1er novembre 2020	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2021
Prêts hypothécaires à l'habitation	884 $	91 $	(84)$	(89)$	802 $
Prêts personnels	3 155	928	(1 559)	(183)	2 341
Prêts sur cartes de crédit	1 886	772	(1 340)	(107)	1 211
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 892	17	(375)	(160)	1 374
	7 817 $	1 808 $	(3 358)$	(539)$	5 728 $
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	7 639 $				5 626 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	77				37
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	101				65

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**197 $**	**296 $**	**406 $**	**899 $**
Prêts personnels	**665**	**921**	**551**	**2 137**
Prêts sur cartes de crédit	**436**	**647**	**–**	**1 083**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**255**	**296**	**678**	**1 229**
Total[1)]	**1 553 $**	**2 160 $**	**1 635 $**	**5 348 $**

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension, totalisant 151 $.

Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	152 $	276 $	374 $	802 $
Prêts personnels	644	1 071	626	2 341
Prêts sur cartes de crédit	352	859	–	1 211
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	186	431	655	1 272
Total[1)]	1 334 $	2 637 $	1 655 $	5 626 $

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 105 $.

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2022 Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Au 31 octobre 2021 Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**152 $**	**276 $**	**374 $**	**802 $**	190 $	302 $	392 $	884 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(54)**	**43**	**80**	**69**	(143)	70	149	76
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**34**	**–**	**–**	**34**	49	–	–	49
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(5)**	**(13)**	**–**	**(18)**	(10)	(24)	–	(34)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**65**	**(52)**	**(13)**	**–**	88	(74)	(14)	–
Étape 2	**(9)**	**46**	**(37)**	**–**	(12)	62	(50)	–
Étape 3	**–**	**(19)**	**19**	**–**	–	(32)	32	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(73)**	**(73)**	–	–	(111)	(111)
Recouvrements	**–**	**–**	**28**	**28**	–	–	27	27
Variations des taux de change et autres variations[6]	**14**	**15**	**28**	**57**	(10)	(28)	(51)	(89)
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**197 $**	**296 $**	**406 $**	**899 $**	152 $	276 $	374 $	802 $
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**644 $**	**1 071 $**	**626 $**	**2 341 $**	864 $	1 471 $	820 $	3 155 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(579)**	**441**	**609**	**471**	(1 119)	1 023	984	888
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**338**	**–**	**–**	**338**	525	–	–	525
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(76)**	**(118)**	**–**	**(194)**	(171)	(314)	–	(485)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**467**	**(457)**	**(10)**	**–**	882	(869)	(13)	–
Étape 2	**(133)**	**192**	**(59)**	**–**	(253)	325	(72)	–
Étape 3	**(5)**	**(221)**	**226**	**–**	(43)	(487)	530	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(1 116)**	**(1 116)**	–	–	(1 833)	(1 833)
Recouvrements	**–**	**–**	**253**	**253**	–	–	274	274
Variations des taux de change et autres variations[6]	**9**	**13**	**22**	**44**	(41)	(78)	(64)	(183)
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**665 $**	**921 $**	**551 $**	**2 137 $**	644 $	1 071 $	626 $	2 341 $
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**352 $**	**859 $**	**– $**	**1 211 $**	501 $	1 385 $	– $	1 886 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(176)**	**141**	**449**	**414**	(452)	299	972	819
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**146**	**–**	**–**	**146**	117	–	–	117
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(51)**	**(40)**	**–**	**(91)**	(70)	(94)	–	(164)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**240**	**(240)**	**–**	**–**	382	(382)	–	–
Étape 2	**(77)**	**77**	**–**	**–**	(103)	103	–	–
Étape 3	**–**	**(152)**	**152**	**–**	–	(389)	389	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(791)**	**(791)**	–	–	(1 543)	(1 543)
Recouvrements	**–**	**–**	**179**	**179**	–	–	203	203
Variations des taux de change et autres variations[6]	**2**	**2**	**11**	**15**	(23)	(63)	(21)	(107)
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**436 $**	**647 $**	**– $**	**1 083 $**	352 $	859 $	– $	1 211 $
Total des prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 148 $**	**2 206 $**	**1 000 $**	**4 354 $**	1 555 $	3 158 $	1 212 $	5 925 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Réévaluation[1]	**(809)**	**625**	**1 138**	**954**	(1 714)	1 392	2 105	1 783
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**518**	**–**	**–**	**518**	691	–	–	691
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(132)**	**(171)**	**–**	**(303)**	(251)	(432)	–	(683)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Étape 1	**772**	**(749)**	**(23)**	**–**	1 352	(1 325)	(27)	–
Étape 2	**(219)**	**315**	**(96)**	**–**	(368)	490	(122)	–
Étape 3	**(5)**	**(392)**	**397**	**–**	(43)	(908)	951	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(1 980)**	**(1 980)**	–	–	(3 487)	(3 487)
Recouvrements	**–**	**–**	**460**	**460**	–	–	504	504
Variations des taux de change et autres variations[6]	**25**	**30**	**61**	**116**	(74)	(169)	(136)	(379)
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**1 298 $**	**1 864 $**	**957 $**	**4 119 $**	1 148 $	2 206 $	1 000 $	4 354 $
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**212 $**	**470 $**	**655 $**	**1 337 $**	478 $	592 $	745 $	1 815 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(79)**	**(36)**	**302**	**187**	(262)	11	402	151
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**310**	**–**	**–**	**310**	325	–	–	325
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(255)**	**(89)**	**(30)**	**(374)**	(320)	(72)	(11)	(403)
Changements de modèles et de méthodes	**30**	**57**	**–**	**87**	(4)	(11)	–	(15)
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**118**	**(118)**	**–**	**–**	66	(66)	–	–
Étape 2	**(27)**	**29**	**(2)**	**–**	(53)	54	(1)	–
Étape 3	**–**	**(8)**	**8**	**–**	–	(9)	9	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(318)**	**(318)**	–	–	(414)	(414)
Recouvrements	**–**	**–**	**112**	**112**	–	–	39	39
Variations des taux de change et autres variations	**13**	**15**	**(32)**	**(4)**	(18)	(29)	(114)	(161)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan[2]	**322 $**	**320 $**	**695 $**	**1 337 $**	212 $	470 $	655 $	1 337 $
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan[2),3)]	**67**	**24**	**17**	**108**	26	39	–	65
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**255 $**	**296 $**	**678 $**	**1 229 $**	186 $	431 $	655 $	1 272 $

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 274 $ (2021 – 270 $).

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidéde la situation financière.

5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'apas entraîné de décomptabilisation. La valeur comptable des prêts qui ont été modifiés à la deuxième étape et à la troisième étape, avant la modification, s'est chiffrée à 1 567 $ et à 600 $, respectivement.

6) Les cessions sont incluses dans les variations des taux de change et autres variations.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Très faible	**208 526 $**	**635 $**	**– $**	**209 161 $**	187 163 $	5 610 $	– $	192 773 $
Faible	**90 745**	**1 172**	**–**	**91 917**	69 306	1 768	–	71 074
Moyenne	**18 399**	**1 032**	**–**	**19 431**	9 170	3 690	–	12 860
Élevée	**2 759**	**2 680**	**–**	**5 439**	904	2 284	–	3 188
Très élevée	**53**	**1 429**	**–**	**1 482**	16	643	–	659
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**19 276**	**1 187**	**–**	**20 463**	34 122	3 671	–	37 793
Défaut	**–**	**–**	**1 386**	**1 386**	–	–	1 331	1 331
Total	**339 758**	**8 135**	**1 386**	**349 279**	300 681	17 666	1 331	319 678
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**197**	**296**	**406**	**899**	152	276	374	802
Valeur comptable	**339 561 $**	**7 839 $**	**980 $**	**348 380 $**	300 529 $	17 390 $	957 $	318 876 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Très faible	**30 098 $**	**285 $**	**– $**	**30 383 $**	30 085 $	168 $	– $	30 253 $
Faible	**27 284**	**685**	**–**	**27 969**	25 719	574	–	26 293
Moyenne	**8 789**	**1 464**	**–**	**10 253**	8 290	1 127	–	9 417
Élevée	**7 059**	**2 275**	**–**	**9 334**	5 686	2 307	–	7 993
Très élevée	**81**	**1 655**	**–**	**1 736**	82	1 157	–	1 239
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**17 371**	**1 537**	**–**	**18 908**	14 159	1 353	–	15 512
Défaut	**–**	**–**	**848**	**848**	–	–	833	833
Total	**90 682**	**7 901**	**848**	**99 431**	84 021	6 686	833	91 540
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**665**	**921**	**551**	**2 137**	644	1 071	626	2 341
Valeur comptable	**90 017 $**	**6 980 $**	**297 $**	**97 294 $**	83 377 $	5 615 $	207 $	89 199 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts sur cartes de crédit	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	**1 813 $**	**47 $**	**– $**	**1 860 $**	1 517 $	76 $	– $	1 593 $
Faible	**2 756**	**159**	**–**	**2 915**	2 288	135	–	2 423
Moyenne	**3 434**	**190**	**–**	**3 624**	2 666	166	–	2 832
Élevée	**3 042**	**998**	**–**	**4 040**	2 237	1 225	–	3 462
Très élevée	**36**	**587**	**–**	**623**	21	509	–	530
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[1]	**997**	**459**	**–**	**1 456**	1 158	452	–	1 610
Défaut	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Total	**12 078**	**2 440**	**–**	**14 518**	9 887	2 563	–	12 450
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**436**	**647**	**–**	**1 083**	352	859	–	1 211
Valeur comptable	**11 642 $**	**1 793 $**	**– $**	**13 435 $**	9 535 $	1 704 $	– $	11 239 $

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	**98 973 $**	**6 $**	**– $**	**98 979 $**	88 308 $	14 $	– $	88 322 $
Faible	**19 196**	**9**	**–**	**19 205**	17 880	12	–	17 892
Moyenne	**7 880**	**44**	**–**	**7 924**	6 858	36	–	6 894
Élevée	**3 700**	**307**	**–**	**4 007**	3 103	745	–	3 848
Très élevée	**34**	**354**	**–**	**388**	24	212	–	236
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[1]	**8 316**	**1 667**	**–**	**9 983**	9 126	2 204	–	11 330
Défaut	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Valeur comptable	**138 099 $**	**2 387 $**	**– $**	**140 486 $**	125 299 $	3 223 $	– $	128 522 $

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts aux particuliers	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Très faible	**339 410 $**	**973 $**	**– $**	**340 383 $**	307 073 $	5 868 $	– $	312 941 $
Faible	**139 981**	**2 025**	**–**	**142 006**	115 193	2 489	–	117 682
Moyenne	**38 502**	**2 730**	**–**	**41 232**	26 984	5 019	–	32 003
Élevée	**16 560**	**6 260**	**–**	**22 820**	11 930	6 561	–	18 491
Très élevée	**204**	**4 025**	**–**	**4 229**	143	2 521	–	2 664
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**45 960**	**4 850**	**–**	**50 810**	58 565	7 680	–	66 245
Défaut	**–**	**–**	**2 234**	**2 234**	–	–	2 164	2 164
Total	**580 617**	**20 863**	**2 234**	**603 714**	519 888	30 138	2 164	552 190
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 298**	**1 864**	**957**	**4 119**	1 148	2 206	1 000	4 354
Valeur comptable	**579 319 $**	**18 999 $**	**1 277 $**	**599 595 $**	518 740 $	27 932 $	1 164 $	547 836 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Première qualité	**162 696 $**	**1 775 $**	**– $**	**164 471 $**	110 786 $	892 $	– $	111 678 $
Qualité inférieure	**105 251**	**9 563**	**–**	**114 814**	91 945	7 570	–	99 515
Sous surveillance	**22**	**2 890**	**–**	**2 912**	31	3 266	–	3 297
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**2 346**	**12**	**–**	**2 358**	2 151	11	–	2 162
Défaut	**–**	**–**	**2 552**	**2 552**	–	–	2 292	2 292
Total	**270 315**	**14 240**	**2 552**	**287 107**	204 913	11 739	2 292	218 944
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**255**	**296**	**678**	**1 229**	186	431	655	1 272
Valeur comptable	**270 060 $**	**13 944 $**	**1 874 $**	**285 878 $**	204 727 $	11 308 $	1 637 $	217 672 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Première qualité	**222 734 $**	**1 502 $**	**– $**	**224 236 $**	186 056 $	1 266 $	– $	187 322 $
Qualité inférieure	**62 827**	**4 534**	**–**	**67 361**	66 009	3 786	–	69 795
Sous surveillance	**4**	**604**	**–**	**608**	12	2 160	–	2 172
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**4 573**	**–**	**–**	**4 573**	4 155	–	–	4 155
Défaut	**–**	**–**	**139**	**139**	–	–	102	102
Total	**290 138**	**6 640**	**139**	**296 917**	256 232	7 212	102	263 546
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**67**	**24**	**17**	**108**	26	39	–	65
Valeur comptable	**290 071 $**	**6 616 $**	**122 $**	**296 809 $**	256 206 $	7 173 $	102 $	263 481 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts autres qu'aux particuliers	Au 31 octobre 2022				Au 31 octobre 2021			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Première qualité	**385 430 $**	**3 277 $**	**– $**	**388 707 $**	296 842 $	2 158 $	– $	299 000 $
Qualité inférieure	**168 078**	**14 097**	**–**	**182 175**	157 954	11 356	–	169 310
Sous surveillance	**26**	**3 494**	**–**	**3 520**	43	5 426	–	5 469
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**6 919**	**12**	**–**	**6 931**	6 306	11	–	6 317
Défaut	**–**	**–**	**2 691**	**2 691**	–	–	2 394	2 394
Total	**560 453**	**20 880**	**2 691**	**584 024**	461 145	18 951	2 394	482 490
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**322**	**320**	**695**	**1 337**	212	470	655	1 337
Valeur comptable	**560 131 $**	**20 560 $**	**1 996 $**	**582 687 $**	460 933 $	18 481 $	1 739 $	481 153 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

g) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux[1]

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque. Lorsque les emprunteurs ont

choisi de participer à des programmes de report de paiements, les reports des paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022[2] De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus[3]	Total	2021[2] De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus[3]	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 015 $**	**482 $**	**– $**	**1 497 $**	732 $	327 $	– $	1 059 $
Prêts personnels	**505**	**254**	**–**	**759**	411	210	–	621
Prêts sur cartes de crédit	**173**	**113**	**249**	**535**	125	83	201	409
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**122**	**47**	**–**	**169**	124	24	–	148
Total	**1 815 $**	**896 $**	**249 $**	**2 960 $**	1 392 $	644 $	201 $	2 237 $

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.
3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

h) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage. Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Solde du principal impayé[1]	**309 $**	303 $
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	**(70)**	(68)
Valeur comptable	**239**	235
Compte de correction de valeur à l'étape 3	**(2)**	(1)
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	**237 $**	234 $

1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

14 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (TH) aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Les TH créés aux termes de ce programme sont principalement vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La SCHL achetait auparavant également des groupes de prêts hypothécaires garantis auprès de la Banque dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA).

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022[1]	2021[1]
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	**15 032 $**	17 145 $
Autres actifs connexes[2]	**9 854**	9 787
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	**24 173**	25 833

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 23 379 $ (2021 – 25 761 $) et la juste valeur des passifs connexes, à 23 254 $ (2021 – 26 021 $), ce qui correspond à une position nette de 125 $ [2021 – (260)$].
2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie et les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit et sur prêts automobiles au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » et les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la totalité des principaux risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022[1]	2021[1]
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension[2]	**122 552 $**	100 083 $
Titres prêtés	**52 178**	59 506
Total	**174 730**	159 589
Valeur comptable des passifs connexes[3]	**139 025 $**	123 469 $

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 174 730 $ (2021 – 159 589 $) et la juste valeur des passifs connexes, à 139 025 $ (2021 – 123 469 $), ce qui correspond à une position nette de 35 705 $ (2021 – 36 120 $).
2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.
3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

Lien conservé avec des actifs financiers transférés admissibles à la décomptabilisation

La Banque a consenti des prêts aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ces prêts sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie de l'IFRS 9 pour la décomptabilisation d'actifs financiers.

Au 31 octobre 2022, la Banque avait décomptabilisé 3,9 milliards de dollars de prêts CUEC (31 octobre 2021 – 4,3 milliards de dollars). La Banque conserve un lien avec ces prêts décomptabilisés car elle administre ces prêts au nom d'Exportation et développement Canada. Le niveau approprié de frais d'administration des prêts a été comptabilisé.

15 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (CAAL). L'objet premier de la CAAL consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle achète une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes épongées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédants.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédants, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants de 10 milliards de dollars (2021 – 5 milliards de dollars) sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La Banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire et structures de financement par fonds propres

La Banque a recours à des structures de financement bancaires et par fonds propres pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Les activités des entités de financement structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque. Les structures de financement par capitaux propres comprennent la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui a été créée dans le cadre de l'émission par la Banque d'instruments de fonds propres réglementaires admissibles. Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements de la Banque.

Obligations sécurisées

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « Société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2022, des obligations sécurisées de 45,9 milliards de dollars (2021 – 31,3 milliards de dollars) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling, en francs suisses et en euros. Au 31 octobre 2022, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 51,4 milliards de dollars (2021 – 34,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les activités liées aux obligations sécurisées libellées en dollars canadiens détenues par la Banque et qui sont éliminées lors de la consolidation ou transférées à la Banque du Canada dans le cadre de son programme de prise en pension à plus d'un jour.

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes au moyen d'une entité structurée parrainée par la Banque. Cette entité émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs tiers et le produit de ces émissions est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances sur cartes de crédit montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances sur cartes de crédit transférées et des fonctions administratives de l'entité. Au 31 octobre 2022, des billets de catégorie A de 0,8 milliard de dollars américains (1,1 milliard de dollars canadiens équivalents) (2021 – 1,3 milliard de dollars américains, soit 1,5 milliard de dollars canadiens équivalents) et des billets subordonnés de catégories B et C de 70 millions de dollars américains (95 millions de dollars canadiens équivalents) (2021 – 109 millions de dollars américains, soit 135 millions de dollars canadiens équivalents) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2022, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient constitués de créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 1,2 milliard de dollars (2021 – 1,8 milliard de dollars).

Fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur prêts automobiles canadiens par l'intermédiaire d'entités structurées parrainées par la Banque. Les entités émettent des billets de premier rang et subordonnés en faveur de la Banque ou d'investisseurs tiers et le produit de ces émissions est affecté à l'acquisition de groupements distincts de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances sur prêts automobiles.

La Banque est responsable de l'administration des créances sur prêts automobiles transférées et des fonctions administratives des entités. Au 31 octobre 2022, les billets de premier rang et subordonnés globaux émis en faveur de tiers en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière s'élevaient à 15,7 millions de dollars américains (21,4 millions de dollars canadiens équivalents) (2021 – 200,0 millions de dollars américains, soit 252,6 millions de dollars canadiens équivalents). Au 31 octobre 2022, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur prêts automobiles canadiennes libellées en dollars canadiens s'élevant à 216,4 millions de dollars (2021 – 831,1 millions de dollars).

Fiducie Scotiabank LRCN Trust

La Banque parraine la fiducie Scotiabank LRCN Trust établie en lien avec l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité. Au 31 octobre 2022, des billets de 4 526 millions de dollars (2021 – 2 003 millions de dollars) étaient en circulation et inclus au poste « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » à l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 24 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information.

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées sur lesquelles la Banque n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas.

	Au 31 octobre 2022			
(en millions de dollars)	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	**3 773 $**	**2 304 $**	**833 $**	**6 910 $**
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	**35**	**2**	**–**	**37**
Titres de placement	**–**	**885**	**10**	**895**
Prêts[1]	**–**	**704**	**59**	**763**
	35	**1 591**	**69**	**1 695**
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	**–**	**–**	**833**	**833**
	–	**–**	**833**	**833**
Risque de perte maximal de la Banque	**3 808 $**	**1 591 $**	**69 $**	**5 468 $**

	Au 31 octobre 2021			
(en millions de dollars)	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 519 $	2 403 $	833 $	6 755 $
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	7	2	–	9
Titres de placement	–	1 124	10	1 134
Prêts[1]	–	639	59	698
	7	1 765	69	1 841
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	833	833
	–	–	833	833
Risque de perte maximal de la Banque	3 526 $	1 765 $	69 $	5 360 $

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 1,7 milliard de dollars (2021 – 1,8 milliard de dollars) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2022 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque
La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs) au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 2,6 milliards de dollars (2021 – 1,4 milliard de dollars) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré
La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

Structures de financement par fonds propres
Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités non consolidées.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité.

Au 31 octobre 2022, la Banque avait tiré des revenus de 2 486 millions de dollars (2021 – 2 604 millions de dollars) des entités de fonds communs de placement non consolidées qu'elle parraine.

16 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2020	1 619 $	1 936 $	2 386 $	1 660 $	3 786 $	11 387 $
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Entrées	126	111	92	74	456	859
Sorties	(49)	(47)	(32)	(51)	(132)	(311)
Écarts de conversion et autres	(127)	(94)	(36)	(34)	(107)	(398)
Solde au 31 octobre 2021	**1 569 $**	**1 906 $**	**2 410 $**	**1 649 $**	**4 003 $**	**11 537 $**
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Entrées	**102**	**110**	**169**	**160**	**215**	**756**
Sorties	**(56)**	**(59)**	**(20)**	**(47)**	**(98)**	**(280)**
Écarts de conversion et autres	**62**	**405**	**(354)**	**33**	**77**	**223**
Solde au 31 octobre 2022	**1 677 $**	**2 362 $**	**2 205 $**	**1 795 $**	**4 197 $**	**12 236 $**
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 octobre 2020	620 $	1 471 $	1 970 $	1 024 $	405 $	5 490 $
Amortissement	42	98	155	95	379	769
Sorties	(30)	(32)	(31)	(37)	(35)	(165)
Écarts de conversion et autres	(35)	(73)	(34)	(23)	(13)	(178)
Solde au 31 octobre 2021	**597 $**	**1 464 $**	**2 060 $**	**1 059 $**	**736 $**	**5 916 $**
Amortissement	**37**	**83**	**153**	**98**	**378**	**749**
Sorties	**(24)**	**(59)**	**(16)**	**(51)**	**(59)**	**(209)**
Écarts de conversion et autres	**27**	**289**	**(264)**	**11**	**17**	**80**
Solde au 31 octobre 2022	**637 $**	**1 777 $**	**1 933 $**	**1 117 $**	**1 072 $**	**6 536 $**
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2021	972 $	442 $	350 $	590 $	3 267 $	5 621 $[1)]
Solde au 31 octobre 2022	**1 040 $**	**585 $**	**272 $**	**678 $**	**3 125 $**	**5 700 $[1)]**

1) Comprend des immeubles de placement de 36 $ (2021 – 40 $).

17 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	2022 Date des états financiers[1]	2022 Valeur comptable	2021 Valeur comptable
Division des Services Financiers de Canadian Tire[2]	**Canada**	**Services financiers**	**20,00 %**	**30 septembre 2022**	**579 $**	549 $
Bank of Xi'an Co. Ltd.[3]	**Chine**	**Services bancaires**	**18,11 %**	**30 septembre 2022**	**1 007**	968
Maduro & Curiel's Bank N.V.[4]	**Curaçao**	**Services bancaires**	**48,10 %**	**30 septembre 2022**	**438**	366

1) Reflète la date des plus récents états financiers. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers.
2) Canadian Tire a une option lui permettant de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % avant la fin de la période allant jusqu'au 10e anniversaire (1er octobre 2024) à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après le 1er octobre 2024, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur alors en vigueur.
3) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 489 $ au 31 octobre 2022 (31 octobre 2021 – 671 $). La valeur de marché de la participation est restée inférieure à sa valeur comptable. La Banque a effectué un test de dépréciation au 31 octobre 2022 en utilisant le modèle des flux de trésorerie actualisés de la valeur d'utilité. La Banque a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation au 31 octobre 2022.
4) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2022, ces réserves s'établissaient à 67 $ (2021 – 60 $).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close[1] Revenus	Pour la période de douze mois close[1] Bénéfice net	Au 31 octobre 2022 Total des actifs	Au 31 octobre 2022 Total des passifs
Division des Services Financiers de Canadian Tire	**1 260 $**	**399 $**	**6 870 $**	**5 629 $**
Bank of Xi'an Co. Ltd.	**1 306**	**497**	**67 864**	**62 489**
Maduro & Curiel's Bank N.V.	**324**	**99**	**7 181**	**6 288**

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close[1] Revenus	Pour la période de douze mois close[1] Bénéfice net	Au 31 octobre 2021 Total des actifs	Au 31 octobre 2021 Total des passifs
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 098 $	437 $	7 832 $	6 722 $
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 402	541	65 006	59 828
Maduro & Curiel's Bank N.V.	304	67	6 183	5 438

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

18 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (UGT) :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
Solde au 31 octobre 2020	1 690 $	3 614 $	240 $	2 832 $	903 $	9 279 $
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	(34)	(9)	(315)	(73)	(431)
Solde au 31 octobre 2021	1 690	3 580	231	2 517	830	8 848
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Sorties	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Écarts de conversion et autres	**–**	**19**	**12**	**(116)**	**111**	**26**
Solde au 31 octobre 2022	**1 690 $**	**3 599 $**	**243 $**	**2 401 $**	**941 $**	**8 874 $**

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché, d'exploitation et de levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test. Le résultat obtenu est majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue pour l'UGT est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 9,0 fois à 12,0 fois (2021 – de 10,0 fois à 12,5 fois) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2022 et du 31 juillet 2021, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2022.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

	Durée déterminée		Durée indéterminée		
(en millions de dollars)	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds[1]	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2020	4 991 $	1 973 $	4 415 $	166 $	11 545 $
Acquisitions	2	–	–	–	2
Entrées	861	–	–	–	861
Sorties	(7)	–	–	–	(7)
Écarts de conversion et autres	(149)	(106)	–	–	(255)
Solde au 31 octobre 2021	5 698 $	1 867 $	4 415 $	166 $	12 146 $
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Entrées	**987**	**–**	**–**	**–**	**987**
Sorties	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**(2)**
Écarts de conversion et autres	**4**	**8**	**–**	**–**	**12**
Solde au 31 octobre 2022	**6 687 $**	**1 875 $**	**4 415 $**	**166 $**	**13 143 $**
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2020	2 581 $	1 228 $	– $	– $	3 809 $
Amortissement	639	103	–	–	742
Sorties	(5)	–	–	–	(5)
Écarts de conversion et autres	(98)	(58)	–	–	(156)
Solde au 31 octobre 2021	3 117 $	1 273 $	– $	– $	4 390 $
Amortissement	**685**	**97**	**–**	**–**	**782**
Sorties	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**(1)**
Écarts de conversion et autres	**8**	**5**	**–**	**–**	**13**
Solde au 31 octobre 2022	**3 809 $**	**1 375 $**	**– $**	**– $**	**5 184 $**
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2021	2 581 $[2]	594 $	4 415 $	166 $	7 756 $
Au 31 octobre 2022	**2 878 $[2]**	**500 $**	**4 415 $**	**166 $**	**7 959 $**

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.), à Gestion financière MD Inc. et à Jarislowsky, Fraser Limitée.
2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 337 $ (2021 – 380 $), des logiciels développés en interne de 1 555 $ (2021 – 1 405 $) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 986 $ (2021 – 797 $).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (2021 – 3 % à 5 %) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés selon un taux de 10 % (2021 – 10 % à 12 %).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2022 et du 31 juillet 2021, et aucune dépréciation n'a été relevée.

La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2022.

19 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Intérêts courus	**3 710 $**	2 155 $
Débiteurs et montants payés d'avance	**1 715**	2 201
Actifs d'impôt exigible	**3 349**	1 722
Dérivés de dépôt sur marges	**15 656**	5 990
Actifs au titre des fonds distincts	**1 795**	2 197
Actifs des régimes de retraite (note 28)	**1 052**	456
Montants à recevoir de courtiers et de clients	**4 608**	2 997
Autres	**5 371**	4 226
Total	**37 256 $**	21 944 $

20 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Payables à vue[1] Portant intérêt	2022 Payables à vue[1] Sans intérêt	2022 Payables sur préavis[2]	2022 Payables à une date déterminée[3]	2022 Total	2021
Particuliers	**6 997 $**	**9 973 $**	**155 503 $**	**93 419 $**	**265 892 $**	243 551 $
Entreprises et administrations publiques	**164 843**	**35 466**	**41 459**	**355 849**	**597 617**	511 348
Autres institutions financières	**13 395**	**1 367**	**1 952**	**35 958**	**52 672**	42 360
Total	**185 235 $**	**46 806 $**	**198 914 $[4]**	**485 226 $**	**916 181 $**	797 259 $
Ventilation :						
Canada	**131 358 $**	**27 810 $**	**165 234 $**	**318 575 $**	**642 977 $**	571 254 $
États-Unis	**42 304**	**121**	**844**	**61 715**	**104 984**	87 626
Royaume-Uni	**–**	**–**	**415**	**23 828**	**24 243**	17 232
Mexique	**–**	**6 581**	**9 203**	**16 057**	**31 841**	24 259
Pérou	**5 717**	**243**	**5 648**	**4 831**	**16 439**	14 520
Chili	**1 518**	**4 770**	**155**	**15 662**	**22 105**	20 631
Colombie	**41**	**506**	**4 209**	**3 455**	**8 211**	9 184
Autres pays	**4 297**	**6 775**	**13 206**	**41 103**	**65 381**	52 553
Total[5]	**185 235 $**	**46 806 $**	**198 914 $**	**485 226 $**	**916 181 $**	797 259 $

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.
2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.
3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.
4) Comprend des dépôts sans intérêt de 156 $ (2021 – 193 $).
5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 326 041 $ (2021 – 259 027 $), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 18 740 $ (2021 – 17 841 $), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 29 269 $ (2021 – 22 032 $) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 106 817 $ (2021 – 82 871 $).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 $[1].

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2022	**53 656 $**	**36 035 $**	**62 891 $**	**110 015 $**	**21 440 $**	**284 037 $**
Au 31 octobre 2021	34 829 $	24 372 $	30 918 $	90 433 $	20 688 $	201 240 $

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 $.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2022	2021
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités[1]	Valeur comptable[2]	Valeur comptable[2]
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	**253 $**	255 $
Décembre 2025[3]	4,50	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année, jusqu'à l'échéance en décembre 2025.	**1 690**	1 547
Mars 2027[3]	2,58	Le 30 mars 2022, la Banque a racheté ces billets à un prix d'achat correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus à la date de rachat.	**–**	1 156
Janvier 2029[3]	3,89	Remboursables à compter du 18 janvier 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,58 %.	**1 770**	1 771
Juillet 2029[3]	2,836	Remboursables à compter du 3 juillet 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,18 %.	**1 459**	1 510
Août 2085[4]	Variable	57 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au TIOL en dollars américains de six mois majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	**78**	95
Mai 2037[3]	4,588	1 250 millions de dollars américains. Remboursables entre le 12 avril 2027 et le 4 mai 2032. Le 4 mai 2032, le taux d'intérêt appliqué correspondra au taux des effets du Trésor américain de 5 ans alors en vigueur majoré de 2,050 %.	**1 644**	–
Mai 2032[3]	3,934	Remboursables à compter du 3 mai 2027. Après le 3 mai 2027, l'intérêt sera payable trimestriellement au taux des acceptations bancaires de trois mois alors en vigueur majoré de 1,52 %.	**1 575**	–
			8 469 $	6 334 $

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice Normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison de l'incidence des couvertures de juste valeur utilisées pour gérer le risque de taux d'intérêt et des débentures subordonnées détenues dans le cadre des activités de tenue de marché.
3) Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »). Aux termes de ces dispositions, les débentures en circulation sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 $ ou, le cas échéant, l'équivalent en dollars américains de 5,00 $ (sous réserve, dans tous les cas, d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours), converti en dollars américains à partir de dollars canadiens, le cas échéant.
4) Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a racheté aux fins d'annulation des débentures subordonnées d'un montant d'environ 19 millions de dollars américains arrivant à échéance en 2085.

22 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Intérêts courus	**3 612 $**	1 454 $
Obligations locatives[1)]	**3 323**	3 413
Créditeurs et charges à payer	**6 995**	6 508
Passifs d'impôt exigible	**464**	1 344
Passifs d'impôt différé (note 27)	**1 100**	1 149
Certificats et lingots d'or et d'argent	**372**	417
Comptes sur marge et en garantie	**9 029**	7 313
Passifs au titre des fonds distincts	**1 795**	2 197
Montants à payer à des courtiers et à des clients	**1 957**	958
Provisions (note 23)	**287**	296
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan (note 13)	**108**	65
Passifs au titre des prestations de retraite (note 28)	**549**	661
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	**25 010**	25 221
Autres	**8 098**	7 803
Total	**62 699 $**	58 799 $

1) Représente la valeur actualisée des obligations locatives.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des obligations locatives non actualisées selon les paiements au titre de la location devant être effectués après la date de clôture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Moins de un an	**425 $**	420 $
De un à deux ans	**414**	404
De deux à trois ans	**404**	391
De trois à quatre ans	**387**	380
De quatre à cinq ans	**373**	359
Plus de cinq ans	**1 962**	2 105
Total	**3 965 $**	4 059 $

23 Provisions

(en millions de dollars)	
Au 1er novembre 2020	125 $
Provisions constituées durant l'exercice	306
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(135)
Solde au 31 octobre 2021	296 $
Provisions constituées durant l'exercice	**149**
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	**(158)**
Solde au 31 octobre 2022	**287 $**

Restructuration

La Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 85 millions de dollars se rapportant principalement à la décision stratégique de réaligner les activités du secteur Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque en Asie-Pacifique afin de se concentrer sur certaines activités visant les services bancaires et les marchés des capitaux dans cette région. La charge comprend également les coûts entraînés par la réduction du nombre d'employés de secteur technologique à temps plein au Canada et à l'étranger par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique. Ces changements découlent de l'engagement de la Banque à simplifier les processus et à optimiser les canaux de distribution afin de mener ses activités de façon plus efficiente tout en répondant aux besoins en constante évolution des clients et en s'adaptant à l'expansion géographique. Cette charge a été comptabilisée dans le secteur d'exploitation Autres.

Exercice précédent

Au cours de l'exercice précédent, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 126 millions de dollars se rapportant pour l'essentiel au secteur Opérations internationales au titre des coûts entraînés par la réduction du nombre de succursales et d'employés à temps plein, par suite de l'adoption accélérée des canaux numériques par les clients et de l'automatisation des processus. Ces économies découlent des efforts de la Banque visant à simplifier les processus et à optimiser les canaux de distribution afin de mener ses activités de façon plus efficiente tout en répondant aux besoins en constante évolution des clients. Cette charge a été comptabilisée dans le secteur d'exploitation Autres.

Questions d'ordre juridique

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable important sur l'état consolidé de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation.

L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 165 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation se poursuit. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts, la Banque a déposé, en octobre 2022, une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprés du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. La requête découle du traitement inéquitable, par la Cour constitutionnelle du Pérou, des droits de la Banque Scotia au Pérou, en contravention de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. La Banque est convaincue qu'elle aura gain de cause dans ces affaires et elle a l'intention de continuer à défendre sa position. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé à cet effet dans les états financiers consolidés.

Exercices précédents
Au cours de l'exercice précédent, la Banque a inscrit des provisions de 62 millions de dollars au titre de règlements et de litiges en lien avec ses anciennes activités liées aux métaux. Ces provisions ont été inscrites dans le secteur d'exploitation Autres.

Le 19 août 2020, la Banque a conclu un accord de poursuite suspendue (APS) avec le Department of Justice (DOJ) des États-Unis. De plus, la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) a pris trois arrêtés distincts contre la Banque (collectivement, les « arrêtés »). L'APS et les arrêtés (collectivement, les « règlements ») résolvent les enquêtes menées par le DOJ et la CFTC à l'égard des activités et des pratiques de négociation de la Banque en ce qui a trait aux marchés des métaux et autres éléments de conduite connexes ainsi qu'à l'égard de la communication de la moyenne des cours acheteur et vendeur avant l'opération et du respect des normes s'y rapportant par les courtiers en swaps.

Aux termes des règlements, la Banque a versé au DOJ et à la CFTC une somme globale d'environ 127,5 millions de dollars américains et a convenu d'engager un contrôleur du respect des normes indépendant, lequel a été embauché par la Banque le 1er avril 2021. Selon un des arrêtés, la CFTC suspendra la poursuite visant à retirer momentanément ou définitivement l'inscription provisoire de la Banque à titre de courtier en swaps à condition, entre autres, que la Banque mette en œuvre des mesures réparatrices. Leur mise en œuvre est effectuée sous la supervision d'un contrôleur du respect des normes indépendant qui a débuté son mandat en avril 2021, lequel devrait durer trois ans selon les règlements.

24 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées :
Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.
Émises et entièrement libérées :

	2022		2021	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**1 215 337 523**	**18 507 $**	1 211 479 297	18 239 $
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 26)	**1 951 372**	**136**	3 016 072	200
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	**7 000 000**	**570**	842 154	68
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	**(32 913 800)**	**(506)**	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice	**1 191 375 095**[1)]	**18 707 $**	1 215 337 523[1)]	18 507 $

1) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2022, 17 757 599 actions ont été achetées et vendues (2021 – 18 532 448).

Dividende
Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 4 858 millions de dollars (4,06 $ par action) et à 4 371 millions de dollars (3,60 $ par action) respectivement pour les exercices 2022 et 2021. Lors de sa réunion du 28 novembre 2022, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,03 $ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 27 janvier 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 janvier 2023. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

Offre de rachat dans le cours normal des activités
Le 30 novembre 2021, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2022 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires.

Le 28 mars 2022, la Banque a annoncé que le BSIF et la TSX avaient approuvé une modification à l'offre de 2022 (la « modification à l'offre de 2022 ») qui accroît le nombre d'actions ordinaires que la Banque pourra racheter aux fins d'annulation pour le faire passer de 24 millions à 36 millions. Les rachats aux termes de l'offre de 2022 ont débuté le 2 décembre 2021 et prendront fin à la plus rapprochée des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de la modification à l'offre de 2022; ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation; ou iii) le 1er décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a racheté puis annulé environ 32,9 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré en fonction du volume de 87,28 $ l'action, pour un montant total de 2 873 millions de dollars.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures convertibles FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV, et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2022 s'établissait à 4 580 millions d'actions ordinaires (2021 – 3 246 millions d'actions ordinaires), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 21, « Débentures subordonnées », et à la note 24 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

	2022				2021			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action[1)]	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées FPUNV[a)]								
Série 32[b)]	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	0,138829	Série 33
Série 33[b)]	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	0,100614	Série 32
Série 34[c)]	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	0,687500	Série 35
Série 36[d)]	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	1,031250	Série 37
Série 38[e)]	**–**	**–**	**0,303125**	**Série 39**	20 000 000	500	1,212500	Série 39
Série 40[f), g)]	**12 000 000**	**300**	**1,212500**	**Série 41**	12 000 000	300	1,212500	Série 41
Total des actions privilégiées	**12 000 000**	**300 $**			32 000 000	800 $		

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Modalités des actions privilégiées FPUNV

	Date d'émission initiale	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées FPUNV[a)]							
Série 38[e)]	16 septembre 2016	25,00	0,441800	27 janvier 2017	4,19 %	27 janvier 2022	25,00
Série 40[f)]	12 octobre 2018	25,00	0,362100	29 janvier 2019	2,43 %	27 janvier 2024	25,00

a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de toutes les séries sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) (série 40) sont versés au taux applicable pour la première période à taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période à taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur ces actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 $. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de série 41 sont payables trimestriellement lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des FPUNV (série 41) sont payables selon un taux égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 $. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

b) Le 2 février 2021, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 32 et 33 en circulation à un prix correspondant à 25,00 $ l'action majoré des dividendes déclarés le 26 janvier 2021 de 0,009891 $ et de 0,006976 $ par action relativement aux séries 32 et 33, respectivement.

c) Le 26 avril 2021, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 34 en circulation à un prix correspondant à 25,00 $ l'action majoré des dividendes de 0,343750 $ par action déclarés le 23 février 2021.

d) Le 26 juillet 2021, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 36 en circulation à un prix correspondant à 25,00 $ l'action majoré des dividendes de 0,343750 $ par action déclarés le 1er juin 2021.

e) Le 27 janvier 2022, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 38 en circulation à un prix correspondant à 25,00 $ l'action majoré des dividendes de 0,3031250 $ par action déclarés le 30 novembre 2021.

f) Les porteurs d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) auront le droit de convertir les actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de série 41 (FPUNV) le 27 janvier 2024 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé et à dividende non cumulatif de série 41 (FPUNV), si elles sont en circulation, auront le droit de convertir les actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) le 27 janvier 2029 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. En ce qui a trait aux séries 40 et 41, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, toutes les actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 40 le 27 janvier 2024 et tous les cinq ans par la suite, et les actions privilégiées de série 41, si de telles actions sont en circulation, le 27 janvier 2029 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré de tous les dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Aux termes des provisions relatives aux FPUNV, les actions privilégiées FPUNV de séries 40 et 41 en circulation peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les actions privilégiées FPUNV de séries 40 et 41 en circulation seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 100 % multiplié par la valeur de l'action de 25,00 $, majoré des dividendes déclarés et impayés, divisé par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 $ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres comprennent les autres billets de fonds propres réglementaires admissibles de T1 (FPUNV).

Date d'émission initiale/série	Montant notionnel (en millions)	Prochaine date de révision du taux	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt après la révision du taux	Prochaine date de rachat	Fréquence de rachat après la révision du taux[1]	2022 Montant	2022 Distributions payées par billet[2]	2021 Montant	2021 Distributions payées par billet[2]
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés[3], [4]										
12 octobre 2017	1 250 $ US	12 janvier 2023	6,56714 %	TIOL[5] +2,648 %	12 janvier 2023	Trimestrielle	**1 560 $**	**46,50 $ US**	1 560 $	46,50 $ US
4 juin 2020	1 250 $ US	4 juin 2025	4,900 %	TTA[6] +4,551 %	4 juin 2025	Tous les cinq ans	**1 689 $**	**49,00 $ US**	1 689 $	49,00 $ US
Billets avec remboursement de capital à recours limité[3], [7]										
Série 1[8]	1,250 $	27 juillet 2026	3,700 %	GDC[9] +2,761 %	27 juin 2026	Tous les cinq ans	**1 250 $**	**37,00 $**	1 250 $	13,51 $
Série 2[10]	600 $ US	27 octobre 2026	3,625 %	TTA[6] +2,613 %	27 octobre 2026	Trimestrielle	**753 $**	**38,26 $ US**	753 $	– $ US
Série 3[11]	1,500 $	27 juillet 2027	7,023 %	GDC[9] +3,95 %	27 juin 2027	Tous les cinq ans	**1 500 $**	**25,45 $**	– $	– $
Série 4[12]	750 $ US	27 octobre 2027	8,625 %	TTA[6] +4,389 %	27 octobre 2027	Trimestrielle	**1 023 $**	**– $ US**	– $	– $ US
Total des autres instruments de capitaux propres							**7 775 $**		5 252 $	

1) Chaque titre est rachetable au gré de la Banque à la première date de révision du taux et chaque trimestre ou période de cinq ans par la suite, selon le cas. Les billets avec remboursement de capital à recours limité (ARL) de série 1 et de série 3 sont remboursables au cours du mois précédent chaque date de révision du taux. Les titres sont également rachetables par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Tous les rachats sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et sont réalisés selon un prix de rachat équivalent à la valeur nominale majorée de l'intérêt cumulé et impayé (à moins d'annulation, selon le cas).

2) Distributions payées du 1er novembre au 31 octobre de l'exercice visé, selon une valeur nominale de 1 000 $ ou 1 000 $ US, selon le cas.

3) Les titres ont égalité de rang entre eux et ils représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.

4) Bien que l'intérêt soit payable sur les titres lorsqu'il devient exigible, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements d'intérêts. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

5) TIOL en dollars américains de trois mois.

6) Taux du Trésor américain de cinq ans alors en vigueur.

7) Les intérêts sur les billets ARL ne peuvent être différés. Toutefois, le non-paiement des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables entraîne un événement de recours. Un événement de recours à l'égard d'une série donnée a lieu a) en cas de non-paiement en trésorerie par la Banque du principal, majoré des intérêts courus et impayés, à la date d'échéance; b) en cas de non-paiement en trésorerie des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables; c) en cas de non-paiement en trésorerie du prix de rachat en lien avec le rachat des billets ARL; d) en cas de survenance d'un événement de défaut (faillite, insolvabilité ou liquidation de la Banque); ou e) en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV. À la survenance d'un événement de recours, le recours dont disposeront les porteurs de billets se limitera à leur quote-part des actifs de la série détenus dans la fiducie Scotiabank LRCN Trust, une entité consolidée, soit au départ les autres billets de fonds propres de catégorie 1 visés ou, en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV, les actions ordinaires. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

8) Le 15 juin 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 (FPUNV) (les « billets ARL de série 1 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,70 % d'une valeur de 1 250 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 1, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 ») d'une valeur de 1 250 millions de dollars à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

9) Taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur.

10) Le 7 octobre 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 (FPUNV) (les « billets ARL de série 2 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,625 % d'une valeur de 600 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 2, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 ») d'une valeur de 600 millions de dollars américains à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

11) Le 16 juin 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (FPUNV) (les « billets ARL de série 3 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,023 % d'une valeur de 1 500 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 3, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 3 ») d'une valeur de 1 500 millions de dollars à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

12) Le 25 octobre 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 (FPUNV) (les « billets ARL de série 4 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,625 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 4, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 4 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

Les provisions contractuelles relatives aux FPUNV visant les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, déclenchent la conversion de ces titres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à 5,00 $ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel, selon le cas, est fondé sur le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets ci-dessus sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À l'émission, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission respective, la Banque a attribué une valeur négligeable à chaque composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a versé des distributions globales de 239 millions de dollars (2021 – 162 millions de dollars), déduction faite de l'impôt sur le résultat de 30 millions de dollars (2021 – 4 millions de dollars), à l'égard de ces billets, sur la base des taux de change en vigueur aux dates de paiement, s'il y a lieu.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre façon les actions en question si une telle déclaration de dividendes ou un tel retrait d'actions la placent en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires jusqu'au versement intégral de telles distributions ou jusqu'au douzième mois suivant le non-paiement de telles distributions. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, lorsque le fiduciaire n'a pas renoncé aux distributions ou ne détient plus les autres billets de fonds propres de catégorie 1 en question, ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées et à ne pas racheter, acheter ou annuler d'une autre manière les actions en question jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

Advenant le cas où les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit n'ont pas été versés ou qu'il y a insuffisance de fonds réservés à cette fin, la Banque a choisi de ne pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre manière ses actions ordinaires.

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué aux institutions de dépôt fédérales de suspendre tout rachat d'actions ordinaires et toute hausse de dividendes sur leurs actions ordinaires dans le cadre des mesures en réaction à la pandémie de COVID-19. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé ces restrictions liées à la COVID-19 et a indiqué que ces institutions pouvaient désormais hausser leurs dividendes et, sous réserve d'approbation, racheter des actions ordinaires.

À l'heure actuelle, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas d'incidence sur le versement de dividendes ou sur l'annulation d'actions privilégiées et ordinaires.

25 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III de 2019, et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique intérieure (BISi) et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1er janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les BISi maintiennent une réserve pour stabilité intérieure de 2,5 % au 31 octobre 2022, ce qui donne lieu aux cibles actuelles pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de fonds propres de T1 et le ratio total des fonds propres de 10,5 %, de 12,0 % et de 14,0 %, respectivement. Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %.

Les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Fonds propres[1]		
Actions ordinaires et assimilées de T1	**53 081 $**	51 010 $
Fonds propres de T1, montant net	**61 262**	57 915
Fonds propres réglementaires totaux	**70 710**	66 101
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)[2]	**126 565**	115 681
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres		
Actifs pondérés en fonction des risques[1]	**462 448 $**	416 105 $
Risque de levier[3]	**1 445 619**	1 201 766
Ratios réglementaires[1]		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	**11,5 %**	12,3 %
Ratio de T1	**13,2 %**	13,9 %
Ratio total des fonds propres	**15,3 %**	15,9 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes[2]	**27,4 %**	27,8 %
Ratio de levier[3]	**4,2 %**	4,8 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes[2]	**8,8 %**	9,6 %

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).
2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018). Les montants présentés au 31 octobre 2021 le sont aux fins de comparaison, et il n'était pas nécessaire de les présenter selon les exigences réglementaires.
3) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

Au 31 octobre 2022, la Banque dépassait les ratios cibles de fonds propres établis par le BSIF.

26 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La Banque attribue des options sur actions aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés ainsi que des droits à l'appréciation d'actions (DAA) autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto (TSX) le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Un nombre supplémentaire de 12 millions d'actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, comme l'ont approuvé les actionnaires lors de l'assemblée annuelle tenue en avril 2022. Au total, 141 millions d'actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 117 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 10 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 14 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 10 décembre 2022 et le 9 décembre 2031.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Le régime d'options sur actions comprend les éléments suivants :

- Options sur actions

  Les options sur actions attribuées aux salariés sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions.

  Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 104 millions de dollars au 31 octobre 2022 (2021 – 111 millions de dollars).

  En 2022, une charge de 10 millions de dollars (2021 – 7 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2022, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 7 millions de dollars (2021 – 6 millions de dollars), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2,07 ans (2021 – 2,02 ans).

- Droits à l'appréciation d'actions

  Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

  Au cours de l'exercice 2022, 85 136 DAA ont été attribués (2021 – 90 392). Au 31 octobre 2022, 558 053 DAA étaient en circulation (2021 – 578 643), et les droits visant 552 272 DAA étaient acquis (2021 – 571 575).

  L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 2 millions de dollars au 31 octobre 2022 (2021 – 7 millions de dollars). Au 31 octobre 2022, la valeur intrinsèque de cette obligation se chiffrait à 5 millions de dollars (2021 – 7 millions de dollars).

  En 2022, un avantage de 3 millions de dollars (2021 – avantage de 1 million de dollars) a été enregistré dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte de pertes de 0,1 million de dollars (2021 – profits de 12 millions de dollars) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	**2022**	2021
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	**3,31 % - 5,00 %**	0,59 % - 1,53 %
Rendement prévu de l'action	**5,98 %**	4,34 %
Volatilité prévue	**17,64 % - 27,09 %**	15,12 % - 23,51 %
Durée prévue de l'option	**0,05 - 6,11 années**	0,00 - 6,12 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	**4,79 $**	14,46 $

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2022 et 2021 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2022	Attributions de 2021
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	**1,42 %**	0,58 %
Rendement prévu de l'action	**4,11 %**	5,10 %
Volatilité prévue	**17,67 %**	19,41 %
Durée prévue de l'option	**6,7 années**	6,8 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	**7,54 $**	4,60 $

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque[1] :

Aux 31 octobre	2022 Nombre d'options sur actions (en milliers)	2022 Prix d'exercice moyen pondéré	2021 Nombre d'options sur actions (en milliers)	2021 Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**10 458**	**69,08 $**	11 792	66,44 $
Attribuées	**1 716**	**85,46**	1 876	74,34
Exercées en tant qu'options	**(1 951)**	**62,04**	(3 016)	53,50
Exercées en tant que DAA	**(133)**	**67,37**	(59)	61,30
Renonciations	**(183)**	**74,30**	(127)	70,23
Échéances	**–**	**–**	(8)	61,55
En circulation à la clôture de l'exercice[2]	**9 907**	**73,24 $**	10 458	69,08 $
Exerçables à la clôture de l'exercice[2]	**4 304**	**70,24 $**	5 252	65,85 $
Disponibles aux fins d'attribution	**14 546**		3 945	

Au 31 octobre 2022	Options en circulation Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options exerçables Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
De 55,63 $ à 68,32 $	**2 030**	**1,76**	**63,24 $**	**2 030**	**63,24 $**
De 68,36 $ à 74,34 $	**5 353**	**6,57**	**71,84 $**	**1 437**	**73,39 $**
De 74,35 $ à 85,46 $	**2 524**	**7,62**	**84,25 $**	**837**	**81,81 $**
	9 907	**5,85**	**73,24 $**	**4 304**	**70,24 $**

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.
2) Comprend 1 287 242 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (2021 – néant).

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant allant de 50 % à 60 % des cotisations admissibles, selon la région, jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2022, les cotisations de la Banque ont totalisé 80 millions de dollars (2021 – 74 millions de dollars). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2022, 19 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (2021 – 18 millions). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. La plupart des attributions d'unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2022, une charge totale de 328 millions de dollars (2021 – 218 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des pertes sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 120 millions de dollars (2021 – profits de 306 millions de dollars).

Au 31 octobre 2022, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 763 millions de dollars (2021 – 887 millions de dollars).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (UADD)

Aux termes du Régime d'UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2022, 1 890 117 unités (2021 – 1 496 911) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 2 760 706 unités étaient acquis (2021 – 1 095 062).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (UADDA)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2022, 289 646 unités étaient en circulation (2021 – 245 138).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (SUAR)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2022, 5 200 515 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2021 – 4 342 698), et les droits visant 3 390 197 unités étaient acquis (2021 – 2 929 298).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (UAP)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Les attributions d'UAP sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'unités à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2022, 7 525 441 unités (2021 – 8 693 704) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 11 759 971 unités étaient acquis (2021 – 6 467 053).

27 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Impôt sur le résultat exigible		
Canada		
Impôt fédéral	**1 779 $**	1 105 $
Impôt provincial	**1 190**	824
Ajustements liés aux périodes antérieures	**(251)**	(27)
Étranger	**897**	726
Ajustements liés aux périodes antérieures	**(86)**	(24)
	3 529	2 604
Impôt sur le résultat différé		
Canada		
Impôt fédéral	**(543)**	32
Impôt provincial	**(341)**	8
Étranger	**113**	227
	(771)	267
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	**2 758 $**	2 871 $
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres		
Impôt sur le résultat exigible	**(2 651)$**	435 $
Impôt sur le résultat différé	**945**	(100)
	(1 706)	335
Présenté dans :		
Autres éléments du résultat global	**(1 671)**	341
Résultats non distribués	**(35)**	(6)
Autres réserves	**–**	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	**(1 706)**	335
Total de la charge d'impôt sur le résultat	**1 052 $**	3 206 $
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	**(771)$**	269 $
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	**–**	(2)
	(771)$	267 $

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Montant	2022 Pourcentage du bénéfice avant impôt	2021 Montant	2021 Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	**3 394 $**	**26,2 %**	3 364 $	26,2 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :				
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	**(375)**	**(2,9)**	(245)	(1,9)
Bénéfice non imposable provenant des titres	**(284)**	**(2,2)**	(236)	(1,8)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	**–**	**–**	(2)	–
Autres, montant net	**23**	**0,2**	(10)	(0,1)
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	**2 758 $**	**21,3 %**	2 871 $	22,4 %

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net – Pour les exercices clos les 2022	État du résultat net – Pour les exercices clos les 2021	État de la situation financière – Aux 2022	État de la situation financière – Aux 2021
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	**(904)$**	52 $	**1 079 $**	174 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(17)**	405	**969**	922
Rémunération différée	**42**	(77)	**199**	241
Revenus différés	**192**	88	**54**	254
Immobilisations corporelles	**(60)**	(106)	**359**	364
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	**10**	(28)	**234**	522
Titres	**(65)**	(21)	**433**	323
Obligations locatives	**(31)**	59	**946**	875
Couvertures de flux de trésorerie	**–**	–	**–**	49
Autres	**(81)**	(119)	**380**	663
Total des actifs d'impôt différé	**(914)$**	253 $	**4 653 $**	4 387 $
Passifs d'impôt différé :				
Couvertures de flux de trésorerie	**– $**	– $	**159 $**	34 $
Rémunération différée	**(7)**	(16)	**148**	131
Revenus différés	**(7)**	(8)	**40**	14
Immobilisations corporelles	**135**	94	**810**	808
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	**(12)**	(9)	**106**	97
Titres	**(54)**	14	**236**	179
Participation dans des filiales et des sociétés associées	**(14)**	(40)	**126**	122
Immobilisations incorporelles	**37**	53	**1 613**	1 774
Autres	**(221)**	(102)	**612**	326
Total des passifs d'impôt différé	**(143)$**	(14)$	**3 850 $**	3 485 $
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net[1)]	**(771)$**	267 $	**803 $**	902 $

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 803 $ (2021 – 902 $), est composé d'actifs d'impôt différé de 1 903 $ (2021 – 2 051 $) et de passifs d'impôt différé de 1 100 $ (2021 – 1 149 $) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	**902 $**	1 112 $
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	**771**	(267)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	**(945)**	100
Sortie dans le cadre de cessions	**–**	–
Autres	**75**	(43)
Solde à la clôture de l'exercice	**803 $**	902 $

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 30 millions de dollars (31 octobre 2021 – 24 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 30 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 25 millions de dollars de 2023 à 2032 et 5 millions de dollars sans date d'échéance.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 1 420 millions de dollars (2021 – 164 millions de dollars) à l'égard de pertes fiscales subies par des établissements au Canada ou à l'étranger durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2022 s'élèvent à environ 41 milliards de dollars (2021 – 34 milliards de dollars).

Questions d'ordre fiscal au Canada

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 506 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2017. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de nouvelle cotisation fédéral visant l'année d'imposition 2011.

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2017 totalisant 470 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de *la Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Mesures fiscales fédérales canadiennes proposées en 2022

Le 9 août 2022, le ministère des Finances a publié des projets de propositions législatives se rapportant aux mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral le 7 avril 2022. Ces mesures fiscales comprennent le dividende temporaire pour la relance du Canada, au titre duquel la Banque paiera un impôt ponctuel de 15 % sur le « revenu imposable » supérieur à 1 milliard de dollars. Elles comprennent également une augmentation de 1,5 % du taux d'imposition s'appliquant à son revenu imposable futur dépassant 100 millions de dollars. Les projets de propositions législatives ont fourni davantage de détails sur la base de calcul du dividende temporaire pour la relance du Canada, y compris le fait que le « revenu imposable » sera calculé selon le revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021. Le dividende temporaire pour la relance du Canada sera à payer en montants égaux sur une période de cinq ans.

Le 4 novembre 2022, l'Énoncé économique de l'automne 2022 (le projet de loi C-32) contenant ces mesures a été présenté en première lecture. Le 22 novembre 2022, le projet de loi C-32 a franchi l'étape de la deuxième lecture.

L'incidence de ces mesures fiscales proposées n'a pas été prise en compte dans les résultats financiers de la Banque au 31 octobre 2022, étant donné qu'elles n'avaient pas encore été adoptées, ce qui ne peut se produire avant la troisième lecture. Une fois que ces mesures auront été quasi adoptées, une charge d'impôt sera constatée à l'état consolidé du résultat net de la Banque à l'égard de l'obligation totale au titre du dividende temporaire pour la relance du Canada. Ce dividende payable est estimé à environ 640 millions de dollars.

28 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (RRBS) au Canada, lequel comprend un volet à prestations définies fermé. Les employés embauchés au Canada à compter du 1er mai 2018 participent au volet à cotisations définies seulement. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le Comité du capital humain et de la rémunération (CCHR) du conseil approuve la charte du Comité d'administration et de placement du Régime (CAPR), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CCHR examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CCHR, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants. Le CAPR est constitué de membres indépendants.
- Le Comité de fiducie globale (CFG) de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFG confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille.
- Le Comité des régimes de capitalisation collectifs (CRCC) est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1er novembre 2021. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les

hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	**72 %**	**15 %**	**13 %**	**52 %**	**48 %**
Pourcentage du total des actifs des régimes	**74 %**	**11 %**	**15 %**	**0 %**	**100 %**
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations[1]	**74 %**	**25 %**	**1 %**	**31 %**	**69 %**

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	15 %	13 %	56 %	44 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	75 %	10 %	15 %	0 %	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations[1]	78 %	21 %	1 %	31 %	69 %

1) Ne comprend pas les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2022 et pour l'exercice précédent.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :		
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	**184 $**	320 $
Autres régimes	**80**	85
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	**59**	73
Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie)	**126**	103
Total des cotisations[1]	**449 $**	581 $

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 16 $ au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 76 $ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 67 $ au titre des autres régimes d'avantages et de 136 $ au titre de tous les régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2023.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021
Obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	**353 $**	438 $	**902 $**	1 058 $
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**7 277**	9 146	**221**	244
Situation de capitalisation				
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**7 277 $**	9 146 $	**221 $**	244 $
Juste valeur des actifs	**8 309**	9 464	**116**	143
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**1 032 $**	318 $	**(105)$**	(101)$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	**353**	438	**902**	1 058
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	**679 $**	(120)$	**(1 007)$**	(1 159)$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	**(176)**	(85)	**–**	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**503 $**	(205)$	**(1 007)$**	(1 159)$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2022	2021	**2022**	2021
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	**9 584 $**	10 349 $	**1 302 $**	1 420 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**281**	339	**22**	24
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	**335**	269	**61**	56
Cotisations des salariés	**25**	24	**–**	–
Prestations versées	**(457)**	(450)	**(89)**	(81)
Perte (gain) actuariel	**(2 234)**	(857)	**(226)**	(63)
Coût des services passés	**34**	37	**(1)**	(1)
Acquisition d'entreprises	**–**	2	**–**	(2)
Règlements	**–**	(34)	**(2)**	(14)
Variation de change	**62**	(95)	**56**	(37)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	**7 630 $**	9 584 $	**1 123 $**	1 302 $
Variation de la juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	**9 464**	8 541	**143**	158
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**363**	257	**13**	13
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**(1 402)**	854	**(24)**	–
Cotisations de l'employeur	**264**	405	**59**	73
Cotisations des salariés	**25**	24	**–**	–
Prestations versées	**(457)**	(450)	**(89)**	(81)
Frais de gestion	**(12)**	(16)	**–**	–
Acquisition d'entreprises	**–**	–	**–**	–
Règlements	**–**	(34)	**(2)**	(14)
Change	**64**	(117)	**16**	(6)
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	**8 309 $**	9 464 $	**116 $**	143 $
Situation de capitalisation				
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	**679**	(120)	**(1 007)**	(1 159)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale[1)]	**(176)**	(85)	**–**	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**503 $**	(205)$	**(1 007)$**	(1 159)$
Ventilation :				
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	**1 052**	456	**1**	–
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	**(549)**	(661)	**(1 008)**	(1 159)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**503 $**	(205)$	**(1 007)$**	(1 159)$
Charge au titre des prestations de l'exercice				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**281**	339	**22**	24
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	**(20)**	23	**48**	43
Frais de gestion	**15**	14	**–**	–
Coût des services passés	**34**	37	**(1)**	(1)
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	**–**	–	**–**	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	**–**	–	**(9)**	(6)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	**310 $**	413 $	**60 $**	60 $
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	**125 $**	102 $	**1 $**	1 $
Réévaluations				
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**1 402**	(854)	**24**	–
Perte (gain) actuariel sur l'obligation au titre des prestations	**(2 234)**	(857)	**(217)**	(57)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	**70**	(47)	**–**	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**(762)$**	(1 758)$	**(193)$**	(57)$
Total du coût au titre des prestations	**(327)$**	(1 243)$	**(132)$**	4 $
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les (gains) et les pertes actuariels				
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	**(1 051)$**	1 095 $	**(11)$**	13 $
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	**–**	8	**3**	8
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	**(2 256)**	(973)	**(219)**	(63)
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	**22**	108	**(10)**	(8)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis				
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	**58**	60	**–**	–
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	**4**	4	**–**	–
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire				
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	**85**	134	**–**	–
Charges d'intérêts	**8**	11	**–**	–
Réévaluations	**70**	(47)	**–**	–
Conversion des devises	**13**	(13)	**–**	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	**176 $**	85 $	**– $**	– $

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 12,9 ans au 31 octobre 2022 (2021 – 15,0 ans).

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
Pour les exercices clos les 31 octobre	**2022**	2021	**2022**	2021
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)				
Canada				
Participants actifs	**49 %**	53 %	**3 %**	4 %
Participants inactifs et retraités	**51 %**	47 %	**97 %**	96 %
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %
Mexique				
Participants actifs	**26 %**	21 %	**40 %**	43 %
Participants inactifs et retraités	**74 %**	79 %	**60 %**	57 %
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %
États-Unis				
Participants actifs	**42 %**	45 %	**36 %**	40 %
Participants inactifs et retraités	**58 %**	55 %	**64 %**	60 %
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
Pour les exercices clos les 31 octobre	**2022**	2021	**2022**	2021
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes	**5,77 %**	3,73 %	**7,01 %**	4,94 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	**5,41 %**	3,50 %	**5,40 %**	3,28 %
Taux de croissance de la rémunération future[1), 2)]	**3,90 %**	2,97 %	**4,67 %**	4,30 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	**4,24 %**	3,30 %	**4,94 %**	4,44 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	**3,81 %**	2,78 %	**4,65 %**	4,13 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	**4,43 %**	3,45 %	**5,17 %**	4,71 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	**3,98 %**	2,96 %	**5,07 %**	4,54 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	**4,08 %**	3,05 %	**3,28 %**	2,57 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	**3,59 %**	2,47 %	**2,82 %**	2,11 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	**4,18 %**	3,16 %	**3,64 %**	2,94 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	**3,70 %**	2,65 %	**3,46 %**	2,66 %
Taux de croissance de la rémunération future[1), 2)]	**2,79 %**	2,74 %	**4,30 %**	4,31 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice				
Taux de départ	**s. o.**	s. o.	**5,67 %**	5,68 %
Taux final	**s. o.**	s. o.	**4,86 %**	4,75 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	**s. o.**	s. o.	**2040**	2040
Espérance de vie présumée au Canada (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**23,5**	23,5	**23,5**	23,5
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**24,6**	24,6	**24,6**	24,6
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**24,5**	24,4	**24,5**	24,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**25,5**	25,5	**25,5**	25,5
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**21,6**	21,5	**21,6**	21,5
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**23,9**	23,9	**23,9**	23,9
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**21,6**	21,6	**21,6**	21,6
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**24,0**	24,0	**24,0**	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**21,9**	21,8	**21,9**	21,8
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**23,3**	23,3	**23,3**	23,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**23,3**	23,2	**23,3**	23,2
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**24,7**	24,6	**24,7**	24,6

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

2) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés ne tiennent compte que des taux à long terme. Dans certaines régions, des taux de croissance plus élevés sont présumés à court terme, mais ils ne sont pas inclus dans les taux moyens pondérés présentés.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	**1 123 $**	**102 $**	**136 $**	**3 $**
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	**58**	**4**	**–**	**–**
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	**s. o.**	**s. o.**	**102**	**12**
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	**s. o.**	**s. o.**	**(84)**	**(9)**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	**128**	**10**	**15**	**1**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	**3**	**–**	**3**	**–**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	**2**	**–**	**2**	**–**

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires apparentés, se voient habituellement confier des mandats précis pour chaque type d'actif.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. Les dérivés ne sont pas une composante importante de la stratégie d'investissement et ils ne peuvent être utilisés sans autorisation à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Réel 2022	Réel 2021	**Réel 2022**	Réel 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 %**	4 %	**– %**	– %
Placements en titres de capitaux propres				
Négociés sur un marché actif	**38 %**	34 %	**37 %**	42 %
Non négociés en bourse	**5 %**	11 %	**– %**	– %
	43 %	45 %	**37 %**	42 %
Placements en instruments à revenu fixe				
Négociés sur un marché actif	**4 %**	6 %	**58 %**	58 %
Non négociés en bourse	**36 %**	35 %	**– %**	– %
	40 %	41 %	**58 %**	58 %
Biens immobiliers				
Négociés sur un marché actif	**– %**	– %	**5 %**	– %
Non négociés en bourse	**1 %**	1 %	**– %**	– %
	1 %	1 %	**5 %**	– %
Autres				
Négociés sur un marché actif	**– %**	– %	**– %**	– %
Non négociés en bourse	**12 %**	9 %	**– %**	– %
	12 %	9 %	**– %**	– %
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2022 Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**– %**	**– %**
Placements en titres de capitaux propres	**42 %**	**38 %**
Placements en instruments à revenu fixe	**44 %**	**57 %**
Biens immobiliers	**1 %**	**5 %**
Autres	**13 %**	**– %**
Total	**100 %**	**100 %**

29 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, les Services bancaires et marchés mondiaux et la Gestion de patrimoine mondiale. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	Total
Revenus d'intérêts nets[2]	**9 001 $**	**6 900 $**	**764 $**	**1 630 $**	**(180)$**	**18 115 $**
Revenus autres que d'intérêts[3], [4]	**3 029**	**2 827**	**4 617**	**3 542**	**(714)**	**13 301**
Total des revenus	**12 030**	**9 727**	**5 381**	**5 172**	**(894)**	**31 416**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**209**	**1 230**	**6**	**(66)**	**3**	**1 382**
Amortissements	**628**	**503**	**183**	**172**	**45**	**1 531**
Charges autres que d'intérêts	**4 760**	**4 709**	**3 076**	**2 502**	**524**	**15 571**
Charge d'impôt sur le résultat	**1 670**	**618**	**551**	**653**	**(734)**	**2 758**
Bénéfice net	**4 763 $**	**2 667 $**	**1 565 $**	**1 911 $**	**(732)$**	**10 174 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	**249**	**9**	**–**	**–**	**258**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 763**	**2 418**	**1 556**	**1 911**	**(732)**	**9 916**
Actifs moyens (en milliards de dollars)	**430**	**207**	**33**	**445**	**167**	**1 282**
Passifs moyens (en milliards de dollars)	**332**	**152**	**47**	**414**	**263**	**1 208**

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 de 375 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

3) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

4) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 64 $ pour le Réseau canadien, de 250 $ pour les Opérations internationales, de 14 $ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (60) $ pour le secteur Autres.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	Total
Revenus d'intérêts nets[2]	8 030 $	6 625 $	628 $	1 436 $	242 $	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts[3], [4]	2 868	2 993	4 752	3 587	91	14 291
Total des revenus	10 898	9 618	5 380	5 023	333	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	333	1 574	2	(100)	(1)	1 808
Amortissements	618	517	178	156	42	1 511
Charges autres que d'intérêts	4 333	4 737	3 077	2 302	658	15 107
Charge d'impôt sur le résultat	1 459	635	549	590	(362)	2 871
Bénéfice net	4 155 $	2 155 $	1 574 $	2 075 $	(4)$	9 955 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	332	9	–	(10)	331
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 155	1 823	1 565	2 075	6	9 624
Actifs moyens (en milliards de dollars)	381	194	29	401	152	1 157
Passifs moyens (en milliards de dollars)	313	149	45	385	193	1 085

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 de 310 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

3) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

4) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 87 $ pour le Réseau canadien, de 206 $ pour les Opérations internationales, de 17 $ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de 29 $ pour le secteur Autres.

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'activité précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)[1]	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	**9 827 $**	**945 $**	**1 736 $**	**1 171 $**	**1 604 $**	**631 $**	**1 436 $**	**765 $**	**18 115 $**
Revenus autres que d'intérêts[1]	**8 149**	**1 103**	**748**	**422**	**538**	**388**	**719**	**1 234**	**13 301**
Total des revenus[2]	**17 976**	**2 048**	**2 484**	**1 593**	**2 142**	**1 019**	**2 155**	**1 999**	**31 416**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**180**	**(13)**	**232**	**342**	**221**	**216**	**175**	**29**	**1 382**
Charges autres que d'intérêts	**9 928**	**1 040**	**1 223**	**628**	**870**	**682**	**1 335**	**1 396**	**17 102**
Charge d'impôt sur le résultat	**1 697**	**260**	**196**	**173**	**95**	**39**	**150**	**148**	**2 758**
Total partiel	**6 171**	**761**	**833**	**450**	**956**	**82**	**495**	**426**	**10 174**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1**	**–**	**19**	**6**	**104**	**35**	**93**	**–**	**258**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**6 170 $**	**761 $**	**814 $**	**444 $**	**852 $**	**47 $**	**402 $**	**426 $**	**9 916 $**
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	**765 $**	**207 $**	**46 $**	**27 $**	**53 $**	**14 $**	**32 $**	**138 $**	**1 282 $**

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 4 $ pour le Canada, de 7 $ pour le Pérou, de 9 $ pour le Chili, de 90 $ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 158 $ pour les autres pays.
2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars)[1]	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	9 182 $	742 $	1 668 $	1 186 $	1 507 $	692 $	1 345 $	639 $	16 961 $
Revenus autres que d'intérêts[1]	9 190	953	714	531	666	383	664	1 190	14 291
Total des revenus[2]	18 372	1 695	2 382	1 717	2 173	1 075	2 009	1 829	31 252
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	255	(33)	334	586	205	195	221	45	1 808
Charges autres que d'intérêts	9 627	915	1 202	662	943	682	1 343	1 244	16 618
Charge d'impôt sur le résultat	1 909	120	184	104	204	80	103	167	2 871
Total partiel	6 581	693	662	365	821	118	342	373	9 955
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(10)	–	14	2	200	48	77	–	331
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 591 $	693 $	648 $	363 $	621 $	70 $	265 $	373 $	9 624 $
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	695 $	167 $	41 $	27 $	53 $	13 $	30 $	131 $	1 157 $

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 117 $ pour le Canada, de 10 $ pour le Pérou, de (15) $ pour le Chili, de 46 $ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 181 $ pour les autres pays.
2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

30 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Salaires et incitatifs en trésorerie[1]	**24 $**	21 $
Rémunération fondée sur des actions[2]	**36**	30
Prestations de retraite et autres[1]	**4**	3
Total	**64 $**	54 $

1) Passés en charges au cours de l'exercice.
2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 pour en savoir davantage sur ces régimes.

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Prêts	**11 $**	11 $
Dépôts	**5 $**	5 $

Au 31 octobre 2022, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 264,0 millions de dollars (2021 – 252,8 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 188,4 millions de dollars (2021 – 189,6 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2022	2021
Bénéfice net (perte nette)	**(29)$**	(85)$
Prêts	**205**	191
Dépôts	**286**	229
Garanties et engagements	**96**	154

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 4,9 milliards de dollars (2021 – 4,7 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 6,4 millions de dollars (2021 – 6,6 millions de dollars).

31 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales[1)]

Le tableau qui suit présente certaines des filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions 2022	Valeur comptable des actions 2021
Au Canada			
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	**3 785 $**	2 680 $
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	**15 750**	15 200
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)	**214**	185
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	**374**	366
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	**594**	518
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	**3 215**	2 818
Avantage Concessionnaire Scotia inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	**867**	729
SociétéHypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	**810**	750
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	**63**	53
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	**3 827**	3 405
Jarislowsky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	**988**	1 027
Gestion financière MD Inc.	Ottawa (Ontario)	**2 781**	2 761
À l'étranger			
Scotiabank Colpatria S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	**842**	995
BNS International (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	**17 180**	17 543
BNS Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Ville de Mexico, Mexique	**5 960**	4 714
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	**6 114**	5 173
Scotiabank Chile S.A. (99,79 %)	Santiago, Chili		
Scotia Holdings (US) Inc.[2)]	New York (New York)		
Scotia Capital (USA) Inc.[2), 3)]	New York (New York)		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	**788**	280
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	**1 550**	1 630
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque		
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago		
Integra Properties Ltd, S.A. (anciennement Scotiabank (Panama) S.A.)	Ville de Panama, Panama		
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	**478**	440
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	**2 478**	2 273
Scotia Peru Holdings S.A.	Lima, Pérou	**4 961**	4 277
Scotiabank Peru S.A.A. (99,31 %)	Lima, Pérou		
Profuturo AFP S.A.	Lima, Pérou		
Scotiabank Republica Dominicana, S.A. – Multiple Banco (99,80 %)	Saint-Domingue, République dominicaine	**906**	775
Scotiabank (Barbados) Limited	Bridgetown, Barbade	**273**	235

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.
2) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.
3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Holdings (US) Inc., sa société mère.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2022			2021	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A.	**0,21 %[1)]**	**227 $**	**27 $**	790 $	55 $
Scotiabank Colpatria S.A.[2)]	**49,0 %**	**332**	**12**	405	–
Scotia Group Jamaica Limited	**28,2 %**	**279**	**10**	261	12
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	**49,1 %**	**413**	**52**	367	56
Autres	**0,1 % – 49,0 %[3)]**	**273**	**14**	267	–
Total		**1 524 $**	**115 $**	2 090 $	123 $

1) La Banque a accru sa participation dans Scotiabank Chile S.A. en 2022 au moyen de l'acquisition auprès de l'actionnaire ne détenant pas le contrôle d'une participation supplémentaire de 16,8 %. Se reporter à la note 36 pour obtenir de plus amples renseignements.
2) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatria S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
3) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle :

	Au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2021 et pour l'exercice clos à cette date			
(en millions de dollars)	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	**3 849 $**	**880 $**	**93 880 $**	**85 754 $**	3 875 $	6 $	86 317 $	78 973 $

32 Revenus et charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022		2021	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti[1)]	**31 036 $**	**15 273 $**	23 831 $	7 844 $
Évalués à la JVAÉRG[1)]	**1 537**	**–**	716	–
	32 573	**15 273**	24 547	7 844
Autres	**985[2)]**	**170[3)]**	439[2)]	181[3)]
Total	**33 558 $**	**15 443 $**	24 986 $	8 025 $

1) Les revenus et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
2) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.
3) Les intérêts sur les obligations locatives ont été de 107 $ (2021 – 105 $).

33 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**9 656 $**	9 391 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 199**	1 214
Bénéfice de base par action ordinaire[1)] (en dollars)	**8,05 $**	7,74 $
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**9 656 $**	9 391 $
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres[2)]	**36**	43
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	**9 692 $**	9 434 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 199**	1 214
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres[2)] (en millions)	**9**	11
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 208**	1 225
Bénéfice dilué par action ordinaire[1)] (en dollars)	**8,02 $**	7,70 $

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.
2) Certaines options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

34 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022 Plafond des paiements futurs éventuels[1]	2021 Plafond des paiements futurs éventuels[1]
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	**41 977 $**	37 277 $
Facilités de trésorerie	**6 361**	4 942
Engagements d'indemnisation	**926**	1 306

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédant d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Lettres de crédit commerciales	**1 219 $**	1 320 $
Engagements de crédit[1]		
Échéance initiale d'au plus un an	**81 641**	74 053
Échéance initiale de plus de un an	**186 067**	165 726
Prêts de titres	**52 178**	59 506
Engagements d'achat de titres et autres engagements	**1 105**	1 040
Total	**322 210 $**	301 645 $

1) Comprend les facilités de trésorerie.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022	2021
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada[1]	**168 $**	184 $
Administrations publiques et banques centrales étrangères[1]	**2 015**	2 589
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires[1]	**1 628**	1 345
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	**8 972**	6 105
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	**29 658**	16 018
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	**133 363**	160 794
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 15)[2]	**51 446**	34 683
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 15)	**1 397**	2 680
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 14)	**24 886**	26 932
Autres	**969**	1 140
Total des actifs donnés en nantissement	**254 502 $**	252 470 $
Obligations relatives aux titres mis en pension[3]	**122 552**	100 083
Total[4]	**377 054 $**	352 553 $

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.
2) Exclut les prêts hypothécaires liés aux obligations sécurisées détenues par la Banque ou données en nantissement à la Banque du Canada dans le cadre de son programme de prise en pension à plus d'un jour.
3) Comprend le programme de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada.
4) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

d) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

35 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2022 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque déterminent la tolérance de la Banque au risque, établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Le conseil d'administration de la Banque (le « conseil ») approuve ces politiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de son comité d'évaluation des risques;
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine l'appétence au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration. L'appétence au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. L'appétence au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la facilité. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et

uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques et une marge de prudence adéquate en ce qui a trait à la probabilité de défaut (PD), à la perte en cas de défaut (PCD) et à l'exposition en cas de défaut (ECD).

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022				2021
	Exposition en cas de défaut[1]				
Catégories	Montants prélevés[2]	Engagements non prélevés	Autres expositions[3]	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	**233 214 $**	**123 347 $**	**96 865 $**	**453 426 $**	372 462 $
Autres banques	**16 812**	**4 739**	**15 874**	**37 425**	35 792
Emprunteurs souverains	**223 678**	**1 170**	**9 308**	**234 156**	213 300
	473 704	**129 256**	**122 047**	**725 007**	621 554
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés[4]	**48 804**	**2 879**	**8 183**	**59 866**	63 647
Autres banques	**3 752**	**26**	**10**	**3 788**	3 064
Emprunteurs souverains	**8 718**	**34**	**231**	**8 983**	8 773
	61 274	**2 939**	**8 424**	**72 637**	75 484
Total des prêts autres qu'aux particuliers	**534 978 $**	**132 195 $**	**130 471 $**	**797 644 $**	697 038 $
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	**232 133**	**22 435**	**–**	**254 568**	227 927
Expositions renouvelables admissibles	**16 018**	**30 417**	**–**	**46 435**	41 771
Autres prêts aux particuliers	**33 696**	**4 214**	**–**	**37 910**	36 207
	281 847 $	**57 066 $**	**– $**	**338 913 $**	305 905 $
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	**63 054**	**–**	**–**	**63 054**	54 617
Autres prêts aux particuliers[4]	**47 242**	**847**	**–**	**48 089**	36 445
	110 296	**847**	**–**	**111 143**	91 062
Total des prêts aux particuliers	**392 143 $**	**57 913 $**	**– $**	**450 056 $**	396 967 $
Total	**927 121 $**	**190 108 $**	**130 471 $**	**1 247 700 $**	1 094 005 $
Par secteurs géographiques[5]					
Canada	**549 356 $**	**119 722 $**	**40 971 $**	**710 049 $**	639 748 $
États-Unis	**146 109**	**50 517**	**51 046**	**247 672**	194 424
Chili	**54 234**	**1 326**	**4 968**	**60 528**	54 777
Mexique	**45 988**	**1 522**	**3 283**	**50 793**	38 422
Pérou	**27 789**	**1 147**	**3 240**	**32 176**	28 152
Colombie	**11 951**	**384**	**956**	**13 291**	14 446
Autres pays					
Europe	**21 158**	**7 459**	**17 539**	**46 156**	47 179
Antilles	**29 482**	**1 487**	**1 088**	**32 057**	27 673
Amérique latine (autres)	**17 649**	**1 336**	**1 905**	**20 890**	14 080
Autres pays	**23 405**	**5 208**	**5 475**	**34 088**	35 104
Total	**927 121 $**	**190 108 $**	**130 471 $**	**1 247 700 $**	1 094 005 $

1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs. Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.

3) Les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de 32,3 millions de dollars (2021 – 22,3 millions de dollars), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.

4) Au cours de l'exercice, certains prêts aux petites entreprises ont été reclassés des prêts autres qu'aux particuliers vers les prêts aux particuliers selon les définitions des organismes de réglementation. Le montant de la période précédente n'a pas été retraité.

5) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit

des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché			
Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit		Autres[1]	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**62 551 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**3 344 $**	**65 895 $**
Métaux précieux	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**543**	**–**	**543**
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	**(4)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**103 551**	**–**	**103 547**
Prêts	**408**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**367**	**7 403**	**–**	**7 811**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 796**	**–**	**1 796**
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres pris en pension et titres empruntés	**–**	**–**	**–**	**175 313**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**175 313**
Instruments financiers dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	**55 699**	**–**	**43 436**	**–**	**–**	**55 699**
Titres de placement	**108 516**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5 081**	**–**	**–**	**(3 589)**	**110 008**
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation[2]	**76 607**	**272 588**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**84**	**349 279**
Prêts personnels	**–**	**96 074**	**3 350**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**	**99 431**
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**13 126**	**372**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 020**	**14 518**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**267 921**	**10 395**	**9 675**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(884)**	**287 107**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances[3]	**(514)**	**(817)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4 017)**	**(5 348)**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**19 525**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(31)**	**19 494**
Immobilisations corporelles	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5 700**	**5 700**
Participation dans des sociétés associées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**56**	**–**	**–**	**2 577**	**2 633**
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 833**	**16 833**
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	**2 401**	**991**	**–**	**106**	**–**	**–**	**–**	**–**	**35 661**	**39 159**
Total	**537 411 $**	**392 357 $**	**13 397 $**	**175 419 $**	**55 699 $**	**5 137 $**	**43 803 $**	**113 293 $**	**56 705 $**	**1 349 418 $**

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.
2) Comprend des prêts hypothécaires de 75,8 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.
3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché			
Au 31 octobre 2021 (en millions de dollars)	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit		Autres[1]	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	83 176 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	3 147 $	86 323 $
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	755	–	755
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	1	–	–	–	–	–	–	137 147	–	137 148
Prêts	470	–	–	–	–	–	397	7 643	–	8 113
Autres	–	–	–	–	–	–	–	1 051	–	1 051
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	127 739	–	–	–	–	–	127 739
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	42 302	–	35 379	–	–	42 302
Titres de placement	70 193	–	–	–	–	4 373	–	–	633	75 199
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation[2]	77 773	241 833	–	–	–	–	–	–	72	319 678
Prêts personnels	–	89 518	2 015	–	–	–	–	–	7	91 540
Prêts sur cartes de crédit	–	10 842	136	–	–	–	–	–	1 472	12 450
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	208 967	4 025	5 861	–	–	–	–	–	91	218 944
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances[3]	(552)	(759)	–	–	–	–	–	–	(4 315)	(5 626)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	20 441	–	–	–	–	–	–	–	(37)	20 404
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 621	5 621
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	46	–	–	2 558	2 604
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	16 604	16 604
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 772	659	–	2	–	–	–	–	21 562	23 995
Total	462 241 $	346 118 $	8 012 $	127 741 $	42 302 $	4 419 $	35 776 $	146 596 $	47 415 $	1 184 844 $

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.
2) Comprend des prêts hypothécaires de 78,1 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.
3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2021.

Des notations internes (NI) sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes[1]

Notations externes équivalentes					
S&P	Moody's	DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD[2]
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0551 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0551 % – 0,0651 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0651 % – 0,0748 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0748 % – 0,1028 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1028 % – 0,1552 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1552 % – 0,2151 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2151 % – 0,2983 %
BB	Ba2	BB		77	0,2983 % – 0,5617 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,5617 % – 1,1570 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,1570 % – 1,9519 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,9519 % – 4,7225 %
CCC+	Caa1	–		65	4,7225 % – 12,1859 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	12,1859 % – 23,8197 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	23,8197 % – 42,1638 %
–	–	–		30	42,1638 % – 100,0000 %
Défaut			Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2022. Les fourchettes n'incluent pas la limite supérieure pour la rangée.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

	2022					2021
		Exposition en cas de défaut[1]				
Aux 31 octobre (en millions de dollars) – Catégories de notations internes	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[2]	Total	Total
Première qualité	**99 – 98**	**117 445 $**	**1 986 $**	**19 133 $**	**138 564 $**	116 190 $
	95	**32 559**	**12 484**	**25 532**	**70 575**	62 265
	90	**28 263**	**21 482**	**28 470**	**78 215**	75 537
	87	**43 848**	**24 277**	**17 063**	**85 188**	64 634
	85	**36 912**	**21 943**	**14 236**	**73 091**	52 838
	83	**50 728**	**20 387**	**7 754**	**78 869**	56 540
Qualité inférieure	**80**	**34 036**	**14 691**	**4 130**	**52 857**	47 700
	77	**27 388**	**6 381**	**2 519**	**36 288**	33 774
	75	**19 556**	**3 709**	**2 447**	**25 712**	22 822
	73	**6 137**	**1 263**	**448**	**7 848**	8 449
	70	**2 022**	**449**	**121**	**2 592**	2 814
Sous surveillance	**65**	**300**	**14**	**81**	**395**	1 302
	60	**740**	**39**	**9**	**788**	1 626
	40	**744**	**98**	**39**	**881**	696
	30	**52**	**2**	**–**	**54**	92
Défaut	**21**	**1 107**	**51**	**62**	**1 220**	1 228
Total		**401 837 $**	**129 256 $**	**122 044 $**	**653 137 $**	548 507 $
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques[3]		**71 867**	**–**	**–**	**71 867**	73 044
Total		**473 704 $**	**129 256 $**	**122 044 $**	**725 004 $**	621 551 $

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de 3,5 millions de dollars (2021 – 3,5 millions de dollars), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.
3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex., S&P, Moody's, DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds

propres du BSIF. Au 31 octobre 2022, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 73 milliards de dollars (31 octobre 2021 – 75 milliards de dollars). Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement au Canada et dans les pays de l'Alliance du Pacifique.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2022, une tranche de 28 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 49 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022						2021
	Exposition en cas de défaut[1]						
	Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres Prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible	**0,0000 % – 0,0499 %**	**63 677 $**	**24 644 $**	**12 865 $**	**853 $**	**102 039 $**	91 426 $
Très faible	**0,0500 % – 0,1999 %**	**87 387**	**14 544**	**11 085**	**5 358**	**118 374**	106 994
Faible	**0,2000 % – 0,9999 %**	**48 158**	**4 522**	**12 018**	**20 145**	**84 843**	77 215
Moyenne faible	**1,0000 % – 2,9999 %**	**9 569**	**–**	**5 522**	**7 157**	**22 248**	20 744
Moyenne	**3,0000 % – 9,9999 %**	**729**	**430**	**4 160**	**3 335**	**8 654**	7 316
Élevée	**10,0000 % – 19,9999 %**	**263**	**72**	**223**	**565**	**1 123**	917
Très élevée	**20,0000 % – 99,9999 %**	**328**	**47**	**452**	**336**	**1 163**	863
Défaut	**100 %**	**143**	**55**	**110**	**161**	**469**	430
Total		**210 254 $**	**44 314 $**	**46 435 $**	**37 910 $**	**338 913 $**	305 905 $

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2022, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 111 milliards de dollars (2021 – 91 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. À compter du troisième trimestre, des prêts aux petites entreprises de 7 milliards de dollars ont été inclus dans les autres prêts aux particuliers selon les dispositions réglementaires. Une tranche de 63 milliards de dollars (2021 – 55 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque doit alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2022, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 259 milliards de dollars (2021 – 192 milliards de dollars). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 273 milliards de dollars (2021 – 227 milliards de dollars), dont une tranche d'environ 58 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (2021 – 55 milliards de dollars).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantissements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 34 c). Les nantissements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 274 millions de dollars au 31 octobre 2022 (2021 – 257 millions de dollars). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques à la Banque;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (VàR), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité et les modèles de simulation. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VàR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VàR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires). La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans les limites du cadre de tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma avant impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles quelles ont été déterminées par la Banque. Compte tenu du contexte actuel de taux d'intérêt, les revenus d'intérêts nets et la valeur économique dans le cas d'un scénario de choc baissier sont évalués en fonction d'une baisse de 100 points de base. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2022							2021[1]	
	Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres					
	Dollar Canadien	Autres devises	Total	Dollar Canadien	Autres devises	Total		Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres
+ 100 points de base	**(118)$**	**(222)$**	**(340)$**	**(800)$**	**(1 221)$**	**(2 021)$**	+100 points de base	212 $	(1 173)$
- 100 points de base	**127 $**	**199 $**	**326 $**	**606 $**	**1 053 $**	**1 659 $**	-25 points de base	(64)$	209 $

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujetti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2022, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 55 millions de dollars (31 octobre 2021 – 43 millions de dollars), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2022, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 308 millions de dollars (2021 – 321 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles et de VàR. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VàR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VàR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VàR liée au risque propre à la dette, la Banque a recours à un rééchantillonnage historique. Le tableau ci-dessous présente la VàR de la Banque par facteurs de risque :

		Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022			
(en millions de dollars)	**Au 31 octobre 2022**	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 octobre 2021
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	**9,3 $**	**12,0 $**	**19.0 $**	**7,2 $**	10,3 $
Écart de crédit	**7,7**	**5,3**	**9,6**	**2,0**	2,0
Taux d'intérêt	**8,4**	**11,4**	**19,6**	**5,7**	11,5
Titres de capitaux propres	**3,4**	**4,0**	**6,8**	**1,7**	6,7
Change	**1,5**	**2,1**	**5,3**	**0,8**	2,0
Marchandises	**5,2**	**3,1**	**5,8**	**1,0**	1,3
Propre à la dette	**4,6**	**2,3**	**4,6**	**1,6**	1,5
Effet de la diversification	**(10,6)**	**(10,0)**	**s. o.**	**s. o.**	(8,6)
VàR à l'échelle de la Banque	**13,4 $**	**13,5 $**	**20,4 $**	**7,8 $**	13,2 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**27,4 $**	**30,9 $**	**58,4 $**	**16,8 $**	36,1 $

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2022.

(en millions de dollars)	
VàR à l'échelle de la Banque	**131 $**
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**324**
Exigence de fonds propres incrémentale	**345**
Approche standard	**66**
Total du capital – risque de marché	**866 $**[1)]

1) Équivaut à 10 820 millions de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques (31 octobre 2021 – 8 112 millions de dollars).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut la gestion du risque lié aux tiers et le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. De plus, il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers à qui des activités ont été sous-traitées. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée par la Banque pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires.

36 Acquisitions et cessions

Acquisitions

Scotiabank Chile

Au cours du deuxième trimestre, la Banque a réalisé l'acquisition, auprès des actionnaires ne détenant pas le contrôle, d'une participation supplémentaire de 16,8 % dans Scotiabank Chile en contrepartie de 1,2 milliard de dollars, ce qui a porté sa participation à 99,8 %. La contrepartie se composait d'un montant en trésorerie de 650 millions de dollars et de l'émission de 7 millions d'actions ordinaires évaluées à 569 millions de dollars. L'augmentation de la participation est entrée en vigueur le 27 février 2022. Cette transaction a été comptabilisée à titre d'opération sur capitaux propres et n'a pas entraîné de changements à la valeur comptable des actifs et des passifs de la filiale ou au goodwill connexe de la Banque.

À la date d'acquisition, cette transaction a eu une incidence défavorable de 11 points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque. Scotiabank Chile est prise en compte dans le secteur Opérations internationales.

Acquisition réalisée ayant une incidence sur l'exercice 2021

Scotiabank Chile

Le 12 mai 2021, la Banque a accru sa participation dans Scotiabank Chile au moyen de l'acquisition auprès de l'actionnaire ne détenant pas le contrôle d'une participation supplémentaire de 7,0 %, en contrepartie de 481 millions de dollars, ce qui a porté la participation dans Scotiabank Chile à 83 %. Cette transaction a été comptabilisée à titre d'opération sur capitaux propres et n'a pas entraîné de changements à la valeur comptable des actifs et des passifs de la filiale ou au goodwill connexe de la Banque.

La transaction a eu une incidence défavorable de six points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque Scotia. Scotiabank Chile est prise en compte dans le secteur Opérations internationales.

Cessions

Cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude

Banco del Caribe, C.A. (« BDC ») et Inversiones Americana del Caribe (IAC), B.V. (« IAC »), au Venezuela

Le 26 octobre 2022, la Banque a finalisé la vente de sa participation de 26,8 % dans BDC et de sa participation 23,4 % dans IAC, sous réserve des conditions de clôture usuelles.

Les participations détenues par la Banque dans BDC et IAC étaient classées à titre de participations dans des sociétés associées. La valeur comptable de ces participations de la Banque de 73 millions de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture et une perte nette d'environ 227 millions de dollars après impôt a été inscrite dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres. La perte nette comprend des pertes de change cumulatives de 169 millions de dollars qui ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. L'incidence de ces transactions sur le capital n'a pas été importante.

Thanachart Insurance Public Company Limited (« TNI ») et Thanachart Securities Public Company Limited (« TNS »), en Thaïlande

Le 27 octobre 2022, la Banque a finalisé la vente de sa participation dans TNI et TNS.

Les participations détenues par la Banque dans TNI et TNS étaient classées à titre de participations dans des sociétés associées. La valeur comptable de ces participations de la Banque de 134 millions de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture. L'incidence financière et sur le capital de cette transaction n'a pas été importante.

Réduction des activités en Inde et en Malaisie

La Banque a pris la décision de réduire ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre du réalignement des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique. La Banque a comptabilisé une perte totale de 102 millions de dollars après impôt dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres », qui représente le reclassement des pertes de change cumulatives, déduction faite des couvertures, du cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. L'incidence de cette transaction sur le capital n'a pas été importante.

Cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice précédent

2021

Activités au Bélize

Le 31 mars 2021, la Banque a annoncé la réalisation de la vente de sa participation entièrement détenue dans Scotiabank (Belize) Ltd. à Caribbean Investment Holdings Limited, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et passifs liés à cette transaction ont été décomptabilisés à la date de clôture. L'incidence nette de cette transaction sur la Banque n'a pas été importante.

Activités à Antigua-et-Barbuda

Le 1er septembre 2021, la Banque a finalisé la vente de ses activités bancaires à Antigua-et-Barbuda à Eastern Caribbean Amalgamated Bank Limited, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et passifs liés à cette transaction ont été décomptabilisés à la date de clôture. L'incidence nette de cette transaction sur la Banque n'est pas importante.

Cession annoncée précédemment qui n'auront plus d'incidence sur les résultats financiers de la Banque

Activités au Guyana

Le 9 juin 2022, la Banque a annoncé que l'entente visant la vente de ses activités bancaires au Guyana à First Citizens Bank Limited, conclue initialement le 3 mars 2021, avait expiré et qu'elle avait donc été résiliée conformément aux modalités s'y rapportant.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 191e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 4 avril 2023, au Scotiabank Centre, Scotia Plaza, 40 King Street West, 2e étage, Toronto (Ontario), à compter de 9 h (HE). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 7 février 2023. Veuillez consulter notre site Web au https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/ investisseurs-et-actionnaires/rapport-annuel-et-assemblee- annuelle.html pour obtenir des mises à jour concernant l'assemblée.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'Agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 $ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque de la série 40 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 40	BNS.PR.I	06415E 30 3

Dates de paiement des dividendes pour 2023

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
4 janvier	27 janvier
4 avril	26 avril
5 juillet	27 juillet
3 octobre	27 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 $ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 $ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS	
DBRS	AA
Fitch	AA
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG[1]	
DBRS	AA (bas)
Fitch	AA -
Moody's	A2
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL	
DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES[2]	
DBRS	A (élevé)
Fitch	A
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	A-

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)	
DBRS	A (bas)
Fitch	A
Moody's	Baa1 (hyb)
Standard & Poor's	BBB+

AUTRES BILLETS DE FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SUBORDONNÉS (FPUNV)	
DBRS	BBB (élevé)
Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-

BILLETS AVEC REMBOURSEMENT DE CAPITAL À RECOURS LIMITÉ (FPUNV)	
DBRS	BBB (élevé)
Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF (FPUNV)	
DBRS	Pfd-2
Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-/P-2 (bas)[3]

1) Sujets au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes.
2) À l'exception des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.
3) Selon l'échelle canadienne.

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. La perspective accordée à la Banque par DBRS, Moody's, S&P et Fitch est « stable ».

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Renseignements supplémentaires

SIÈGE SOCIAL*

Banque Scotia

40, rue Temperance
Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle
1-800-4-SCOTIA

Investisseurs
Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels
Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne
Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales
Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires
Agent des transferts et agent principal des registres
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)
Computershare Trust Company, N.A.

LIVRAISON LE JOUR SUIVANT
Computershare
A/S : Services aux actionnaires
462 South 4th Street,
Bureau 1600
Louisville, KY 40202

PREMIÈRE CLASSE, COURRIER RECOMMANDÉ OU COURRIER CERTIFIÉ
Computershare
A/S : Services aux actionnaires
CP 505000,
Louisville, KY 40233-5000

Téléphone : 1-800-962-4284
Courriel : service@computershare.com

Secrétariat général*
Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

* Jusqu'au 4 décembre 2022, le siège social de la Banque Scotia est situé à la Scotia Plaza, 44, rue King Ouest, Toronto (Ontario), Canada M5H 1H1.

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C132107

PRINCIPAUX PRIX ET DISTINCTIONS

Cette année, la Banque Scotia a été reconnue pour son excellence à grande échelle sur bon nombre de nos marchés principaux et pour son rôle de chef de file de la finance durable, des services bancaires d'investissement et de l'innovation numérique.

Meilleure banque au Canada en 2022

Meilleure banque en Amérique du Nord au chapitre de la finance durable

Meilleure banque d'investissement au Chili

Banque de l'année au Canada en 2021

Banque d'investissement de l'année dans les Amériques

Palmarès des 25 meilleurs lieux de travail au monde

Reconnue comme étant l'un des Meilleurs lieux de travail au Canada, à Trinité-et-Tobago, au Panama, en Colombie, en Uruguay, au Mexique, en République dominicaine, à la Barbade et en Jamaïque

Leadership remarquable en matière de transparence à l'égard de la durabilité – à l'échelle mondiale

Meilleure Banque au Canada – prix national

Leadership remarquable en matière d'obligations sociales – Amérique du Nord

Leadership remarquable en matière d'obligations durables – Amérique du Nord

Leadership remarquable en matière de prêts liés à la transition/durabilité – Amérique du Nord

Leadership remarquable en matière de transparence à l'égard de la durabilité – Amérique du Nord

Émetteur financier de l'année

Banque de l'année au chapitre de la finance durable – Amérique latine et Antilles

Banque d'investissement de l'année – Chili

Banque d'investissement de l'année – Colombie

Banque de l'année – Trinité-et-Tobago

Banque numérique de l'année en Amérique latine et dans les Antilles – Scotiabank Chile

Plus forts **ensemble.**

Fondation Un dollar par jour • A Loving Spoonful Meals Society • Acción contra el Hambre Perú • Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services • African Nova Scotian Postsecondary Prep Academy Association • Alberta Children's Hospital Foundation • Algonquin College • Amadeusz • American National Red Cross • Anishinabek Employment and Training Services • Anishnawbe Health Foundation • Ascend Canada • Audace au Féminin • Barrie South Simcoe Métis Council • BC Agriculture Council • Grands Frères Grandes Sœurs du Canada • Big Brothers Big Sisters of New York City • Initiative BlackNorth • Blind Beginnings • BGC Canada • Burnside Gorge Community Association • Calgary Immigrant Women's Association • Centre Canadien d'Architecture • CCRT • La Chambre de commerce LGBT+ du Canada • Services canadiens de l'ouïe • Institut canadien de recherches avancées • Croix-Rouge canadienne • CANICA Centro de Apoyo al Niño de la Calle de Oaxaca, A.C. • Capilano University Foundation • Catapult Leadership Society • CEE Centre for Young Black Professionals • Centre des femmes de Montréal • Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) • Initiative du Siècle • Chez Doris • Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada • Fondation INCA • Community Living Ontario • Université Concordia • Consultorio de Emprendimientos y Responsabilidad Social A.C. • CORE Community Organized Relief Effort • Covenant House • Fondation du soudage CWB • Daily Bread Food Bank Foundation of Toronto • Université Dalhousie • DANI Developing and Nurturing Independence • Thrive Youth Development Canada • L'étoffe du succès Canada • Timbres de Pâques Canada • Edmonton Community Foundation • Engage and Change • Family SOS Association • La Fédération CJA • Fideicomiso F/2001089, Bécalos • Fondation Forge • YMCA au Canada • Fondation du Musée des Beaux-Arts de Montréal • Fondation HEC Montréal • Fondation Marie-Vincent • Fondo Mundial Para La Naturaleza Colombia • Fred Victor Centre • Friends of Ruby • Collège Frontière • Fundación Apptitudes • Fundación de Beneficencia Pública Núcleo Humanitario • Fundación María Ayuda • Fundación MIR • Fundación MVS Radio A.C. • Fundación Nemi A.C. • Fundación Kodea • Fundación Pediátrica Por Un Mañana • Fundación Proempleo Productivo A.C. • Fundación Save the Children Colombia • Futbol Club Barcelona • GRIS-Montréal • Habitat pour l'humanité Canada • Harlem Children's Zone • Hope Blooms • Hope House Guelph • Hunab Proyecto De Vida, A.C. • Huron University College Foundation • I Am A Girl NGO • Femmes immigrantes en affaires • Incidencia Civil Para El Desarrollo, A.C. • Indspire • James Cree First Nation • Jumpstart Refugee Talent • June Callwood Centre for Women & Families • JA Canada • Kids Eat Smart Foundation • The Knoble • Kwantlen Polytechnic University Foundation • Fondation Centennial • Lakeland College • Le Diplôme avant la Médaille • LEAP Pecaut Centre for Social Impact • Leave Out Violence (Love) Society BC • Lethbridge College • London Health Sciences Foundation • Fondation Boursiers Loran • La Marche des dix sous du Canada • Matthew House Refugee Reception Services • Université McGill • Mental Health Foundation of Nova Scotia • Mission Possible Compassionate Ministries Society • MLSE Foundation • Moisson Rive-Sud • Mount Allison University • Dystrophie musculaire Canada • National Centre for Persons With Disabilities • Native Child and Family Services of Toronto • New York Cares • NEXT Canada • Niagara 2021 Host Society • North York Women's Shelter • Northeastern Alberta Aboriginal Business Association • Nourish Nova Scotia Society • Nova Scotia College of Art And Design • Obsidian Theatre Company • Okanagan College Foundation • Ontario Wheelchair Sports Association • Orange Shirt Society • Ottawa Community Immigrant Services Organization • Outright Action International • OutSaskatoon • Outside Looking In • Passeport pour ma réussite • Patronato Benefico Oriental • Famous People Players • Pinball Clemons Foundation • PK's Helping Hand • Plan International • Programa Academic Sponsor de ULACIT • Programa Emprender Más • Fondation Pure Art • Rainbow Railroad • Fondation Rideau Hall • Right To Play • Rise Asset Development • Rock The Street Wall Street • Œuvre des Manoirs Ronald McDonald au Canada • Toronto Metropolitan University • S.U.C.C.E.S.S. Foundation • Deuxième Récolte • Seneca College of Applied Arts & Technology • Shad • Shelter Movers Nova Scotia • St. Michael's Hospital Foundation • Stephen Leacock Foundation for Children • Surrey Hospital Foundation • Surrey Place • Taking It Global Youth Association • Talentlift Canada • Teach For Canada • The 519 • La Compagnie Canada • La Fondation canadienne d'éducation économique • The Duke Of Edinburgh's International Award • The Dwelling Place of NY • The George Brown College Foundation • The Governing Council of the University of Toronto • The Humber College Institute of Technology and Advanced Learning • The Medicine Hat College • Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfant • La Fondation du CCNB • The Redwood • The Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning • Timmins Youth Wellness Hub • Toronto Artscape Foundation • Toronto Centre of Community Learning & Development • Toronto Community Housing • True Patriot Love Foundation • Trust 15 • Ukraine TrustChain • UNICEF República Dominicana • Centraide Canada • Unity for Autism • University of Alberta • University of New Brunswick • University of Saskatchewan • University of Toronto - Faculty of Law • University of Victoria • University of Windsor • Réseau de transition des vétérans • VIBE Arts • Victoria Native Friendship Centre • Wanuskewin Heritage Park • Windmill Microlending • Women's College Hospital Foundation • Woodgreen Community Centre of Toronto • World Central Kitchen Incorporated • YMCA Canada • York University • Young Women's Christian Association of Halifax • Youth INC • YWCA Canada

Bâtir un meilleur avenir pour tous est le fruit d'efforts collectifs. C'est pourquoi nous tenons à remercier nos partenaires communautaires d'avoir relevé le défi avec nous.

ScotiaINSPIRE, notre engagement de 500 millions de dollars sur 10 ans pour promouvoir l'inclusion et la résilience économique des groupes défavorisés, célèbre une deuxième année couronnée de succès.

Au cours des deux dernières années, nous avons noué des partenariats avec plus de 200 organismes communautaires et appuyé d'innombrables initiatives partout où la Banque Scotia est présente. Depuis le lancement de ScotiaINSPIRE, nous avons investi plus de 60 millions de dollars pour aider des gens à se remettre sur pied dans la foulée des grandes périodes d'incertitude que nous vivons, soutenant ainsi les collectivités partout où nous sommes présents.

Notre engagement à appuyer les collectivités n'a pas changé depuis notre fondation il y a plus de 190 ans. En nous aidant les uns les autres à bâtir un avenir meilleur, nous pouvons créer ensemble un monde plus fort, *pour l'avenir de tous.*

banquescotia.com/ScotiaINSPIRE

ScotiaINSPIRE[MC]

Banque Scotia[MD]

[MC]Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.
[MD]Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.
946004F (2022)